



2.1. Diagnostic et état initial de l'environnement



Dossier arrêté
par délibération
du Conseil Municipal du :

03 mars 2011

Dossier approuvé
par délibération
du Conseil Municipal du :

16 novembre 2011

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	5
ANALYSE URBAINE.....	7
1 – La présentation du territoire.....	7
2 – L’historique de la commune.....	9
3 – La morphologie urbaine.....	15
3 – La morphologie urbaine.....	16
4 – Le patrimoine bâti.....	24
FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE.....	32
1 – Le fonctionnement de la ville et des quartiers.....	32
2 – Transports, circulations et déplacements.....	40
3 – Les équipements.....	55
DIAGNOSTIC SOCIOÉCONOMIQUE.....	71
LES HABITANTS.....	73
1 – L’évolution de la population.....	73
2 – La structure par âge de la population.....	76
3 – Les caractéristiques socioéconomiques de la population.....	79
LES LOGEMENTS.....	83
1 - La taille des logements.....	84
2 - La typologie des logements.....	85
3 - Le statut d’occupation des résidences principales.....	86
3 - Le statut d’occupation des résidences principales.....	87
4 - La construction de logements.....	88
5 – Logement social.....	90
6 – Les gens du voyage.....	92
7 – Les dispositifs de politique de la ville et de rénovation urbaine.....	92
8 – Le marché du logement.....	95

9 – Les perspectives de construction pour l’avenir en fonction des objectifs démographiques retenus	97
LES ACTIVITES ECONOMIQUES	98
1 – Un tissu économique très diversifié	98
2 – L’activité impulsée par le secteur des services	101
3 – Le tissu commercial et artisanal	102
4 – La répartition des activités par secteur géographique	105
ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	107
GEOGRAPHIE PHYSIQUE – CARACTERISTIQUES GENERALES	109
1 – La situation du territoire	109
2 – Un territoire marqué par sa topographie	110
3 – La géologie	112
4 – L’hydrogéologie et les captages	115
5 – L’hydrographie	118
6 – Le climat	122
LE CADRE NATUREL ET LE PAYSAGE	126
1 – Les habitats et écosystèmes	126
2 – Les espèces : la faune et la flore	129
3 – Les outils de gestion et de protection	135
4 – La trame verte et la trame bleue	140
5 – Le paysage	146
LES RISQUES ET LES NUISANCES	148
1 – La qualité de l’air et de l’eau et les nuisances	148
2 – Les risques naturels	157
3 – Les risques d’origine anthropique	162
LES RESSOURCES EN EAU ET LA GESTION DES DECHETS	164
1 – La production et la distribution d’eau potable	164
2 – Les eaux pluviales et l’assainissement	166
3 – La gestion des déchets	173

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ANALYSE URBAINE

1 – Une polarité majeure de l'Est Parisien

La commune de Noisy-le-Grand, située au carrefour entre les départements de la Seine-Saint-Denis, dont elle fait partie, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, jouie d'une situation privilégiée. Située aux portes de Paris, Noisy est un véritable carrefour d'échanges.

Avec ses deux lignes, la A et la E, et ses 3 stations de RER (Noisy-Champs, Noisy Mont-d'Est et les Yvris), Noisy est au coeur d'un réseau dense qui met le centre de Paris à 30 minutes et les deux principaux aéroports à moins de 45 minutes.

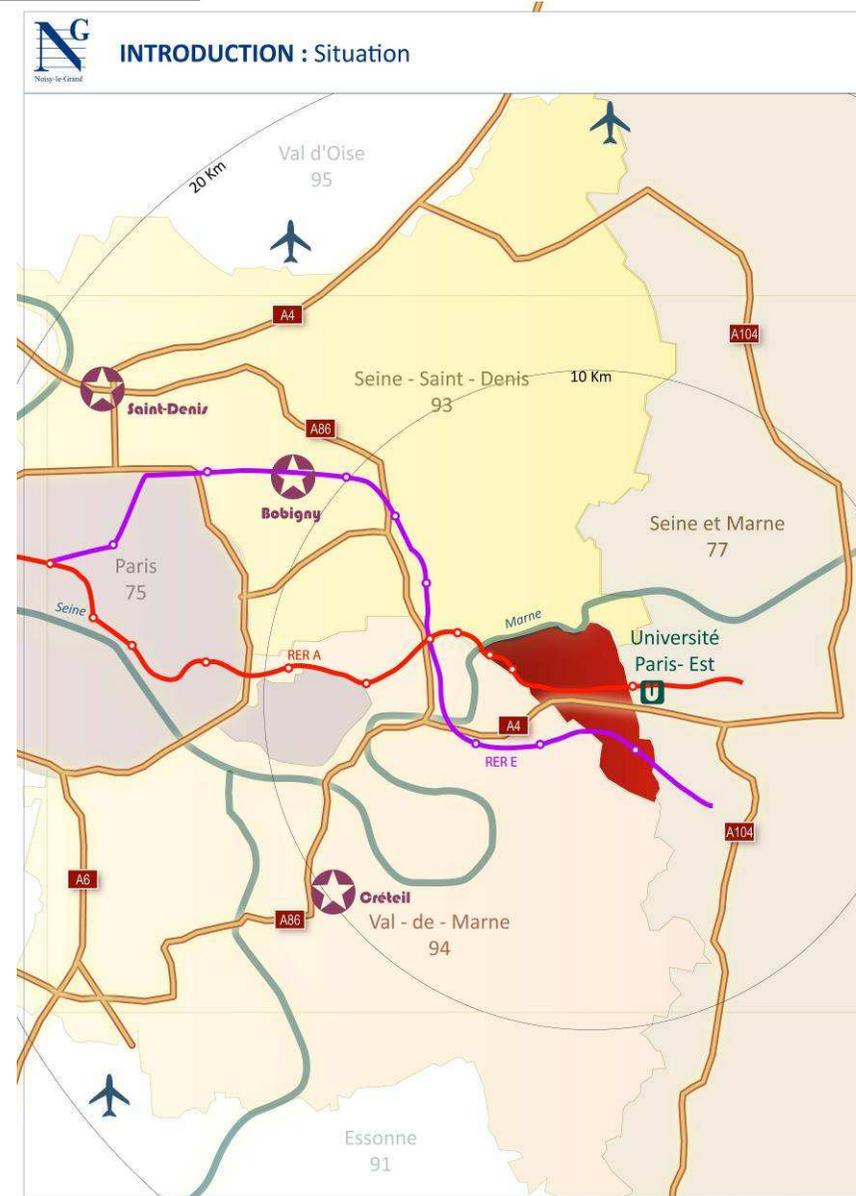
En complément des deux lignes RER, 8 lignes de bus assurent les transports « de proximité ».

Par ailleurs, la commune est traversée par l'autoroute A4, sur laquelle 3 échangeurs permettent des accès directs aux différents quartiers de la commune.

La commune est bordée à ses extrémités Nord et Sud par deux espaces naturels majeurs et de qualité : le Marne et le bois Saint Martin.

Commune rurale puis de villégiature des parisiens au cours du XXème siècle, la commune connaît une croissance démographique et économique forte depuis la fin des années 1960, qui a vu la réalisation sur une partie de son territoire des premières tranches de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée.

Aujourd'hui pôle majeur de l'Est parisien, Noisy-le-Grand aspire à conforter ce statut tout en réconciliant les différentes composantes de son histoire.



Noisy en chiffres :

Superficie : 1 300 hectares

Population :

62 500 habitants (recensement INSEE 2007)

29% ont de 0 à 19 ans,

59% ont de 20 à 59 ans

12% ont plus de 60 ans

Voiries : 128 Km

Espaces verts et naturels : 380 hectares

Etablissements (entreprises, filiales...) : 2000

Emplois : 28 000

Crèches : 3 collectives et une familiale

Aires de jeux : 4

Écoles maternelles : 21

Ecoles élémentaires : 20

Collèges : 5

Lycées : 2



2 – L’historique de la commune

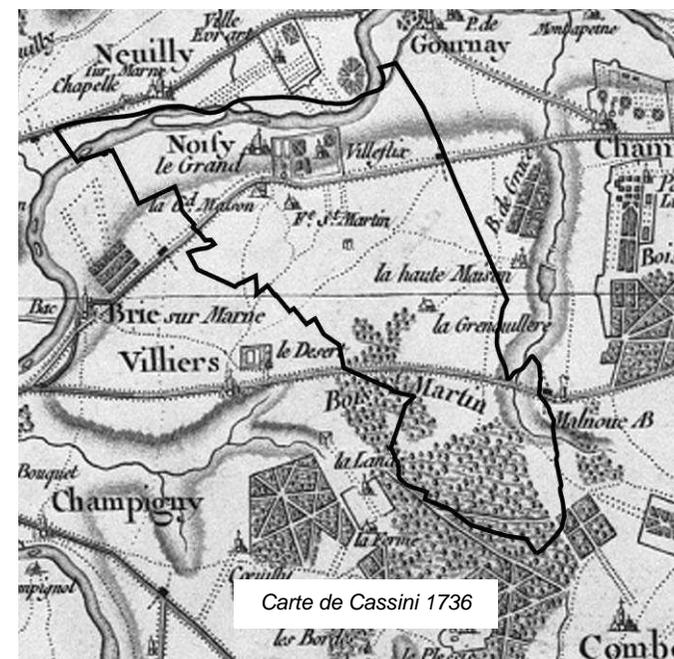
a) les origines de Noisy-le-Grand

La ville de Noisy-le-Grand, située sur un promontoire qui domine et permet de contrôler la vallée de la Marne, est une ville très ancienne. Une légende reprise par l'abbé Leboeuf veut que les Romains dès la Gaule conquise aient planté de nombreux noyers dans cette région, d'où le nom de Noisy issu de la racine latine nux, nucis (noix). En réalité, les romains n'ont fait que passer dans la région au moment de la révolte des peuples gaulois et ils ne se sont bien sûr pas arrêtés pour planter des noyers. Comme mentionné plus haut, il n'est même pas certain que l'étymologie du nom de la ville ait un rapport avec le noyer.



En 1060, le territoire de Noisy-le-Grand est remis par donation du roi Henri 1er aux moines de Saint-Martin-des-Champs. Les moines exercent leur domination sur un territoire de forêts, de prés, et de vignes.

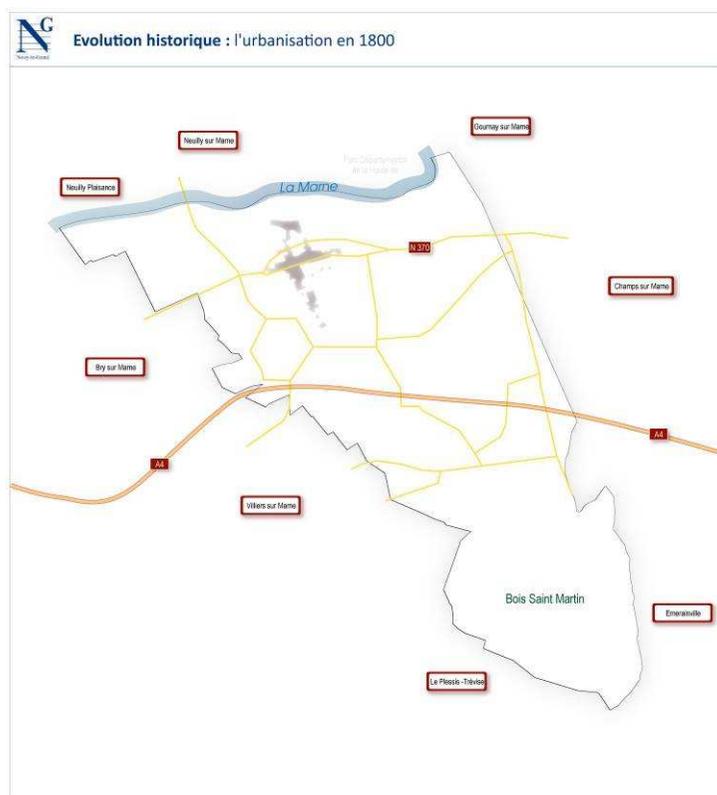
En 1484, l'église Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand est consacrée le deuxième dimanche de Mai par Monseigneur Louis de la Foyes, évêque de Paris. La construction avait commencé dès 1130 par le clocher, de pur style roman.



Carte de Cassini 1736



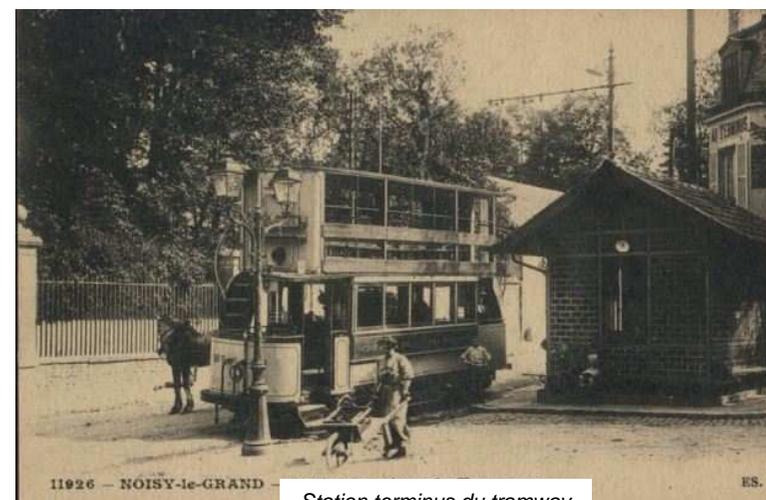
L'ancienne mairie



En 1789, réunis en l'église Saint-Sulpice, les habitants de Noisy établissent leur cahier de doléances. Un article spécial, le numéro deux sur les impôts, demande l'abolition de l'impôt sur le trop bu. soumis à des visites vexatoires de jour comme de nuit, les paysans ne pouvaient ni vendre ni boire le vin sans en rendre compte à des commis.

A la révolution française, la communauté monastique réduite à 9 membres disparaît. Les terres sont mises en vente. Cette période marque un tournant dans la physionomie du village. Les grandes propriétés se morcellent pour laisser place à de belles demeures bourgeoises. En 1841 La municipalité décide d'avoir une vraie mairie. En mai, elle veut acquérir la propriété Desvignes. Les locaux seront opérationnels en 1843.

Jusqu'au XXème siècle, Noisy-le-Grand est un paisible village rural dont l'activité principale est l'agriculture.



Station terminus du tramway

Le 30 Novembre 1870, avec un jour de retard, les armées françaises de Ducrot en guerre contre la Prusse passent la Marne. Une tenaille était prévue à Villiers-sur-Marne par Champigny d'un coté et Noisy de l'autre pour stopper l'avancée Prussienne. Mais les généraux d'Exea et de Bellemare ne respectèrent pas les ordres. Leurs troupes ne passèrent pas par Noisy. L'attaque fut un échec, les français perdirent 4000 hommes en cette journée.

Le fort de Villiers est construit en 1872. Il ne servira jamais.

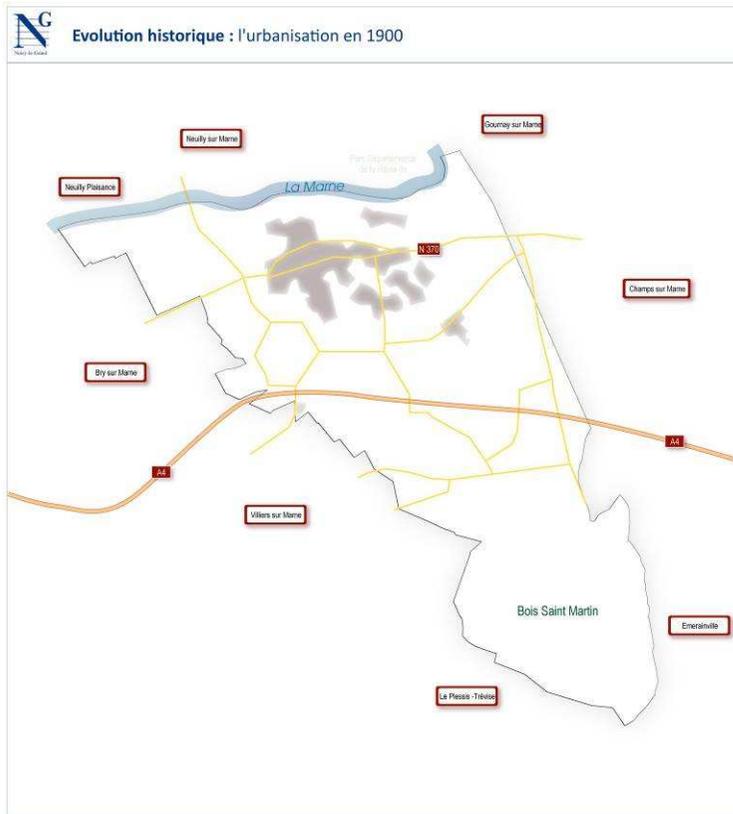
b) du village à la ville de banlieue

En 1897, le gaz arrive à Noisy-le-Grand, et en 1900, le téléphone est installé dans une cabine de la poste.

Le 11 août 1901, la ligne du tramway est inaugurée Place de la mairie (Office du tourisme aujourd'hui). Ce tramway fait partie de la compagnie des chemins de fer Nogentais. L'arrivée du tramway va transformer la ville. En effet, ce nouveau moyen de transport va permettre d'acheminer les ouvriers travaillant à Paris. Dans l'autre sens, les Parisiens vont profiter de cette nouveauté pour venir se promener à la campagne le dimanche. L'arrivée du tramway permet à la ville de Noisy de passer de village campagnard à petite ville touristique avec ses guinguettes en bord de Marne, et ses rendez-vous de chasse.

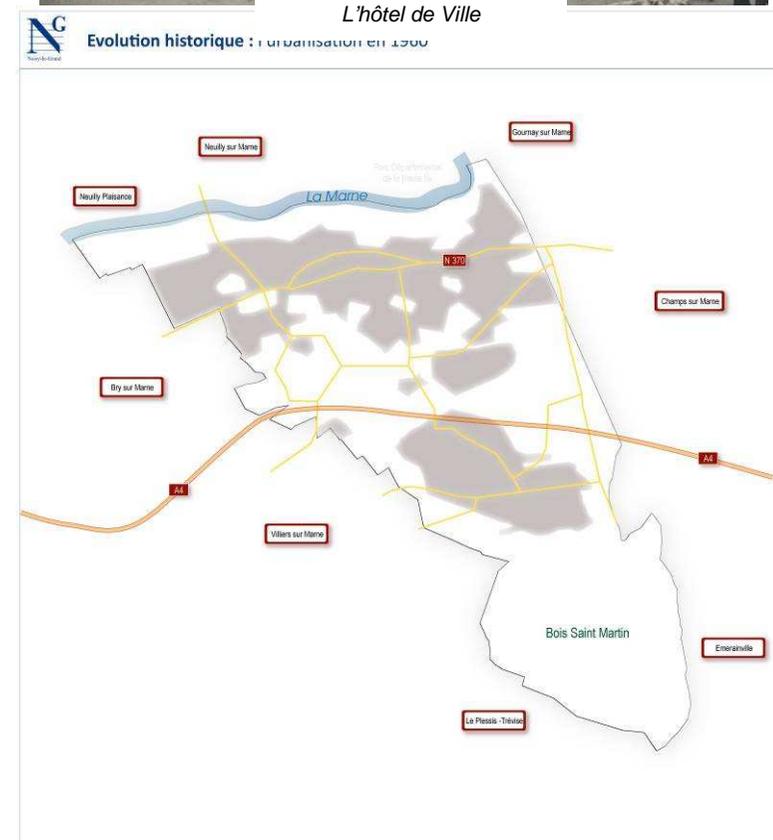


L'hôtel de Ville



Au début du XXème siècle on voit apparaître plusieurs éléments structurants, notamment la voie ferrée et le pont qui franchi la Marne. Le bourg se développe autour de la rue Pierre Brossolette.

En 1926, la commune a la possibilité d'acheter le "château Périac" pour en faire une nouvelle mairie. C'est entre les deux guerres que la ville connaît son premier essor. De nombreux lotissements sont construits (notamment dans le quartier de la Varenne et des Richardets) et des voies de communications réalisées. De 1921 à 1954, la population passe de 2 200 à plus de 10 000 habitants.



c) Une ville en profonde mutation à partir des années 60, impulsée par le développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

Dans les années 50 et 60, du fait de la croissance rapide de la population Francilienne et du manque de logements, la ville renferme sur son territoire l'un des plus importants bidonvilles d'Ile de France, avec ceux de Nanterre, Aubervilliers et Saint-Denis notamment.

À partir des années 1960, l'urbanisation rapide de la région incite les autorités à planifier le développement des plus grandes agglomérations par la création de villes nouvelles à leur périphérie, pour limiter la centralisation des plus grandes villes et essayer d'en faire des agglomérations multipolaires. En 1965, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, prévoit la création de « villes nouvelles » autour de Paris, afin de maîtriser la croissance urbaine de la banlieue. Noisy-le-Grand fait partie du périmètre futur de Marne-la-Vallée.

En 1972, l'EPAMarne, en charge de l'aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée est créé par décret.

C'est la création de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée en 1965 qui concourt au développement de la ville de Noisy-le-Grand et lui impulse un nouveau souffle. En 1970, juste avant les premiers travaux de construction du Pavé-Neuf et du Mont-d'Est, la commune s'est étendue à partir des lotissements pavillonnaires de l'entre deux guerre. On y retrouve les quartiers de la Grenouillère, des Richardets et des Yvris. Le tissu urbain est alors continu le long de la RN 370. Le réseau ferré est complété par une ligne nord-sud qui passe par Champigny, Bry et franchi la Marne dans le quartier de la Varenne (cette ligne ne fonctionne plus aujourd'hui que pour du fret). Une grande partie du territoire est encore vierge d'urbanisation contrairement aux communes voisines de l'Ouest.

La Ville Nouvelle comble les emprises disponibles entre le centre historique et les quartiers pavillonnaires du sud. Les infrastructures se sont aussi complétées : l'autoroute A4 arrive à Noisy-le-Grand en 1972, la ligne de RER A en 1973. L'embranchement du RER A ayant pour vocation de desservir la ville nouvelle de Marne-la-Vallée est étudié dès 1964. Cette nouvelle ligne doit accompagner le développement des deux premiers secteurs d'urbanisation de la ville nouvelle et desservir les premiers quartiers édifiés, dont le principal est le Mont d'Est, qui est devenu un centre d'affaires. Le tracé est prévu en deux étapes, dont la première est déclarée d'utilité publique en 1973. Les travaux se déroulent de 1973 à 1977.



Le Mont d'Est



Le Palacio de Ricardo Bofill

L'arrivée du RER

Édifiée dans un contexte d'importantes mutations démographiques et urbaines, la ville nouvelle de Marne-la-Vallée souffre, au début des années 1970, d'un déficit d'accès au réseau ferroviaire et routier. Alors que Paris n'est qu'à 12 km de Noisy-le-Grand, se rendre dans la capitale sans transports en commun ni voie routière adaptée reste un défi pour de nombreux Noiséens. L'Est parisien est à l'époque mal desservi : la principale voie ferrée, Paris-Meaux, passe au nord, et la ligne de banlieue Paris-Tournan, au sud, ne s'arrête qu'à Villiers-sur-Marne et Émerainville. Il faut attendre 1974 et l'inauguration de la gare des Yvris pour voir le sud de la ville mieux desservi par cette ligne, qui préfigure la ligne E actuelle.

Entre la décision de créer une desserte « RER-Vallée de la Marne », le 15 octobre 1970, et l'inauguration de la ligne elle-même, le 8 décembre 1977, sept ans se seront écoulés. En 1977, les Noiséens peuvent enfin accéder en vingt minutes à Châtelet et en quarante cinq minutes au quartier de la Défense, pôle économique et financier majeur de la région parisienne.

Au-delà de l'accès facilité aux lieux de travail des habitants de Noisy, l'arrivée du RER et, un an plus tôt, l'inauguration de l'autoroute A4, favorisent la création d'emplois à Noisy-le-Grand. En 1980, une autre étape est franchie avec la desserte de l'ensemble de Marne-la-Vallée jusqu'à Torcy

Les nouveaux quartiers

La Ville Nouvelle a entraîné la construction de nouveaux quartiers : Le Mont-d'Est, quartier d'affaire et de commerces, le Pavé-Neuf, quartier à vocation mixte mais plus résidentiel et les quartiers Est, regroupant le Champy, la Butte Verte et les Hauts Bâtons. Ces quartiers se joutent et se sont développés le long de l'autoroute A4. Ils sont également desservis par les gares RER A de Noisy Mont-d'Est et Noisy-Champs.



La gare RER Noisy-le-Grand Mont d'Est



Les Arènes de Picasso au Pavé Neuf



Le quartier du Mont d'Est a été développé depuis les années 1970. Considéré comme une Opération d'Intérêt National (OIN) dans l'objectif de rééquilibrer économiquement l'Ouest et l'Est de la Région Île-de-France, il a été aménagé par Epamarne, l'un des établissements publics d'aménagement de Marne-la-Vallée. Au départ, 1 million de m² de bureaux était prévu sur ce site, qui en compte aujourd'hui plus de 450 000. Il est considéré comme le centre d'affaires majeur de l'Est parisien accueillant des entreprises comme ANPE, Groupama, Diac et le Ministère des Finances. En mars 1978, le centre commercial régional Les Arcades ouvre au Mont-d'Est.

Le quartier du Pavé-Neuf et son édifice le plus marquant, les Arènes de Picasso (appelé plus communément « les camemberts en raison de leur forme circulaire) de l'architecte Manuel Núñez Yanowsky sont achevés en 1985. Situé à l'est du

Mont-d'Est, le quartier du Pavé-Neuf se développe le long de l'autoroute A4, jusqu'au quartier pavillonnaire de la Grenouillère. Ce quartier accueille des activités, principalement orientées vers les grands axes qui jouxtent le quartier, encadrant des grands ensembles de logements repliés sur eux-mêmes.



Le centre commercial régional « les Arcades »

d) La ville de Noisy-le-Grand aujourd'hui

La commune est devenue à la fin des années 2000 un pôle majeur de l'Est parisien, comptant plus de 62 000 habitants pour 28 000 emplois. Desservie par 3 gares et deux lignes RER, une autoroute, elle s'appuie sur ces atouts pour poursuivre son développement, notamment en matière de logements (à proximité des gares et dans le centre ville) et d'économie (extension du pôle tertiaire du Mont-d'Est, requalification des zones d'activités de la Varenne et des Richardets), s'imposant réellement comme une polarité économique, commerciale, et résidentielle majeure à l'échelle de la région Île-de-France. Les futurs projets de transports en commun, Arc Express et Grand Huit, devraient encore conforter cette position de carrefour et renforcer son attractivité.

Aujourd'hui la Ville de Noisy-le-Grand est entrée dans une ère « post Ville-Nouvelle ». Son développement s'appuie à la fois sur son histoire, en redynamisant le centre ancien et en aménageant les rives de Marnes et en ouvrant une partie du Bois Saint-Martin au public, tout en confortant les grandes polarités, notamment économiques (Mont d'Est, ZAE des Richardets), issues de la Ville Nouvelle.

La réconciliation des deux entités communales (Ville Nouvelle, ville historique) passe également par un travail fin sur les liens et les transitions entre des quartiers et des formes urbaines très différentes.



Le nouveau quartier du Clos-Saint-Vincent



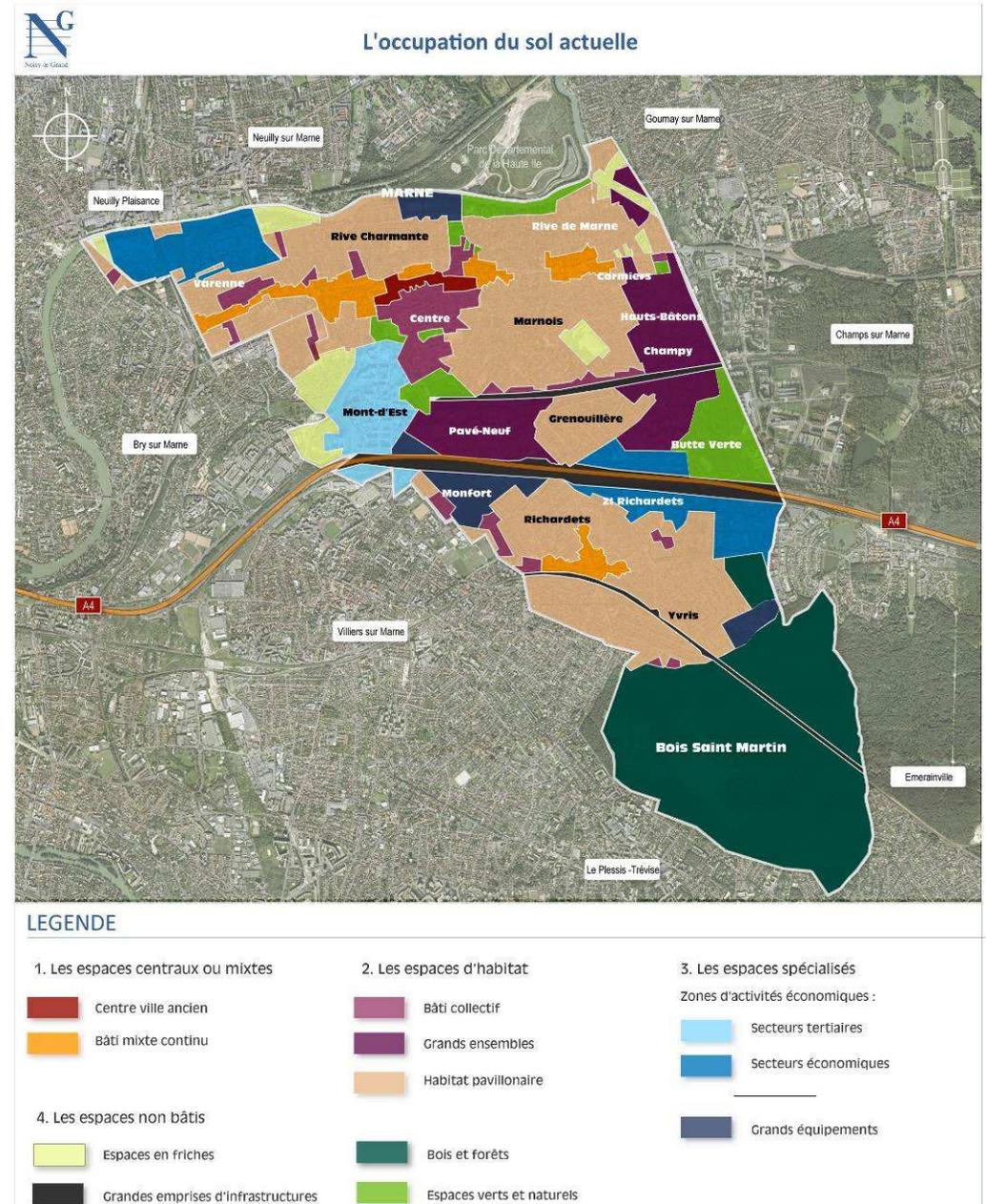
Le centre ville

3 – Une morphologie urbaine abritant une grande diversité

Des formes bâties diversifiées :

Si le bâti pavillonnaire domine spatialement la commune, Noisy-le-Grand est riche d'une grande diversité de formes urbaines liée à son développement particulier. Du tissu de bourg traditionnel aux grands ensembles de la Ville Nouvelle, en passant par le nouveau quartier du Clos Saint-Vincent, les zones d'activités et le pôle d'affaire du Mont d'Est, cette diversité exige une bonne cohésion d'ensemble, c'est-à-dire des liaisons interquartiers et une transition travaillée entre des ensembles bâtis très différents.

Travailler les transitions entre les différentes formes urbaines, ouvrir les quartiers sur la ville, faciliter les liaisons intra et interquartiers, tels sont les grands enjeux de la commune post Ville Nouvelle.



Le centre historique



Présentation

Le périmètre du centre ville ancien se situe au Nord de la commune, sur les hauteurs de la vallée de la Marne. Il longe la ligne de crête entre le château de Brie et les coteaux de la Marne.

Aujourd'hui, le centre ville vise à retrouver sa vocation de pôle urbain, grâce à une requalification urbaine et architecturale, déjà largement engagée, permettant la mise en valeur des linéaires commerciaux et l'implantation de nouveaux commerces, le facilitement des déplacements, notamment doux, et le développement d'une offre d'équipements structurants (agrandissement de l'hôtel de Ville, implantation du centre aquatique).



Voirie

Le centre s'organise autour de la rue Brosselette, orientée Est-Ouest, et de la Place de la libération. Les espaces publics de la rue Brosselette ont été récemment requalifiés pour permettre des déplacements plus sécurisés et la mise en valeur architecturale du quartier.



Cadastré



Parcellaire



Bâti

Parcellaire

Le parcellaire se développe en lanières plus ou moins étroites depuis la rue Brosselette. La profondeur des parcelles permet souvent l'implantation de bâti autour de petites cours intérieures, occupées autrefois par les artisans (plombiers, serruriers, menuisiers...).

Bâti

Le bâti forme un ensemble unitaire, dense, continu et à dominante d'habitat et de commerce en RDC. Les constructions, d'une hauteur rarement supérieure à R+2, s'implantent à l'alignement et constituent un front bâti homogène typiques des centres bourgs traditionnels.

Enjeux

Maintenir la qualité et le patrimoine historique de ce quartier, rare à Noisy le Grand, tout en identifiant les espaces pouvant accueillir une réhabilitation respectant l'architecture traditionnelle et l'identité du centre. Pérenniser et renforcer ses fonctions de pôle commercial, urbain et administratif.



Les grands ensembles



Présentation

Ces secteurs se localisent principalement sur le plateau, sur les sites de la Ville Nouvelle. Ils se composent de trois quartiers principaux : Le Pavé Neuf, Le Champy, les Hauts bâtons et la Butte Verte.

Ces trois entités, présentant des formes architecturales diverses, possèdent de nombreuses similitudes dans leur organisation : peu de distinction entre espaces publics et privés, des circulations douces et automobiles indépendantes, et des espaces publics importants sur dalle, support un commerce de proximité fragile (champy, Pavé Neuf).



Voirie

Les voiries sont principalement organisées pour la desserte des parkings des logements. Ces quartiers sont peu traversés. Des voiries larges et peu urbaines les contournent, ce qui limite leurs interactions avec les quartiers limitrophes.

Parcellaire

Les parcelles sont très étendues et sont souvent des espaces privés néanmoins ouverts au public, ce qui rend difficile la lecture espace public / espace privé. Par ailleurs la configuration du parcellaire rend difficile toute évolution de ces ensembles.

Bâti

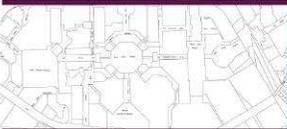
Le bâti se caractérise par des immeubles de taille importante, même si on note une grande diversité de hauteurs selon les quartiers (de R+5 à R+15).

Enjeux

Transitions et liaisons à trouver entre ces grands ensembles et les quartiers limitrophes.
Renforcer les polarités commerciales et clarifier la distinction entre les domaines publics et privés.
Faciliter la réhabilitation et la rénovation urbaine de ces quartiers.



Cadastré



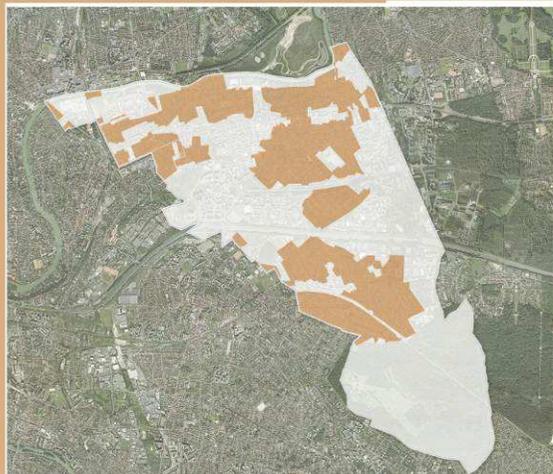
Parcellaire



Bâti



Les quartiers pavillonnaires



Présentation

Les quartiers pavillonnaires couvrent plus de 40% de l'espace urbain de la ville.

Si certains quartiers comme les Yvris, les Richardets ou la Grenouillère sont essentiellement constitués d'un bâti pavillonnaire résidentiel homogène, d'autres comme ceux de la Varenne, de Montfort ou l'est de Rive de Marne présentent des secteurs plus réduits, parfois enclavés dans des zones industrielles ou des délaissés urbains (emprise du projet abandonné de l'autoroute A103).



Voirie

La trame viaire présente un caractère assez homogène, souvent rectilligne avec des voies parallèles se croisant à angle droit, ayant parfois une organisation en étoile autour d'une petite centralité de quartier (Richardets).



Cadastré



Parcellaire



Bâti

Parcellaire

Le parcellaire est régulier, composé majoritairement de petites et moyennes parcelles de forme rectangulaire (autour de 500m²), organisées perpendiculairement aux voies de desserte. Les fonds de parcelle abritent souvent une couverture végétale importante donnant un aspect très vert à ces quartiers.

Bâti

Le bâti se caractérise par une implantation en retrait, relativement serré et parfois implanté sur les deux limites séparatives. Les hauteurs ne dépassent généralement pas le R+1+C.

Enjeux

Ces quartiers, bien structurés, ne présentent pas de dysfonctionnement majeur. Cependant, certains, proches des gares RER (les Yvris, la Varenne) ou des grandes polarités communales (la Varenne, Gournay-Cossonneau) peuvent porter des enjeux de mutation.



Les collectifs



Présentation

Le Clos Saint Vincent vient conforter une nouvelle typologie résidentielle à Noisy-le-Grand, mieux intégrée et mieux structurée que les grandes opérations de la ville nouvelle tout en offrant une densité supérieure aux quartiers pavillonnaires.

ce quartier privilégie les espaces publics de qualité (espaces verts, places) tout en structurant l'espace urbain. Ces programmes permettent de favoriser l'animation par la création de commerces et services en rez-de-chaussée.



Voirie

Les voiries sont bien hiérarchisées, entre desserte interne et voies traversantes. Cela permet une limitation des nuisances sans refermer le quartier sur lui même. Les rues sont traitées de manière très urbaines, mixant circulations douces et automobile. De nombreuses voies piétonnes et cyclables sont présentes en coeur d'îlot.

Parcellaire

Les parcelles sont de tailles importantes. Le bâti est concentré sur les limites séparative et le front de rue, les coeurs d'îlot sont occupés par des parcs ou des jardins.

Bâti

Le bâti est assez homogène, se présentant sous la forme d'immeuble de hauteur moyenne (R+4) implantés à l'alignement des voies, formant un front bâti continu.

Enjeux

Ces nouvelles opérations permettent la création d'une transition entre les grands ensembles d'une part et les quartiers d'habitat pavillonnaire d'autre part. Cette nouvelle typologie peut servir de référence urbaine pour les opérations futures.

Cadastre



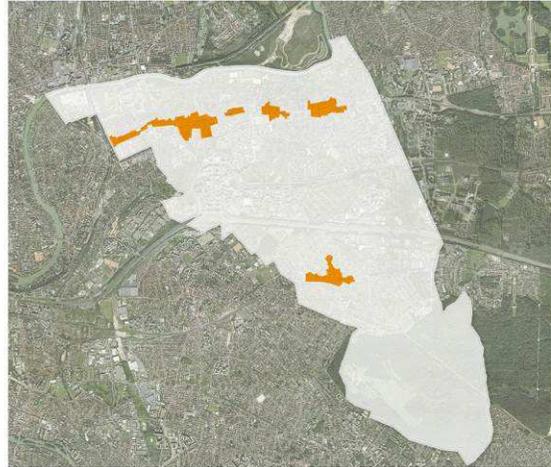
Parcellaire



Bâti



Les espaces mixtes



Présentation

Ces espaces se développent principalement le long de deux axes majeurs selon une orientation est-Ouest :

- L'avenue Emile Cossonneau / boulevard du Maréchal Souchet et le boulevard du Maréchal Foch : épine dorsale entre le plateau et la vallée, l'axe prolonge naturellement le centre ville vers l'est et l'ouest.
- Le centre de quartier des Richardets, et son extension sur l'avenue Médéric vers Villiers sur Marne et la gare RER "Villiers-sur-Marne - Le-Plessis-Tréville.



Voirie

Structuré autour d'un grand axe, ce sont des secteurs très traversés. La rue Emile Cossonneau / boulevard du Maréchal Souchet est large et peu urbaine (une partie en 2x2 voies avec terre-plein central). Fort lien est-ouest, elle est aussi une coupure entre les coteaux et le plateau. L'avenue Médéric, moins large et plantée présente un caractère plus résidentiel, malgré un trafic soutenu.

Parcellaire

Le parcellaire s'organise à partir de la voie. Il est très irrégulier, alternant petites et grandes parcelles, qui accueillent des fonctions très diversifiées (petites activités, logements, équipements...)

Bâti

Le bâti présente un caractère très hétérogène, mixant habitat collectif et individuel, petites entreprises (concessions, garages), commerces, équipements (Villa Cathala)... L'implantation se fait en retrait ou à l'alignement selon les fonctions. Les hauteurs restent relativement basses et ne structurent pas la voirie.

Enjeux

L'enjeu est de hiérarchiser et valoriser ces axes comme des colonnes vertébrales qui traversent et desservent des quartiers. Il s'agit également de requalifier les entrées de ville et de structurer la voirie avec un front bâti continu.



Cadastré



Parcellaire



Bâti



Le pôle du Mont d'Est - Maille Horizon



Présentation

Le principal pôle d'activité tertiaire de la ville est le quartier du Mont d'Est. Il regroupe plus de 550.000 m² de bureaux desservis par la gare RER Noisy-le-Grand Mont d'Est. Conçu à l'origine pour devenir le pôle d'activité majeur de l'Est parisien (il était prévu d'y implanter 1 million de m² de bureaux), il est conçu comme une forteresse, d'échelle plus monumentale que le reste de la ville. Les circulations s'organisent autour de et sur la dalle, qui abrite le centre commercial régional "Les Arcades".

Une extension mieux intégrée au fonctionnement de la commune (Maille Horizon) est en cours de réalisation au nord du Mont d'Est, dans le prolongement direct du quartier.



Voirie

Le cœur de quartier est principalement piéton. La voirie de desserte décrit une sorte de périphérique autour du quartier. D'une emprise importante (2x2 voies avec terre-plein central), elle coupe visuellement et cognitivement le quartier d'affaire du reste de la commune, contribuant à en faire une entité à part dans le paysage urbain de Noisy-le-Grand.

Parcellaire

Comme beaucoup de quartiers de Villes Nouvelles, le parcellaire est difficilement identifiable, comme la distinction entre espaces publics et privés. Par ailleurs une mixité des fonctions peu lisible rend parfois difficile la compréhension des accès, circulations et usages des différents espaces.

Bâti

Le bâti est constitué d'immeubles de grandes tailles (R+18 pour les plus hauts). Il accueille des logements, des activités (principalement des bureaux), et des commerces.

Enjeux

Des accès peu clairs et un espace public (la dalle) sous-utilisé.

Une mixité qui ne fonctionne pas toujours. Certains logements se retrouvent enclavés dans un pôle tertiaire en plein développement.



Cadastre



Parcellaire



Bâti

Les zones d'activités



Présentation

Noisy-le-Grand compte deux zones d'activités :

Le nord de la Varenne principalement occupé par les usines du SIAPP et du SEDIF en bord de Marne, ainsi qu'une zone artisanale.

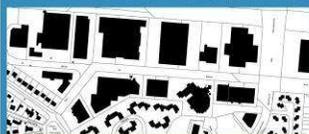
La zone d'activité des Richardets, en bordure de l'autoroute A4 regroupe des activités de logistiques, d'industrie et de commerces de gros. Sur 45 hectares, elle regroupe 125 établissements et accueille plus de 2 370 emplois.

Aujourd'hui, ces deux zones économiques représentent des enjeux importants de la commune, en termes de requalification et de maintien des emplois.

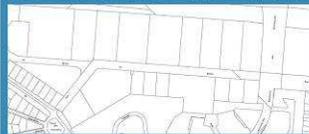


Voirie

Dans la zone des Richardets, les accès sont compliqués depuis l'autoroute. Par ailleurs la zone est peu accessible depuis les quartiers de Noisy-le Grand. Desservie par la route de Neuilly et la rue Paul Lafargue, la zone d'activité de la Varenne voit son accessibilité limitée par la Marne et les emprises ferrées.



Cadastre



Parcellaire



Bâti

Parcellaire

L'activité est implantée sur de grandes parcelles, souvent paysagées. Le bâti, en retrait, est peu perceptible. Les parcelles accueillent de larges espaces de stationnement.

Bâti

Composé majoritairement de bâti de grande emprise mais de faible hauteur (entrepôts et des plateformes logistiques). Dans sa diversité, on trouve également des équipements et quelques sites de bureau (R+2 ou R+3).

Enjeux

Importance de maintenir et de requalifier ces zones pour la diversité des emplois qu'elles apportent à la commune.
Nécessité de les replacer dans un contexte de développement économique régional.



4 – Un patrimoine bâti intéressant, notamment dans le centre historique

a) Les monuments et sites urbains d'intérêts patrimoniaux

Si Noisy a subi de grandes transformations au cours de son histoire récente, il subsiste un patrimoine historique, architectural et naturel intéressant.

Le patrimoine architectural :

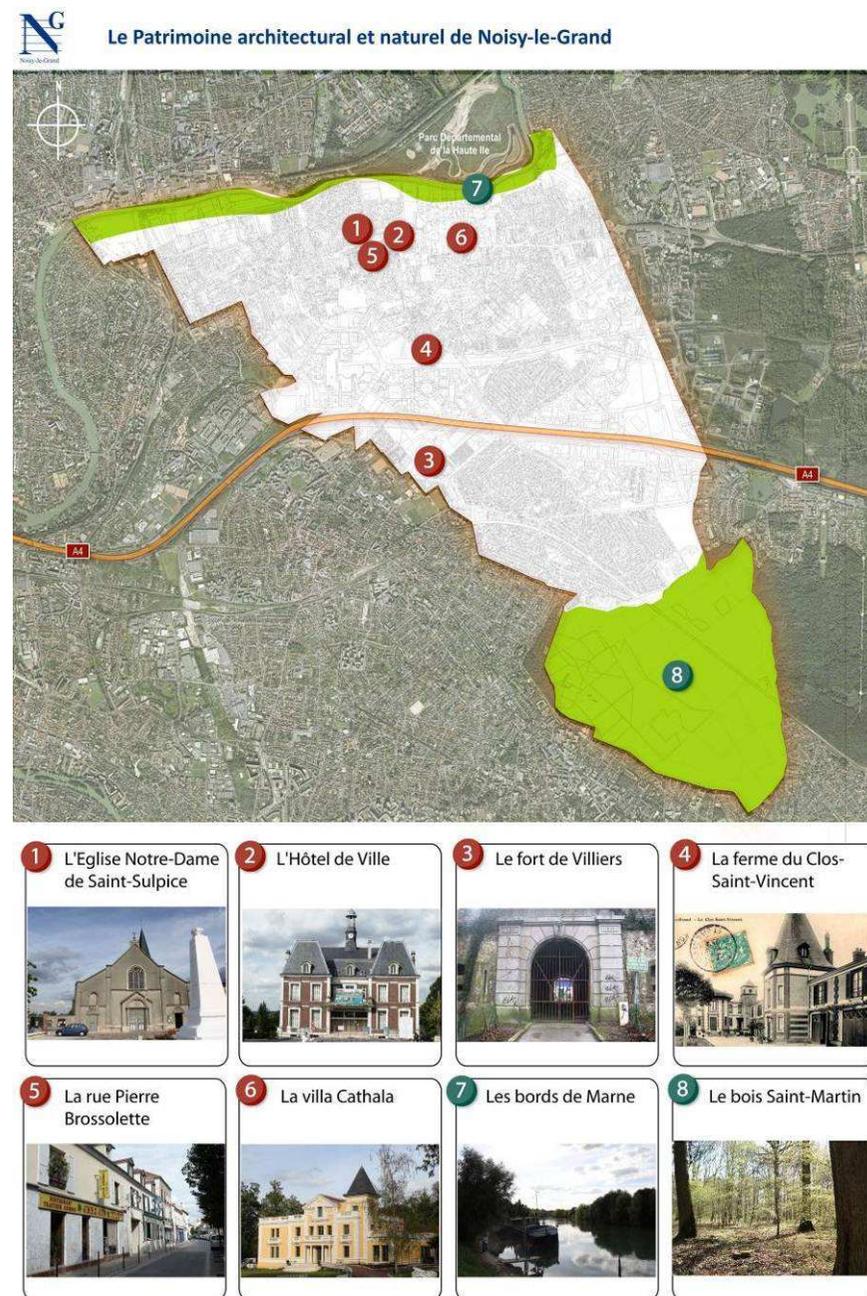
Situé majoritairement dans le centre historique, il se compose principalement d'anciens châteaux ou de belles demeures, vestiges de la fonction de villégiature de la commune au début du siècle dernier, et de fermes rappelant son passé agricole. La rue Pierre Brossolette, axe historique de Noisy-le-Grand, a su, au fil du temps, conserver son esprit village, avec ses commerces et ses arrières cours.

Plus au sud, le fort de Villiers est un témoignage de l'Histoire de France, faisant partie d'un vaste dispositif de défense de la capitale après la guerre de 1870.

Le patrimoine naturel :

La commune possède deux espaces naturels de grande qualité, à ses extrémités nord et sud : Il s'agit des bords de Marne, qui ont participé à l'attractivité touristique de la commune, avec l'implantation de nombreuses guinguettes dans l'entre deux guerre.

Et du bois Saint-Martin, vestige de la grande forêt de Laucania, qui recouvrait l'Ouest de la Brie, et qui constitue le poumon vert de la commune. Le projet d'ouverture partielle au public permettra aux Noiséens de s'approprier ce patrimoine naturel.



Le patrimoine identifié au titre des Monuments Historiques :

➤ L'église Saint Sulpice Notre Dame :

L'église bénéficie d'une protection en tant que monument historique inscrit depuis 1999. Un arrêté du 16/06/1926 identifiait le clocher et le chœur comme éléments remarquables, mais il a été remplacé par un arrêté du 22/12/1999 identifiant l'église dans sa totalité.

C'est en 1089 que fut décidée la construction de l'Eglise-Saint-Sulpice. Il a fallu plusieurs siècles pour ériger cet édifice qui fut baptisé, en 1424 seulement, « A nostre Dame et Saint Soulpice ».

En 576, à l'emplacement de l'actuelle église, se dressait l'oratoire catholique au pied duquel fut enterré Clovis.

La construction de l'Eglise aurait débuté vers 1140 par le clocher que l'on peut encore voir aujourd'hui. C'est un ouvrage de pur style roman : socle carré en pierre de tailles, fenêtres cintrées surbaissées avec colonnettes et petits chapiteaux aux angles. La construction se serait poursuivie jusqu'au 13ème siècle, venant s'appuyer sur les restes de la vieille chapelle mérovingienne.

1424, date de la consécration, marque peut-être l'achèvement des travaux. A la suite de la guerre de cent ans et des guerres de religions, l'église a été considérablement modifiée. Si une réparation maladroite a enlaidie les belles pierres, recouvertes aujourd'hui d'un enduit de ciment, il demeure néanmoins que la nef et le bas côté restent dignes d'intérêt. Cet édifice fait l'objet actuellement d'une restauration profonde sous la maîtrise d'œuvre de d'un architecte des bâtiments de France.



➤ Le nymphée de l'ancien domaine de Villefix :

Le nymphée est daté entre 1695 et 1708, il se situe dans l'ancien domaine de Villefix morcelé et loti à la fin du 19e siècle. Un plan hydraulique de 1774 indique que la grotte comportait un masque jetant l'eau dans deux bassins, aujourd'hui disparus. Il ne reste que l'appareillage de pierre, de rocaille et de silex, l'aménagement des bancs et la calade de cailloux lavés. Ce monument a été inscrit au titre des Monuments historiques par arrêté du 2 mai 2000.

➤ La croix du cimetière, rue de l'Eglise :

Cette croix a été inscrite au titre des Monuments historiques par arrêté du 15 novembre 1926.

Le patrimoine architectural :

➤ L'hôtel de ville :

En 1789, la Révolution française renverse le système monarchique pour créer un Etat républicain. C'est désormais l'Assemblée nationale constituante qui statue sur l'avenir du pays et crée 44 000 communes. En 1837, une première loi fait obligation aux communes d'avoir un local dédié à leur gestion.

À Noisy-le-Grand, la municipalité acquiert la propriété Desvignes située dans la Grande Rue (où se trouve désormais l'office de tourisme, rue Pierre-Brossolette), dès 1841. Les locaux rassemblent les bureaux de la mairie mais aussi une école de garçons, une école de filles et une "salle d'asile", ancêtre de l'école maternelle.

En juillet 1926, la municipalité saisit l'opportunité d'acheter une grande demeure bourgeoise : le château Périac du nom de ses derniers propriétaires. Cette propriété faisait partie, sous l'Ancien Régime, du domaine de la Roche du Parc, jadis l'un des plus grands fiefs seigneuriaux de Noisy-le-Grand.

En 1827, la famille Buisson avait fait l'acquisition de ce domaine et c'est leur fille, Sophie Louise, épouse d'Augustin Périac, qui avait décidé d'y faire construire le château en 1864. Dès le mois de novembre 1926, les services municipaux sont transférés dans le château Périac, officiellement déclaré nouvelle mairie.

Dès son installation, le conseil municipal prévoit de grands travaux, mais ce n'est qu'en 1937 que l'aménagement de l'ancien château Périac est envisagé dans tous ses détails. On projette alors de supprimer les grilles de l'entrée, de construire un balcon et de transformer l'escalier d'honneur. Un an plus tard, seul le chauffage central est installé. Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que les travaux soient enfin réalisés, en 1947.

Aujourd'hui, l'hôtel de ville s'apprête à être agrandi par le cabinet d'architectes CHAIX & MOREL ET ASSOCIÉS, tout en conservant le bâtiment d'origine, afin de pouvoir accueillir l'ensemble des services de la ville.



Le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville

➤ Le fort de Villiers

Construit sur le territoire de Noisy-le-Grand, dans le quartier du Monfort, ce fort a reçu le nom de la commune voisine (Villiers), comme le voulait autrefois la tradition. Il se cache aujourd'hui dans un massif boisé, bordé par l'autoroute A4 et le quartier pavillonnaire de Villiers.

Ce fort militaire, aux fonctions défensives, appartient à une famille d'édifices tous semblables situés sur les hauteurs des environs de la capitale. Il incarne l'une des pièces de l'imposant et complexe système de défense parisien datant de 1874 et fait parti de la deuxième ligne de défense de Paris : une ceinture de 30 km en arrière des limites de Paris, comprenant une vingtaine de forts et s'étirant sur plus de 100 km. Cette nouvelle enceinte défensive est créée par les autorités militaires lorsque les forts de la première ceinture montrent leurs limites en 1870 lors du siège de la capitale. Une décision également confortée par la portée de l'artillerie qui augmente avec les progrès technologiques.

La construction du fort débute en 1878 et s'achève en 1880. De forme trapézoïdale, le fort est délimité par un fossé très profond, lui-même bordé par un mur de contrescarpe. Au centre, l'on trouve la cour intérieure très encaissée et bordée, de part et d'autre, par les casernements. Des douves de 800m de périmètre entourent le fort franchissable en un seul point par une passerelle. Ce fort n'a jamais servi à des fins militaires, et il est aujourd'hui propriété de la commune de Noisy.



➤ La ferme du Clos Saint-Vincent

Situé au 105 rue du Docteur Sureau, la ferme du Clos Saint-Vincent est implanté au fond d'un jardin planté d'arbres centenaires. Le bâtiment est constitué de deux ailes et sa façade principale aborde une ligne architecturale sobre et raffinée. La ferme comprend également un pigeonnier et le bâtiment des anciennes écuries.

La ferme du Clos-Saint- Vincent est un témoignage du passé rural de la ville. Un centre de loisirs sera implanté en juillet 2012, qui permettra l'accueil des enfants des écoles élémentaires du Clos de l'Arche, du Clos des Noyers et Joliot-Curie. Le centre s'étendra sur deux étages, dans quatre salles de vie et autant de salles d'activité abritant des ateliers d'informatique, d'arts plastiques, de menuiserie et de cuisine. Une grande bibliothèque avec son espace « contes », et le réfectoire de 300 m² créé sur le site, compléteront les équipements de ce centre de loisir.

Le chantier, prévu sur seize mois, doit s'engager au printemps 2011.



➤ La rue Pierre Brossolette

Connue sous le nom de rue de l'Echelle au XIV^e siècle, elle devint rue Montmarcel jusqu'au XIX^e siècle, puis Grande Rue... Ce n'est qu'en 1945 qu'on lui attribua celui de Pierre Brossolette, homme politique et résistant.

Cette rue s'est toujours imposée comme l'artère principale de la ville. Elle accueillit la mairie jusqu'en 1926. Le bâtiment accueille aujourd'hui l'office du tourisme. En 1900, Noisy était encore un petit village d'agriculteurs. Hormis les boutiques telles les boucheries, charcuteries, boulangeries, les autres produits de consommation courante, lait, beurre, œufs, fruits et légumes étaient vendus directement dans les fermes existantes aux abords de la Grande rue, des rues Pasteur, Gambetta, et du docteur Sureau. Les serruriers, menuisiers, plombiers, horlogers, savetiers et autres artisans avaient tous élu domicile dans presque toutes les arrière-cours des propriétés bordant la rue.

Aujourd'hui, si le quartier a en grande partie été préservé, il s'est également adapté à son époque. Une requalification récente des espaces publics a permis redonner une place aux piétons et de marquer la rue Pierre Brossolette comme l'artère commerçante principale de Noisy-le-Grand.



➤ La Villa Cathala

Avant de devenir le cœur noiséen de la vie associative et artistique, la Villa Cathala a connu un an de travaux. Une rénovation nécessaire et réussie qu'elle doit à l'origine à son intérêt historique.

En 1999, le Conseil Municipal décide d'acquérir la Villa Cathala au nom de « la préservation du patrimoine ». Dans une ville comme Noisy-le-Grand, marquée par les grands ensembles en béton des années 1980, l'existence de tels lieux reste un témoignage de l'Histoire de la commune. À l'instar de la restauration du Conservatoire, de l'hôtel de Ville et de l'église Saint-Sulpice, celle de la Villa Cathala valorise une architecture mais aussi restaure un monument de l'identité Noiséenne. Avec ses 780 m² et son parc de 9 000 m², la Villa Cathala exploite désormais son potentiel dans ses nouvelles fonctions de Maison des arts et des associations. L'enjeu premier a été sa conservation. L'édifice, vétuste, a nécessité de nombreuses études et l'intervention d'ouvriers spécialisés dans les bâtiments anciens.



La villa Cathala en quelques dates :

- **1869** : Le Second Empire. Construction d'une villa florentine à l'emplacement supposé du château de Villefrix, disparu au courant du XIXe siècle.
- **1920** : Les Années folles. Construction d'extensions sur la Villa, alors appelée « Villa Le Lac ».
- **1945** : Après avoir connu plusieurs propriétaires sous l'Occupation, à la Libération rachat par Charles Cathala, sénateur et maire de Neuilly-Plaisance. La maison prend son nom.
- **1999** : Acquisition par la Ville au nom de la « préservation du patrimoine architectural et paysager » (délibération du 17 juin 2009) : Début du chantier de rénovation.
- **2010** : Premier mariage à la Villa Cathala rénovée le 7 juin.

Le patrimoine naturel :

➤ Les bords de Marne

Quand les moines de Saint-Martin-des-Champs deviennent les maîtres de Noisy-le-Grand au XI^{ème} siècle, ils sont en même temps investis des droits de justice et de ceux de port et de pêche sur la Marne.

C'est dire l'enjeu que représente, déjà à cette époque, la rivière pour Noisy, plaçant son exploitation au même niveau que le pouvoir de juger les hommes.

Dès le XIV^e siècle, les rives de Noisy accueillent un moulin, qui utilise la force du courant pour mouliner le grain et le transformer en farine. Au XVI^e siècle, les moines en font construire un second, à proximité du premier. De tout cela, il reste peu de traces. Seule la rue du Vieux-Moulin rappelle que la ville fut meunière. Mais il faut attendre le XIX^e siècle pour que la Marne marque durablement Noisy.

La Marne revêt alors une importance commerciale de premier plan. Voie navigable, elle permet aux péniches d'amener à la capitale du sable, du bois, des grains et du charbon venu de l'est de la France. À Noisy, les rives se chargent de petits bateaux, chalands et péniches. La construction du canal de Chelles, entamée en 1849, dévie une partie du trafic, rendant la Marne noiséenne aux poissons et à leurs pêcheurs. Les rives deviennent des lieux de plaisance tellement fréquentés que le conseil municipal doit freiner la prolifération de petits bateaux. Le 3 novembre 1888, il crée même une taxe pour le stationnement sur ses berges. La raison : laisser un accès libre à la navigation et à la liberté de commerce.



Mais la Marne n'est pas qu'une voie de circulation, elle est aussi un obstacle entre Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne. Après de longs palabres, les deux bourgades s'accordent pour construire un pont entre les deux rives. Gage de développement, le pont en fer est inauguré en juin 1889 et baptisé opportunément pont des Deux-Communes.

Noisy entre dans le XX^e siècle avec un air de fête. Ses bords de Marne voient affluer Parisiens et pêcheurs amateurs. Le conseil municipal veille d'ailleurs à la quiétude du lieu. Il empêche ainsi en 1933 l'installation d'un constructeur de bateaux à moteur sur sa rive, craignant que « les essais en vitesse de canots automobiles [soient] susceptibles de causer une grande gêne aux riverains et aux pêcheurs, sans apporter aucun profit au commerce local ». Car une économie touristique s'est construite.

En 1919, des chantiers de réparation de bateaux s'installent et les années 1920 voient le succès des guinguettes. Malgré la Grande Guerre et les crues répétées de la Marne, Noisy traverse cette première moitié de siècle au fil de l'eau... jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Quand Noisy est libérée en 1944, son pont est détruit et les Années folles sont loin. Noisy s'est tourné vers Paris et a reconstruit son pont en béton. Cependant, ses bords de Marne gardent toujours un cours paisible, des péniches et des noms évocateurs : sa rue du Vieux-Moulin, celle des Prés-de-Gournay et, bien sûr, sa Rive charmante.

➤ Le bois Saint-Martin

Ce « poumon vert » à cheval sur trois départements (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne) peut être considéré, en raison de sa taille et de sa qualité, comme le premier site naturel de l'Est parisien, après le bois de Vincennes. Outre des arbres, il comprend une grande prairie centrale de plus de 600m de long et jusqu'à 250m de large, des mares, des fossés, de nombreux sentiers et plusieurs bâtiments composés de maisons de maître et de corps de ferme.

Le bois est un vestige de la forêt de Laucania qui recouvrait alors l'Ouest de la Brie. Les rois mérovingiens venaient s'y promener ou chasser le cerf, en route pour leurs villas de Noisy-le-Grand, Chelles ou Nogent-sur-Marne. On ne retrouve les premières traces de propriétaires officiels qu'au XIe siècle. Le bois Saint-Martin appartient alors au roi Henri 1er qui l'offre en 1059 aux moines de Saint-Martin des Champs, sans doute dans le cadre des préparatifs de la croisade. Ce don inclut tous les revenus des terres, forêts et vignes aux environs de la forêt de Noisy. Mais ces moines ne sont pas très attirés par les travaux forestiers et ils seront même condamnés en 1665 pour avoir mal entretenu la forêt dont ils avaient la charge.

Ils revendent le bois en 1707 à Paul Poisson de Bourvallais, seigneur de Champs et de Noisy. Au XIXe siècle, on comptera parmi ses différents propriétaires un ministre des Finances (le Baron Louis), le général Burthe déjà propriétaire du domaine où se trouve l'actuelle mairie et Monsieur Jovin, maire de Noisy-le-Grand de 1812 à 1824. Le bois est jusqu'à aujourd'hui resté une propriété privée.



Le bois Saint-Martin figurait comme chênaie ancienne sur la carte de France de Cassini de 1750. Aujourd'hui encore, il abrite de nombreuses plantes dont certaines sont actuellement rares et protégées.

On y trouve 294 espèces végétales différentes et de nombreux essences d'arbres : chênes, charmes, bouleaux, aulnes. Au Moyen-Âge, la forêt fournissait des fruits, du bois de chauffage. Les porcs, base de la nourriture à cette époque, s'y nourrissaient de glands. Les animaux sauvages se plaisent aussi ici depuis des siècles, bien que le bois ait été une propriété de chasse jusqu'à la fin du XIXe siècle. On peut encore y croiser au détour d'une clairière de nombreux oiseaux comme les pics mais aussi des chevreuils et des sangliers.

Depuis 10 ans, la Ville mène des actions multiples pour préserver l'exceptionnelle biodiversité du bois Saint-Martin : demande de classement en espace naturel sensible qui le rend totalement inconstructible depuis 1997, en attente de classement Natura 2000 réunissant des sites naturels protégés à l'échelle européenne. Il fait par ailleurs l'objet d'un arrêté de biotope et est classé en ZNIEFF.

L'acquisition du bois par la Ville et par le conseil régional d'Île-de-France permettra son ouverture au public. Les zones accessibles seront spécialement définies afin de préserver les espaces abritant les espèces animales et végétales protégées. Les Noiséens y trouveront des activités de loisirs et de détente orientées vers la découverte, la valorisation et la protection de la nature.

FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

1 – Une ville multipolaire orientée Est-Ouest

a) Les polarités :

La commune de Noisy-le-Grand s'organise autour de polarité d'échelles différentes.

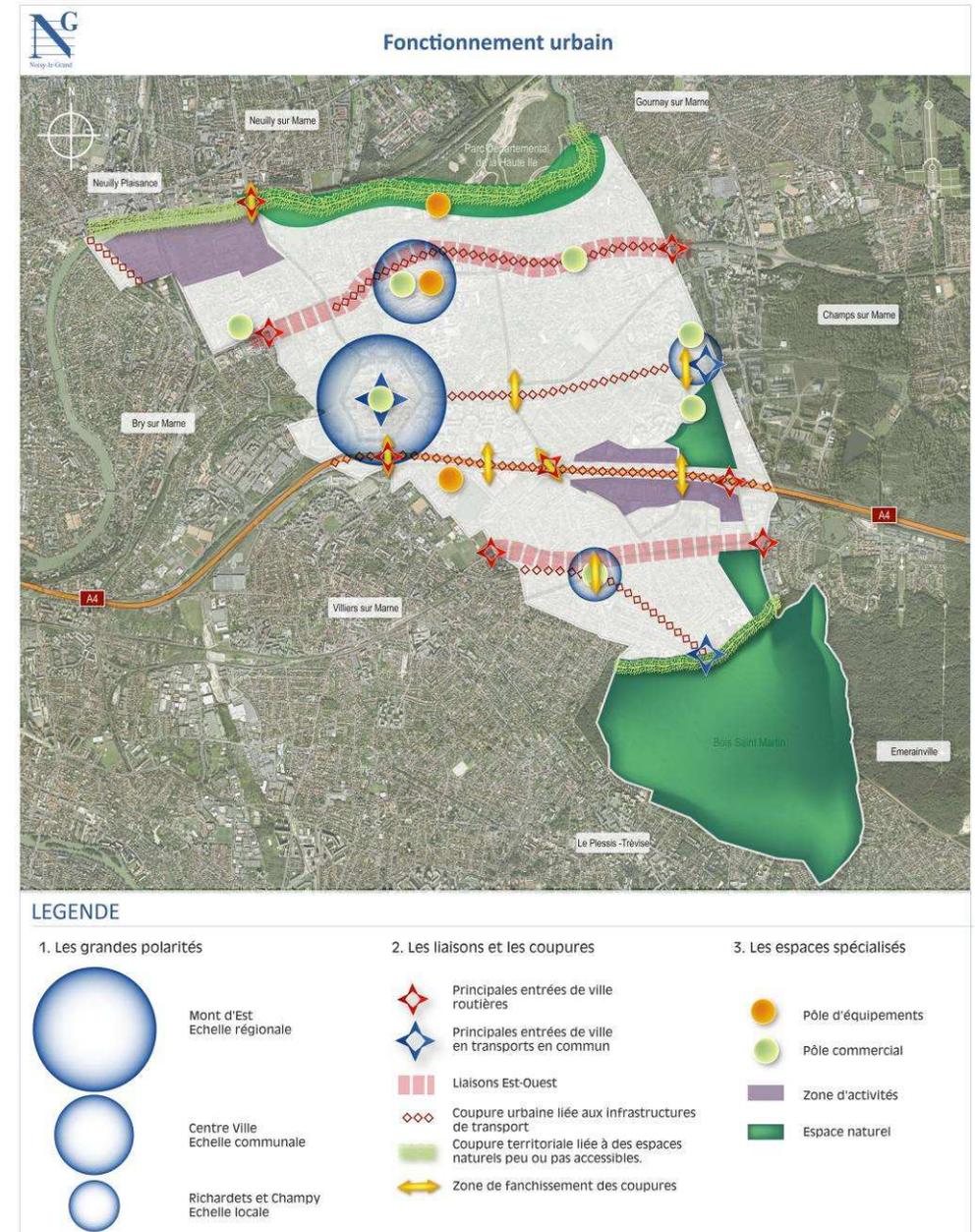
L'échelle régionale : le Mont d'Est est une polarité d'échelle régionale, avec le centre commercial des Arcades et le quartier d'affaire, en cours d'extension sur Maille Horizon. Cette centralité sera renforcée ces prochaines années avec l'accueil du collège et lycée international.

L'échelle communale : le centre ville est en train de retrouver sa place, après avoir été quelque peu marginalisé pendant la période de réalisation de la ville nouvelle, grâce aux aménagements et aux réhabilitations entreprises ces dernières années.

L'échelle locale : A l'échelle du quartier il existe deux polarités qui ressortent : le centre de quartier des Richardets, le seul au sud de l'A4, avec ses commerces et services de proximité et sa mairie annexe, et le pôle du Champy, qui accueille un centre commercial et une gare RER (Noisy-Champs).

b) les liaisons et les coupures

La commune et ses quartiers se sont développés principalement selon des axes Est-Ouest (la rue Pierre-Brossolette, le boulevard Pambrun, le RER A, l'autoroute A4 et l'avenue Médéric). Mais ces axes porteurs de développement sont également créateurs de coupures importantes, qui limitent les interactions Nord-Sud de la commune.



Enfin, si la commune est bien reliée aux communes de l'Est et de l'Ouest (Villiers, Bry, Champs sur Marne), ses espaces naturels forment une barrière qui limite les échanges avec les villes situées au Nord et au Sud de son territoire (Neuilly-sur-Marne, le Plessis Tréville, etc.).

La Ville de Noisy s'est développée selon un axe Paris-Province et doit maintenant réussir à développer ses liaisons Nord-Sud.

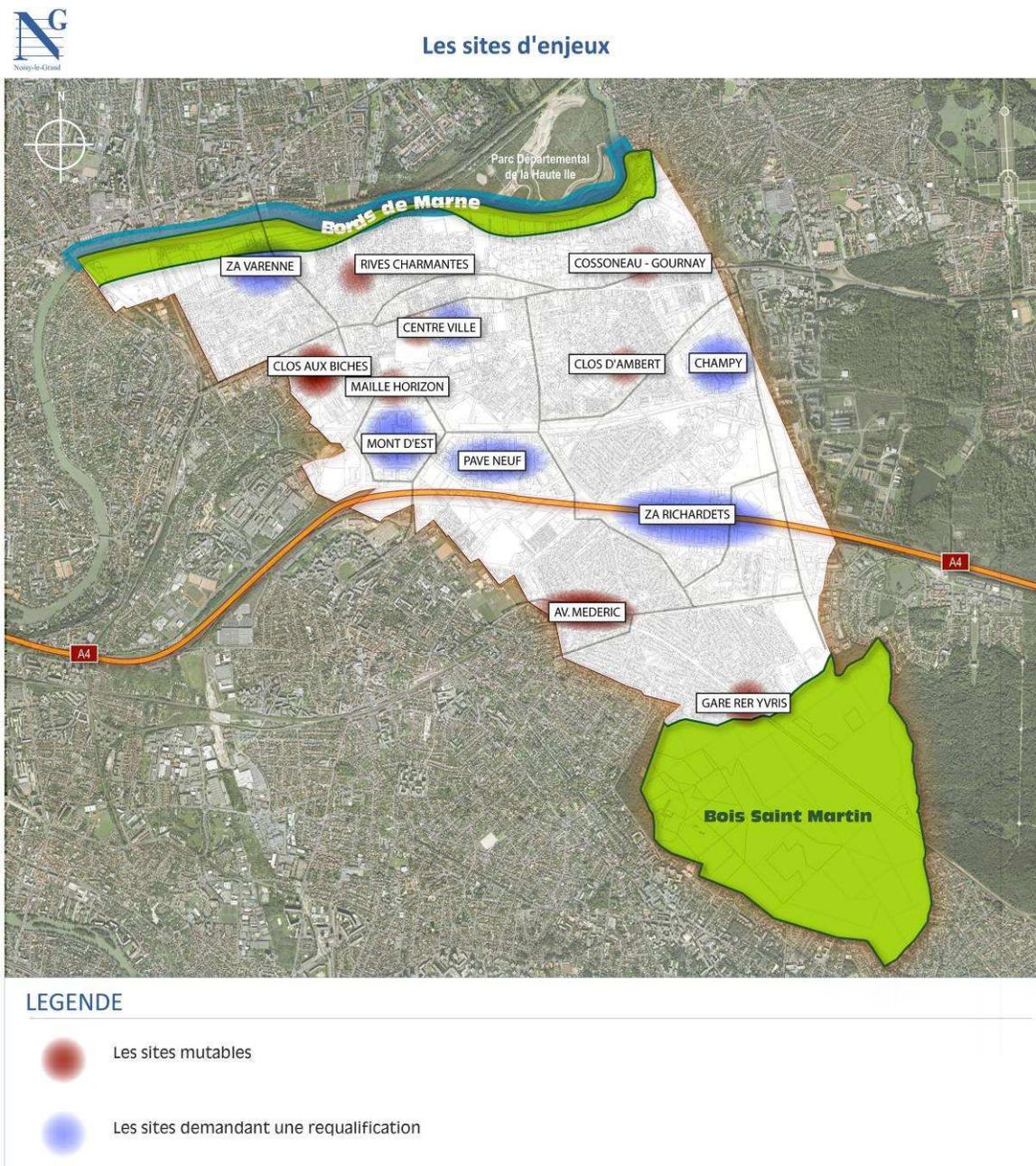
c) les espaces spécialisés

Noisy possède deux zones d'activités : les Richardets et la Varenne. Ces espaces n'ont pas la même fonction : la ZA des Richardets, desservie directement par l'A4, est dominée par des activités de logistique, tandis que celle de la Varenne, plus proche des bords de Marnes, est tournée vers des activités liées à l'eau (SEDIF, SIAAP) et à l'artisanat. Ces deux zones ont besoin d'être restructurées pour rester compétitives et conserver une diversité d'emploi sur le territoire.

Aux extrémités nord et sud du territoire, on trouve deux espaces naturels de grande qualité : les bords de Marne et le Bois-Saint-Martin. Figures essentielles de l'identité et du cadre de vie noiséen, la situation de ces espaces permet une proximité avec les quartiers d'habitat. L'ouverture prochaine du bois Saint-Martin favorisera un rééquilibrage des espaces de loisir vers le sud de la commune.

d) les espaces mutables

Au-delà des quartiers issus de la ville nouvelle qui nécessitent une requalification (Pavé Neuf, Champy, Mont d'Est), d'autres sites peuvent convenir à apporter une réponse aux besoins des habitants, ou requièrent une requalification.



Les sites mutables :

Il s'agit de secteurs qui présentent des opportunités de développement d'une offre de logement et/ou de commerces et de services. L'avenue Médéric, dans le quartier des Richardets, doit être plus en accord avec son rôle de centre de quartier. Les secteurs du Clos aux Biches, de Gournay-Cossonneau, du Clos d'Ambert, à l'Ouest du centre ville et dans une moindre mesure la Rive Charmante sont des espaces qui permettent l'implantation d'une offre en logements diversifiés tout en améliorant les liaisons intra et inter-quartiers. Le secteur de la Gare des Yvris ne remplit pas son rôle de quartier de gare. Il pourrait accueillir une offre commerciale de proximité et des espaces publics plus généreux.

Les sites demandant une requalification :

Ce sont principalement les deux zones d'activités économiques et les quartiers issus de la ville nouvelle. Ces espaces sont déjà occupés, parfois de manière assez dense, et présentent un potentiel d'extension ou de développement, notamment pour les zones d'activités économiques. Par ailleurs, des dysfonctionnements nuisibles à leur attractivité, voir à leur pérennité exigent des opérations de requalification d'envergure.

Les différents sites stratégiques (à enjeux) de la Ville sont détaillés dans les fiches suivantes :

Le centre ville

Un quartier historique...

Organisé à l'origine autour de la rue Pierre Brossolette (ancienne Grande Rue) qui constituait au début du siècle le coeur de ville de Noisy-le-Grand, le centre ville, comme beaucoup de quartiers Noiséens se développe selon un axe est-ouest.

Cet axe accueillait jusqu'en 1933 le tramway, qui reliait la commune à Paris.

Les opérations liées à la ville nouvelle et l'arrivée du RER A et de l'autoroute A4 vont avoir pour conséquence de déplacer le centre de gravité de la commune vers le sud, marginalisant le centre historique.

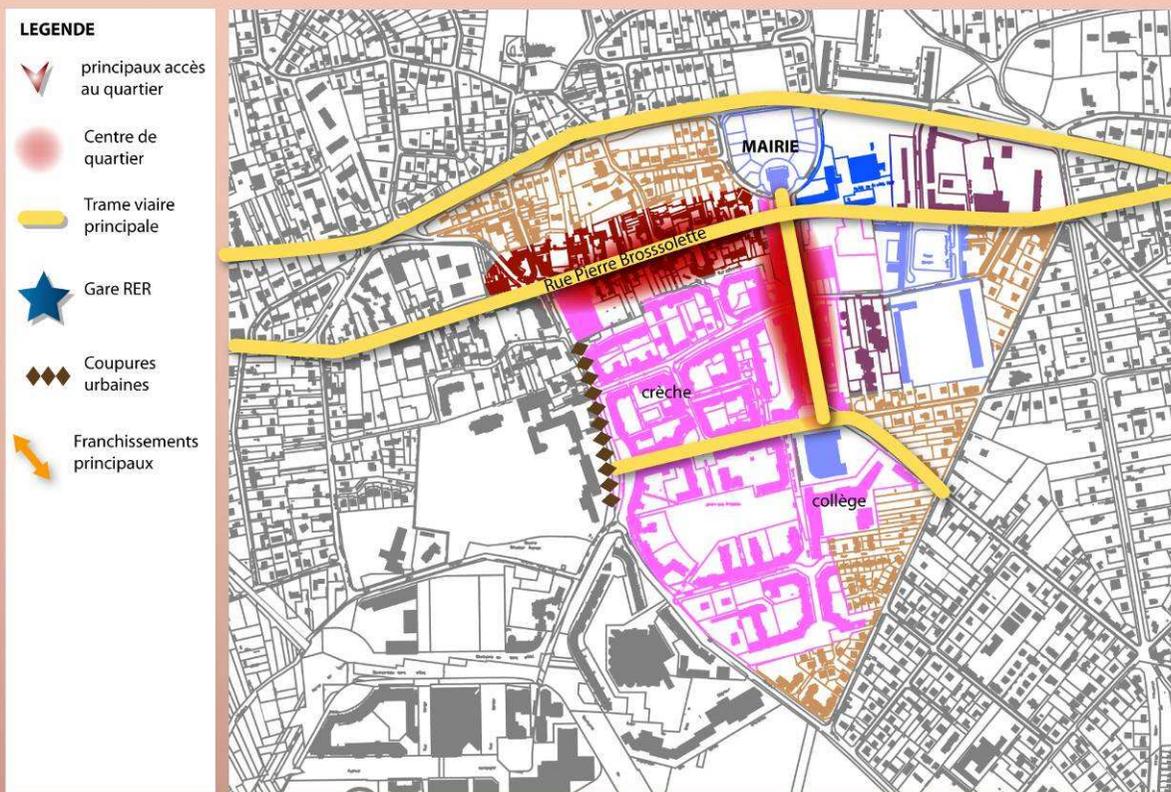
... en renouvellement

Afin de rendre toute son attractivité et son dynamisme au quartier, de grandes opérations ont été réalisées ces dernières années avec la réalisation de la ZAC du Clos Saint-Vincent (environ 2 400 logements), la réalisation de l'espace Michel Simon, l'agrandissement en cours de l'Hôtel de Ville, le traitement urbain et paysagé de l'avenue Aristide Briand, l'implantation d'un marché couvert, le réaménagement de la rue Pierre Brossolette et la futur implantation du centre aquatique municipal.

L'implantation de grands équipements, le réaménagement des voiries et le développement d'une offre nouvelle en logement ont permis au centre ville d'attirer de nouveaux commerces de proximité, des bars et des restaurants qui ont rendu au quartier son dynamisme et son animation.

La ZAC du Clos Saint-Vincent a permis de mieux lier le centre ville au Mont d'Est, en offrant une transition architecturale bien intégrée et de nombreuses voies de circulations douces vers la gare RER et le centre commercial régional les Arcades.

Aujourd'hui le développement du centre ville doit se poursuivre, notamment vers l'ouest, afin de créer un lien nouveau avec le quartier de la Varenne.



Le quartier des Richardets

Le "Village" de Noisy

Le quartier des Richardets est un quartier à part au sein de la commune de Noisy-le-Grand. Éloigné du centre historique, il conserve un fort caractère rural jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, même si quelques lotissements s'y sont déjà développés. En 1954, l'ouverture de la gare des Yvris et l'arrivée de nombreux ouvriers va engendrer un développement important du quartier, principalement sous forme d'habitat pavillonnaire. Une petite centralité avec ses commerces et quelques équipements se crée le long de l'avenue Médéric. Le quartier fonctionne alors comme un village.

Un quartier coupé du reste de la commune

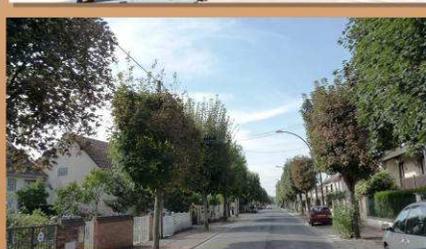
Ensermé entre l'autoroute A4 et le Bois Saint-Martin, le quartier possède peu de liaisons avec les grandes polarités communales du Mont d'Est et du Centre Ville. Il est beaucoup mieux relié aux communes voisines, notamment à Villiers, en prolongement direct de l'avenue Médéric.

Un développement Est-Ouest

Le quartier s'organise de part et d'autre de la rue de Médéric qui traverse les Richardets d'est en ouest. Cette artère accueille le centre de quartier au niveau de son croisement avec l'avenue Gabriel Péri. Elle permet également une liaison rapide avec la gare RER de Villiers, qui constituait le seul moyen de rejoindre la capitale avant la construction de la gare des Yvris.

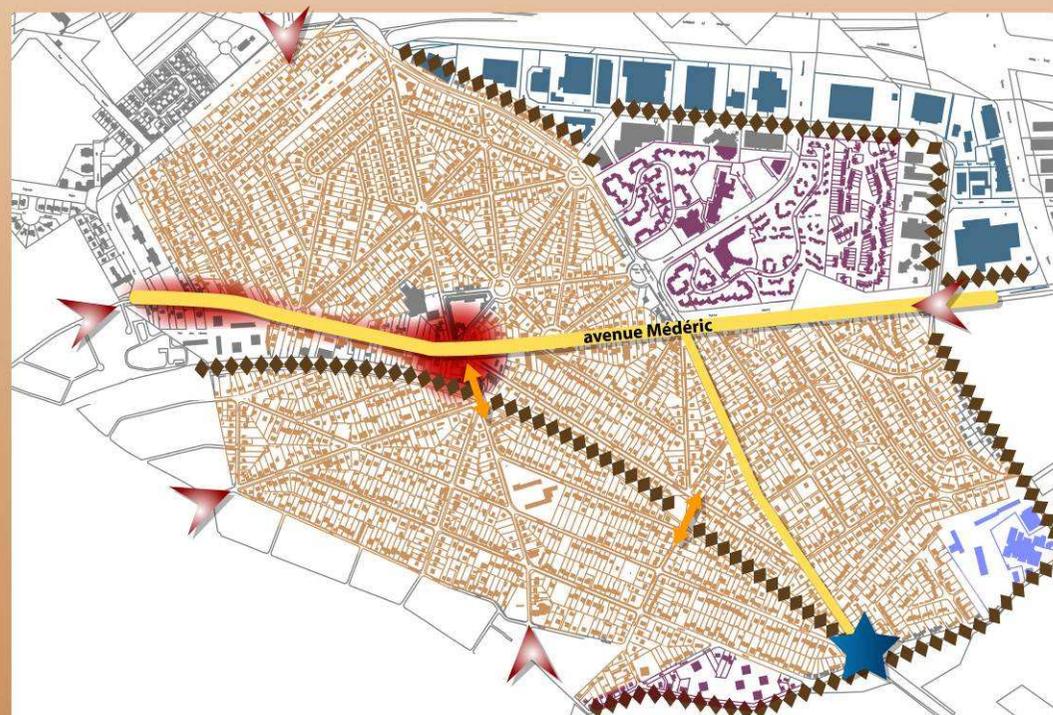
Aujourd'hui les Richardets est un quartier qui, s'il fonctionne bien, présente quelques inadaptations à son évolution :

- la gare RER des Yvris est peu accessible, la voie principale qui la dessert, l'avenue des Yvris, garde un gabarit de desserte locale.
- De nombreuses coupures liées au infrastructures de transports (autoroute A4, voie de chemin de fer), aux espaces naturels fermés (bois Saint Martin) et à la zone d'activité, peu ouverte sur le quartier.
- Une densité parfois faible, notamment pour le maintien du commerce le long de l'avenue Médéric, et à proximité de la gare RER des Yvris.



LEGENDE

-  principaux accès au quartier
-  Centre de quartier
-  Trame viaire principale
-  Gare RER des Yvris
-  Coupures urbaines
-  Franchissements principaux



Les quartiers de la ville nouvelle

Le développement vers l'Est

La ville nouvelle a été créée avec l'objectif de développer, aux portes de Paris, un cadre de vie radicalement différent de celui des banlieues traditionnelles. Noisy-le-Grand accueille la première tranche et la plus dense de la ville nouvelle. Elle adopte un plan linéaire respectant les limites naturelles du plateau. Elle s'étend sur 1 295 hectares et sur 7,5 km de long pour 4 km de large.

La priorité est donnée aux travaux de construction du RER A et de l'A4, qui la traverse d'Est en Ouest.

Avec la ville nouvelle, trois quartiers aux identités différentes sont nés : Le Mont d'Est, le Pavé Neuf et les quartiers Est (Champy, Hauts Bâtons et Butte Verte). Si ces quartiers sont assez bien reliés entre eux, en transports en communs ou en voiture, ils présentent des caractéristiques particulières et les transitions entre ces quartiers sont marquées.

Le Mont-d'Est :

C'est la "proue" de la ville nouvelle. Avec le "Palacio d'Abraxas" de Ricardo Bofill en accueil, ce quartier se caractérise par un bâti assez imposant, constitué d'immeubles de bureau et d'habitat

organisé sur une dalle qui accueille un centre commercial régional et une gare RER et routière. Un grand parking (le PKO), aisément accessible depuis le boulevard du Mont-d'Est (sorte de périphérique du quartier) centralise le stationnement. Le Mont-d'Est, quartier d'affaire de Noisy le grand, reste peu lisible dans son utilisation quotidienne et une entité à part du reste de la commune, par son architecture et ses formes urbaines.

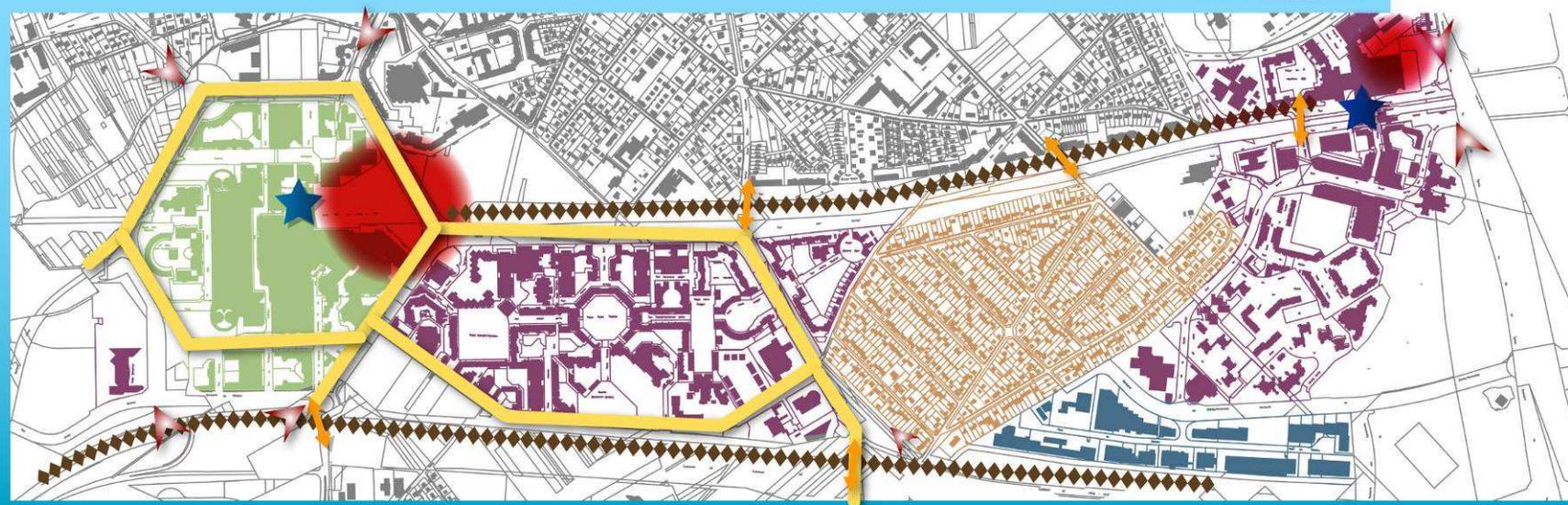
Le Pavé Neuf :

Comme le Mont d'Est, c'est un quartier mixte habitat (à dominante sociale) - activité. On note toutefois que les entreprises, ouvertes sur le reste de la ville, tournent le dos au quartier, dans lequel les espaces d'habitat sont repliés sur eux-même. Le bâtiment emblématique du quartier est sans aucun doute "les arènes de Picasso" de Manolo Nunez. Architecture audacieuse représentant un chariot renversé, il est plus connu sous son appellation populaire : "les Camenberts". Une opération ANRU, ainsi qu'une OPAH et un plan de sauvegarde sont en cours sur ce quartier. Un premier pas a déjà été réalisé dans l'amélioration du cadre de vie des habitants par la création du jardin des Sources, en plein coeur du quartier, en lieu et place d'un parking.



LEGENDE

-  principaux accès au quartier
-  Centre de quartier
-  Trame viaire principale
-  Gare RER
-  Coupures urbaines
-  Franchissements principaux



Les quartiers de la ville nouvelle (2)

Les quartiers de Champy-Hauts Bâtons et Butte Verte

Il regroupe les quartiers du Champy et de la Butte Verte qui se déploient au nord et au sud de la gare RER de Noisy-Champs. L'habitat est constitué en grande majorité de grands ensembles. Séparé des quartiers du Mont-d'Est et du Pavé-Neuf par le quartier pavillonnaire de la Grenouillère, Noisy-Champs est un peu isolé du reste de la commune et de ses grandes centralités.

Le centre commercial du Champy, qui nécessite une requalification fait office de centre de quartier, à proximité immédiate de la gare RER.

Les quartiers de la Ville Nouvelle présentent un problème commun : ils ont du mal à s'insérer dans le tissu et le fonctionnement urbain du reste de la commune.

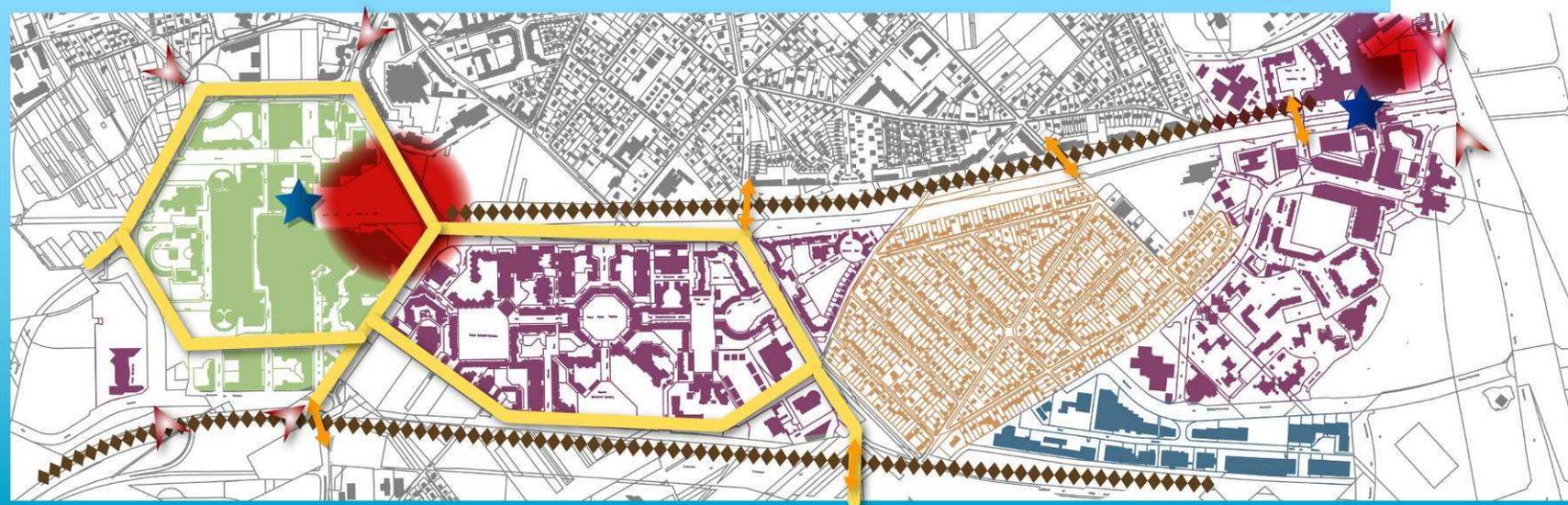
- Par ailleurs, le fonctionnement même de ces quartiers présente des dysfonctionnements. Les espaces publics sur dalle sont sous utilisés, et manquent souvent de lisibilité.

- Les transitions avec les autres quartiers de la communes sont très marquées et peu perméables : grandes infrastructures routières ou de transports en commun, la ville nouvelle se retrouve prise en étau entre le RER A au nord et l'autoroute A4 au sud.



LEGENDE

-  principaux accès au quartier
-  Centre de quartier
-  Trame viaire principale
-  Gare RER
-  Coupures urbaines
-  Franchissements principaux



Les coteaux et les bords de Marne

Une dominante naturelle

Situés au nord du boulevard Paul Pambrun / boulevard Souchet, ces quartiers descendent en pente vers la Marne. Relativement éloigné du centre, dans un cadre naturel privilégiés, ils accueillent majoritairement de l'habitat individuel. Ce site regroupe le nord du quartier de la Varenne, Villeflix et Rive de Marne ou coteaux., La gare la plus proche est celle de Bry-sur-Marne, à l'ouest de la zone d'activité de la Varenne.

La zone d'activité de la Varenne

Ce secteur se déploie sur une bande étroite entre la Marne et la RN 370. A l'extrême Ouest on trouve la zone d'activité de la Varenne, axée principalement sur l'artisanat, mais qui accueille également le SEDIF et le SIAP en bord de Marne. Cette zone d'activité, relativement enclavé par la Marne et les voies du RERA, est accessible par la route de Neuilly.

Autour de cette zone d'activité, on trouve un tissu hétérogène organisé autour de la RN 370. Les zones pavillonnaires côtoient les résidences implantées au cœur de parcs. Plus au sud on atteint le site de projet du Clos aux Biches, qui permettra de répondre aux besoins des noisédiens en termes de diversité de logements et de développer une petite centralité de quartier.

Le secteur de Villeflix

Ce secteur, accessible uniquement par deux voies débouchant sur la RN 370, est facilement identifiable. Il est occupé par de grandes propriétés entourées de vastes jardins parfois boisés, qui assurent la transition avec les espaces naturels de la vallée de la Marne. Ce secteur résidentiel se dessine comme un parc urbain (trottoirs engazonnés, voies publiques pensées comme des allées de parc).

Rives de Marne

Situé à l'est de la commune, ce quartier regroupe trois typologies bâties différentes :

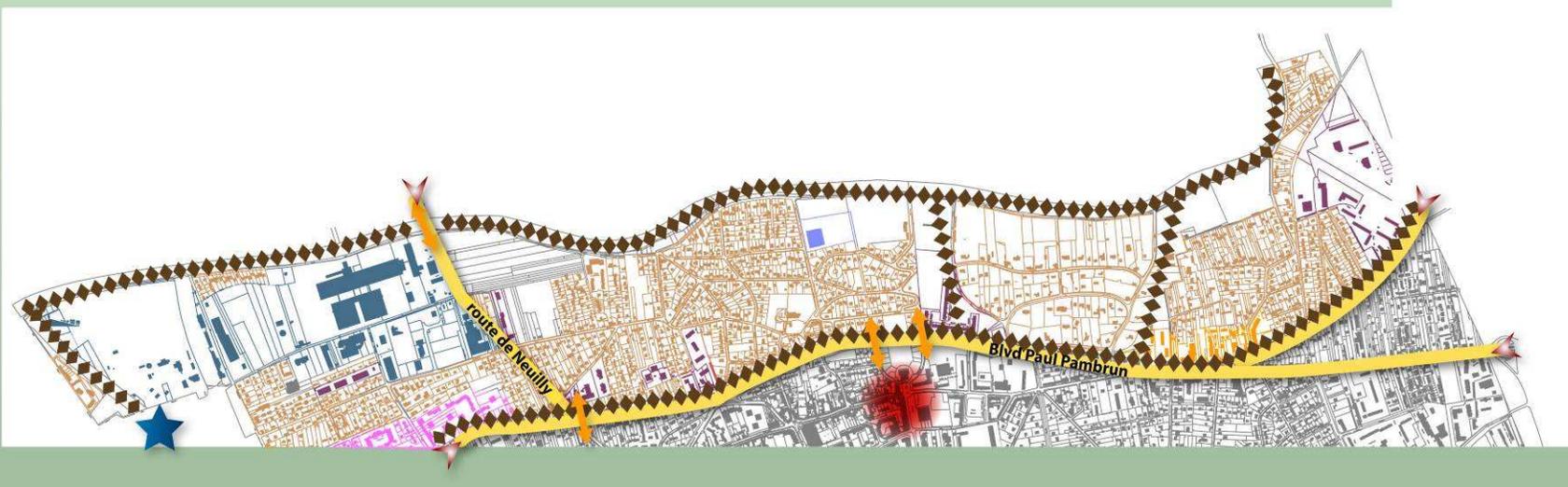
- les quartiers pavillonnaires, qui accueillent également en bord de Marne les habitations de Gens du Voyage sédentarisés. Ils s'organisent en lanières orientées dans l'axe de la pente.
- Le grand ensemble du Val fleuri, à l'extrême Est, bordé par les réserves du projet abandonné d'autoroute (A 103).
- Le long du boulevard Pambrun, un bâti plus hétérogène mixant activités, logements et équipements.

Ces quartiers ne fonctionnent pas vraiment entre eux. Ils se raccrochent à la RN 370. De nombreuses coupures Nord-Sud sont constatées, notamment autour du secteur de Villeflix.



LEGENDE

- principaux accès au quartier
- Centre de quartier
- Trame viaire principale
- Gare RER
- Coupures urbaines
- Franchissements principaux



2 – Transports, circulations et déplacements

Le réseau routier et le trafic

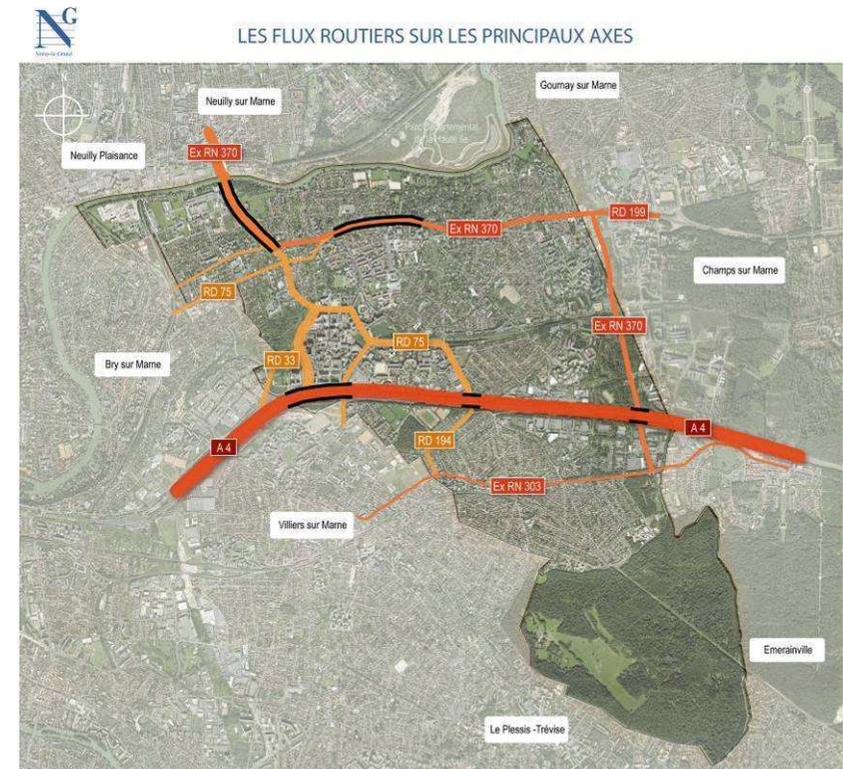
➤ **La desserte routière :**

Noisy-le-Grand, à 15 kilomètres à l'Est de Paris, se situe au cœur du réseau de voirie de l'Est parisien. La commune dispose d'un réseau routier dense et complet.

Deux axes routiers principaux permettent de desservir la ville :

- **l'A 4 (autoroute Paris – Metz) traverse le territoire d'Ouest en Est** dans sa partie centrale. Cet axe comporte 3 échangeurs, bien répartis mais dont certains demandent à être complétés, qui assurent une accessibilité des quartiers satisfaisante :
 - un échangeur à l'Ouest de la commune, à hauteur du quartier du Mont d'Est qui dessert le quartier d'affaires, le Pavé Neuf ainsi que les quartiers Nord-Ouest de la ville (le Centre, la Varenne, Rive Charmante) ;
 - un échangeur au centre du territoire communal, non achevé, qui dessert les quartiers Sud (les Richardets, les Yvris) ainsi que les quartiers plus centraux (la Grenouillère, le Marnois et le Centre) ;
 - un échangeur en limite Est de la commune qui dessert notamment la zone d'activités des Richardets ainsi que les quartiers situés à l'Est (la Butte Verte, le Champy, Rive de Marne...).
- **l'ex RN 370 (Route de Neuilly / Boulevard P. Pambrun) constitue également une traversée Ouest/Est** du territoire communal, plus au Nord en comparaison de l'A 4. L'ex RN 370 parcourt la limite Est du territoire communal (circulation Nord/Sud) et permet de relier les deux axes principaux de circulation Ouest/Est (A 4 au Sud, ex RN 370 au Nord).

L'ex RN 370 se prolonge à l'Est par une 2x2 voies (RD 199) reliant Noisy-le-Grand à Champs-sur-Marne et Torcy, et permettant de rejoindre l'A 104.



Légende

1. Les axes routiers		2. Les comptages routiers 2008	
	L'autoroute		160 000 véhicules /jour
	Les routes nationales et ex routes nationales		30 000 véhicules /jour
	Les routes départementales		10 000 véhicules /jour
			Les points noirs

source : Direction de la voirie et des déplacements, chiffres 2008

Les principaux axes de circulation prennent souvent la forme de grandes avenues, larges et rectilignes au sein même de la ville : c'est le cas de l'ex RN 370 et des voies de contournement des quartiers du Mont d'Est et du Pavé Neuf (à 2x2 voies), ainsi que de la RD 75 (à 3 voies).

Les voiries des anciennes nationales ont conservé un caractère très routier (traversées piétonnes peu aisées, vitesse excessive). En plus de ceux déjà réalisés, des projets de requalification des voies sont envisagés pour atténuer les effets de coupures qu'elles génèrent.

Ces axes sont régulièrement saturés, notamment aux heures de pointe, et ce malgré une desserte routière de qualité :

- l'A 4 supporte un trafic quotidien élevé, de l'ordre de **160 000 véhicules** au niveau de Noisy-le-Grand. Cet axe est saturé aux heures d'entrée et de sortie du travail. Les poids lourds transportant des matières dangereuses sont interdits sur l'A 4 (risques transport de matières dangereuses) ;
- avec environ **30 000 véhicules** par jour, l'ex **RN 370** est saturée aux heures de pointe, plus particulièrement au cœur de la ville (boulevards Pambrun et Souchet) et Route de Neuilly (au-delà même du Pont de Neuilly, qui constitue la limite communale).

➤ La desserte interne :

Les infrastructures routières qui traversent Noisy-le-Grand relient la ville aux grands axes de transports régionaux et lui assurent donc une desserte (interne et externe) satisfaisante :

- l'ex **RN 303**, au Sud de la commune (quartiers des Richardets et des Yvris), assure une circulation Ouest-Est ;
- la **RD 75** traverse la ville du Nord-Ouest (quartier de la Varenne) au centre (échangeur de la Grenouillère sur l'A 4), via les quartiers du Centre, du Mont d'Est et du Pavé Neuf ;
- la **RD 194** constitue (au même titre que l'avenue Gabriel Péri plus à l'Est) une liaison Nord/Sud entre l'ex RN 303 et la RD 75 ;
- la **RD 33**, bordant l'A 4, contourne le quartier du Mont d'Est par le Sud et rejoint l'échangeur Ouest de la ville.



Autoroute A 4 à hauteur de Noisy-le-Grand



Circulation difficile sur l'ex RN 370
(Route de Neuilly)

Les infrastructures d'orientation Ouest/Est génèrent des coupures qui limitent les liaisons Nord/Sud au sein de la commune. Les principales coupures sont dues à :

- l'**A 4** avec ses trois échangeurs : ces échangeurs autoroutiers représentent les seules traversées routières de l'A 4 au sein du territoire communal, soit un passage tous les kilomètres ; il existe également une passerelle permettant un franchissement piétonnier.
- les ex RN 303 et 370 ;
- les voies ferrées du **RER A** et du **RER E**.

Au-delà des infrastructures, la Marne représente également une coupure naturelle forte.

Les axes Nord/Sud permettant d'accéder à l'A 4 sont saturés, et ce à des heures de plus en plus étendues :

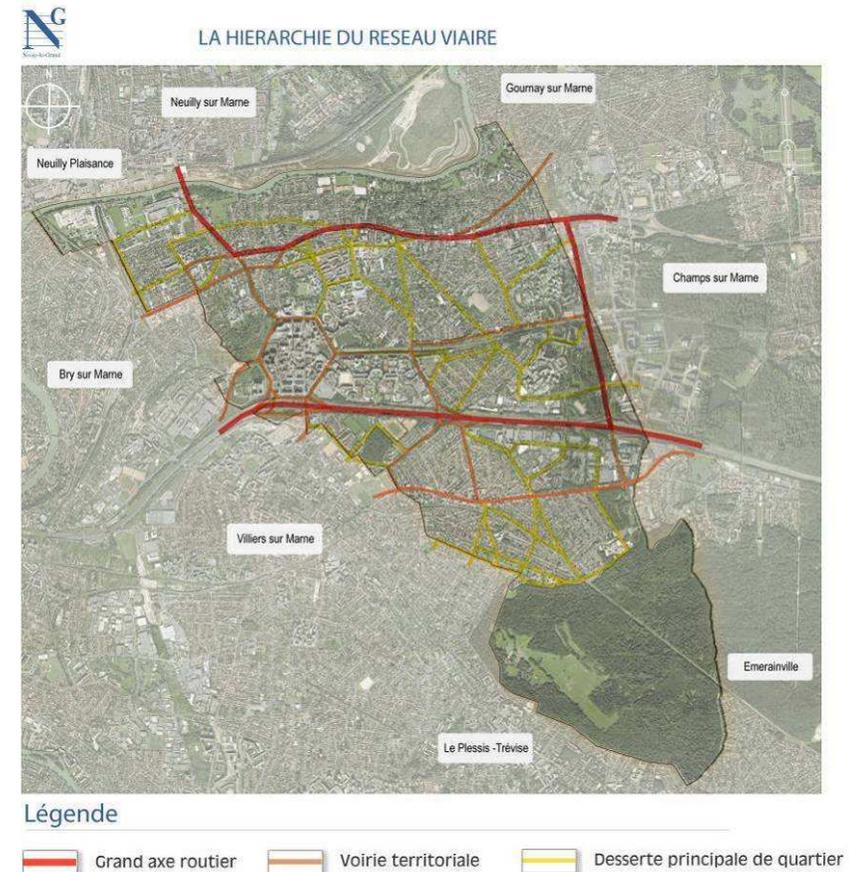
- l'axe transversal entre le Pont de Neuilly et l'échangeur autoroutier de la Grenouillère supporte les flux routiers les plus importants dans la commune : plus de 20 000 véhicules par jour, jusqu'à plus de 30 000 entre le Pont de Neuilly et le carrefour des boulevards Foch et Souchet ;
- des flux importants sont enregistrés sur les routes départementales qui contournent les quartiers du Mont d'Est et du Pavé Neuf et qui permettent d'accéder à l'autoroute : jusqu'à plus de 30 000 véhicules par jour et une hausse du trafic de 6% entre 2007 et 2008 ;
- l'accessibilité à l'échangeur de la Grenouillère est difficile, en particulier par le Nord.

A noter, l'échangeur de la Grenouillère reste à compléter, ce qui permettrait une meilleure fluidité du trafic pour accéder à l'A 4.

➤ Les projets de réaménagement de voirie :

Plusieurs axes ne répondent pas à leur qualification première de desserte et drainent un trafic trop dense. Afin de rendre la circulation plus fluide, il convient :

- de réaménager les grands carrefours de la ville ;
- de sécuriser les parkings et d'en reconstruire à proximité des transports en commun (gare routière, RER) ;
- de résorber les fractures créées par les grandes infrastructures qui traversent la ville ;
- de donner toute leur place aux circulations douces et aux transports en commun.



➤ Le stationnement :

L'offre en stationnement est présente sur l'ensemble du territoire noiséen, en particulier dans les quartiers concentrant les activités économiques et les services à la population : le Mont d'Est, et le centre-ville qui, avec le parking de 430 places sous le Carré Renaissance, permet d'élargir l'offre de stationnement dans ce secteur.

A Noisy-le-Grand, le stationnement prend diverses formes :

- les parcs de stationnement, situés à proximité des pôles de quartiers et autour des grands équipements municipaux ;
- le stationnement en souterrain, essentiellement dans les quartiers regroupant les activités tertiaires de la ville : le centre-ville (avec son nouveau parking de 430 places sous le Carré Renaissance) et le Mont d'Est (PKO) ;
- le stationnement sur voirie, prépondérant dans les quartiers d'habitat pavillonnaire (les Richardets, le Marnois, les Yvris, la Varenne...).

- Les dysfonctionnements en termes de stationnement

Au Mont d'Est, certains îlots accueillant pour l'essentiel des bureaux présentent un déficit de places de stationnement. Le PKO est pour sa part sous-utilisé compte tenu de son éloignement des bureaux et de son manque de sécurisation (*source ville*).

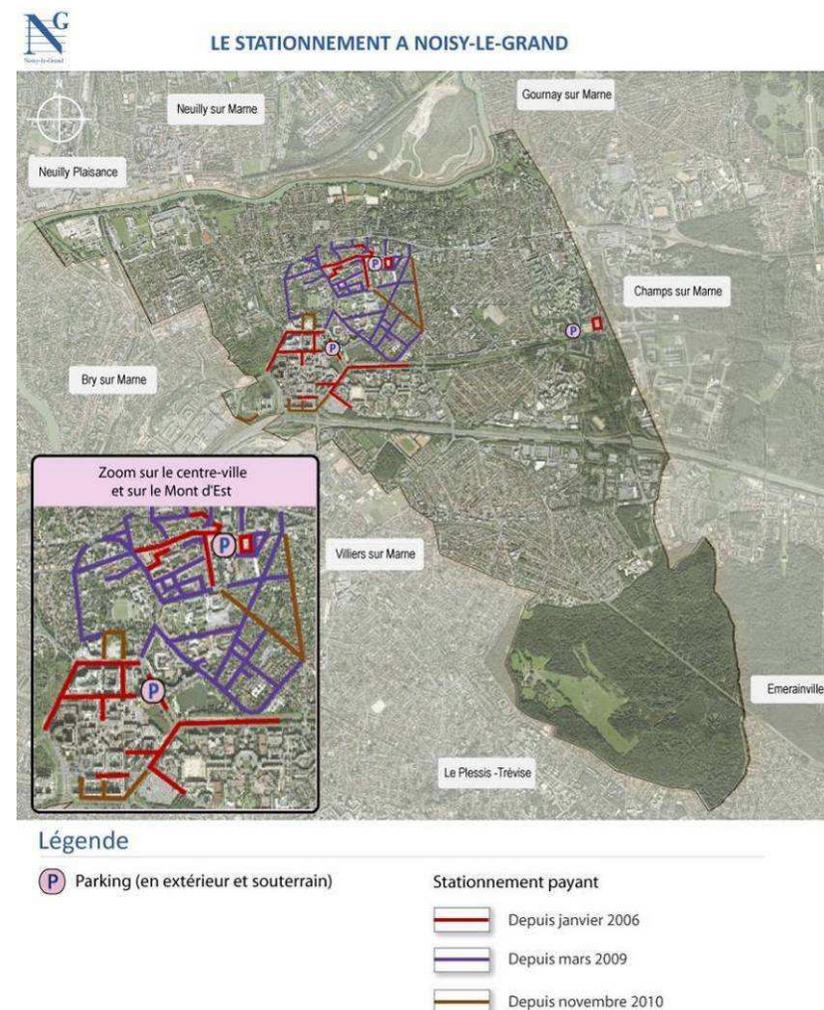
Au Pavé Neuf, les difficultés de stationnement sont liées à un problème de conception et d'organisation du stationnement. Les parkings privés en silo sont peu utilisés ce qui entraîne une forte pression sur le stationnement public sur voirie.

Dans les quartiers du Champy et de la Butte Verte, les espaces prévus pour le stationnement ne sont pas adaptés. En particulier à la Butte Verte, la faible utilisation des parkings privés souterrains dans le quartier provoque une saturation des zones de stationnement sur le domaine public.

Aux Yvris, le manque de places de stationnement à proximité de la gare RER entraîne un report du stationnement dans les rues avoisinantes, ce qui rend la circulation parfois difficile et induit un manque de sécurité pour les déplacements des piétons et cyclistes dans ce secteur.

Les autres quartiers présentent peu de difficultés de stationnement.

Actuellement, la ville ne se retrouve donc pas face à un problème de stationnement lié à un manque de places, mais face à un concept d'organisation et de distribution des places qui



connaît ses limites. Dans les quartiers de la ville nouvelle (Mont d'Est, Pavé Neuf, Champy / Hauts Bâtons, Butte Verte), la question du stationnement doit être reconsidérée.

- Le stationnement payant

Dès janvier 2006, **des périmètres de stationnement payant sur voirie, représentant plus de 1 200 places, ont été instaurés dans différents quartiers.**

Depuis 2006, la ville a procédé à **deux extensions des zones de stationnement payant :**

- o en mars 2009, plus de 800 places nouvelles dans le quartier du Centre essentiellement ;
- o en novembre 2010, 150 places nouvelles au Sud et au Nord du quartier du Mont d'Est, ainsi qu'à l'Est du quartier du Centre (avenues Clémenceau et De Gaulle).

Les tarifs de stationnement varient entre 1 et 1,50 euros (tarif horaire) selon les secteurs.

Autour de chaque gare RER, des parcs de stationnement relais permettent d'accueillir les voitures en rabattement. Ils sont réservés aux abonnés des transports en commun :

- o Noisy - Mont d'Est : PSR de 656 places ;
- o Noisy - Champs : PSR 352 places + parc Champy 326 places ;
- o Noisy - les Yvris : PSR 150 places + 15 places.

Les tarifs sont actuellement de 9,30 euros pour la semaine, 28 euros pour le mois.

En 2011, la ville de Noisy-le-Grand comptera 2 400 places payantes, avec le passage de 180 places en stationnement payant dans le quartier des Yvris (qui devrait en partie répondre aux difficultés actuelles de stationnement dans ce secteur).

Des zones de stationnement limité sont également ouvertes gratuitement au public pour faciliter la rotation des véhicules et ainsi faciliter l'accès aux commerces et aux services : c'est le cas dans le centre-ville (zone bleue sur voirie et parking Michel Simon) ; au Mont d'Est (parking du centre commercial «les Arcades» accueillant 1 680 places, gratuit 3 heures).

- Les projets de stationnement (source ville)

Dans certains quartiers, le stationnement demeure une problématique majeure. La ville souhaite proposer une meilleure offre de stationnement, soit par la requalification de parkings existants, soit par la création de nouveaux parkings.



Parking (Mont d'Est)



Stationnement linéaire à la voie (centre-ville)

Au Pavé Neuf, Il est prévu de réaménager les parkings en silos par la sécurisation et la réhabilitation de l'intérieur et l'extérieur de ces parkings.

Au Champy, il s'agira de requalifier et sécuriser le parking de surface du centre commercial.

Les transports en commun

Noisy-le-Grand dispose d'un réseau de transports en commun diversifié, développé et bien réparti à l'échelle du territoire communal.

La ville est desservie par 2 lignes de RER (dont 3 gares) et 8 lignes de bus RATP.

➤ Le transport ferroviaire :

La ville est traversée d'Ouest en Est par deux lignes RER (RER A et RER E).

- la ligne de RER A, allant de Marne-la-Vallée – Chessy à Cergy / Poissy / Saint Germain-en-Laye, est la plus fréquentée à l'échelle de la région Ile-de-France ; elle permet de rejoindre l'interconnexion avec la ligne E, à Val-de-Fontenay.
- la ligne de RER E, qui va de Tournan à la gare Saint Lazare permet de désenclaver les quartiers Sud de la ville (les Richardets et les Yvris).

La commune comporte trois gares RER, réparties équitablement dans la commune :

- La gare de Noisy – Mont d'Est (RER A) à l'Ouest de la ville qui accueille 25 000 entrants par jour en 2010 :

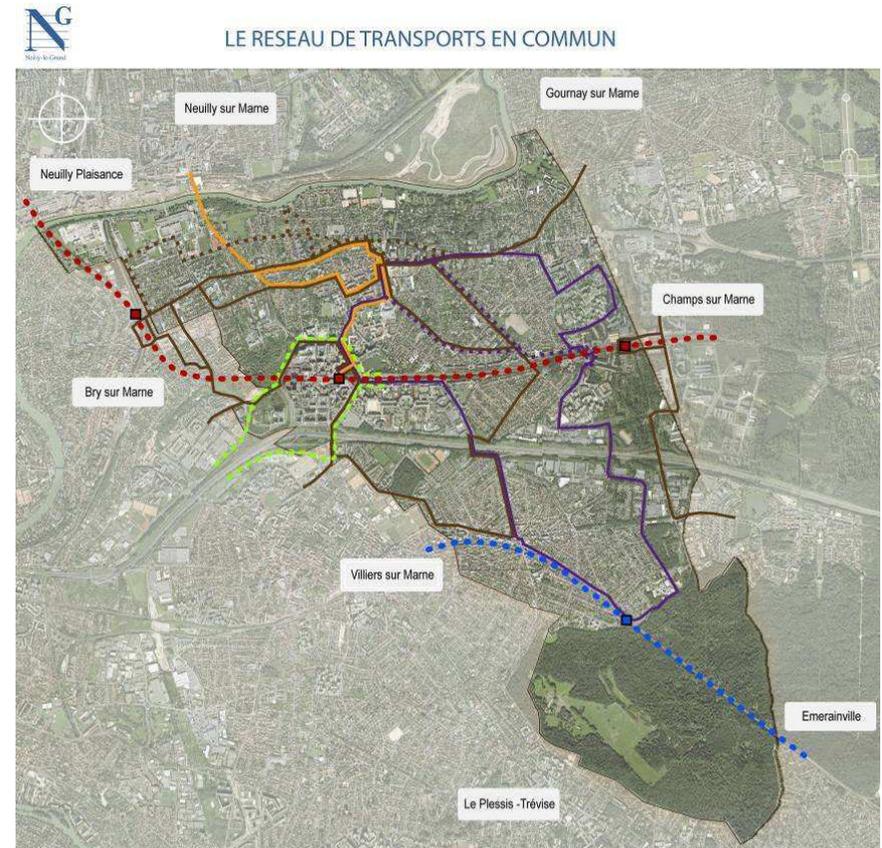
Elle dessert le quartier d'affaires du Mont d'Est et le centre commercial régional des Arcades, à raison de 12 trains (heures creuses) à 18 trains (heures pleines) en semaine, et des trains toutes les 10 à 15 minutes durant le week-end.

Depuis février 2008, cette gare est mieux desservie avec 12 trains par heure au lieu de 6 auparavant, dans chaque sens.

Elle accueille environ 25 000 voyageurs par jour, ce qui en fait la gare la plus fréquentée de la branche Marne-la-Vallée – Chessy du RER A, après Val-de-Fontenay. Le nombre de voyageurs devrait encore augmenter dans les prochaines années en raison du développement de la ville de Noisy-le-Grand et de l'élargissement de l'offre de transport, avec l'arrivée future de l'Est-Trans-Val-de-Marne et du prolongement de la Tangentielle Nord. Avec la construction en cours de la nouvelle gare routière, la gare de Noisy-le-Grand – Mont d'Est confortera son statut de grand pôle multimodal.

Cependant, cette gare présente aujourd'hui certaines limites en termes d'accessibilité et de convivialité :

- un seul accès sous la dalle du centre commercial peu fonctionnel ;
- l'absence d'équipements pour les personnes à mobilité réduite ;
- un mauvais écoulement des flux de voyageurs lié à des accès sous-dimensionnés par rapport aux besoins actuels et une largeur des quais insuffisante.



Légende

Lignes de RER	Lignes de bus	Projets de lignes
RER A	Ligne départementale	Grands projets de transports en commun (TVM, TCSP Altival)
gare	Lignes intercommunales	Nouveau tracé ligne 120
RER E	Ligne interne à Noisy-le-Grand	Nouveau tracé ligne 520
gare		

Ces problèmes d'accessibilité seront en partie résolus par la réalisation prochaine de la gare routière, entraînant l'ouverture d'un nouvel accès à la gare RER.

- La gare de Noisy – Champs (RER A) à l'Est de la ville qui accueille 18 000 entrants par jour en 2010 :

Située en limite de commune, elle dessert la Cité universitaire Descartes et le centre commercial du Champy, à raison de 6 trains par heure (aux heures creuses) jusqu'à 12 trains par heure (aux heures de pointe), et de 4 trains par heure en soirée.

Depuis février 2008, cette gare reste desservie avec un train toutes les 10 minutes aux heures creuses, et les trains qui avaient auparavant pour terminus Torcy sont prolongés jusqu'à Marne-la-Vallée – Chessy.

Elle accueille plus de 18 000 voyageurs par jour.

La gare a été rénovée en 2001. L'accès principal de la gare se situe à Champs-sur-Marne. A Noisy-le-Grand, l'accessibilité est peu lisible notamment depuis le secteur Butte Verte - Noiseraie.

Une restructuration complète de la gare est programmée, dans le cadre du Cluster Descartes et du projet de transport du Grand Paris.

- La gare des Yvris (RER E) au Sud de la ville qui accueille plus de 1 000 entrants par jour en 2010 :

La gare des Yvris se situe au Sud de la commune et permet de desservir les quartiers des Richardets et des Yvris. Elle est depuis décembre 2003 une gare de la ligne E. Elle était jusqu'alors desservie par des trains de banlieue en provenance de Paris-Est.

Cette gare compte 2 trains par heure aux heures creuses et en soirée, jusqu'à 4 trains par heure aux heures de pointe.

Elle accueille plus de 1 000 voyageurs par jour en 2010, contre 550 en 2006 (soit une fréquentation qui a doublé en 4 ans). Cette gare est moins fréquentée que celles de Noisy-le-Grand – Mont d'Est et Noisy – Champs, néanmoins sa fréquentation ne cesse de croître depuis son ouverture.

A noter que la gare de Bry-sur-Marne (RER A), située au-delà des limites communales, permet de desservir les quartiers Ouest de la ville de Noisy-le-Grand.



Gare de Noisy - Champs



Gare des Yvris

➤ **Le réseau de bus :**

La ville est desservie par 8 lignes de bus. Elles constituent un maillage étroit empruntant les principaux axes de la ville.

Le réseau de bus existant assure une desserte locale en lien avec les gares du RER (5 terminus au Mont d'Est et 2 à Noisy – Champs), suivant un axe Nord-Sud (avec pour nœud central la station RER A de Noisy – Mont d'Est) et un axe Ouest/Est qui dessert le centre-ville.

Il est constitué de lignes à portées locale et intercommunale, voire départementale :

- une ligne départementale entre le Mont d'Est et Bobigny (303) ;
- des lignes intercommunales avec rabattement vers les gares RER (ligne 220 vers Bry-sur-Marne, lignes 206/207/306 vers Villiers-sur-Marne, ligne 120 Nogent-sur-Marne par le Mont d'Est) ;
- une ligne locale au tracé circulaire (320) qui relie les trois gares RER ;

La fréquence de passage des bus est satisfaisante.

Les bus passent généralement toutes les 5 minutes (heures de pointe) à 15 minutes (heures creuses) pour les lignes les plus fréquentées (303, 320, 306) et toutes les 10 minutes (heures de pointe) à 30 minutes pour les lignes les moins fréquentées (120...).

Malgré un réseau de bus développé et diversifié, certains quartiers restent peu ou mal desservis : les Yvris, la Varenne, le Marnois, le Montfort.

La commune est également desservie par un Noctilien (N130) qui relie la gare de Lyon à Marne-la-Vallée et dessert les deux gares du RER A de Noisy-le-Grand toutes les nuits.

➤ **Les projets de transports en commun :**

Noisy-le-Grand est une ville dynamique en termes de créations d'entreprises, d'emplois, et d'accueil de nouveaux habitants. Pour appuyer cette attractivité, la ville doit accompagner les nouveaux projets de transports en commun. Au-delà d'assurer une ouverture et une connexion optimales de la ville à l'ensemble de la région Ile-de-France, ces projets devraient améliorer la desserte interne en transports en commun et faciliter les déplacements et la circulation des transports en commun en ville.



Arrêt de bus

La commune est ainsi placée au cœur de 4 grands projets de transports en commun, d'échelle régionale :

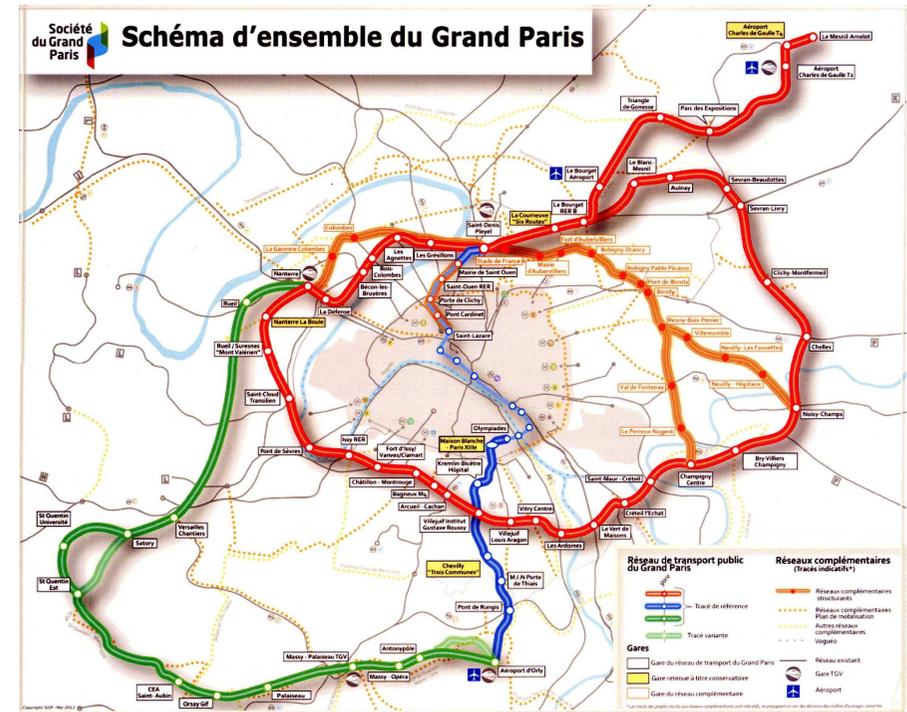
➤ Le projet Grand Paris Express :

Le Grand Paris Express est l'assemblage de deux grands projets de transport : à l'origine le projet de métro automatique du Grand Paris et le projet Arc Express, respectivement portés par le gouvernement et la région Ile-de-France.

Depuis janvier 2011, ces deux projets se sont rapprochés. La solution présentée reprenait le principe d'une rocade en petite couronne, sur le tracé d'Arc Express, maillée avec l'ensemble du réseau existant.

Le 26 mai 2011, le schéma définitif du Grand Paris Express a été adopté à l'unanimité par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris. Le futur réseau de transports d'Ile-de-France fonctionnera avec trois nouvelles lignes de métro automatique, parcourant au total 175 kilomètres, et 57 nouvelles gares. Le Grand Paris Express doit permettre de rendre les déplacements plus fluides dans la partie est de l'Ile-de-France, tout en assurant un meilleur service dans une grande partie de l'ouest

Plus précisément à l'est, son tracé reprendra en partie la proposition formulée par les conseils généraux du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis. Noisy-le-Grand devrait être concernée par ce projet : la gare de Noisy – Champs sera assurément située sur le tracé définitif du projet.



Tracés définitifs pour le projet Grand Paris Express

➤ Le projet Est – Trans-Val-de-Marne :

Le Trans-Val-de-Marne (TVM) est une ligne de bus circulant en site propre et reliant depuis plus de dix ans Saint-Maur – Créteil au Marché international de Rungis. Prolongé depuis juillet 2007, il circule désormais jusqu'à Antony – Croix-de-Berny (TVM Ouest).

L'objectif est de relier Créteil (place de l'Abbaye) à Noisy-le-Grand (Mont d'Est), en correspondance avec l'actuel TVM. Ce projet, d'une longueur de 17 kilomètres, comprendra 25 points d'arrêt dont 3 à Noisy-le-Grand : sur le boulevard Georges Méliès, au niveau de l'avenue Montaigne et au sein de la future gare routière (terminus de la voie). Le projet Est – TVM permettra de diminuer les temps de parcours de façon significative entre Créteil, Champigny-sur-Marne et Noisy-le-Grand par une connexion aux différents réseaux locaux et régionaux.

A l'échelle de la ville, il assurera à terme un rabattement sur la ligne 8 et les lignes A et E du RER et facilitera les correspondances entre les bus. L'Est – TVM devrait être quotidiennement emprunté par 15 000 à 20 000 personnes à partir de 2016, date de mise en service de la ligne.



Le futur TVM au Boulevard du Mont d'Est (image de synthèse)



Le futur TVM à Georges Méliès (image de synthèse)

➤ Le projet Altival :

Il s'appuie sur les anciennes emprises de l'A 87 (comportant 100 hectares libres d'urbanisation), en associant projet urbain et ligne de transport. Il prévoit une desserte de bus haut niveau, entre le transport en commun en site propre et le tramway (type trolleybus), et des stations plus intégrées. La réalisation de cette ligne est envisagée à l'horizon 2020-2022.

Ce projet est né de la volonté de relier les deux branches de la ligne A du RER entre elles et de rationaliser les emprises jusqu'alors réservées à l'A 87 et à la voie de desserte orientale, en vue de permettre l'urbanisation de ces délaissés.

La ville de Noisy-le-Grand a exprimé ses réticences sur le tracé de cette ligne, étant donné qu'elle entraînerait la consommation de terrains constructibles au Sud de l'autoroute A 4 (le long du boulevard Jean Monnet) ainsi que la congestion du trafic routier local dans le quartier du Mont d'Est.

Ainsi la ville a proposé l'étude d'une solution alternative consistant à emprunter le tracé de l'Est – TVM à partir du giratoire boulevard Jean Monnet / boulevard Pasteur (situé en limite des communes de Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne).



Tracé indicatif du TCSP Altival

➤ Le comité d'axe 308/206 :

Ce projet concerne les lignes de bus 308 (Créteil Préfecture / Villiers-sur-Marne RER E) et 206 (Villiers-sur-Marne / Noisy-le-Grand Mont d'Est RER A).

Pour répondre aux objectifs qu'il s'est fixé de diminution du trafic automobile au profit des transports en commun et des modes doux, d'amélioration de la qualité de service et de la cohérence entre les projets à moyen terme, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) d'Ile-de-France a identifié un réseau de lignes dites « Mobilien ».

Le comité d'axe a pour enjeu de répondre, à court terme et de manière opérationnelle, aux exigences du PDUIF et du Mobilien pour aboutir à une labellisation. Ce projet vise un double objectif : conforter l'usage des transports en commun et donner à l'axe 308/206 un caractère plus urbain. La ville a validé les principes d'aménagement mais reste dans l'attente d'une clarification du financement (estimation et répartition) et d'une programmation plus fine des aménagements, qui a lieu en février 2011.

Noisy-le-Grand est aussi concernée par des projets de restructuration des pôles de transports en commun. C'est le cas de la nouvelle gare routière, en cours de construction sur l'avenue du Pavé Neuf. Elle est située en extérieur, sur une dalle qui couvre les voies du RER A en direction de Torcy et Marne-la-Vallée – Chessy. Elle sera plus capacitaire car elle permettra d'accueillir au moins 11 lignes de bus au lieu de 8 actuellement. Elle accueillera également l'Est-Trans – Val-de-Marne en tant que terminus de cette ligne. Un nouvel accès à la gare RER sera créé depuis la nouvelle gare routière, permettant de gagner en accessibilité et de faciliter les déplacements urbains entre les quartiers Sud et Nord de la ville. La mise en service de cette nouvelle gare est attendue pour 2012 et remplacera l'actuelle gare routière souterraine.

La commune travaille sur la restructuration du réseau de bus local en raison de sa faible efficacité et de sa sous-utilisation. Ces aménagements iront de paire avec la volonté communale de mieux relier les quartiers entre eux (et de les raccorder plus simplement aux gares RER), de rendre les transports collectifs plus fonctionnels et attractifs, et d'accompagner les projets de développement urbain. Dans le même temps, le territoire voisin du Val Maubuée restructure son réseau de bus dans le cadre de la mise en jour de son Plan Local de Déplacements (PLD) : une nouvelle ligne (312) devrait relier le RER A (gare de Noisy – Champs) au RER E (gare des Yvris) via la Cité Descartes, permettant de desservir la ZAE des Richardets. Le pôle de la gare des Yvris sera concerné par les projets de transports (transports en communs et circulations douces). Il faudra notamment veiller à organiser la circulation dans le quartier et articuler les modes de transports entre eux pour optimiser leur usage.



Plan de la future gare routière
(image de synthèse)

Les circulations douces

➤ La circulation piétonne :

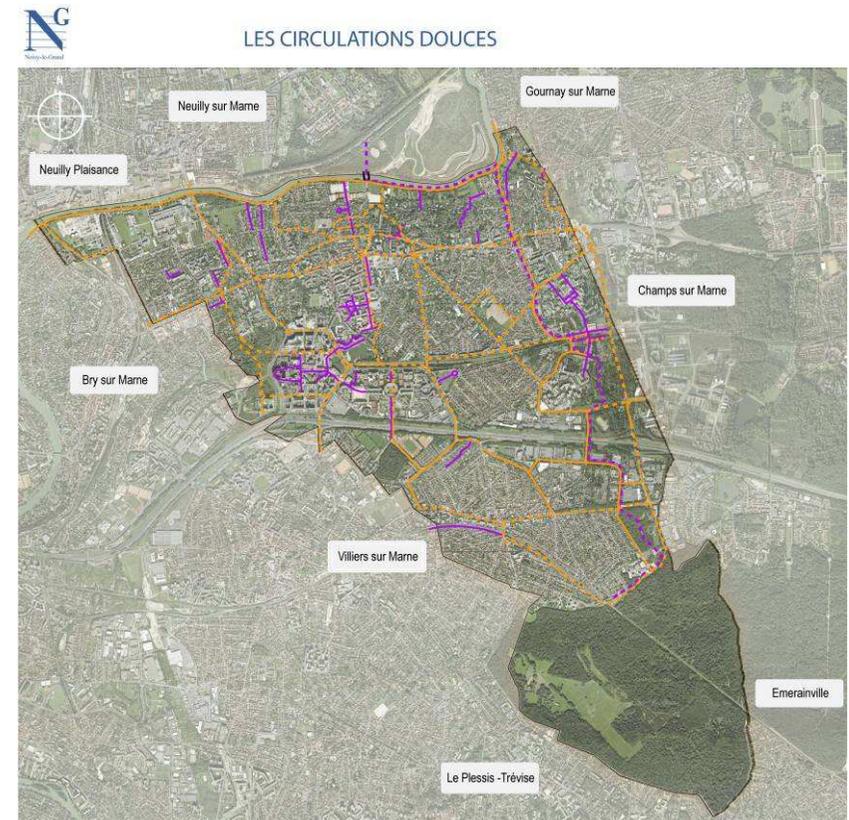
La ville souhaite développer les modes de déplacements alternatifs et favoriser les circulations douces en développant des liaisons nouvelles. Ainsi le réseau communal de circulations douces devra être complété avec l'objectif d'organiser à terme un maillage complet et cohérent du territoire.

Par ailleurs, la ville développe le réseau de circulations piétonnes de façon à créer des continuités douces entre les quartiers ainsi que d'inciter la population à utiliser un mode de transport alternatif à la voiture pour les trajets courts. Ainsi, la passerelle Constantin Balmont, franchissant l'autoroute A 4, permet aux piétons d'accéder aisément aux quartiers de Montfort et du Pavé Neuf. La réalisation de la ZAC du Clos-Saint-Vincent s'est traduite par l'aménagement de sentiers piétons. Ils facilitent et sécurisent l'accès aux équipements publics (collège, Espace culturel Michel Simon, Hôtel de Ville...) pour les habitants du Sud du centre-ville. Aussi le renouvellement urbain des quartiers du Champy et des Hauts Bâtons a permis l'ouverture de nouvelles liaisons piétonnes au sein de ces quartiers.

➤ Les itinéraires cyclables :

Concernant la commune de Noisy-le-Grand, le Schéma départemental des itinéraires cyclables recense la réalisation de 18 tronçons, ayant vocation à améliorer les circulations cyclables. Sur ces 18 aménagements, 12 sont d'intérêt départemental. Ces aménagements cyclables sont plutôt orientés vers les loisirs.

Les itinéraires cyclables ne sont pas répartis de manière uniforme dans l'ensemble de la commune. Ainsi on retrouve un réseau structuré au Sud et à l'Est du territoire communal, alors que le Nord et l'Ouest sont peu desservis. On note la présence de deux itinéraires continus au départ du Bois Saint-Martin : l'un jusqu'au quartier des Hauts Bâtons (via la zone d'activités des Richardets, la Butte Verte et le Champy), l'autre jusqu'au quartier du Pavé Neuf (via la zone d'activités des Richardets, Montfort et la passerelle Constantin Balmont). Ce réseau est issu de l'aménagement de la ville nouvelle. Il est vieillissant et peu sécurisant, donc nécessaire à réhabiliter. Par ailleurs les deux passerelles reliant les quartiers méridionaux et centraux (la passerelle Constantin Balmont au-dessus de l'autoroute A 4, et la promenade Michel Simon en franchissement de la ligne RER A) méritent d'être valorisées.



Légende

Pistes cyclables

-  Réseau existant
-  Réseau projeté d'après le schéma communal

Sentiers pédestres

-  Sentiers existants
-  Tracé du futur Chemin des Parcs
-  Réalisation d'une passerelle sur la Marne

Dans l'Ouest et le Nord de la ville, le seul itinéraire cyclable d'intérêt majeur est celui des bords de Marne, continu sur toute la limite Nord de la commune. Des quartiers tels que le Centre, le Marnois, le Mont d'Est, sont dépourvus d'itinéraires cyclables.

Le développement du réseau cyclable dans ces quartiers associé à une extension et à une réhabilitation du réseau actuel dans le Sud et l'Est permettrait à la ville de disposer d'un réseau structuré et cohérent, proche des attentes des habitants.

➤ Les projets de circulations douces :

Au-delà du réaménagement et de la réhabilitation (en cours) des voies cyclables existantes, la ville de Noisy-le-Grand projette de développer son réseau cyclable dans un avenir proche.

La réalisation d'itinéraires d'intérêt régional est engagée, l'objectif étant de développer un réseau de voies cyclables qui desserve à la fois les établissements scolaires, de formation, sportifs ainsi que les gares. Ainsi, un contrat triennal a été consenti (avec la région et le département) afin de créer des itinéraires Nord / Sud qui relieront ce réseau de voies cyclables aux bords de Marne et au centre-ville. L'objectif est de réaliser les liaisons entre le Bois Saint-Martin et les bords de Marne par le centre-ville et les quartiers Est, de même que la liaison entre les deux gares du RER A.

Il convient également de projeter une liaison nouvelle qui permette de raccorder le futur secteur Maille Horizon à ce réseau de voies cyclables.

En parallèle, l'offre de stationnement pour les vélos sera à développer à proximité des pôles générateurs de déplacements et des équipements publics, afin d'inciter la population à emprunter ce mode de transport comme mode de déplacement quotidien pour les trajets courts.

Concernant les circulations piétonnes, deux itinéraires pédestres seront réalisés à Noisy-le-Grand : un porté par le département, l'autre par la commune.

➤ **Le premier est le Chemin des Parcs**, un circuit pédestre qui permettra de relier tous les grands parcs de la Seine-Saint-Denis entre eux. Le Bois Saint-Martin représentera le parc le plus méridional de ce circuit. Une alternative cyclable est proposée. La concrétisation de ce projet nécessite la réalisation de la passerelle sur la Marne reliant la commune de Noisy-le-Grand au Parc départemental de la Haute-Ile, qui est prévue dans le projet d'aménagement des berges de Marne.

➤ **Le second est un itinéraire pédestre en forme de boucle au sein même de la ville** (*source ville*). Il s'agit là aussi d'établir une liaison piétonne entre le Bois Saint-Martin et les bords de Marne. Le centre-ville et le quartier Rive Charmante seront bien desservis par cette boucle. Un raccordement à la passerelle sur la Marne est proposé pour rejoindre le Parc départemental de la Haute-Ile et de manière globale le Chemin des Parcs. Egalement, deux itinéraires vont être validés par la FFRP : le PR des Bords de Marne en cours d'approbation par le CG93, et le PR en centre-ville pas certain d'être intégré au PDIPR lié à des questions de propriété du foncier.



Promenade des bords de Marne

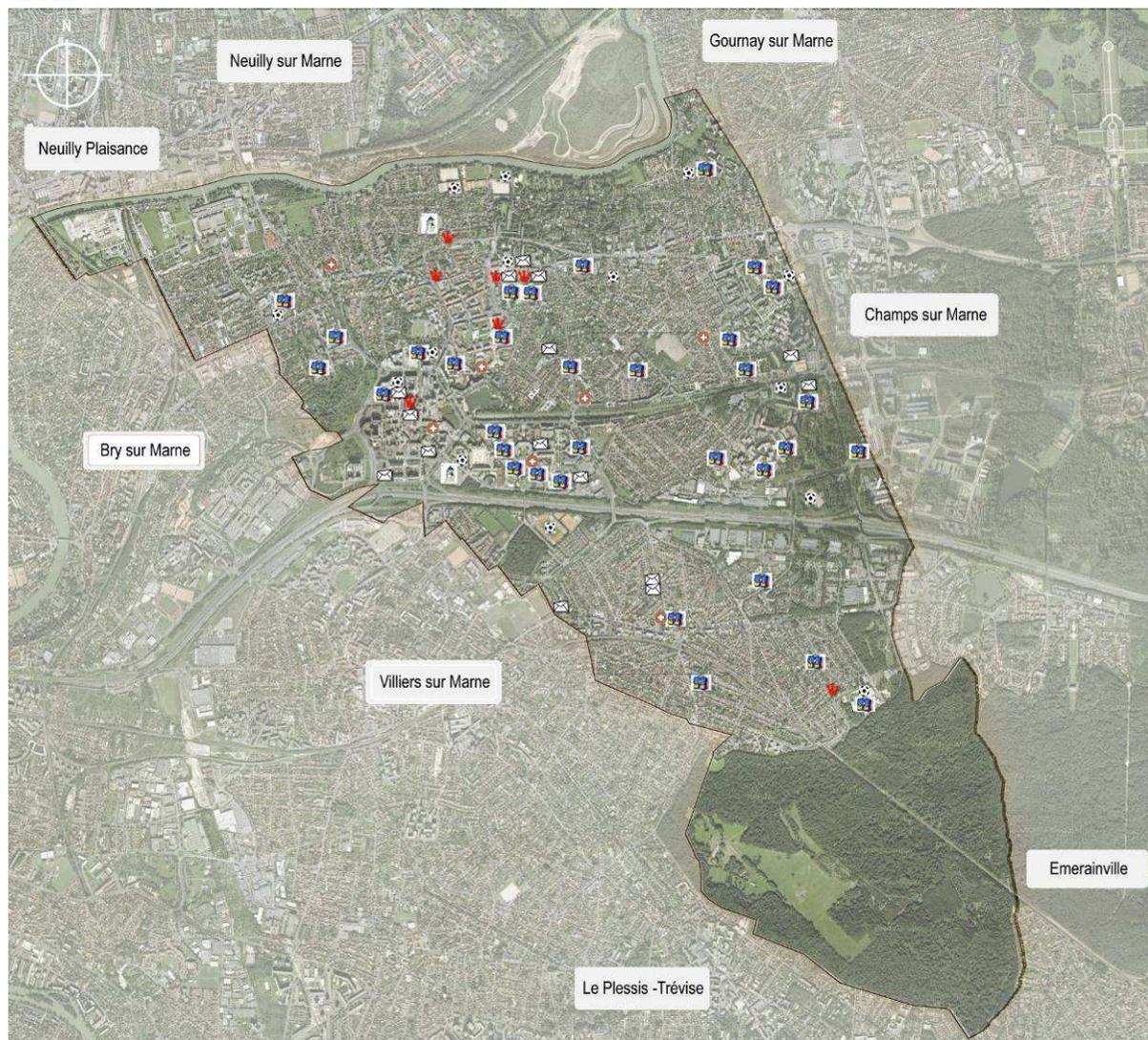


Cheminement piéton Rue de Malnoue

3 – Les équipements



LES EQUIPEMENTS



Légende

-  Equipements scolaires et de la formation supérieure
-  Equipements sportifs
-  Equipements culturels et de loisirs
-  Equipements de santé
-  Equipements administratifs et publics
-  Equipements culturels

Les équipements scolaires et de la formation supérieure

Noisy-le-Grand présente l'ensemble des équipements scolaires propres à une ville de son rang démographique et économique.

La ville regroupe au total plus de 30 établissements scolaires, de la maternelle à l'école spécialisée, et de formation supérieure.

Ces équipements sont assez bien répartis dans la ville, même s'ils semblent moins présents dans les quartiers de Montfort, du Mont d'Est et ceux proches de la Marne.

Ceci s'explique par la relative faiblesse de leur poids démographique au regard de l'ensemble de la commune. En revanche, les équipements scolaires sont assez concentrés dans les quartiers qui regroupent le plus d'habitants (Le Pavé Neuf, Le Champy).

➤ Les écoles maternelles et élémentaires publiques :

Noisy-le-Grand compte 20 groupes scolaires (maternelle et élémentaire) ainsi qu'une école maternelle supplémentaire (Robert Desnos), qui totalisant 6 851 enfants à la rentrée 2010/2011 : 2 767 enfants en maternelle (dont 38 de moins de 3 ans) et 4 084 en élémentaire (dont 50 enfants en CLIN et CLIS).

A noter, 645 enfants sont scolarisés hors de leur secteur scolaire, représentant 9,41% du total des effectifs. Ce chiffre est constant par rapport à l'année précédente.

La tendance à la hausse des effectifs scolaires, amorcée il y a deux ans, s'atténue en 2010 avec une augmentation de seulement 19 enfants par rapport à la rentrée 2009/2010, soit + 0,27%. Cette augmentation n'est due qu'aux seuls enfants d'âge élémentaire (-28 en maternelle et +47 en élémentaire). Les baisses d'effectifs les plus significatives portent essentiellement sur les écoles maternelles Paul Serelle (Les Yvris), Alexandre Dumas (Le Pavé Neuf), Yvris (Les Yvris), et sur les écoles élémentaires Joliot Curie (centre-ville), Alexandre Dumas (Le Pavé Neuf) et Coteaux (Rives de Marne). Les hausses d'effectifs les plus importantes concernent l'école maternelle Clos de l'Arche (Mont d'Est) et les écoles élémentaires Paul Serelle (Les Yvris) et Clos Ambert (Marnois).

Les évolutions des effectifs envisagées pour l'avenir montrent une tendance à la stabilisation des effectifs dans les prochaines années. En effet le nombre des naissances actuellement enregistré, bien qu'élevé, est d'environ 1 100 naissances par an depuis 2006, sans augmentation ni diminution particulière au cours de ces dernières années. Ces chiffres ne prennent toutefois pas en compte la réalisation de logements nouveaux ainsi que les mouvements de populations (déménagements/emménagements), qui contribuent au renouvellement des ménages installés sur le territoire communal et devraient sensiblement faire augmenter les effectifs scolaires dans certains



Groupe scolaire du
Clos de l'Arche

quartiers de la ville (La Varenne, Marnois). A ce titre, la construction de plusieurs groupes scolaires ainsi que la rénovation des équipements existants sont envisagées pour répondre aux besoins de la population future.

→ En ce qui concerne les écoles maternelles, la situation est très contrastée selon les établissements. Quelques écoles semblent disposer des installations suffisantes pour répondre à l'augmentation des effectifs attendue pour les prochaines années, alors que d'autres n'ont aucune capacité d'accueil possible. Ce sont généralement les écoles situées dans les quartiers d'habitat dense, dans lesquels les projets de nouveaux logements sont faibles, qui disposent de capacités d'accueil importantes. A l'inverse, les écoles situées dans les quartiers où la programmation de nouveaux logements est notable possèdent actuellement peu de capacités d'accueil nouvelles. C'est le cas des écoles de la Varenne, du Clos d'Ambert, des Richardets, du Clos de l'Arche, des Coteaux. Il est programmé la construction de plusieurs groupes scolaires qui seront livrés pour 2014 (période à partir de laquelle les groupes scolaires existants ne pourront plus absorber de nouveaux effectifs) afin de répondre en priorité aux sureffectifs prévus dans ces écoles.

→ Les écoles élémentaires présentent, elles aussi, une situation contrastée. On y retrouve les mêmes tendances qu'au regard des écoles maternelles. Les nouveaux logements programmés dans les quartiers du Centre, de la Varenne, du Marnois et de Rive de Marne imposent une analyse des capacités d'accueil dans ces écoles. Des ouvertures de classe ou la construction d'un nouveau groupe scolaire devront être anticipées étant donné que les capacités d'accueil existantes deviendront rapidement inadéquates. Les quartiers à l'Est de la ville présentent des places suffisantes en comparaison du nombre de nouveaux logements programmé durant cette décennie.



Groupe scolaire Paul Serelle

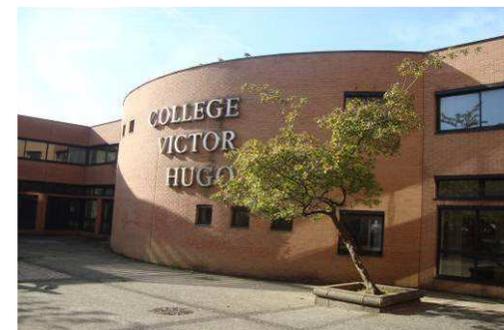
➤ Les établissements scolaires publics de l'enseignement secondaire :

Noisy-le-Grand compte 5 collèges publics, bien répartis sur le territoire communal. Il s'agit des collèges :

- Clos Saint-Vincent (centre-ville) ;
- François Mitterrand (la Varenne) ;
- Saint-Exupéry (les Ybris) ;
- Victor Hugo (le Pavé Neuf) ;
- Jacques Prévert (la Butte Verte).

La ville comporte également 2 lycées publics (Flora Tristan et Evariste Galois), situés dans les quartiers de la Varenne et du Champy.

Ces établissements ne présentent pas de difficultés majeures en termes de capacités d'accueil, et peuvent pour l'instant accueillir de nouveaux élèves. Toutefois, il sera recommandé de surveiller l'évolution des effectifs scolaires induite par la réalisation prochaine d'opérations d'habitat, et plus particulièrement les collèges situés dans les secteurs où la construction sera la plus significative. C'est le cas du collège François Mitterrand et du lycée Evariste Galois à la Varenne, situés à proximité de l'opération du Clos aux Biches, et du collège du Clos Saint-Vincent à proximité du Clos d'Ambert.



Collège Victor Hugo

➤ Les établissements scolaires publics de la formation supérieure :

La ville de Noisy-le-Grand dispose d'un Conservatoire National des Arts et Métiers ainsi que d'un Institut Francilien des Sciences Appliquées, situés dans le quartier de la Butte Verte.

Un grand projet d'enseignement verra le jour à Noisy-le-Grand dans les années qui viennent : l'implantation du lycée et collège internationaux dans le secteur de Maille Horizon, à l'Ouest du boulevard du Mont d'Est.

Cet équipement doit répondre à un fort déficit de l'enseignement international à l'échelle de la région Ile-de-France. Il permettra de renforcer l'attractivité et soutenir l'internationalisation en proposant un niveau d'équipements de qualité dans le domaine de la formation aux enfants des salariés des entreprises étrangères installées en Ile-de-France. L'Est parisien sera ainsi doté d'un équipement structurant et emblématique, palliant un double déficit d'image et d'équipement régional et national par rapport à l'Ouest francilien. A travers l'implantation de cet équipement, il s'agit plus globalement de développer un pôle d'excellence amené à rayonner sur l'ensemble du territoire.

Le lycée et collège internationaux accueilleront au total 1 200 élèves, avec une première tranche de 800 élèves dont 30% d'élèves de l'Est parisien. Il comportera un internat (sur le territoire de la ville de Bry-sur-Marne) ainsi que des équipements sportifs. Les débuts des travaux sont programmés en 2013, pour une ouverture prévue en 2015.



Lycée Flora Tristan

Par ailleurs, plusieurs établissements scolaires de l'enseignement supérieur sont situés sur la commune voisine de Champs-sur-Marne (en limite communale).

Il s'agit de l'Institut Français d'Urbanisme, de l'Université de Marne-la-Vallée, de l'Institut Universitaire de Technologie de Marne-la-Vallée, de l'Institut d'électronique et d'informatique Gaspard Monge, de l'ESIEE (école d'ingénieurs), de l'Ecole des Ponts et de l'IGN dans le même bâtiment.

➤ **Les établissements scolaires privés :**

Noisy-le-Grand compte sur son territoire plusieurs établissements scolaires privés, parmi lesquels **un groupe scolaire** (Françoise Cabrini) situé en centre-ville qui assure l'enseignement des élèves de la maternelle au lycée, et **plusieurs écoles spécialisées dans l'enseignement supérieur** :

- une école de l'image et de formation aux métiers de la communication et des industries graphiques (école Les Gobelins), située dans la zone d'activités des Richardets ;
- les écoles de l'innovation technologique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris : ESIEE Engineering (école d'ingénieurs) et ESIEE Management (école de la double compétence management et technologies).

De manière générale, les établissements scolaires spécialisés et de l'enseignement supérieur sont essentiellement localisés à l'Est de la ville (quartier de la Butte Verte, périmètre de la Cité Descartes et ZAE des Richardets).



Ensemble scolaire
Françoise Cabrini

Les structures de petite enfance

La ville dispose de **6 crèches** (5 structures collectives et 1 structure familiale), et de **3 haltes-jeux**. Ces équipements permettent aujourd'hui d'accueillir environ **450 enfants**.

Ils ne sont pas situés de manière équitable sur l'ensemble du territoire communal : l'ensemble de ces structures sont localisées dans la partie centrale de la ville (quartiers du Centre, du Marnois, du Pavé Neuf, du Champy). Ainsi les quartiers des bords de Marne (la Varenne, Rive Charmante, Rives de Marne) ainsi que les quartiers Sud de la ville (les Yvris, les Richardets) sont dépourvus de structures de ce type.

Noisy-le-Grand comprend également **31 centres de loisirs**, accueillant **1 300 enfants**.

Les structures de petite enfance sont pour l'essentiel confrontées à des capacités d'accueil limitées, qui ne répondent actuellement plus aux besoins des Noiséens. Le manque de places devra être examiné compte tenu des projets de logements envisagés dans la commune, qui devraient attirer de nombreuses familles avec jeunes enfants.

En outre la commune est dotée d'un **Relais d'assistants maternels (RAM)**. Il a pour objectif d'informer et de conseiller les parents sur les différents sujets de la petite enfance, ainsi que d'accompagner et de former tous les professionnels de l'accueil à domicile.



Crèche municipale
Robert Debré

Les équipements culturels et de loisirs

La plupart des équipements culturels de la commune sont concentrés dans le quartier du Centre ou à proximité (boulevards Pambrun, avenue Cossonneau...).

La volonté municipale va dans ce sens, la commune souhaite rassembler les équipements culturels majeurs dans le centre-ville afin d'en faire un pôle attractif et d'échanges pour tous les Noiséens.

Ainsi, dans le centre-ville, on note la présence :

→ de l'**Espace culturel Michel Simon**, d'une capacité de 716 places, qui accueille plus de 30 000 personnes par an et offre des spectacles variés pour tous publics.

→ de la **Médiathèque Michel Simon** (située dans le centre culturel), d'une superficie de 3 000 m² et sur 4 niveaux. La majorité des adhérents sont des scolaires et des étudiants. L'aire d'influence de la médiathèque s'étend sur l'ensemble de la commune, voire la dépasse, puisque certains adhérents résident dans des communes limitrophes, notamment Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne et Champs-sur-Marne.



Espace culturel Michel Simon

→ d'une école municipale agréée de musique et de danse rénovée, le conservatoire Maurice Baquet. Cet équipement n'a pas de vocation professionnelle mais il dispense à ses élèves une formation artistique de qualité. L'enseignement de la musique, de la danse classique et de la danse contemporaine y est pratiqué, et des cours d'éveil à la musique pour les jeunes enfants sont proposés.

→ d'une Maison des arts et des associations depuis 2008, au sein de la Villa Cathala. Cet équipement comprend plusieurs salles (de réunion, d'expositions, des mariages) ainsi qu'un parc destiné à être ouvert à la population.

→ d'un office de tourisme et d'un Musée d'histoire locale et du patrimoine de la ville, temporairement déplacé dans l'Espace Jean Moulin (autre lieu culturel et d'expositions de la ville) dans l'attente d'un lieu adapté à la conservation et à la mise en valeur des œuvres.

→ du cinéma Le Bijou.

Le quartier des Richardets comprend une salle polyvalente, d'une capacité de 100 places.

Le quartier du Mont d'Est dispose du cinéma UGC Ciné Cité, qui comporte 10 salles (capacité de 1 800 places), situé au cœur du centre commercial Les Arcades ;

➤ Les Maisons Pour Tous (MPT) :

Les MPT s'ouvrent à tous les publics et permettent de pratiquer des activités de loisirs culturels, artistiques, sportifs et éducatifs. Elles participent aux différentes manifestations culturelles de la ville et concourent au développement de la vie des quartiers et de la vie associative en accueillant des associations noiséennes.

Noisy-le-Grand compte 5 MPT, réparties de manière équitable sur le territoire communal.

→ Les maisons pour tous des quartiers du Centre, du Mont d'Est et du Champy rassemblent environ 700 adhérents chacune.

→ Celle des Richardets regroupe environ 300 utilisateurs.

→ La plus petite, celle de la Varenne, a environ 150 inscrits

Il est envisagé de poursuivre la construction de nouvelles MPT, dans les secteurs non pourvus d'équipement de ce type et dans les secteurs de projet urbain.



Villa Cathala



Maison Pour Tous du Champy

Les équipements sportifs

La ville de Noisy-le-Grand compte 27 équipements sportifs répartis sur l'ensemble de la commune et permettent ainsi un accès aisé à tous les Noiséens aux disciplines sportives de leur choix.

Plus précisément, 3 pôles sportifs sont représentés dans la commune : les pôles des Bords de Marne, de Montfort et de la Butte Verte qui concentrent la majorité des équipements sportifs de la ville (stades, tennis, activités nautiques...)

Les équipements sportifs de la commune fonctionnent au maximum de leurs capacités. De manière générale, ils sont utilisés pour moitié par les scolaires et les clubs de la ville (environ 40 associations sportives). Le stade des bords de Marne, le complexe tennistique, les stands de tir et la base de canoë-kayak sont les seuls équipements utilisés en majorité par les clubs de la ville.

En termes de fréquentation, les équipements les plus utilisés sont les gymnases du Champy (le Champy) et Louison Bobet (le Pavé Neuf) ainsi que le stade Alain Mimoun (Montfort), avec environ 80 000 personnes par an. Ce sont par ailleurs les équipements les plus utilisés, et plus globalement l'ensemble des gymnases, qui présentent des problèmes de stationnement récurrents. Ils sont actuellement à cours de saturation, et la construction de 7 000 nouveaux logements jusqu'en 2015 devrait amplifier cette situation.

Par ailleurs, la piscine municipale qui ne répond plus à la demande locale (plus de 110 000 personnes par an avant sa fermeture) sera bientôt remplacée par un nouveau complexe aquatique en cours de chantier et dont l'ouverture est programmée à l'été 2012.

L'ancien gymnase de la Butte Verte sera prochainement remplacé par un nouveau gymnase au croisement des boulevards du Champy et des Astronautes (quartier de la Butte Verte), son ouverture étant prévue courant 2011.



Gymnase des Yvris

Les équipements de santé

La ville de Noisy-le-Grand propose peu de structures de santé publiques.

Elle ne dispose pas de centre hospitalier, néanmoins elle compte plusieurs unités de soins, à savoir :

- 1 centre médical social ;
- 1 centre pour polyhandicapés ;
- 1 centre d'autodialyse.

En outre, la ville comptait une clinique privée qui a été délocalisée dans le cadre d'une restructuration. Elle est désormais située dans la commune voisine de Bry-sur-Marne.

De manière générale, il convient d'améliorer les conditions d'accueil de ces établissements.

Les équipements administratifs et publics

Les équipements administratifs de la ville sont aujourd'hui dispersés sur l'ensemble du territoire communal.

Deux pôles principaux d'équipements publics se démarquent : les quartiers du Centre et du Pavé Neuf / Mont d'Est. Les quartiers des Richardets et du Champy disposent également d'équipements mais leur nombre est plus restreint. Le centre technique municipal se situe à l'écart de ces différents pôles administratifs, en limite urbaine, dans la zone industrielle des Richardets.

De manière générale, les établissements administratifs se sont développés autour de l'Hôtel de Ville et des Mairies annexes.

Le quartier du Centre dispose d'un commissariat de Police, de l'agence principale de la Poste et d'un centre de Sécurité Sociale.

Les quartiers du Pavé Neuf et du Mont d'Est disposent d'une Maison des services publics, d'une Mission locale Sud 93, d'une agence locale de Sécurité Sociale, d'un Pôle Emploi, d'un Centre d'information et d'orientation, et d'une agence postale.

Le quartier des Richardets regroupe une Mairie annexe, une agence postale, une caserne des pompiers, et un centre technique municipal (zone d'activités des Richardets).

Par ailleurs, un nouveau pôle de services publics est en cours d'aménagement dans ce quartier, le long de l'avenue Médéric, à proximité du carrefour avec l'avenue Gabriel Péri.

Les quartiers du Champy et des Hauts Bâtons rassemblent la Mairie annexe du Champy, une Caisse d'allocations familiales ainsi qu'une agence postale.



Centre technique municipal



Pôle emploi

Les équipements culturels

La commune compte 7 églises et 1 presbytère. Ces établissements sont répartis de manière éparse sur le territoire communal.

Le presbytère se situe dans le centre historique de Noisy-le-Grand à côté de l'église Saint-Sulpice. D'autres lieux de cultes sont non répertoriés, tels que la salle des prières et la chapelle d'Emmaüs. Une synagogue est en construction.

Il est à noter que Noisy-le-Grand ne comporte plus de salle de prière, celle des Richardets ayant été fermée en 2008. Il faut désormais se rendre dans les communes voisines de Villiers-sur-Marne et de Champs-sur-Marne, qui disposent de cet équipement culturel.

Les espaces publics aux abords de l'église Saint-Sulpice ont récemment fait l'objet de réaménagements.

En outre, l'église luthérienne protestante sera relocalisée dans le cadre de l'opération d'aménagement du Clos d'Ambert.



Église Saint-Sulpice

Enseignements et enjeux :

Présentation du territoire :

- Une situation privilégiée : à 11km de Paris, Noisy est un véritable carrefour d'échange et dispose d'une bonne desserte théorique par les réseaux de transports (autoroute A4, RER A et E), mais qui sont aujourd'hui proche de la saturation.
- Les axes de transports sont majoritairement orientés est-ouest, on constate un déficit de liaisons nord-sud.
- Polarité économique majeure de l'Est parisien, avec trois zones d'activités économiques accueillant des emplois diversifiés.
- Des espaces naturels importants et de qualité : les bords de Marne et le bois Saint-Martin, mais encore peu aménagés pour une utilisation par les habitants.

Morphologie urbaine :

- le bâti pavillonnaire domine spatialement la commune
 - Un tissu urbain diversifié, du centre ancien aux grands ensembles de la ville nouvelles, mais parfois un manque de transition et d'interconnexion entre les quartiers.
-
- **Le centre ville ancien :**
 - Un patrimoine architectural et historique intéressant, rare à Noisy le Grand.
 - Des espaces demandant une réhabilitation.
 - Une polarité commerciale majeure de la commune.
 - **Les grands ensembles :**
 - Des transition avec les quartiers limitrophes peu travaillées.
 - Des secteurs demandant une requalification urbaine importantes.
 - Des liaisons intra et inter-quartiers parfois insuffisantes et peu lisibles.
 - Des polarités commerciales fragiles.
 - Une distinction entre espaces publics et privé peu claire.
 - **Les quartiers pavillonnaires :**
 - Des quartiers bien structurés sans dysfonctionnement majeur.
 - Des polarités de quartiers, notamment aux Richardets, pouvant être renforcées.

- Des espaces à proximité immédiate des gares présentant une densité faible.

- **Les collectifs :**
 - Des quartiers bien intégrés et structurés.
 - Permettent une transition plus douce entre les grands ensembles et les quartiers pavillonnaires.

- **Les espaces mixtes :**
 - Développés principalement le long des grands axes Est-Ouest.
 - Des sites peu urbains, peu hiérarchisés et mal structurés.
 - Des espaces créateurs de coupures urbaines.
 - Une voirie peu urbaine, mal structurée par des bâtiment trop bas et trop éparses.

- **Le pôle du Mont d'Est – Mailles Horizon :**
 - Des accès peu clairs et un espace public (la dalle) peu valorisé.
 - Une mixité des fonction parfois peu lisible.
 - Une coupure routière forte avec les quartiers limitrophes.

- **Les zones d'activités économiques :**
 - Des espaces très spécialisés accueillant des activités diversifiées.
 - Des sites peu valorisés, qui se dégradent depuis quelques années.
 - Un manque de mise en cohérence avec le contexte de développement économique régional.

Le patrimoine bâti :

- Il se situe majoritairement dans le centre ancien.
- Il se compose majoritairement d'anciens châteaux, de belles demeures ou de corps de fermes.
- Il demande parfois une restauration, ou une mise en valeur (fort de Villiers).

Le patrimoine naturel :

- deux espaces naturels de qualités situés aux extrémités nord et sud de la commune :
- Les bords de Marne : ancien lieu d'attractivité touristique de la commune, qui présente aujourd'hui un fort potentiel, notamment avec la proximité du parc départemental de la Haute-île.
- Le bois Saint-Martin : un espace de qualité mais privé et non accessible au public.

Le fonctionnement du territoire :

1. Le fonctionnement de la ville et de ses quartiers :

- **Une organisation autour de polarités d'échelles différentes :**
 - L'échelle régionale : le Mont d'Est.
 - L'échelle communale : le centre ville.
 - L'échelle locale : centre de quartier des richardets, Champy-Noisy-Champs.

- **Des liaisons et des coupures :**
 - Un développement organisé principalement selon des axes est-ouest.
 - Ces axes (lignes RER, boulevard Pambrun, autoroute A4) sont créateurs de coupures importantes.
 - Un manque de liaisons nord-sud

- **Quelques espaces spécialisés :**
 - Les zones d'activités économiques de la Varenne et des Richardets.
 - Les espaces naturels des bords de Marne et du bois.

- **De nombreux espaces mutables ou demandant une requalification :**
 - Les quartiers issus de la ville nouvelle nécessitent une requalification urbaine : Pavé Neuf, Champy, Mont d'Est...)
 - Des secteurs tels que les abords de l'avenue Médéric, le Clos aux Biches, Gournay-Cossonneau, Clos d'Ambert, etc. présentent des opportunités importantes de développement, notamment en logement, et demandent une meilleure intégration au tissu urbain limitrophe.
 - Les deux zones d'activités économiques présentent des dysfonctionnements nuisibles à leur attractivité, voir à leur pérennité, et exigent des opération de requalification d'envergure.

2. Transports, circulation et déplacement :

- **Le réseau routier et le trafic :**
 - Une desserte routière assurée principalement par l'autoroute A4 et la RN 370.
 - 3 échangeurs, bien répartis, qui assurent une accessibilité des quartiers satisfaisante, malgré une desserte peu claire de la ZAE des Richardets.
 - Ces axes sont régulièrement saturés aux heures de pointe.

- Des infrastructures d'orientations est-ouest qui génèrent des coupures limitant les liaisons nord-sud.
- Des axes nord-sud assurant les accès à l'autoroute A4 sont saturés.
- Des circulation douces encore insuffisantes.
- Des carrefours mal dimensionnés ou nécessitant un réaménagement, notamment en entrée de quartier.

- **Le stationnement :**

- Pas de problème majeurs au sein des quartier pavillonnaire.
- Une offre suffisante en centre ville depuis la construction d'un parking de 450 place en souterrain.
- Un déficit de stationnement à proximité des bureaux au Mont d'Est, tandis que le PKO est sous utilisé compte tenu de son éloignement relatif et de son manque de sécurité.
- Au Pavé Neuf, les parking silo sont peu utilisés et le stationnement sur voirie est saturé.
- Dans les quartiers du Champy et de la Butte Verte rencontrent le même type de problème, avec la faible utilisation des parkings privés souterrains.

- **Les transports en communs :**

- Noisy dispose d'un réseau de transport en commun diversifié, développé et bien réparti à l'échelle du territoire communal, avec 2 ligne RER (3 gares) et 8 lignes de bus RATP.
- La gare du Mont d'Est (25 000 voyageurs/jour) souffre de problème d'accès, notamment du à des accès sous-dimensionnés, de l'absence d'équipements pour les PMR et d'un seul accès sous-dalle peu fonctionnel.
- Noisy Champs (18 000 voyageurs/jour) souffre d'une accessibilité peu lisible notamment depuis le secteur Butte Verte / Noiseraie.
- Les Yvris (1 000 voyageurs/jour) rencontre un hausse continue de sa fréquentation depuis 2006.
- Certains quartiers restent mal desservis : les Yvris, la Varenne, le Marnois, Montfort.

- **Les circulations douces :**

- Les itinéraires cyclables sont peu maillés et présentent des disparités selon les quartiers. Le Nord et l'Ouest sont moins bien desservis.

- **Les équipements :**

- Noisy-le-Grand présente l'ensemle des équipements scolaires propre à son rang démographique.
- Les effectifs scolaires ont connue un hausse soutenue ces dernières années, et ont tendance à se stabiliser.

- La ville dispose de 6 crèches et de 3 haltes garderies permettant l'accueil de 450 enfants, situées principalement dans la moitié Nord de la commune. Ces équipements ne répondent plus actuellement aux besoins des Noiséens.
- De nombreux espaces culturels et de loisirs concentrés majoritairement dans le centre ville et au Mont-d'Est (cinéma).
- 3 pôles sportifs répartis équitablement sur la commune, actuellement au maximum de leurs capacités.

DIAGNOSTIC SOCIOÉCONOMIQUE

LES HABITANTS

Avertissement

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 a été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

Dans le cas de Noisy-le-Grand, les derniers chiffres sur la population remontent à 2007. Ces chiffres ont été obtenus par estimation, à partir de l'évolution connue par la commune entre les recensements de 1999 et 2006. Ils sont de source INSEE.

Les données de 1999 servent de comparaison.

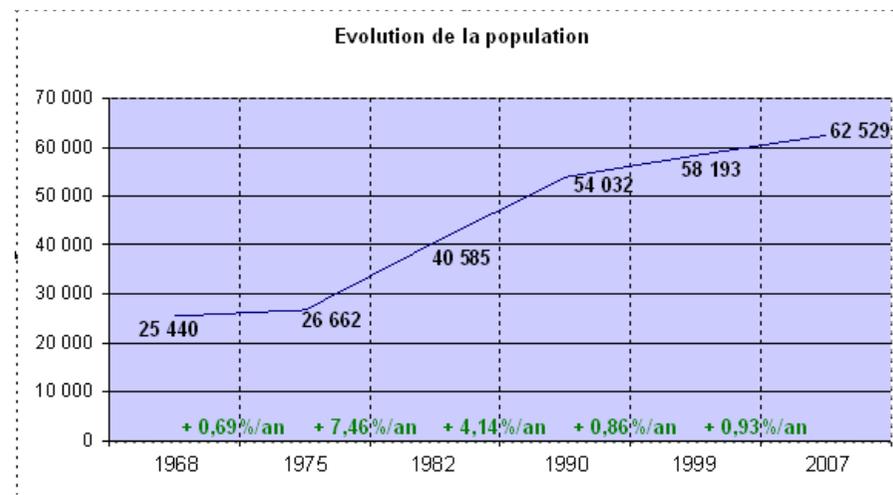
1 – L'évolution de la population

Une augmentation régulière et modérée de la population

La commune de Noisy-le-Grand compte environ 62 500 habitants (62 529 habitants population municipale) en 2007 selon l'INSEE.¹

La population totale est de 63 005 habitants.

La population totale comprend la population municipale et la population comptée à part.



Source : INSEE recensement général de la population 2007

¹ La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les personnes sans-abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire. La population municipale sert de population de référence.

Après une période de forte augmentation de la population dans les années 1970/1980, la population connaît depuis un rythme de croissance modéré

Au cours des années 1970 et 1980, Noisy-le-Grand a connu une période de très forte croissance démographique. La population communale a été multipliée par deux, passant de plus de 26 000 à 54 000 habitants, soit +100% environ. Durant cette période, c'est la création de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (en 1965) qui concourt au développement de Noisy-le-Grand et engendre une urbanisation rapide de la commune.

Depuis 1990, la croissance de la population s'est ralentie, progressant de +7 à +8% entre 1990 et 1999, et pareillement depuis 1999. Cette évolution positive représente tout de même un gain d'environ 4 000 nouveaux habitants entre chaque recensement de population.

L'objectif d'évolution démographique devrait se situer autour de 85 000 habitants en 2020. Les caractéristiques du territoire de la commune, son positionnement géographique et les enjeux actuels et futurs de la région Ile-de-France (en termes d'habitat et de construction) sont autant de facteurs qui donnent à Noisy-le-Grand la possibilité d'atteindre ce seuil démographique à l'horizon 2020.

Les facteurs d'évolution de la population

La croissance de la population repose sur le solde naturel

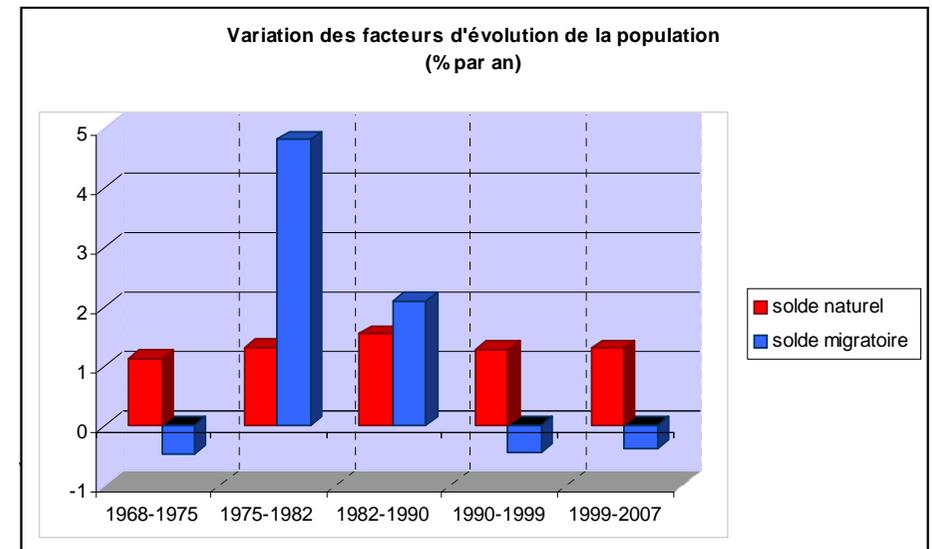
L'augmentation de la population est liée à deux facteurs : le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) et le solde migratoire (différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal).

Après avoir été négatif jusqu'au milieu des années 1970, le solde migratoire est devenu fortement positif jusqu'à la fin des années 1980, signifiant que davantage de personnes se sont installées sur la commune que l'ont quitté. Cela tient essentiellement au rythme important de construction de logements, impulsé par le développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, qui a engendré une arrivée nouvelle de population.

Progressivement, en lien avec le ralentissement de la construction, due à un développement plus modéré de Marne-la-Vallée, le solde migratoire s'est atténué, pour devenir à nouveau négatif pendant les années 1990.

Les arrivées sur la commune sont essentiellement liées au rythme de constructions nouvelles. Lorsque celui-ci est important, les arrivées compensent les départs et le solde migratoire est positif (années 1970 et 1980).

En revanche, si le rythme de construction n'est plus suffisant pour que les arrivées compensent les départs, le solde migratoire devient négatif, comme c'est le cas sur la commune depuis les années 1990. Toutefois, même si le solde migratoire est redevenu négatif, le taux de sédentarité reste important : au recensement de 1999, 61% de la population noiséenne habitaient la commune en 1990. Quant au recensement de 2007, il indique que 75% des noiséens vivaient déjà dans la commune en 1999. On constate ainsi une augmentation du taux de sédentarité à Noisy-le-Grand.



Le solde naturel est quant à lui resté positif, et cela de manière suffisante pour compenser le solde migratoire négatif. Il a cru de manière significative depuis les années 1960 (environ 1% par an). Ce taux important s'explique par une population noisienne jeune et dotée d'un taux de natalité élevé.

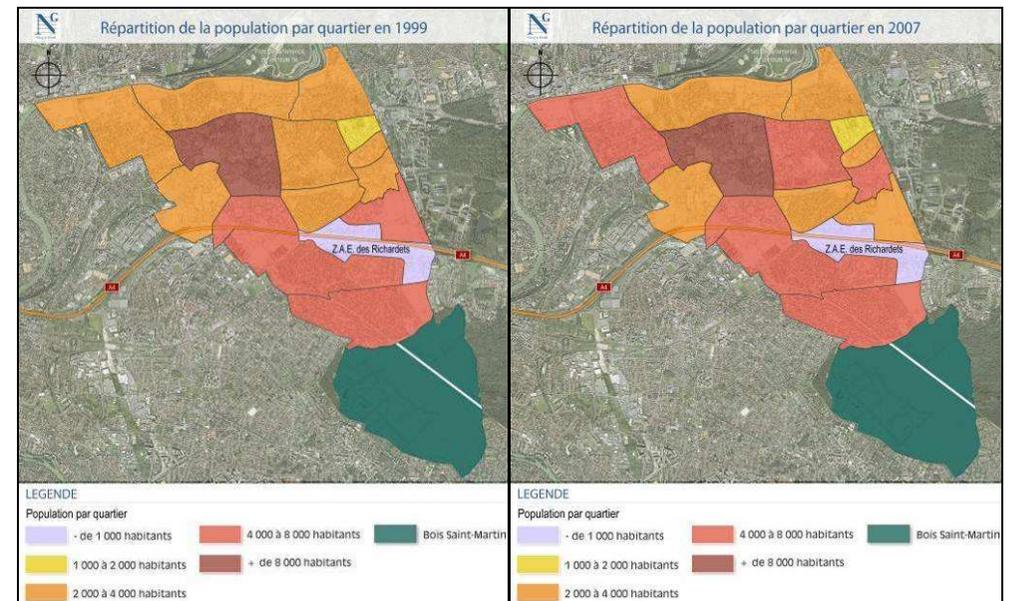
La répartition de la population par quartier

La répartition de la population noisienne est très hétérogène en fonction des quartiers.

Deux quartiers se démarquent par leur poids de population : le Centre et le Pavé Neuf, avec respectivement 9 700 et 7 900 habitants. Les répartitions par tranches d'âges y sont contrastées, le Centre plus âgé et le Pavé Neuf plus jeune. Les quartiers du Champy, de la Varenne, du Marnois, des Yvris et des Richardets regroupent une population importante, entre 4 000 et 6 000 habitants chacun. Le quartier le moins habité est les Cormiers (moins de 2 000 habitants).

L'évolution de la population entre 1999 et 2007 montre que certains quartiers attirent plus de nouveaux habitants que d'autres. C'est le cas des quartiers de la Varenne, du Marnois et du Champy qui voient leur population augmenter. Pour les quartiers de la Varenne et du Marnois, cette augmentation est liée aux opérations d'habitat qui ont vu le jour cette dernière décennie. Ces quartiers devraient continuer à accueillir de nouveaux habitants compte tenu des opérations d'habitat programmées à moyen terme : le Clos aux Biches (quartier de la Varenne) et le Clos d'Ambert (quartier du Marnois).

En revanche, la situation est différente dans d'autres quartiers, comme le Pavé Neuf et surtout la Butte Verte qui connaît un fléchissement assez sensible de sa population. Peu d'opérations nouvelles d'habitat sont programmées dans ces quartiers, la tendance actuelle devrait donc perdurer.



2 – La structure par âge de la population

Une population qui reste jeune malgré une tendance au vieillissement

La population de Noisy-le-Grand est une population jeune, en atteste la structure par âges de la population noiséenne illustrée dans le graphique ci-contre. Ainsi, presque la moitié des habitants de la commune a moins de 30 ans, et 20% sont âgés de moins de 15 ans.

De la même manière, la tranche d'âge des 30-60 ans est importante, elle représente plus de 40% de la population communale, ce qui correspond à une part significative de la population active.

La commune compte actuellement une faible part de personnes âgées de plus de 60 ans comparée à la région, mais elle reste supérieure à celle de la Seine-Saint-Denis. Néanmoins c'est à Noisy-le-Grand que la part des jeunes actifs (20-40 ans) est la plus élevée.

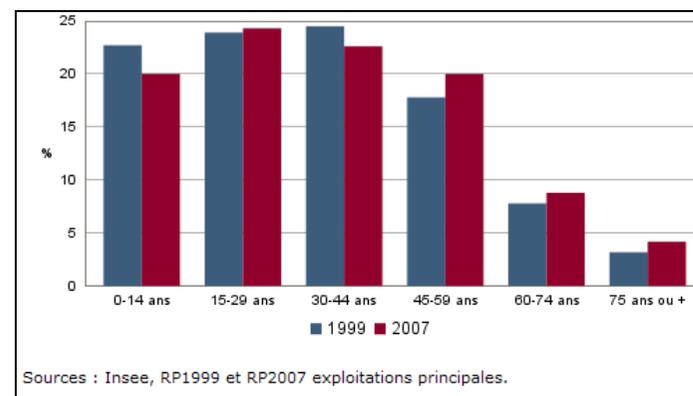
De plus, on constate une tendance au vieillissement de la population avec une augmentation des plus de 60 ans et une diminution des 0-14 ans. Il faut savoir que ce constat n'est pas propre à la commune de Noisy-le-Grand : le vieillissement de la population est un phénomène actuel et perceptible à toutes les échelles supracommunales.

A l'échelle infracommunale, la proportion de population de moins de 20 ans baisse dans une majorité de quartiers alors que celle des 60 ans et plus augmente presque partout (hormis dans les quartiers du Centre et de Montfort).

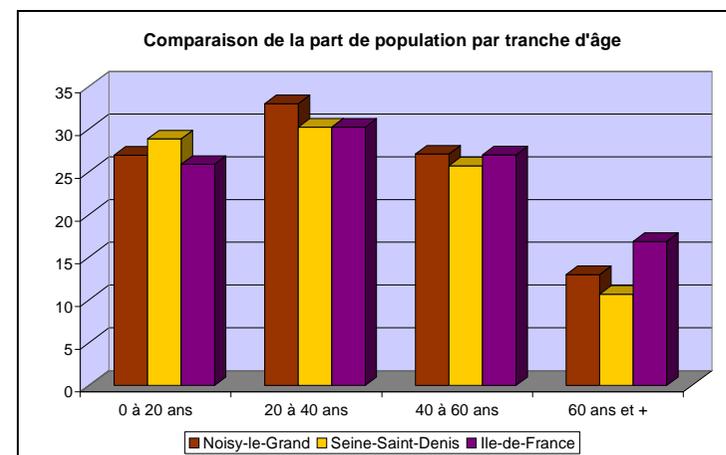
En outre, la physionomie de la population des quartiers est très variée.

Depuis la réalisation de la ZAC du Clos Saint-Vincent, la tendance est à un léger rajeunissement de la population dans le quartier du Centre. En effet, les jeunes couples sont nombreux à s'y installer. Toutefois, le Centre est l'un des quartiers de la commune où la part des jeunes est la moins importante.

Les quartiers du Champy et des Hauts-Bâtons sont également denses mais moins étendus. La structure de la population de ces quartiers s'approche de celle



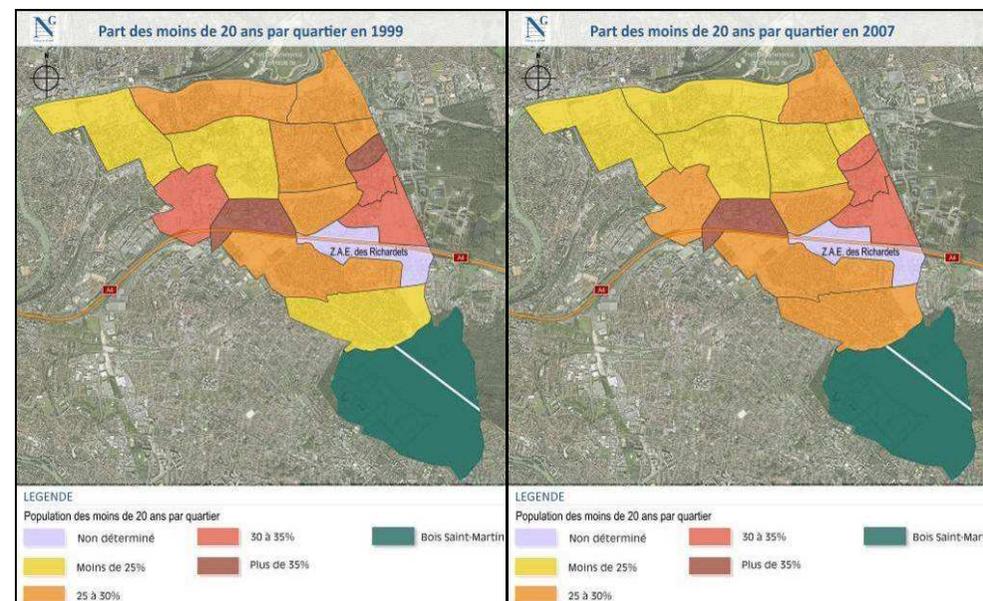
Source : INSEE recensement général de la population 2007



Source : INSEE recensement général de la population 2007

observée au Pavé Neuf ou à la Butte Verte. La part des moins de 20 ans représente un tiers de la population de ces quartiers, elle évolue peu entre 1999 et 2007.

Les autres quartiers sont moins denses et correspondent à des zones résidentielles en grande partie occupées par des pavillons. Il s'agit des quartiers de Montfort, des Richardets et des Yvris au Sud, de la Grenouillère et du Marnois au centre, des Cormiers, de la Varenne, Rive Charmante et Rive de Marne dans le nord de la commune. La part des moins de 20 ans est moins importante que dans les autres quartiers. La structure de la population de ces quartiers diffère selon les secteurs géographiques. Concernant les quartiers au Sud de la commune, les moins de 20 ans représentent plus d'un quart de la population et un rajeunissement de la population est constaté entre 1999 et 2007. Pour les quartiers au centre, les moins de 20 ans sont moins nombreux comparés à 1999. La diminution de la part des moins de 20 ans est encore plus flagrante en ce qui concerne les quartiers au Nord de la ville : ces quartiers ont une structure de la population comparable à celle du quartier du Centre, où la part des moins de 20 ans est la moins significative. Néanmoins, les opérations d'habitat programmées à court et moyen termes devraient inverser cette tendance et favoriser à nouveau un rajeunissement de la population dans ces quartiers, à l'image du quartier du Centre.

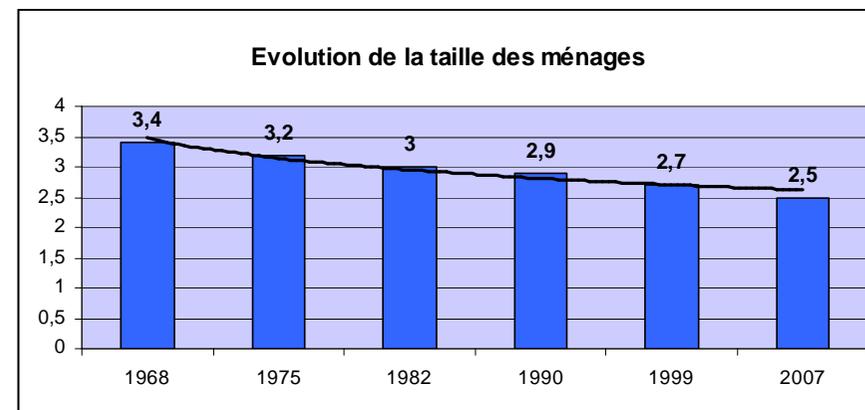


Une augmentation sensible des ménages de petite taille et une diminution du nombre moyen de personnes par famille

Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,5. Depuis les années 70, il a connu une diminution constante et régulière puisqu'il était de 3,4 en 1968. Cette baisse du nombre moyen d'occupants des logements n'est pas propre à Noisy-le-Grand, elle s'inscrit dans une tendance nationale, plus particulièrement marquée en Ile-de-France.

A noter, les disparités sont notables suivant les quartiers de la ville. A titre d'exemple, le nombre de personnes par ménage est en moyenne de 3,3 dans le quartier des Hauts Bâtons, alors qu'il est de 2,2 dans le centre-ville.

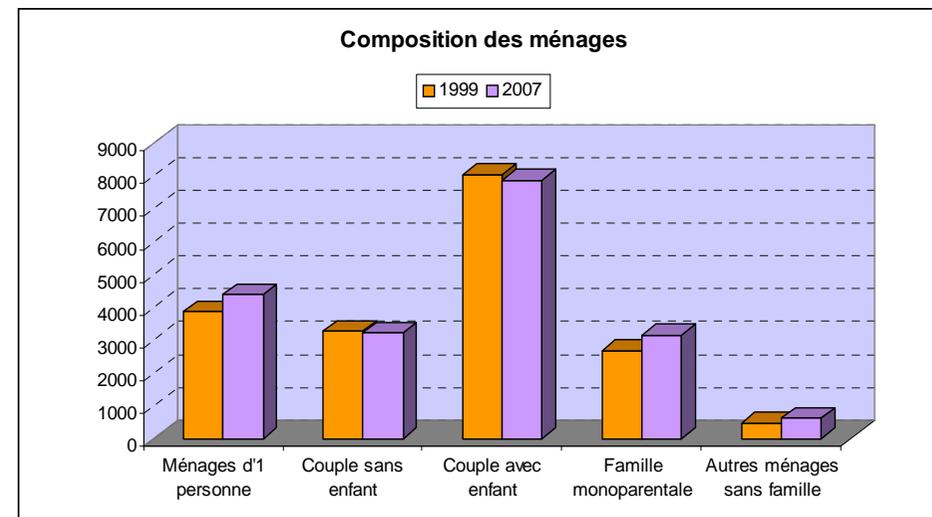
A Noisy-le-Grand, les ménages d'une seule personne ont sensiblement augmenté, ce qui est notamment lié à l'augmentation du nombre de personnes âgées et au phénomène de décohabitation. Les familles monoparentales et les autres ménages sans famille ont également augmenté de manière significative. La proportion de couples avec enfants a diminué, mais elle représente toujours une part importante de la population. De la même manière, le nombre de couples sans enfant a légèrement diminué.



Source : INSEE recensement général de la population 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007

La diminution de la taille des ménages s'explique par une augmentation sensible des ménages d'une personne, qui représentent 23,2% des ménages noiséens en 2007 contre 21,5% en 1999, et des familles monoparentales (22,2% en 2007 contre 19,2% en 1999).

Ce fléchissement est lié au phénomène de décohabitation : départ des enfants du foyer familial, allongement de la durée de vie, augmentation du nombre de familles monoparentales.



Source : INSEE recensement général de la population 1999, 2007

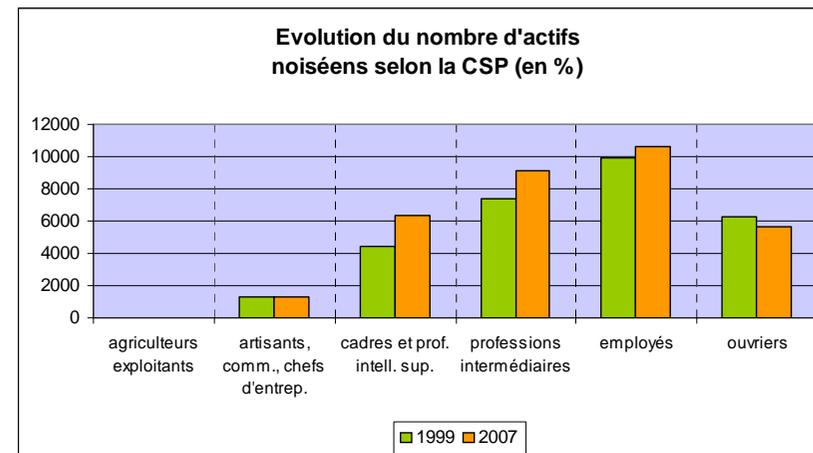
3 – Les caractéristiques socioéconomiques de la population

Les catégories socioprofessionnelles

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (10 618 actifs) et les professions intermédiaires (9 114 actifs). Viennent ensuite les cadres et professions intellectuelles supérieures, les ouvriers puis les artisans commerçants.

La tendance observée sur la période 1999/2007 montre une forte progression des catégories socioprofessionnelles, des cadres et des professions intermédiaires. La part des ouvriers et des artisans commerçants continue de diminuer, plus que celle des employés.

A noter, la proportion des cadres noiséens (19%) est beaucoup plus faible que la part des emplois dans la ville occupée par des cadres (33%). A l'inverse la proportion des employés noiséens est plus importante (32% contre 25%), de même que celle des ouvriers (17% contre 11%). Cela démontre que les emplois existant dans la ville ne sont pas forcément occupés par des noiséens. Ce constat est d'autant plus affirmé concernant le quartier d'affaires du Mont d'Est, qui emploie essentiellement des cadres et professions intellectuelles supérieures.



Source : INSEE recensement général de la population 1990, 1999, 2007

La population active

La représentation de la population active

A Noisy-le-Grand, la population active représente une part importante de la population totale. Le taux d'activité est de 67,1% (part de la population active par rapport à la population totale). Il est en augmentation de 0,5 points par rapport à 1999 (66,6%).

Le nombre d'actifs est d'environ 33 400 en 2007. Il a augmenté d'environ 4 000 unités depuis 1999, soit autant que le nombre de nouveaux habitants sur cette période. La progression du taux d'activité est caractérisée par plusieurs facteurs :

- la commune a connu une augmentation de la part des actifs qui habitaient déjà Noisy-le-Grand il y a 10 ans.
- la population accueillie depuis 1999 dans la commune se compose en grande majorité d'actifs.

Une part d'actifs résidents relativement faible mais plus importante que dans les communes voisines

18,4% des actifs résidents travaillent dans la commune. Cela signifie que 81,6% des actifs doivent effectuer un déplacement hors de la commune de résidence pour se rendre à leur travail et, de fait, utiliser un moyen de transport.

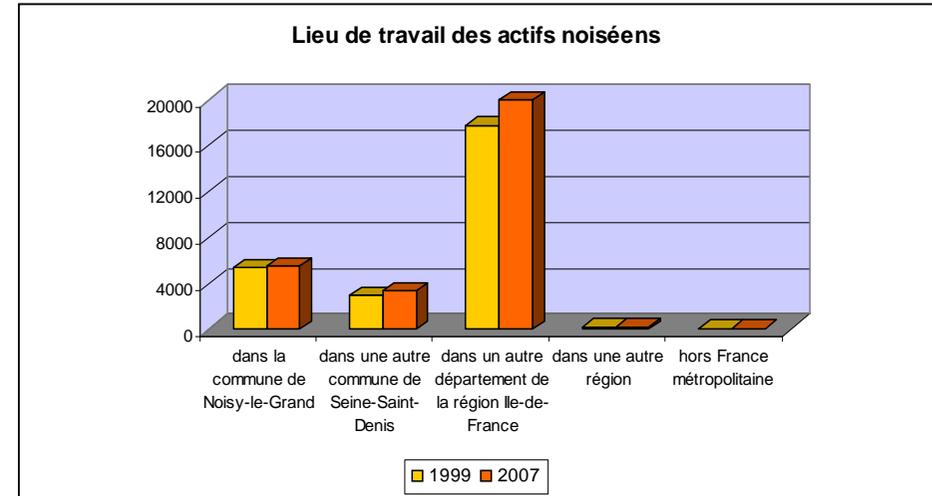
Néanmoins, en comparaison des communes voisines et du département, la part des actifs résidents travaillant dans la commune est plus importante. A titre d'exemple, seulement 14,7% des actifs résidents de Bry-sur-Marne travaillent dans leur commune, 15% à Champs-sur-Marne, 16% à Villiers-sur-Marne ou 17,7% à Neuilly-sur-Marne.

La plupart des flux domicile-lieu de travail sortants s'effectuent vers des pôles d'emplois à l'Ouest, notamment vers Paris, Roissy et Val de Fontenay. Plus précisément, un tiers des actifs travaille à Paris. Dans une moindre mesure, les actifs noiséens se déplacent dans les Hauts-de-Seine et la Seine et Marne.

L'évolution 1999/2007 montre que les actifs résidents travaillent moins à Noisy-le-Grand et de plus en plus dans les autres départements de la région. Néanmoins, les noiséens sont tout de même 5 500 à travailler dans leur commune.

De fait, Noisy-le-Grand revêt le caractère d'une ville où l'on peut habiter et travailler soit sur le territoire communal soit à proximité.

Ceci est d'autant plus justifié que 65% des emplois de Noisy-le-Grand sont occupés par des entrants, c'est à dire des personnes qui n'habitent pas la commune. En effet, sur les 28 000 emplois existant dans la commune, environ 18 000 sont occupés par des actifs résidant dans d'autres communes. Ces entrants proviennent aussi bien des communes urbaines de l'Est parisien (Paris y compris) que des communes rurales de l'ensemble de la région Ile de France, en particulier des communes de la Seine et Marne. Environ 40% d'entre eux viennent à Noisy-le-Grand en véhicule particulier. Ce constat pousse à s'interroger sur les difficultés d'accessibilité de Noisy-le-Grand et, plus généralement, à la problématique des déplacements.



Source : INSEE recensement général de la population 1999, 2007

Les modes de déplacement domicile-travail

Le mode de déplacement domicile-travail majoritaire est les transports en commun (50% des trajets). Il s'agit essentiellement des liaisons ferroviaires (RER) depuis Noisy-le-Grand vers Paris et la Petite couronne.

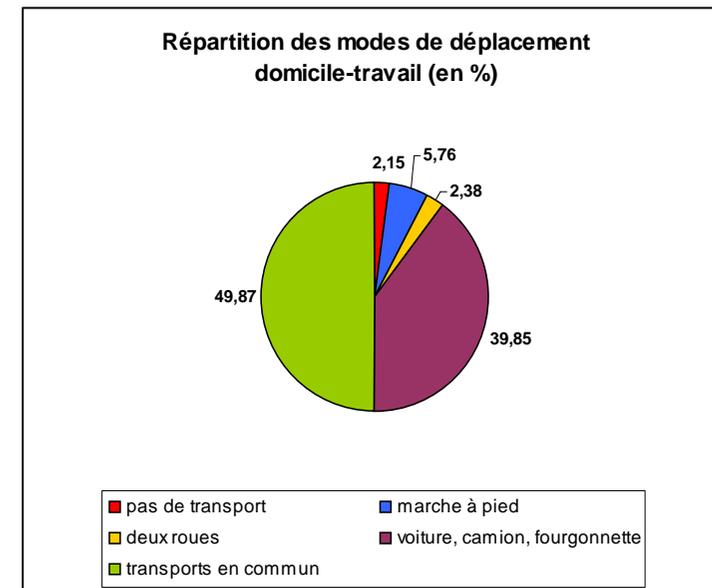
En direction de la Seine-et-Marne, les déplacements sont généralement effectués via ce mode de transport. L'offre en transports en commun est en effet plus large en direction de l'Ouest ou de l'Est, ce qui facilite l'utilisation de ce mode de déplacement.

La voiture est le mode de transport domicile-travail prédominant au sein même du territoire communal. Pour les déplacements de proximité, la voiture particulière reste le mode privilégié. L'organisation urbaine de la commune favorise effectivement l'usage de l'automobile, surtout dans les quartiers d'habitat pavillonnaire (Les Richardets, Les Yvris...). Dans ces quartiers, la voiture demeure le moyen de transport le plus commode pour un trajet effectué dans la commune (centre ville, Mont d'Est...).

A l'échelle du département, la voiture demeure également le mode de déplacement le plus utilisé. La commune de Noisy-le-Grand, située à la pointe Sud du département, est essentiellement desservie par des transports en commun (RER, train, etc.) dans un sens Est-Ouest. Ainsi, elle reste peu connectée avec le reste de son département, compte tenu de la présence de la Marne, sur la limite Nord de son territoire, qui agit actuellement comme une transition naturelle, limitant quelque peu son franchissement par les réseaux de transports et, de fait, les accès vers le Nord.

A noter l'importance de la marche à pied pour les liaisons à l'intérieur même du territoire et la faiblesse de la part des deux roues.

La commune soutient par ailleurs les projets de transports doux, qui visent à proposer des alternatives à la circulation automobile et desservir au mieux les quartiers de la ville. De même, elle souhaite développer le réseau communal de circulations douces afin de favoriser les déplacements ne sollicitant pas l'usage d'un véhicule motorisé (notamment pour les déplacements interquartiers).



Source : INSEE recensement général de la population 1999, 2007

La formation des habitants

Un niveau de scolarité plus élevé que dans le reste du département

Noisy-le-Grand est l'une des rares communes de l'Est parisien à proposer une offre et un niveau scolaires de même ordre que ceux des communes de première couronne parisienne, telles que Vincennes ou Nogent-sur-Marne.

Le niveau de diplôme des noiséens est proche de celui du Val-de-Marne, plus important que celui de la Seine-Saint-Denis mais moins important que celui de la région. Toutefois, les qualifications des noiséens ne correspondent pas à l'offre d'emplois proposée sur la commune. En effet, les emplois présents à Noisy-le-Grand sont peu occupés par des noiséens.

Le chômage

Le nombre de chômeurs est d'environ 3 600 personnes au 1^{er} janvier 2010 (source INSEE), soit une centaine de personnes supplémentaires par rapport à 1999.

Parmi ceux-ci, les 15-24 ans et les plus de 55 ans sont les plus touchés.

Pour autant, cela ne contribue pas à augmenter le taux de chômage des personnes en âge de travailler, étant donné que le nombre d'actifs a augmenté de façon bien plus importante que celui des demandeurs d'emploi.

En effet, de 11,8% en 1999, le taux de chômage des 15-64 ans est redescendu à 10,9% en 2007. A noter que les femmes au chômage sont en proportion plus nombreuses (52,5%) comparées aux hommes. Néanmoins leur situation s'améliore puisque l'évolution de la proportion de femmes au chômage (-1,3 points entre 1999 et 2007) baisse plus que celle des hommes (-0,7 points).

LES LOGEMENTS

Une augmentation forte du nombre de logements, qui s'atténue

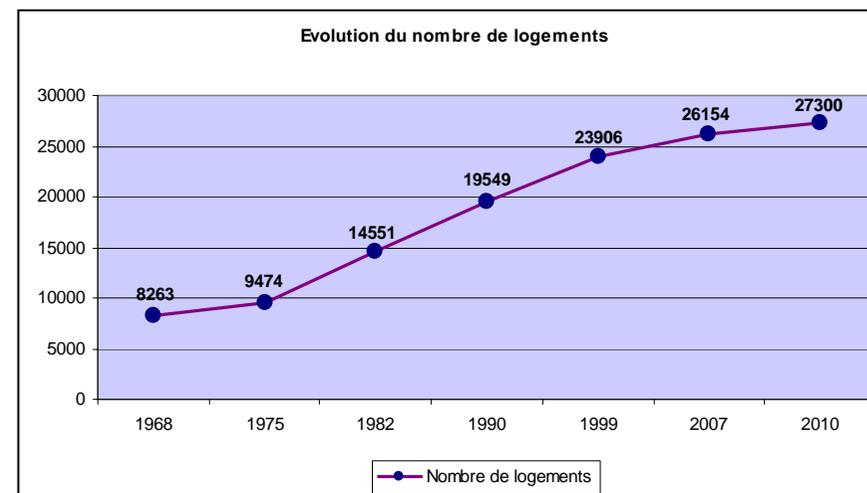
Le nombre de logements est d'environ 27 300 au début de l'année 2010 (estimations d'après le nombre de logements créés entre 2006 et 2009).

Le parc de logements noiséen est composé d'environ 95% de résidences principales et 1% de logements secondaires et occasionnels.

Le taux de logements vacants est de 4,5 %. Il correspond à un pourcentage de vacance incompressible compte tenu des périodes de déménagement, de travaux, et de la part de logements non occupée qui demeurent dans toutes les villes. Un objectif de maintien de la part des logements vacants à ce niveau permettant d'éviter une tension trop forte du marché du logement noiséen.

Depuis les années 1970, le parc de logements a triplé, le rythme de constructions a été plus soutenu dans les années 1970/1980 puisqu'il était de 600 à 725 logements en moyenne par an. Cette période connaît une hausse importante de la production de logements sur la commune, essentiellement due au développement du secteur 1 de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Le rythme moyen de construction s'est depuis replié, avec environ 330 logements par an depuis 1999.

D'ici 2012, il est envisagé une hausse de la construction. Environ 750 nouveaux logements devraient être construits par an.



Source : INSEE recensement général de la population 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007

1 - La taille des logements

Une proportion importante de logements intermédiaires (3-4 pièces)

Le parc est composé en majorité de logements intermédiaires : 29,1 % de 3 pièces et 25,3% de 4 pièces. Les logements de 1 pièce représentent seulement 11% du parc et les 2 pièces 16,1%. Les 5 pièces et plus représentent 18,5% du parc. Le nombre moyen de pièces par résidence principale est de 4,5 pour les maisons, et de 2,9 pour les appartements.

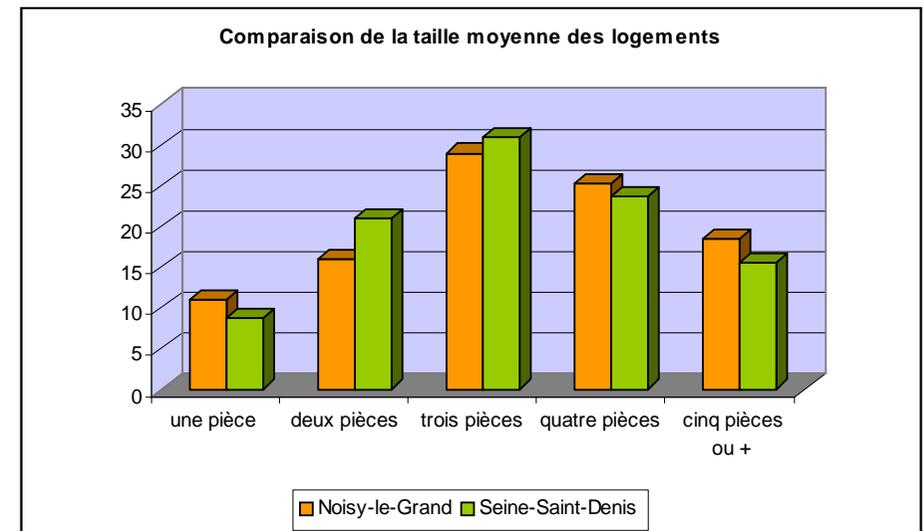
Un accroissement notable des petits logements (1-2 pièces)

Depuis 1999, la proportion de petits logements (1 et 2 pièces) a sensiblement augmenté, au même titre que les logements de 5 pièces ou plus. A contrario, la proportion de logements intermédiaires (3 et 4 pièces) a diminué.

L'analyse actuelle traduit un manque de petits logements de 1 et 2 pièces, soit pour des ménages jeunes et des jeunes actifs, soit pour des personnes âgées qui souhaitent quitter leur logement devenu trop grand.

Néanmoins, la baisse de la proportion des logements intermédiaires (en surreprésentation) au profit des petits et des très grands logements (en sous représentation) démontre un rééquilibrage du marché du logement à Noisy-le-Grand. De la même manière, cela génère une amélioration des conditions de vie dans les logements. Ainsi, le nombre de ménages composés d'une personne a évolué durant cette dernière décennie, représentant 23,2% des ménages noiséens en 2007 contre 21,5% en 1999.

Les chiffres actuels ne traduisent pas un phénomène de sur-occupation des logements. Même si ce type de situation est constaté ponctuellement, cela reste exceptionnel, la tendance montre plutôt une occupation du parc équilibrée.



Source : INSEE recensement général de la population 2007

2 - La typologie des logements

Une évolution du parc de logements induite par le développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée dans les années 1970 et 1980

Le parc de logements de la ville a connu une progression remarquable entre 1975 et 1990. Cette évolution a essentiellement été impulsée par le développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Cela s'est traduit par la création de nombreux logements collectifs visant à équilibrer le parc de logements noiséen, la ville se caractérisant avant cette période par la prédominance de maisons.

Depuis cette période, la part des appartements a dépassé celle des maisons et cet écart tend encore à progresser au fil des années. A ce jour, la commune présente des besoins en termes de production de logements. La réponse à ces besoins doit être mise en œuvre dans un objectif de gestion économe de l'espace et d'intégration des nouvelles constructions dans l'environnement.

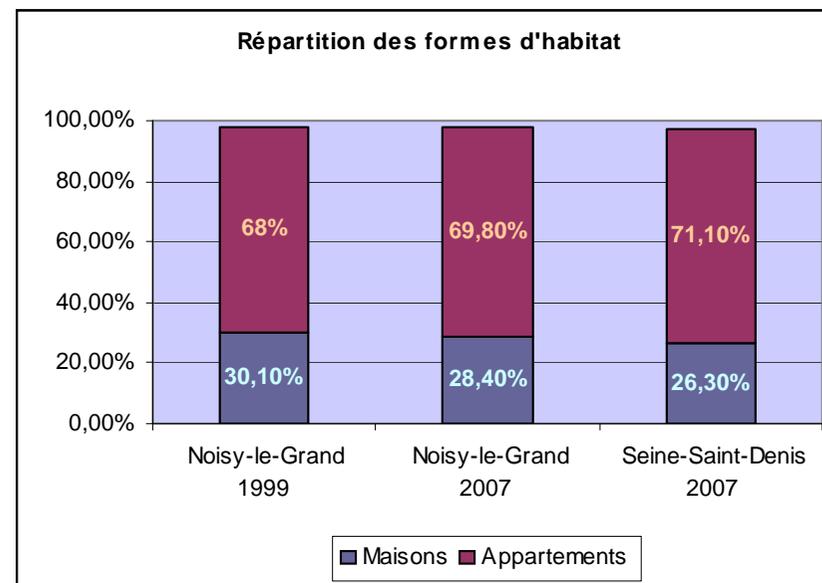
Un parc de logements récent et en majorité représenté par l'habitat collectif

En 2007, le parc de logements noiséen se compose de 28,4% de maisons et de 69,8% d'appartements.

A titre de comparaison, la part des appartements est légèrement moins importante qu'à l'échelle du département de la Seine-Saint-Denis (71,8% en 2007). De fait, la part des maisons est quant à elle légèrement supérieure par rapport au département (26,3%). L'évolution de la typologie des logements n'est pas semblable à celle de la Seine-Saint-Denis. Concernant les appartements, leur part n'a cessé de progresser tandis que celle du département s'est stabilisée entre 1999 et 2007 (71,8%).

Même si la part des maisons entre la ville et le département est différente, Noisy-le-Grand détient une proportion de maisons toujours supérieure (28,4% contre 26,3% dans le département).

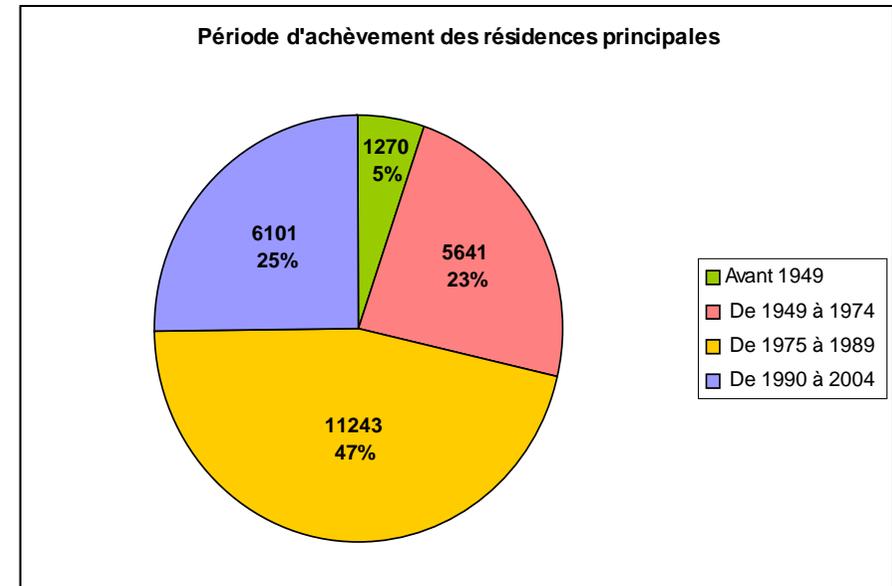
Par ailleurs, le parc de logements de la ville est relativement récent. Il comporte une proportion d'environ 95% de logements construits après 1949. Même si les périodes intercensitaires laissent entrevoir une diminution régulière du nombre de nouveaux logements sur la commune, Noisy-le-Grand compte plus de 2 000 logements supplémentaires depuis 1999.



Source : INSEE recensement général de la population 1999 et 2007

La majorité du parc de logements a été produite entre 1975 et 1999 (environ 55%, représentant 14 432 logements), pendant la construction de Marne-la-Vallée. Ainsi, en l'espace de 25 ans, il a été construit autant de logements qu'il en existait en totalité au début des années 1980.

A noter, environ 1 300 logements datent d'avant 1950, ce qui représente seulement 5% du parc de logements.



Source : INSEE recensement général de la population 2007

3 - Le statut d'occupation des résidences principales

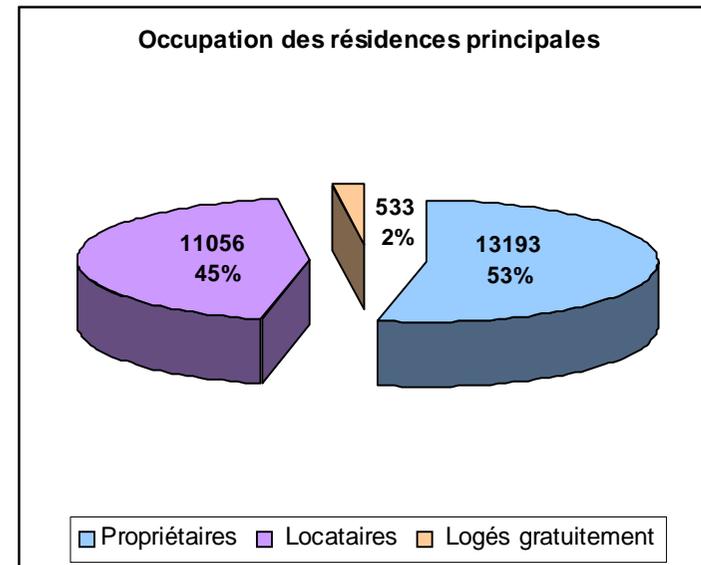
Une répartition plutôt équilibrée entre propriétaires et locataires

La part des propriétaires est légèrement plus importante que celle des locataires. La commune compte en effet 53% de propriétaires pour 45% de locataires. L'évolution du statut d'occupation des résidences principales est faible puisque la part des propriétaires n'augmente que d'un point entre 1999 et 2007. A noter que la part des locataires de logements sociaux représentent plus d'un cinquième des occupants du parc de logements total.

A titre de comparaison, le département de la Seine-Saint-Denis présente, à l'inverse de Noisy-le-Grand, une part plus importante de locataires (57%) que de propriétaires (41%). Cela indique que la ville se caractérise par une répartition équilibrée entre propriétaires et locataires, et de manière solide compte tenu de leur évolution stable durant cette dernière décennie.

Sur ce sujet, le profil de la commune ressemble davantage à celui de la Seine-et-Marne, qui comporte également plus de propriétaires que de locataires.

Noisy-le-Grand suit globalement la tendance observée à l'échelle de la région Ile de France, qui présente une répartition entre locataires et propriétaires assez similaire et une évolution semblable entre 1999 et 2007 (qui se traduit par une augmentation sensible de la part des propriétaires).

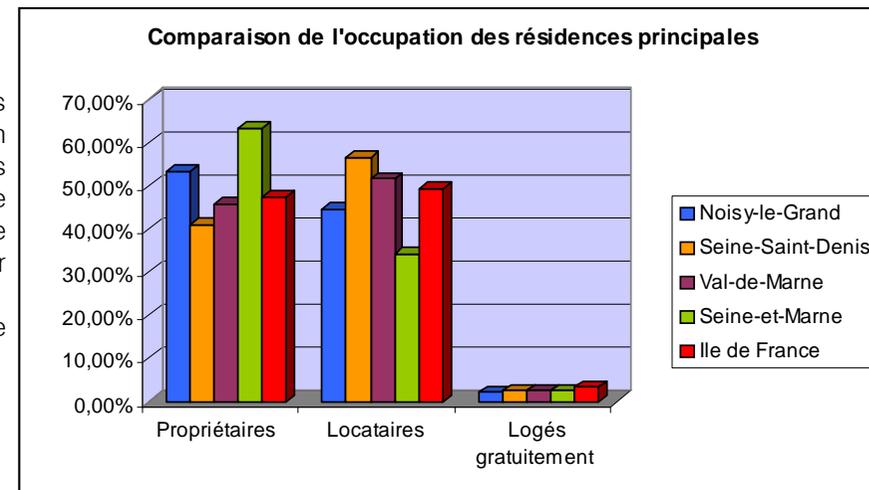


Source : INSEE recensement général de la population 2007

Les propriétaires installés plus durablement que les locataires

L'analyse de l'ancienneté moyenne d'emménagement démontre que les propriétaires restent plus longtemps dans leur habitation que les locataires. En effet, ils y vivent en moyenne 15 ans tandis que les locataires y vivent 8 ans, soit quasiment deux fois moins longtemps. Ce contraste de durée d'occupation peut être lié à la volonté de certains locataires de devenir propriétaires, ce qui se traduit le plus souvent par le départ de son logement. En revanche, les propriétaires sont moins nombreux à quitter leur logement étant donné qu'ils en ont fait l'acquisition.

A noter, les locataires de logements sociaux habitent en moyenne 12 ans dans le même logement, soit 4 ans de plus que les locataires du parc privé (8 ans).



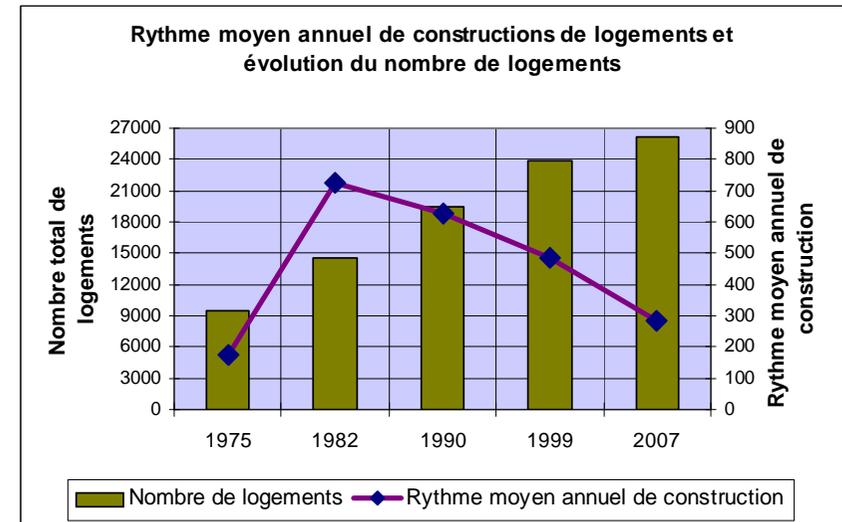
Source : INSEE recensement général de la population 2007

4 - La construction de logements

L'essor de la construction dans les années 1970-1980

La ville a connu durant les années 1970 et 1980 un rythme de construction très soutenu, sans précédent. En l'espace de 15 ans (1975 à 1990), la commune a vu son parc de logements plus que doubler, passant d'environ 9 000 à presque 20 000 logements. Ce rythme de construction est directement lié au développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. En effet, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne prévoit, en 1965, la création de « villes nouvelles » autour de Paris afin de limiter sa centralisation et maîtriser la croissance urbaine de la banlieue. C'est à partir de ce document qu'est créée Marne-la-Vallée, qui intègre en partie la commune de Noisy-le-Grand dans son périmètre. Plus exactement, le développement de Marne-la-Vallée va se traduire, à Noisy-le-Grand, par la réalisation de deux zones d'aménagement concerté : la ZAC Est (Champy/Hauts-Bâtons/Butte Verte) et la ZAC du CUR (Centre Urbain Régional : Mont d'Est/Pavé Neuf). Ces réalisations entraînent en quelques années la construction de près de 10 000 logements au cœur de la commune, et de fait la disparition des dernières zones agricoles.

Cette augmentation significative du parc de logements, dans un contexte de croissance économique soutenue, a permis à un grand nombre de ménages et notamment de jeunes actifs de venir s'y installer. Cette augmentation de population, notamment constituée de jeunes actifs, a en revanche provoqué une forte progression des besoins en équipements et en services auxquels la commune a du faire face en produisant un effort important dans les domaines scolaire, sportif, petite enfance, social, culturel.



Source : INSEE recensement général de la population 1975, 1982, 1990, 1999, 2007

Un rythme de construction moins important depuis une vingtaine d'années

Au cours des dernières années, on observe un recul assez net de la construction à l'échelle de la ville. La période 1999-2010 se caractérise déjà par un fléchissement du rythme de construction par rapport aux décennies précédentes (environ 330 nouveaux logements par an). Mais plus encore, le poids de la construction des trois dernières années (derniers résultats disponibles sur *année pleine*) fait entrevoir une nouvelle baisse du rythme annuel moyen de construction (environ 250 nouveaux logements par an). La situation du rythme de construction doit néanmoins s'inverser à partir de 2010.

Il faut noter la faible part de la construction de logements individuels, et le fait que l'essentiel de la construction vient du logement collectif.

La construction individuelle en secteur diffus (permis de construire individuels pour des maisons réalisées par des particuliers) est effectivement très faible à Noisy-le-Grand, notamment en raison de la rareté de l'offre foncière disponible. L'essentiel de la construction est donc le résultat d'opérations réalisées, soit dans le cadre d'opérations d'initiatives privées, soit dans le cadre d'opérations initiées par la collectivité.

Les évolutions et les opérations à venir

Le Contrat de Plan Etat Région 2007-2013

Le CPER 2007-2013, porté par l'Etat et la Région, comprend un ensemble d'enjeux qui doivent guider la planification régionale à l'horizon 2030. Le Grand Projet 3 (GP3) du Contrat de Projets « Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France » vise à répondre aux nouveaux enjeux du quotidien des Franciliens en augmentant l'offre de logements à 60 000 par an et en réduisant les disparités sociales et territoriales.

Marne-la-Vallée fait partie des six Territoires d'Intérêt Régional et National (TIRN), particulièrement concernés par le GP3 parce qu'ils concentrent à la fois :

- des possibilités fortes de constructions de logements ;
- des enjeux essentiels de développement économique ;
- la possibilité de réponse à de fortes inégalités sociales et territoriales.

En 2008, à la suite d'une longue concertation entre différents acteurs et partenaires du territoire, le Projet de territoire du bassin de vie de Marne-la-Vallée a abouti, présentant notamment les principaux objectifs de développement, d'aménagement et d'équipement du bassin de vie.

Au cours de la période 2007-2013, il a ainsi prévu la construction d'un minimum de 17 500 logements dont 30% de logements sociaux, soit une moyenne de 2 500 logements, ainsi que la croissance du taux d'emploi.

La commune de Noisy-le-Grand, appartenant au bassin de vie de Marne-la-Vallée, est chargée de participer à cet effort de construction au même titre que l'ensemble des communes du bassin de vie.

Au cours de la période 2007-2013, elle doit assurer la construction de plus de 6 500 logements.

Entre 2007 et 2009, les permis de construire accordés à Noisy-le-Grand représentent 777 logements.

	<u>Nombre de logements accordés (permis de construire)</u>
<u>2007</u>	127
<u>2008</u>	410
<u>2009</u>	240
<u>2010</u>	809

La réalisation prochaine des opérations du Clos aux Biches (1 500 logements) et du Clos d'Ambert (1 200 logements), ajoutée au projet Gournay - Cossonneau (700 logements) et aux opérations créées en diffus, permettra de répondre aux objectifs de construction inscrits dans le CPER.

5 – Logement social

Le logement social représente environ 25 % du parc de logements. La commune se situe donc au-dessus des 20% imposés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) de 2000.

Un parc de logements sociaux diversifié

L'offre en logements sociaux est diversifiée et répartie entre plus d'une vingtaine de bailleurs. Elle comprend notamment (liste non exhaustive) :

- le logement social, englobant le PLUS, le PLAI... : plus de 5 000 logements gérés par différents bailleurs sociaux :
 - o Immobilière 3F : 1 802 logements au Pavé Neuf, à la Butte Verte, dans le quartier du Centre, à la Varenne, ...
 - o Efidis : 449 logements au Mont d'Est, Champy et Rive de Marne.
 - o ODHLM 93, Office Départemental d'Habitations à Loyers Modérés de la Seine-Saint-Denis : 322 logements au Pavé Neuf et aux Cormiers.
 - o OPIEVOY : 300 logements à proximité du Parc de Villeflix / France Habitation
 - o Batigère IDF : 318 logements à Champy, au Marnois, au Pavé Neuf et dans le Centre.
 - o Antin Résidences : 295 logements aux Cormiers.
 - o Domaxis : 285 logements au Mont d'Est et au Marnois.
 - o Emmaüs Habitat : environ 1 000 logements gérés dans le quartier des Hauts Bâtons ...
- le logement d'insertion sociale : 300 chambres (Foyer de Travailleurs Migrants) à l'Allée du Promontoire gérées par l'AFTAM, association d'aide et d'accompagnement pour l'hébergement, l'insertion sociale et l'accueil médico-social des travailleurs migrants.
Ce foyer passera sera reconstruit sous la forme de deux unités de 70 et 80 places, sur 2 sites distincts de la ville dans le cadre d'un contrat avec l'ANRU.

Type de logement social	Bailleur social	Nombre de logements	Quartiers
Logement social classique	Immobilière 3F	1 802	Pavé Neuf, Butte Verte, Centre, Varenne
	Emmaüs Habitat	966	Hauts Bâtons
	Efidis	449	Mont d'Est, Champy, Rive de Marne
	ODHLM 93	322	Pavé Neuf
	OPIEVOY	300	à proximité du Parc de Villeflix
	Batigère IDF	318	Champy, Marnois, Pavé Neuf, Centre
	Antin Résidences	295	Cormiers
	Domaxis	285	Mont d'Est, Marnois
Chambres d'insertion sociale	AFTAM	300	Champy

Des logements répartis inégalement sur l'ensemble du territoire noiséen

Le parc de logements sociaux est dans l'ensemble moyennement ancien. La part la plus importante a été construite dans les années 1970 et 1980.

Le parc est assez mal réparti sur l'ensemble du territoire. Certains quartiers connaissent une forte concentration de logements sociaux (Le Pavé Neuf, La Butte Verte, Les Hauts Bâtons), ce qui peut générer un certain effet « ghetto » qui ne favorise pas l'insertion sociale et culturelle des nouveaux arrivants. Dans le même temps, certains quartiers n'ont que peu ou aucun logement social (Les Richardets, Montfort, Rive de Marne).

La demande pour un logement social est élevée, 1 582 demandes en cours à Noisy-le-Grand. L'analyse précise de ces demandes fait apparaître que le type de logement souhaité est un T3 (40% des demandes), pour des ménages d'une à quatre personnes essentiellement (85%). Les principaux motifs de demande d'un logement social sont le logement actuel trop petit (38%) ou précaire / hébergé (24%).

L'objectif communal est de maintenir un rythme régulier de construction, avec une proportion de logements sociaux de l'ordre de 30%.

L'objectif est aussi d'arriver à une meilleure répartition du logement social, de manière équilibrée dans l'ensemble des quartiers. Concernant le logement social, les opérations de construction prendront essentiellement la forme de petites unités intégrées au tissu urbain existant. Il s'agira de rechercher la mixité dans les quartiers d'habitat social et une échelle de bâti intermédiaire entre pavillons individuels et grands ensembles hérités de la ville nouvelle. La volonté communale est effectivement de ne plus voir la réalisation de grosses opérations de même structure d'habitat et de population. Un effort d'harmonie des constructions sera à concrétiser sur les prochaines opérations, notamment au travers de la diversification des produits sur le marché et de la typologie des logements. Il s'agit ainsi de reconduire dans le cadre des nouvelles opérations les principes de mixité mis en œuvre au Clos Saint-Vincent.

6 – Les gens du voyage

La ville de Noisy-le-Grand compte plusieurs familles sédentarisées issues de la communauté des gens du voyage. Ces familles vivent à Noisy-le-Grand depuis plusieurs années, essentiellement dans les quartiers proche de la Marne.

Plus précisément, on compte sur la commune environ 20 terrains, où sont installés des bâtiments et des caravanes : on dénombre au total environ 45 caravanes ainsi qu'une vingtaine de bâtiments occupés par des familles de gens du voyage sédentarisées.

Par ailleurs, la commune ne comporte actuellement pas d'aire d'accueil des gens du voyage (itinérants). Néanmoins plusieurs familles sont temporairement installées dans la zone d'activités des Richardets ainsi que sur le parking d'une entreprise dans le quartier des Yvris.

La commune s'est assurée de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage (25 emplacements) dans le quartier des Yvris. Néanmoins le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, élaboré conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général, qui portait ce projet a été annulé. La commune suspend ce projet, en attendant que ce projet soit être réexaminé et approuvé.

7 – Les dispositifs de politique de la ville et de rénovation urbaine

Malgré les efforts d'embellissement des quartiers portés par la municipalité, un certain nombre de logements présente encore des problèmes d'étanchéité, d'isolation thermique et sonore, essentiellement dans les quartiers situés en Zones Urbaines Sensibles (le Pavé Neuf, le Champy / les Hauts Bâtons).

Par ailleurs, il y a actuellement un réel souci de gestion des copropriétés accueillant ces logements. En effet, les parties communes ne sont pas suffisamment entretenues, et des problèmes émergent sur la question du stationnement, des déchets et de la résidentialisation.

La ville de Noisy-le-Grand est engagée dans les dispositifs de politique de la ville et de renouvellement urbain, l'objectif prioritaire étant de mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité urbaine et paysagère de ces quartiers. D'ici 2015, des réponses seront apportées et des aménagements réalisés, permettant de résoudre la question des copropriétés dégradées.

Le projet de rénovation urbaine (projet ANRU)

En 2008, la ville de Noisy-le-Grand s'est portée candidate auprès de l'ANRU pour le projet de rénovation urbaine de la ville. C'est en février 2010 que le préfet a émis son avis favorable concernant le projet de rénovation urbaine des quartiers du Pavé Neuf et de Champy / les Hauts Bâtons.

Le projet d'ensemble repose sur 3 axes majeurs :

- désenclaver ces quartiers, en reliant les îlots d'habitation avec les pôles de centralité de la ville
- créer les conditions d'une réelle mixité sociale en soutenant les copropriétés en difficulté et en prévenant les risques de fragilisation
- améliorer et sécuriser le cadre urbain

Plus spécifiquement, les actions du projet de renouvellement urbain programmées dans chacun des quartiers concernés sont les suivantes :

Le Pavé Neuf	Le Champy / Les Hauts Bâtons	La Butte Verte
1. Requalification des espaces privés et publics	1. Démolition / Reconstruction de la cité « Château de France »	1. Démolition / Reconstruction du foyer des travailleurs migrants
2. Requalification des parkings silos		
3. Création d'un équipement culturel type « Maison pour Tous »		
4. Acquisition / Amélioration de la résidence « Le Petit Orme »		

Ces actions sont réparties dans le temps jusqu'en 2015.

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La ville de Noisy le Grand et ses partenaires ont initié en 2003 une démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur les quartiers du Pavé Neuf et du Mont d'Est, ce qui a donné lieu à une Convention GUP (par 11 bailleurs, 16 copropriétés, l'Etat et la Ville de Noisy le Grand).

La démarche GUP s'inscrit dans le cadre d'une politique municipale préexistante au projet de rénovation urbaine. Les deux sites faisant l'objet d'une convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ne sont pas les seuls concernés par la mise en place de la GUP, néanmoins la démarche est lancée prioritairement sur ces secteurs.

La démarche GUP se déroule en 2 temps :

- elle traite dans un premier temps les deux ZUS concernées par le projet de rénovation urbaine, à savoir les quartiers du Pavé Neuf et du Champy / les Hauts Bâtons
- elle est dans un deuxième temps généralisée à deux autres quartiers : la Butte Verte et le Mont d'Est.

Elle a pour finalité l'amélioration du cadre de vie des habitants des territoires prioritaires selon la Convention GUP, ainsi que l'amélioration de la coordination des intervenants sur le territoire.

Plus précisément, des objectifs ont été proposés pour les quartiers situés en ZUS (voir tableau ci-dessous).

Le Pavé Neuf	Le Champy / Les Hauts Bâtons
1. Diminuer les dépôts sauvages	1. Diminuer l'insécurité et le sentiment d'insécurité
2. Diminuer le nombre d'épaves et de voitures ventouses sur les espaces collectifs (parkings, places publiques...)	2. Diminuer le nombre d'épaves et de voitures ventouses sur les espaces collectifs (parkings, places publiques...)
3. Diminuer la circulation automobile et le stationnement non autorisés	3. Diminuer la circulation automobile et le stationnement non autorisés
4. Diminuer les nuisances liées à la présence de pigeons	4. Améliorer l'entretien des espaces collectifs
5. Améliorer l'entretien des espaces collectifs	5. Développer l'attractivité du Centre Commercial du Champy

8 – Le marché du logement

Le contexte de la ville par rapport aux territoires voisins

La commune se positionne parmi les plus chères du département. Ce constat est toutefois à nuancer compte tenu que le département de la Seine-Saint-Denis demeure l'un des moins chers (voire le moins cher) de l'Île-de-France. Malgré tout, la commune détient des prix comparables à celles de la première couronne parisienne telles que Bagnolet, Les Lilas... (voir tableau ci-dessous).

Prix moyen des biens en vente ou à louer sur la commune en 2010

Type de logement (en T3)	Prix de vente au m ²	Prix de location au m ²
Appartement ancien	3 000 €	---
Appartement récent	3 500 €	---
Maison ancienne	3 500 €	---
Maison récente	3 500 €	---
Logement neuf	5 000 € (2 pièces) 4 000 € (3 pièces)	---
Logement locatif	---	12 à 15 € (selon secteur)
Logement locatif social	---	6 à 10 € (selon secteur)

source : agence immobilière L'Adresse – experts immobiliers

L'attractivité liée au prix de l'immobilier n'est plus la même que celle qui existait il y a vingt ans. En effet, les prix de l'époque permettaient à la population parisienne intra-muros (quartiers Est) d'acquérir dans la commune un logement peu cher tout en bénéficiant d'une desserte en transports satisfaisante. Aujourd'hui, les prix ont augmenté de manière importante, et Noisy-le-Grand propose des biens aux mêmes prix que certaines communes proches de Paris. Cette hausse des prix peut expliquer le fléchissement du nombre de primo-accédants sur la commune : les ménages à revenus modérés sont moins nombreux à venir habiter dans la commune. Ce sont les communes situées à l'Est de Marne-la-Vallée (Magny-le-Hongre, Serris, Bailly-Romainvilliers) qui sont désormais les plus attractives. De ce fait Noisy-le-Grand perd légèrement en attractivité en comparaison d'il y a 10 à 20 ans.

L'évolution des prix de l'immobilier est globalement en hausse depuis 2005, à l'instar de la région parisienne. Néanmoins la commune a connu une évolution quelque peu en dent de scie durant cette période : les prix ont fortement augmenté jusqu'en 2007, puis se sont tassés en 2008 et 2009, avant une reprise du marché de l'immobilier depuis le début de l'année 2010 qui a entraîné une croissance soudaine des prix. Ainsi, l'évolution ressentie sur la commune depuis janvier 2010 est de l'ordre de 5 à 7% : les prix ont rattrapé le niveau de 2007.

Les logements les plus demandés sont des « 2 pièces » récents, puis des « 3 pièces ». Le profil type des acquéreurs est un couple dont la moyenne d'âge se situe entre 30 et 40 ans, avec des enfants. Les transactions sont plus importantes sur des appartements (70%) que sur des maisons (30%) : cela résulte davantage de l'offre proposée par le marché immobilier noiséen que de la demande souhaitée par les clients. Les acquéreurs sont généralement des locaux (soit des noiséens, soit en provenance de communes voisines). Les logements vendus sont des résidences principales à 97% : il faut compter en moyenne un budget de 175 000 à 180 000 € pour un appartement (2 pièces), et 320 000 à 330 000 € pour une maison (3-4 pièces).

Un marché du logement divergent selon les quartiers

Le secteur qui présente les prix de l'immobilier les plus élevés est celui du centre-ville. Le bâti ancien (qui offre de grandes possibilités de réhabilitation et de rénovation) relativement rare, ainsi que la réalisation d'opérations nouvelles sont les principales causes de l'élévation des prix de l'immobilier (en comparaison des autres quartiers de la ville). Ce quartier regroupe également des commerces de proximité ainsi que des équipements majeurs (Espace culturel Michel Simon... plus les reconstructions programmées de l'Hôtel de Ville et du centre aquatique), constituant des facteurs supplémentaires d'attractivité. Les prix de vente d'un studio se situent autour de 4 000 à 4 500 € du mètre carré, et 3 500 à 4 000 € pour les « 2 à 3 pièces ».

Le secteur de Villeflix est sans conteste l'un des plus côtés de la ville, mais les transactions ne sont pas représentatives du marché immobilier noiséen. En effet, ce secteur propose un bien immobilier à la vente tous les trois à quatre ans seulement.

Les autres quartiers (Richardets, Varenne, Monfort...) proposent des prix un peu plus abordables. La demande demeure également importante.

En revanche, les quartiers les plus accessibles en termes de prix sont ceux allant du Mont d'Est au Champy, et plus particulièrement les secteurs situés en bordure immédiate de l'autoroute et de la ligne RER. Ces secteurs, au-delà de leur architecture de grands ensembles typique des années 1970-1980, souffrent de la mauvaise image qui leur est attribuée. Les prix pratiqués sont beaucoup plus bas, jusqu'à 50% moins chers par rapport au quartier du Centre, pourtant situé à proximité. Les prix de vente d'un studio sont ici de l'ordre de 2 400 à 2 500 € du mètre carré, et 2 100 à 2 300 € pour les « 2 à 3 pièces ».

9 – Les perspectives de construction pour l'avenir en fonction des objectifs démographiques retenus

Au cours des 10 à 12 années à venir, la Ville souhaite accueillir 20 000 nouveaux habitants, ce qui porterait la population à 85 000 habitants à l'horizon 2020-2025.

Ce gain de population ne peut se faire que par un développement de la construction à un rythme plus soutenu que celui de la décennie écoulée. Cette volonté de développement du parc de logements va de paire avec l'essor économique de la commune (développement du pôle d'activités du Mont d'Est...).

Plus globalement, l'objectif de 85 000 habitants dans les 12 prochaines années correspond à la réalisation d'environ 1 000 logements par an.

Le territoire communal comprend plusieurs sites propices au développement urbain. Si certains secteurs ont naturellement vocation à accueillir prioritairement des activités économiques (Maille Horizon notamment), d'autres (le Clos aux Biches, le Clos d'Ambert...) vont permettre, par la mise en œuvre de projet urbain qualitatif, de développer une offre de logements : ces opérations de construction concerneront autant la création de nouveaux îlots urbains disposant d'un potentiel foncier important que de petites unités intégrées au tissu urbain existant. Il s'agira d'insérer les opérations dans leur environnement, sans dénaturer le site dans lequel elles s'inscriront.

En outre, ces nouvelles opérations de logements devront prendre en compte les attentes de la population dans leur diversité, notamment par la mise en place de mesures favorisant l'accès à un logement par tous (logements locatifs, en accession libre ou aidée).

Un des objectifs prioritaires est en effet de conforter et de maintenir une mixité sociale et intergénérationnelle à l'échelle de tous les quartiers.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1 – Un tissu économique très diversifié

Ce chapitre est réalisé notamment à partir des données ville (service économique), INSEE et CCI. Les données ne sont pas forcément comparables en fonction des sources. Lorsque l'on parle d'entreprise, on ne tient compte que du secteur privé. En revanche, la notion d'établissement regroupe public et privé. Ainsi, les entreprises et les établissements actifs sont respectivement au nombre de 2 298 et de 3 010 en 2008.

Noisy-le-Grand accueille aujourd'hui près de **28 000 emplois** (public et privé confondus).

Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur le territoire est d'environ 30 000. Comparé au nombre d'emplois dans la commune (environ 28 000) cela signifie que le taux d'emploi est proche de 1 (93,3 soit 0,93 emploi pour un actif).

Ce taux a progressé au cours des vingt dernières années, il était de 0,91 en 1999. Cela est la conséquence d'un développement important du nombre d'emplois au cours des dix dernières années.

Ces chiffres nous montrent que le nombre d'emplois présents dans la commune est proche du nombre d'actifs résidant à Noisy-le-Grand.

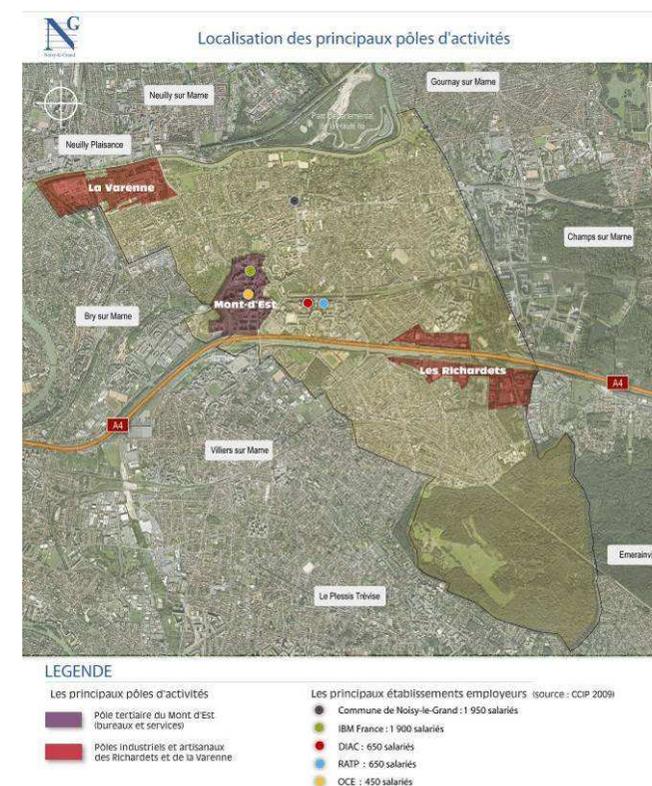
Pour autant, l'ensemble de ces emplois ne sont pas occupés par des Noiséens : les pôles d'emplois du Mont d'Est et des Richardets sont effectivement occupés par des actifs entrants, c'est-à-dire des actifs qui résident à l'extérieur de Noisy-le-Grand. Particulièrement au Mont d'Est, ce sont principalement des actifs entrants qui possèdent un emploi de cadre : la part du nombre d'emplois présents dans la commune à destination des cadres et professions intellectuelles supérieures s'élevait à 33% en 2007 alors que, dans le même temps, la part des actifs noiséens ayant un emploi de cadre était de 19%.

Néanmoins, les emplois du tissu artisanal sont en grande majorité occupés par des actifs noiséens. On retrouve particulièrement ce type d'emploi dans la zone d'activité de la Varenne et en diffus dans le reste de la ville.

Rappelons par ailleurs que 40% des actifs ayant un emploi dans la commune se déplacent avec leur véhicule particulier. Cette situation n'est pas sans générer des soucis de circulation aux heures de pointe dans le quartier du Mont d'Est et ses alentours, au sein duquel l'offre d'emploi est majoritaire à l'échelle de la ville et les emplois sont pour beaucoup occupés par des actifs résidant dans une commune extérieure.

	1999	2007
Nombre d'emplois à Noisy-le-Grand	24 180	27 919
Actifs ayant un emploi résidant à Noisy-le-Grand	26 373	29 921
Indicateur de concentration d'emploi	91,1	93,3

source INSEE 2007



Avec l'accueil d'un nombre important de nouveaux habitants et le développement du nombre d'emplois dans la ville (particulièrement dans le quartier du Mont d'Est) envisagés, l'attention devra être portée sur l'évolution des modes de déplacement et de transport proposés pour accéder à Noisy-le-Grand, de façon à proposer à la population active existante et nouvelle (résidant à la fois dans la commune et à l'extérieur) une offre en déplacements qui corresponde aux attentes de chacun. Ceci passe notamment par l'amélioration nécessaire du réseau de transports en commun intercommunal et régional.

Une répartition des entreprises sur le territoire communal très hétérogène

Noisy-le-Grand présente un tissu économique diversifié et assez bien réparti sur l'ensemble du territoire communal :

- un pôle tertiaire et de services majeur (400 000 m² de bureaux) dans le quartier du Mont d'Est regroupant plus de 500 établissements (soit environ 15 000 emplois), il est le plus important de l'Est parisien ;
- un pôle de recherche et de formation à la Butte Verte / le Champy (40 000 m² de bureaux), au contact de la technopole de la cité Descartes avec son université et ses écoles d'ingénieurs ;
- une zone d'activités de 30 hectares située aux Richardets, au bord de l'autoroute A 4. Elle concentre des activités d'industrie et de commerce de gros (150 établissements et plus de 2 500 emplois) ;
- une zone d'activités de 1,1 hectares dans le quartier de la Varenne, comportant des PME/PMI et des entreprises à vocation artisanale ;
- un réseau d'entreprises locales disséminées sur le reste du territoire communal.

Les entreprises de petite taille sont très nombreuses. 84% des établissements ont moins de 10 salariés et génèrent 15% des emplois. Ce sont essentiellement des entreprises artisanales (habitat, construction...).

La commune accueille sur son territoire de grandes entreprises (plus de 100 salariés), générant au total 50% des emplois sur la commune. Un tiers de celles-ci, soit huit établissements, sont composées de plus de 500 salariés : IBM, Groupama, DIAC, RATP, France Télécom, EDF et OCE.

Certaines de ces entreprises ont choisi Noisy-le-Grand pour implanter leur siège social, parmi lesquelles Groupama, DIAC, OCE, Parsys, Machines Dubuit, Office Dépôt, Laine Delau, Dilipack...

Un développement principalement endogène

La progression des effectifs des entreprises déjà en place contribue à alimenter la croissance de l'emploi. Plus de la moitié des établissements existants connaissent une croissance régulière de leur activité, particulièrement dans le secteur des services, du commerce de gros et de l'industrie.

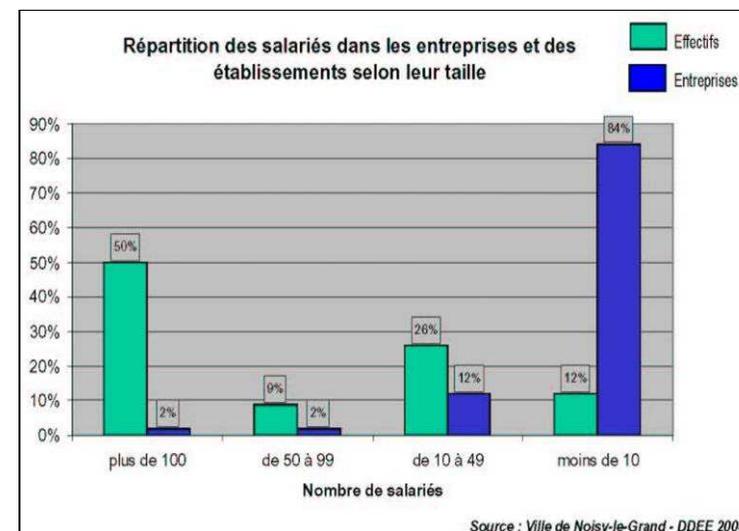
Des entreprises satisfaites de leur implantation et en relations étroites avec leur environnement local

Une enquête réalisée en 2005 (source ville – service économique) montre que la grande majorité des entreprises se déclarent satisfaites de leur implantation. Elles apprécient notamment la qualité de la desserte, l'environnement et la proximité de Paris.

Selon cette enquête, environ une entreprise sur dix déclare ne pas être satisfaite de sa localisation et invoque le manque de parkings et le sentiment d'insécurité.

Un tiers des entreprises ayant participé à cette enquête déclarent avoir leurs principaux fournisseurs dans l'est parisien tandis que la moitié d'entre elles y ont leurs principaux clients.

Au cours de l'année 2009, 605 établissements se sont implantés à Noisy-le-Grand (source INSEE).



2 – L'activité impulsée par le secteur des services

Les services : le pilier de l'économie locale

Au 1^{er} janvier 2009, on recensait 2 298 entreprises sur le territoire :

- 98 industries ;
- 344 entreprises de construction ;
- 470 entreprises de commerce ;
- 1 386 entreprises de services.

On observe ainsi la prépondérance des activités de service, qui concerne 60,2% des entreprises de la commune.

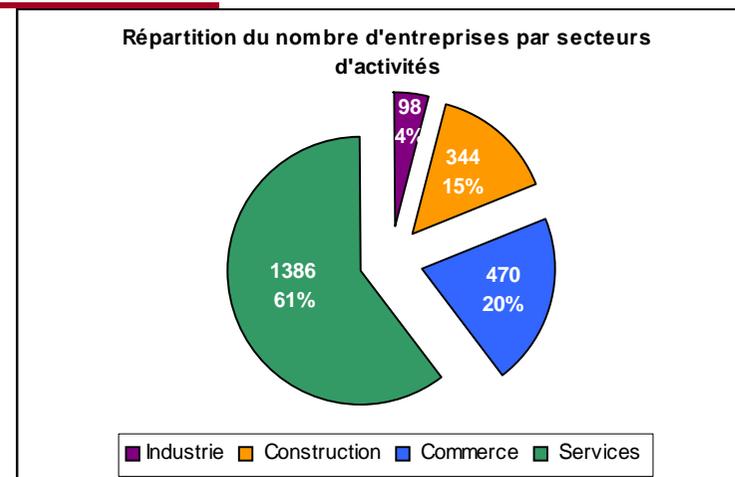
La commune comptait au 1^{er} janvier 2009 :

- 16% de postes salariés dans les industries ;
- 4,5% de postes salariés dans la construction ;
- 14,6% de postes salariés dans le commerce ;
- 65% de postes salariés dans les services.

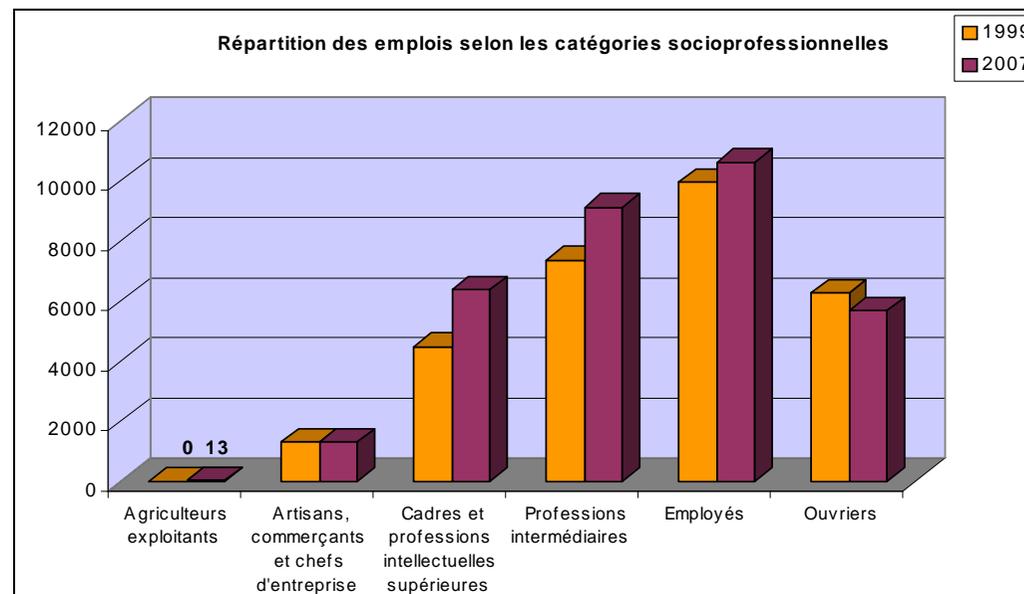
Le secteur des services regroupe deux tiers des postes salariés de la ville. Il comporte une part plus importante de salariés (65% des postes) que d'entreprises (61% des entreprises de la ville), ainsi le nombre d'emplois générés par l'activité est significatif.

Il en est de même au regard du secteur industriel, qui ne concentre que 4,3% des entreprises de la commune mais 16% des postes salariés.

Les secteurs les plus créateurs d'emplois sont les services et le commerce. En valeur absolue, plus de 250 nouvelles entreprises de services ont été créées en 2009 et plus de 100 entreprises dans le commerce, en proportion le commerce (+ 5,2 points) et les services (+ 2,3 points). En revanche, les secteurs qui créent le moins sont ceux de la construction (- 5,1 points) et des industries (- 2,3 points).



Source : INSEE recensement général de la population 2007



Source : INSEE recensement général de la population 1999 et 2007

Noisy-le-Grand, premier centre d'affaires de l'Est parisien

Années après années, la ville s'est fait une place dans la dynamique économique de la région Ile de France. Grâce à une politique volontariste en matière de développement économique, elle est aujourd'hui devenue le premier centre d'affaires de l'Est parisien, et le troisième de la région Ile de France après Paris et la Défense.

Aujourd'hui, Noisy-le-Grand compte environ 450 000 mètres carrés de programmes de bureaux dont 80% sont localisés dans le quartier du Mont d'Est. L'existence d'un pôle d'enseignement supérieur comprenant des universités et écoles d'ingénieurs de renom renforce cette attractivité propice aux transferts de technologies. L'offre diversifiée en immobilier d'entreprises et une capacité hôtelière de plus de 800 chambres en font un lieu privilégié pour la circulation des hommes et le développement des affaires.

La demande de bureaux provient pour plus de la moitié des entreprises déjà implantées à Noisy-le-Grand qui souhaitent se développer.

Le projet Maille Horizon (environ 500 000 m² de bureaux supplémentaires avec la réalisation de Horizon 1 et 2), voisin du secteur du Mont-d'Est, devrait affirmer le profil économique de la Ville de Noisy, tourné vers le secteur tertiaire, ainsi que répondre aux besoins de développement des entreprises et ainsi renforcer la place de la ville en tant que pôle économique et premier centre d'affaires de l'Est parisien.

3 – Le tissu commercial et artisanal

Une offre commerciale à plusieurs échelles

Le nombre total de commerces est d'environ 450 (entreprises inscrites à la CCI). Ils fonctionnent dans l'ensemble assez bien.

Ces chiffres traduisent le rôle important de Noisy-le-Grand comme pôle de commerce et de services (services publics et privés), rayonnant sur un périmètre territorial étendu. L'organisation du commerce se décline en 3 grandes familles distinctives et complémentaires :

→ Le commerce en centre-ville

De nombreux commerces sont présents en centre ville. Le nombre de commerces est de plus en plus important, et l'offre est quasi complète. L'aménagement récent des espaces publics du centre-ville a permis de donner plus de convivialité à cette zone commerciale, et a contribué à développer l'implantation de nouveaux commerces et renforcer son attractivité.

On note également la présence d'un marché, très fréquenté. Ce marché en partie couvert est situé en face de la mairie. Il est organisé les mercredis, vendredis et dimanches matins.

→ Le commerce de proximité de quartier

Noisy-le-Grand dispose d'un centre commercial important dans le quartier du Champy, d'un pôle commercial de quartier aux Richardets (complémentaire à celui du centre-ville), et de petites polarités commerciales à la Varenne, la Butte Verte et la Pointe de Gournay.

Le centre commercial du quartier du Champy se situe à une échelle intermédiaire entre le centre commercial des Arcades et les centres de proximité. Son bon fonctionnement dans les prochaines années est lié sans aucun doute à la réalisation de programmes de restructuration / réhabilitation. Dans le cas contraire, il risquerait de perdre de l'attractivité et se retrouverait en difficulté.

Le quartier des Richardets, au Sud de la ville, présente un pôle de commerces proposant à la population une offre assez complète. C'est au centre du quartier, au carrefour des principales voies qui le desservent (avenues Péri, Médéric, et rue Cailteux) que se situent la majorité des commerces. L'offre de commerces de proximité y est assez étendue. Cette offre permet notamment aux habitants de ce quartier de pouvoir s'approvisionner à proximité de leur lieu de vie, sans être contraints de se déplacer jusqu'en centre ville.

Ce quartier dispose également d'un marché de portée plus locale que celui du centre-ville, qui sera reconstruit. Il est actuellement situé sur l'avenue Médéric et est ouvert les mardis, jeudis et samedis matins.

En outre, on note la présence de petites polarités commerciales, disséminées dans certains quartiers de la ville. C'est le cas à la Varenne, à la Butte Verte et à la Pointe de Gournay.

Il est prévu de conforter le développement commercial du pôle de quartier de la Varenne pour l'adapter à l'évolution de l'environnement, en particulier lors de l'aménagement du quartier du Clos aux Biches.

Le quartier du Pavé Neuf accueille quelques commerces. Néanmoins l'offre commerciale de ce quartier reste fortement influencée par la proximité du centre commercial régional Les Arcades, qui agit comme un frein au développement de son activité commerciale.

L'objectif premier de la commune est le soutien et le renforcement du commerce en centre-ville et de proximité, au vu des projets de restructuration (Butte Verte, Richardets) et de développement (Champy, la Varenne) des pôles commerciaux de la ville.

Par ces actions, elle souhaite garantir la pérennité des pôles commerciaux au sein des différents quartiers, ce qui permettra de renforcer un maillage commercial équilibré.

→ Le commerce de grande surface

Noisy-le-Grand possède sur son territoire un centre commercial d'envergure régionale : le centre commercial Les Arcades. Il se situe à proximité de l'autoroute A4, au cœur du quartier du Mont d'Est.

Ouvert en mars 1978, il a été construit dans le cadre du développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, puis rénové entre octobre 2008 et avril 2010. Aujourd'hui doté d'une superficie commerciale de 58 900 m² répartie sur trois niveaux, il abrite 133 boutiques autour d'un hypermarché Carrefour, d'une FNAC ainsi que dix salles de cinéma UGC Ciné Cité (soit 1 800 sièges).

La diversification commerciale est assez marquée notamment dans l'équipement de la personne (75% de l'offre communale dans ce domaine) et dans les services aux particuliers et aux agences.

Ce centre fonctionne bien : il ne comporte aucune cellule commerciale vacante (source CCI 93) et il accueille chaque année plus de 12,5 millions de personnes (originaires de l'Est parisien), rivalisant avec le grand centre commercial Val d'Europe situé à l'Est de Marne la Vallée.

Un projet de développement du centre commercial est prévu sur les espaces libérés par le déplacement prochain de la gare routière. L'offre commerciale élargie (extension de la FNAC, création d'un magasin spécialisé en culture-loisirs...) devrait générer une nouvelle dynamique pour le quartier du Mont d'Est et, plus globalement, renforcer la fonction commerciale de la ville à l'échelle de l'Est parisien.

Atouts et faiblesses du commerce noiséen

Même si l'offre commerciale à plusieurs échelles permet de répondre aux besoins de chacun, l'activité commerciale noiséenne présente quelques faiblesses qu'il convient d'exposer, au même titre que ses atouts.

Les atouts :

- Une répartition équilibrée des pôles entre les quartiers, qui satisfait les habitants ;
- Un taux de vacance faible (aucune cellule commerciale vacante au centre commercial Les Arcades, selon la CCI 93) ;
- Une part prépondérante mais non exclusive du centre commercial Les Arcades dans les achats : non seulement l'offre commerciale en centre ville résiste bien au pôle régional des Arcades, mais elle a aujourd'hui tendance à se développer ;
- Une structure bâtie commerciale saine qui se traduit par des risques de fermeture limités.

Les faiblesses :

- Une densité commerciale faible par rapport à la moyenne des autres agglomérations ;
- Une offre inégalement répartie sur le territoire : 55% de l'offre de services en centre ville, 75% de l'offre en équipement de la personne au centre commercial Les Arcades ;
- Le centre commercial du Champy vieillissant, à rénover et à développer ;
- Des difficultés spécifiques identifiées au niveau des pôles relais : Richardets (accès), Pavé Neuf (vacance importante), Butte Verte (stationnement) ;
- Une évasion commerciale pour l'équipement de la personne et de la maison, la restauration et les hôtels ;
- Des surfaces commerciales trop faibles en centre-ville ancien.

Un tissu artisanal développé

L'artisanat représente également une activité importante à Noisy-le-Grand. Cette activité est particulièrement développée dans certains quartiers de la ville : les Richardets, la Varenne, le Centre.

A l'échelle de la ville, pas moins de 350 entreprises sont spécialisées dans l'artisanat, ce qui équivaut à plus de 1 100 emplois salariés.

Ces entreprises sont réparties de la manière suivante (source *Annuaire des Entreprises de France – CCI – 2011*) :

- 123 entreprises artisanales dans le secteur des productions ;
- 113 entreprises artisanales dans le secteur du bâtiment ;
- 90 entreprises artisanales dans le secteur des services ;
- 25 entreprises artisanales dans le secteur alimentaire.

A noter que ces 4 secteurs représentent les composantes de l'activité artisanale telle qu'elle est définie par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Noisy-le-Grand comporte ainsi un tissu artisanal diversifié, constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises.

Ce tissu de petites et moyennes entreprises doit être maintenu, voire développé, étant donné que ce secteur d'activités répond le plus à la demande des noiséens en recherche d'emploi. La présence des PME/PMI dans le tissu d'activités communal est par ailleurs nécessaire dans la mesure où elle représente un secteur d'emploi complémentaire au pôle d'affaires et de services, majoritaire dans l'économie noiséenne.

4 – La répartition des activités par secteur géographique

Les entreprises et les emplois se concentrent en majorité sur 4 quartiers : le Mont d'Est et le Pavé Neuf, les Richardets et la Varenne. Les autres quartiers noiséens présentent un tissu économique plus diffus avec tout de même une spécificité pour deux d'entre eux : le Centre Ville et le Champy.

Le Mont d'Est et le Pavé Neuf : secteur tertiaire et de services

Ces deux quartiers regroupent 400 000 m² de bureaux, plus de 17 000 emplois (15% sur Pavé Neuf, 85% sur Mont d'Est), et environ 800 entreprises (30% sur Pavé Neuf, 70 % sur Mont d'Est).

Ils concentrent essentiellement des activités du secteur tertiaire et de services (dont des grands groupes comme IBM, Groupama, France Télécom...).

Par ailleurs, le développement programmé de 500 000 m² de bureaux supplémentaires au cours des dix prochaines années, à travers le projet Maille Horizon, devrait au minimum apporter 20 000 nouveaux emplois dans la commune.

Les Richardets : secteur d'industries, d'artisanat et de commerces de gros

Cette zone est située autour de l'échangeur de l'A4, elle regroupe environ 150 établissements et plus de 2 500 emplois.

Elle abrite des unités de production dans le domaine du commerce de gros en équipement industriel et machine de bureaux, matériaux de bâtiment mais également en fabrication de machines, matériel de précision, imprimerie.

Cette zone d'activités est aujourd'hui en déclin et perd son dynamisme d'antan.

La requalification et la mutation de la zone industrielle sont programmées. Il s'agira notamment de :

- désenclaver la zone en améliorant son accessibilité depuis l'autoroute A4 ;
- requalifier les espaces et re-spécialiser la zone vers l'accueil d'entreprises à haute valeur ajoutée (tertiaire) ;
- créer une visibilité depuis l'autoroute A4 ;
- favoriser le remembrement foncier ;
- inscrire le projet de requalification dans le projet d'échelle régionale en lien avec la cité Descartes ;
- développer les liens avec le quartier d'affaires du Mont d'Est.

Ce projet permettra l'arrivée de nouvelles entreprises tournées vers les nouvelles technologies, la recherche et le développement durable, ainsi que la création de nouveaux emplois dans ce secteur géographique de la ville.

Le centre-ville : secteur de commerces, d'artisanat et de la santé

Ce quartier est plutôt caractérisé par la présence des secteurs du commerce, d'artisanat et de la santé. On constate depuis une dizaine d'années le renforcement du tissu commercial en centre-ville. De nombreux commerces de proximité se sont effectivement implantés : la volonté communale est de renforcer cette attractivité par la recherche de commerces de proximité diversifiés et de qualité (métiers de bouche, de décoration, d'habillement, de sports et de loisirs...). Le réaménagement du quartier participe également à l'implantation de nouvelles enseignes commerciales et à l'attractivité du centre-ville. Ce renforcement de l'activité programmé dans le centre-ville ne devra pas néanmoins occulter les activités existantes et identitaires de ce quartier. C'est effectivement en complément des activités existantes que pourra se faire le développement de l'activité dans ce quartier.

La Butte Verte et le Champy : secteurs de la formation et de l'enseignement supérieur

Les quartiers de la Butte Verte et du Champy sont spécialisés dans les secteurs de la formation et de l'enseignement supérieur. On y trouve notamment l'Institut français d'ingénierie, l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique ainsi que l'Ecole supérieure de technologie électrique.

La Varenne : secteur mixte d'artisanat et d'industries

Le quartier de la Varenne comporte notamment les usines du SEDIF et du SIAAP, qui occupent des emprises très importantes.

Le secteur compris entre ces usines, la rue des Pêcheurs et la rue Paul Lafarge accueille d'autres installations industrielles et artisanales vieillissantes.

L'ensemble de ce secteur fera l'objet d'une profonde restructuration urbaine en cohérence avec le schéma directeur de valorisation des bords de Marne. Les friches industrielles et les terrains non occupés à ce jour constituent de véritables opportunités pour initier cette requalification.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

GEOGRAPHIE PHYSIQUE – CARACTERISTIQUES GENERALES

1 – La situation du territoire

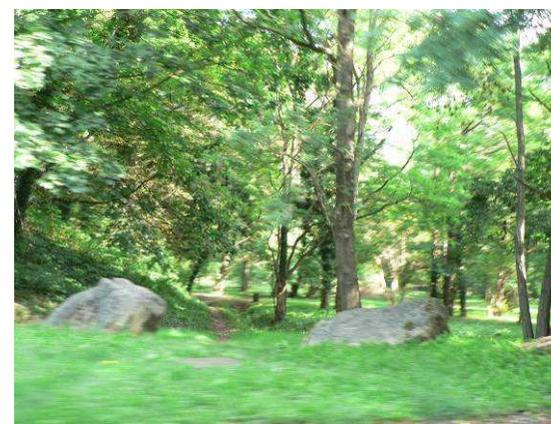
La commune de Noisy-le-Grand est située dans le bassin parisien, sur un promontoire établi par les coteaux de la vallée de la Marne. Son territoire est établi entre les coteaux et le plateau, il s'étend sur 1 300 hectares depuis la Marne au nord jusqu'au Bois Saint-Martin au sud, en limite du Val de Marne et de la Seine et Marne.



Coteau



Urbanisation développée majoritairement sur le plateau



Bois Saint-Martin

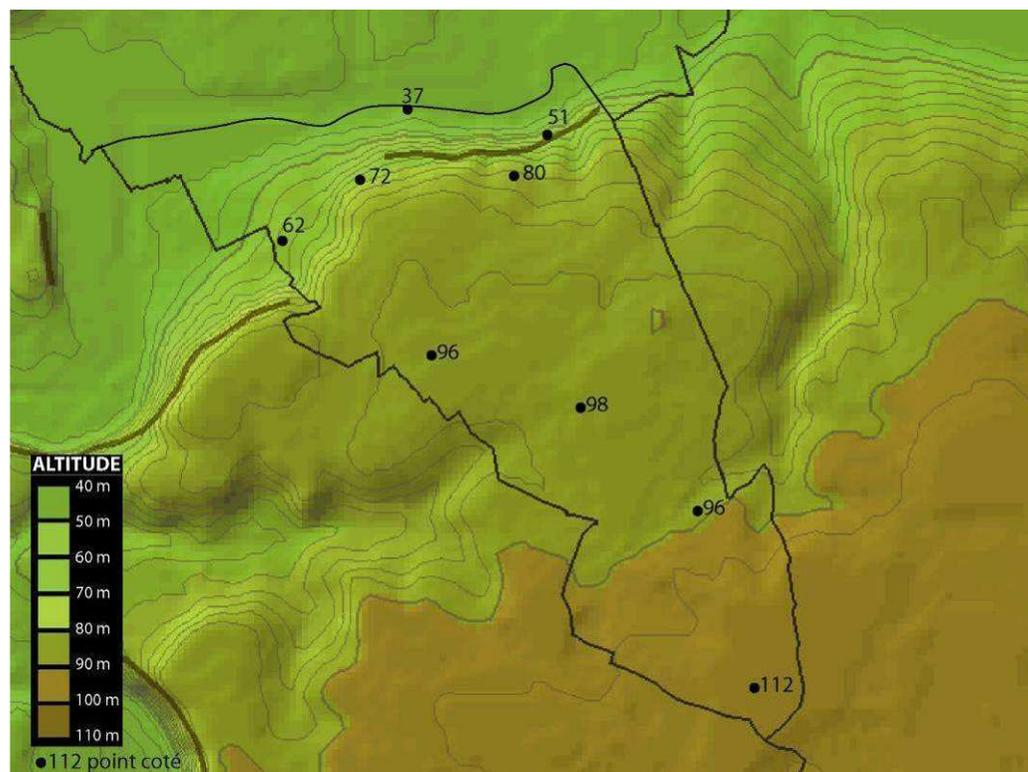
2 – Un territoire marqué par sa topographie

Les caractéristiques topographiques générales et ses entités

La commune s'étend en partie sur le coteau sud de la Marne entre 37m et 90m d'altitude, et en partie sud du plateau Briard de 90m à 110m d'altitude au point culminant situé dans le bois Saint-Martin.

Le coteau est très marqué par une pente moyenne avoisinant les 10% : 50m de dénivelé en 500m en certains endroits. Mis à part le talweg de la vallée de la Marne, aucun autre talweg ne marque le territoire communal.

Le plateau, constitué majoritairement de calcaire de brie mélangé à des marnes et argiles, reste assez perméable, ce qui limite la formation d'un réseau hydrographique. Certaines couches imperméables sont présentes dans le sous-sol, faisant apparaître des sources à flanc de coteau.



Source : IAU IdF

La vallée de la Marne

La Marne dont les crues régulières restent difficilement maîtrisables, a creusé une vallée relativement large et plate dont le lit majeur correspond aux crues de 1924. Cette zone correspond à l'espace compris entre le niveau du cours normal de la rivière et à un périmètre de zone inondable situé 4 m plus haut.

Le coteau

Le coteau n'est pas régulier en rive gauche de la Marne. Sur la rive de Noisy-le-Grand, 3 topographies différentes sont identifiées

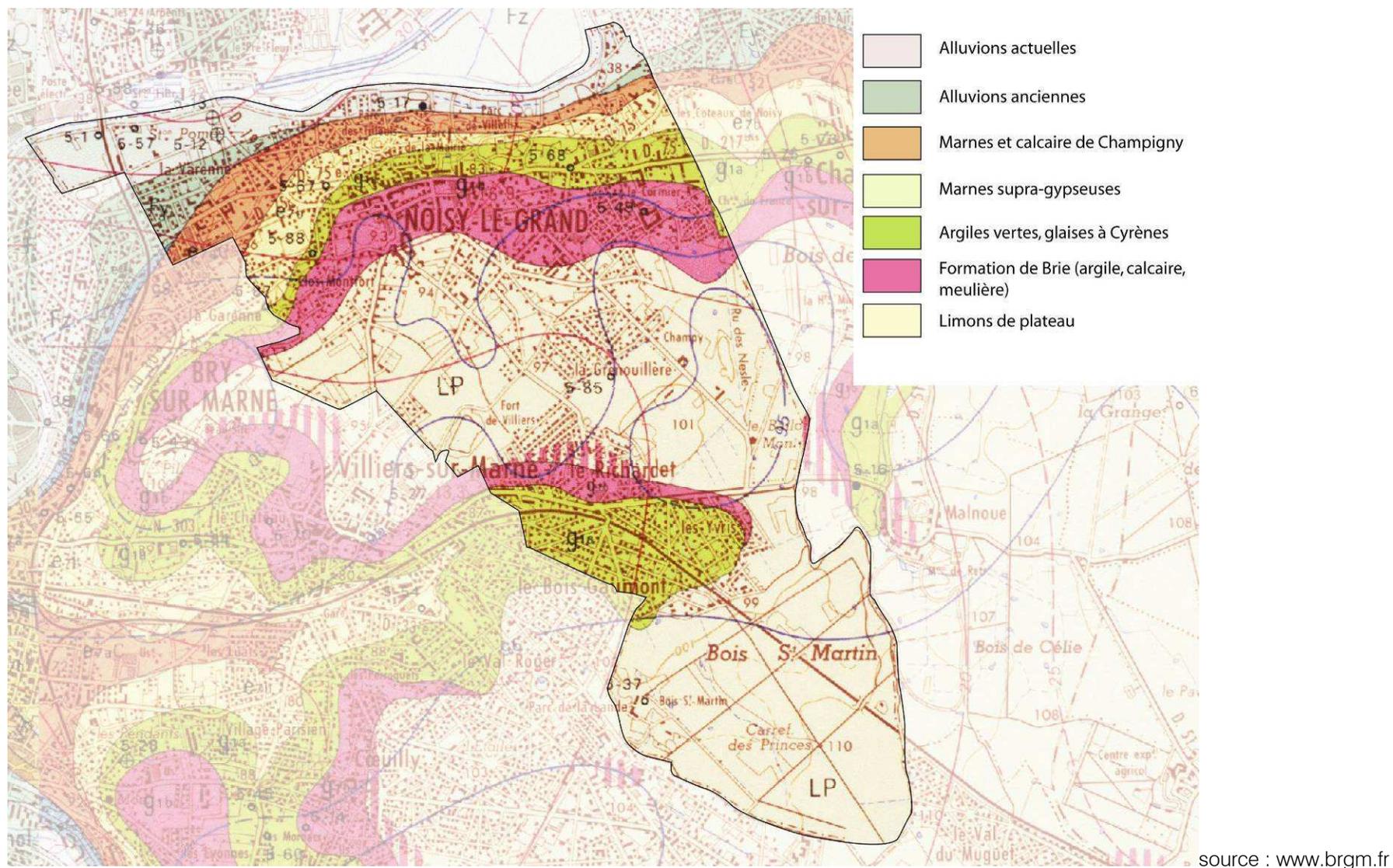
- En amont, près du quartier des Coteaux, la vallée s'ouvre vers Gournay-sur-Marne et s'oriente vers la vallée secondaire du Merdereau, à l'est. Les coteaux s'adoucissent
- Au centre, près de l'implantation initiale du bourg, la vallée se pince et les pentes sont plus fortes. La topographie organise des circulations plus sinueuses et offre une vue en balcon sur la vallée et les coteaux sud de Neuilly-sur-Marne et Gagny. L'urbanisation y est assez dense et correspond à l'ancien bourg.
- En aval, la vallée se ré-ouvre et les coteaux s'adoucissent à nouveau. La boucle de la Marne oriente la vallée dans un axe nord-sud et offre, du haut des coteaux, une vue vers Paris et sa banlieue est.

Le plateau

La topographie du plateau est globalement plate, entre 90 et 100 m d'altitude. Les points culminants (souvent artificiels) offrent des points de repère importants pour se resituer dans un paysage à plus grande échelle (point de vue depuis le Parc de la Butte Verte ou de la gare des Yvris)

Le plateau est occupé au sud, sur les secteurs d'altitudes les plus élevées dépassant localement les 110 m, par le Bois Saint-Martin.

3 – La géologie



La commune de Noisy-le-Grand appartient à l'entité géologique du Bassin Parisien qui se compose d'empilements de couches sédimentaire (marnes, argiles, sables...). La Seine et ses affluents ont provoqué une assez forte énergie de relief érodant la couverture tertiaire et mettant ainsi à nu le socle plus ancien du Crétacé.

La région de Noisy-le-Grand présente une structure sédimentaire d'origine marine. Les formations qui datent du tertiaire sont composées de terrains marneux, argileux et de calcaires. Ce sont par conséquent des formations peu résistantes sujettes aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux. Noisy-le-Grand entre donc dans le Plan de Prévention des Risques (PPR) de mouvements différentiels de terrain.

Il faut noter dans la stratigraphie des couches, la présence d'une petite nappe phréatique qui s'intercale entre la formation de Brie, composée d'argile, de meulière et de calcaire, et la couche de marnes vertes situées à 6 ou 7 mètres de profondeur.

Cette dernière, en cas de pente forte et du fait de sa capacité à fluer au contact de l'eau (nappe phréatique), peut compromettre la stabilité des terrains et entraîner le glissement de la couche sus-jacente (formation de Brie).

Il convient par conséquent de prendre ces problèmes en considération au point de vue de la constructibilité et de prévoir un dimensionnement spécial des fondations pour les futures constructions.

Les formations géologiques affleurantes à Noisy-le-Grand sont :

- L'Argile verte de Romainville et les Glaises à Cyrènes, vertes et brunâtres, se rencontrent au-dessus des Marnes supragypseuses. Très plastiques, elles ont tendance à fluer vers le bas des coteaux, où elles peuvent s'accumuler.
- Les Marnes supragypseuses sont les Marnes bleues d'Argenteuil. Argileuses et feuilletées, elles sont fréquemment interrompues par des niveaux calcaires ou des feuillets sableux, ligniteux et pyriteux. Elles sont situées sous les Marnes blanches de Noisy-le-Grand, qui correspondent à une formation marno-calcaire.
- Le Calcaire de Brie, ou les Argiles à Meulières qui en sont le faciès d'altération, constituent la surface structurale du Plateau de Brie. Le calcaire de Brie se présente sous la forme d'une succession de lits marno-calcaires entrecoupés de niveaux argileux ou de passées sablo-gréseuses qui passent graduellement vers le haut à des bancs disloqués de calcaire siliceux compact ou de calcaire marneux. Les Argiles à Meulières et les meulières peuvent être considérées comme des altérites et sont réparties de façon très aléatoire sur le Calcaire de Brie. Les Limons des Plateaux, constitués de dépôts hétérogènes comprenant des formations résiduelles, des cailloutis, des fragments calcaires, des éclats de silex et de meulières, du sable, de l'argile et des limons proprement dits, recouvrent les Argiles à meulières de Brie. Ils ont généralement dans la région de Noisy-le-Grand une épaisseur inférieure à 1 mètre 50.
- Le Calcaire de Champigny est une formation qui correspond en grande partie à des marnes avec quelques intercalations calcaires.

La qualité du sol

Le sol naturel est rare en tant que tel à Noisy. L'urbanisation des grands ensembles, les axes routiers et l'ensemble des grandes infrastructures et des grands équipements ont nécessité des excavations importantes du sol. Aussi, les remblais ont souvent accompagné ces opérations. Le sol « naturel » se rencontre encore dans certains quartiers d'habitat individuel où les travaux de construction n'ont pas nécessité d'importantes modifications de la topographie et de mélanges de couches géologiques. Dans ces quartiers, la qualité du sol est plutôt bonne. La végétation est parfois abondante et variée en cœur d'îlot. Profitant de la bonne qualité globale de la commune, des habitants n'hésitent pas à cultiver une partie de leur jardin en potager. Aussi, la commune a souhaité faire partager la bonne qualité des sols à travers la création de jardins familiaux, qu'ils soient en bord de Marne, rue du Président Mazaryck ou à l'est de la commune, allée des Hautes-Vagues.

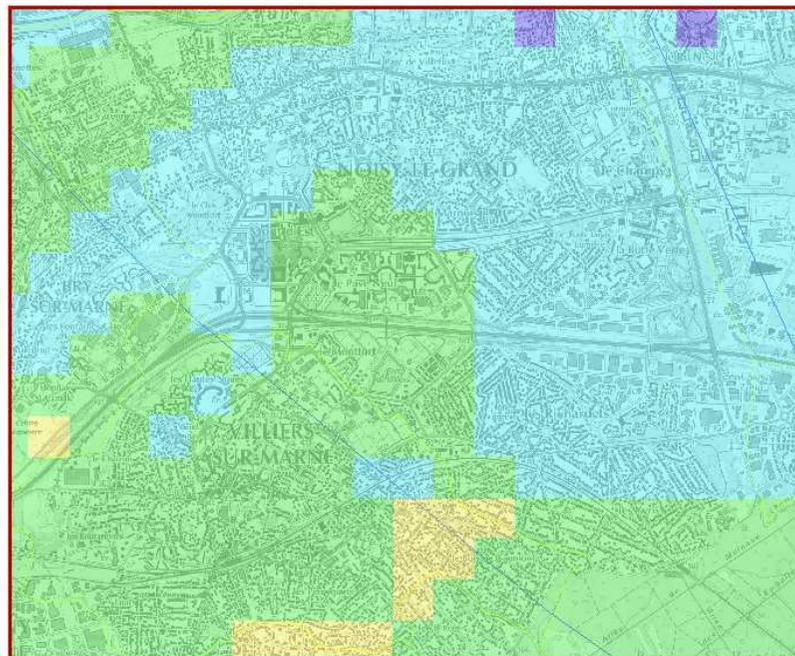
La composition du sous-sol et les ressources minières

La coupe des terrains rencontrés sur le versant de Noisy-le Grand est la suivante :

- Les limons des plateaux, dépôts éoliens qui nappent l'ensemble du plateau de Brie, et ont flué sur le versant de la Marne
- Le travertin de brie, couche qui est observée sous plusieurs faciès allant de la marne très argileuse blanche emballant des blocs de calcaire, de meulière jusqu'à des bancs à dominante calcaire, épais d'une dizaine de mètres environ,
- Les argiles vertes et glaises à Cyrènes terrains argileux compacts et massifs imperméables, épais de 8 m environ.
- Les marnes supra gypseuses : Marnes de Pantin et marnes d'Argenteuil,
- Le calcaire de Champigny forme le pied du versant en limite des alluvions de la Marne,
- La vallée de la Marne s'est développée aux dépens de ces dernières couches et a pour substratum le calcaire de Saint-Ouen.

En plus de ces différentes compositions, les sédiments constitués de sables et graviers ont été largement exploités sur la commune de Marne-la-Vallée.

Ressources géothermiques



Des études liées au potentiel géothermique ont été menées sur les communes voisines de Nogent-sur-Marne ou encore Villiers-sur-Marne. Ces études publiées par le BRGM ont révélé un véritable potentiel géothermique pour ces deux communes. Les caractéristiques géologiques de Noisy-le-Grand étant similaires, le potentiel géologique pourrait être déterminé par une étude spécifique et l'énergie géothermique utilisée de manière durable. Le BRGM et l'ADEME ont élaboré des cartes du potentiel géothermique en fonction des aquifères à l'échelle de l'Ile-de-France. Il s'avère que le potentiel de Noisy-le-Grand est qualifié de « fort » sur la majeure partie du territoire communal.

Légende

Potentiel géothermique du meilleur aquifère	
■	Très fort
■	Fort
■	Moyen
■	Faible
■	Très faible
■	Autre aquifère

Avertissement

Cet outil d'aide à la décision est destiné aux maîtres d'ouvrages potentiels, bureaux d'études, décideurs des collectivités territoriales, afin qu'ils puissent déterminer la possibilité d'utiliser la géothermie lors d'un choix énergétique.

4 – L'hydrogéologie et les captages

Description

Trois nappes phréatiques existent à Noisy-le-Grand : la nappe du calcaire de Brie, la nappe des Marnes de Noisy-le-Grand et la nappe de calcaire de Champigny.

Selon les archives de la ville de Noisy-le-Grand, il existe deux systèmes principaux de galeries souterraines (Galerie du Clos Saint Vincent et Galerie de la rue Gambetta). Ces galeries ont été comblées pour éviter les risques d'effondrement dans les années 1920.

Jusqu'au XIXème siècle, l'alimentation en eau s'effectuait par des voûtes souterraines (aqueducs) traversant des terres appartenant à des particuliers.

La plupart de ces galeries ont été modifiées par l'urbanisation récente de la ville de Noisy-le-Grand et par le manque d'entretien.

Ces galeries d'eau souterraines étaient alimentées par 6 sources :

- La source dite « Source de Chilpéric » se situait au niveau des actuelles avenues du Général de Gaulle et Pierre Brossolette.
- La source de la Coquille, dont le point de départ se trouvait dans le parc de Villeflaix.
- La source de la Seine qui traversait la rue Emile Cossoneau et le boulevard Paul Pambrun.
- Les sources de la Roche du Parc, la Belle Source et la source Galmiche avaient comme point de départ la rue des Norottes et passaient au niveau de l'actuel clos Saint-Vincent.

Usage des eaux souterraines et des sources

La ville de Noisy-le-Grand souhaite renouer avec ses attaches historiques à l'eau et à la rivière. Pour cela, des aménagements ont déjà été réalisés et d'autres seront engagés. Dans le centre ville, un projet hydraulique intégré dans un environnement paysager de qualité a été mis en place (aménagement avenue Aristide Briand). L'objectif était d'utiliser les eaux souterraines et d'améliorer le fonctionnement du réseau actuel, en créant un canal d'eau et de fontaines qui diminuerait l'utilisation des réseaux existants. Ce projet a permis de faire réapparaître l'ancienne galerie d'eau souterraine du Clos Saint-Vincent.

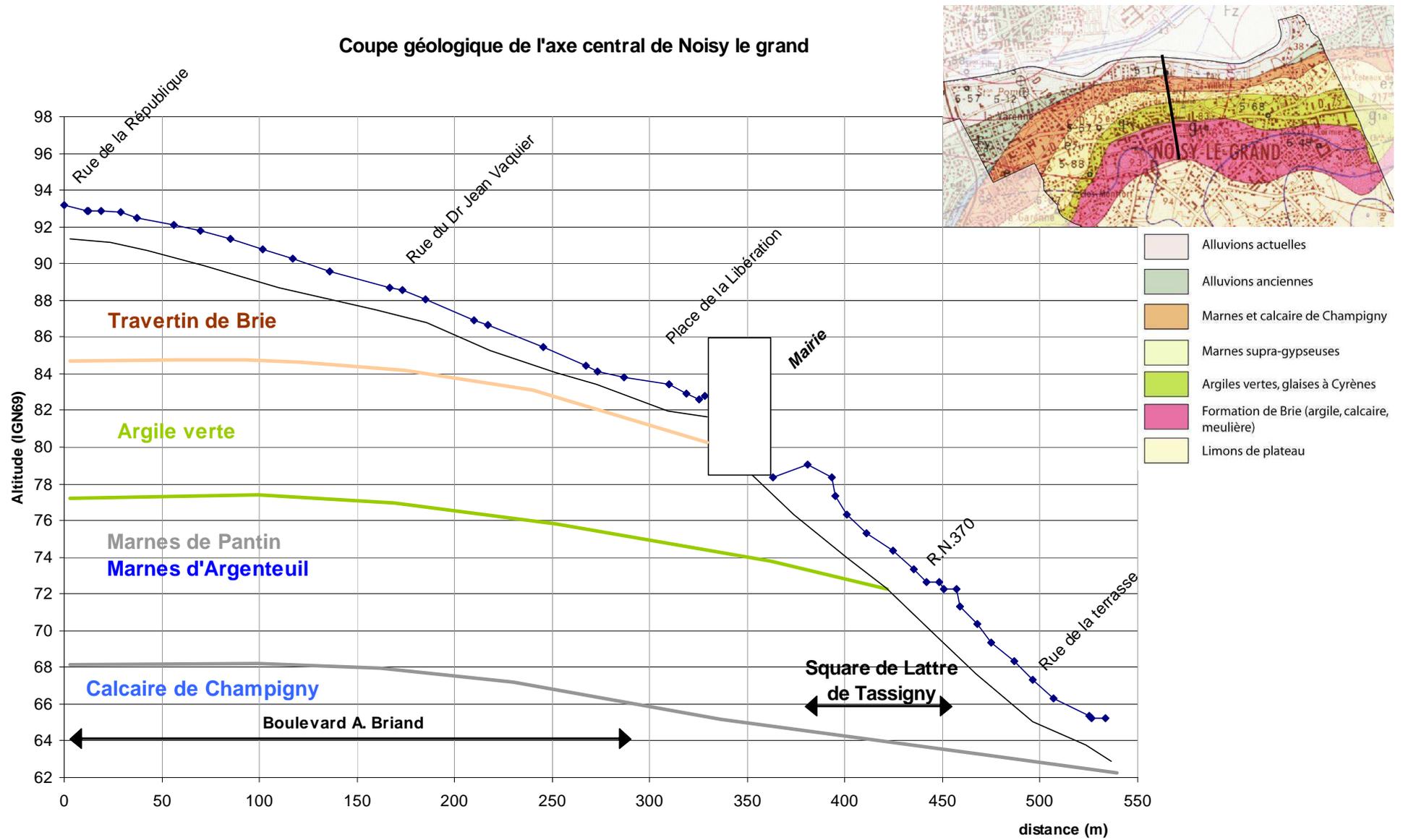
Le réseau hydrogéographique peut s'avérer intéressant pour certains projets d'aménagement. Les nappes en présence qui peuvent servir de ressource sont :

- La **nappe du calcaire de Brie**, nappe phréatique peu puissante, et étendue à l'ensemble du plateau de Brie, limitée au sud par le bombement des argiles vertes.
- La **nappe des Marnes**, qui concerne l'ensemble de la couche et est signalée comme étant localement en charge sur les versants : cote de l'ordre de 75 m NGF, s'écoulant vers la Marne.

- La **nappe du Calcaire de Champigny**, aquifère de perméabilité extrêmement variable et fissuré, considérée comme stratégique à l'échelle régionale. Cette nappe est exploitée dans son compartiment sud. Elle est très vulnérable, en quantité (niveau en baisse constante), et en qualité (relation non filtrante avec l'eau de surface). Dans le secteur, elle n'est pas productive. Elle constitue avec le calcaire de Saint Ouen, un aquifère unique. Son niveau serait établi sous le plateau à 40 m NGF.

La nappe phréatique du calcaire de Brie nous intéresse au premier chef puisque les eaux de cette nappe sont actuellement drainées par le réseau d'assainissement pluvial. Néanmoins, cette ressource n'a pas pu être utilisée pour alimenter en eau les fontaines et les jeux d'eau du centre-ville. Elle a pour exutoire une ligne de sources sur le versant de la Marne, au-dessus des argiles vertes. La perméabilité de cet aquifère est faible. Les variations de niveaux connues en 1971 étaient de l'ordre de l'épaisseur de la couche (10 m), entre l'affleurement sur le plateau et le tarissement des sources du versant.

De nombreuses galeries suivent la dépression des couches d'argile verte, et constituent l'exutoire principal des réseaux de pierrées et de drains des secteurs de Mare Dimanche, le Clos des Chèvres et Petit Orme.



Source : Hydratec, 2002

5 – L'hydrographie

Bassin versant et réseau hydrographique

L'hydrologie de Noisy-le-Grand se caractérise par la présence de la Marne qui a modelé la topographie de la ville.

Cette rivière, dont le suivi est assuré par le Service de Navigation de la Seine (SNS), présente une qualité d'eau de niveau 2 dans le secteur de Noisy-le-Grand (données du SNS). La qualité de classe 2 correspond à une eau de qualité médiocre, impropre à la baignade ou à la consommation, mais suffisante pour des usages peu exigeants. Cette qualité des eaux (classe 2) respecte l'objectif pour cette année. L'objectif étant une amélioration durable à long terme mais la commune de Noisy-le-Grand ne peut pas s'attaquer seule à ce problème.

L'atlas des Plus Hautes Eaux Connues du bassin Seine Normandie indique que la partie Nord de la commune fut affectée par la crue de la Marne en janvier 1910 (crue centennale). Noisy-le-Grand est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Marne, approuvé le 15 novembre 2010. En effet, les bords de la Marne peuvent être inondés par débordement direct, c'est-à-dire que le cours d'eau sort de son lit mineur, lit où il s'écoule habituellement, pour occuper son lit majeur. Les orages peuvent être également à l'origine d'inondations par débordement direct, en provoquant des remontées d'eau dans les réseaux d'assainissements.

La surveillance des crues de la Marne, en amont de Paris, est effectuée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE).

Les mesures techniques consistent au dragage de la Marne dans le but de l'entretenir pour permettre la navigation.

Les berges ont été sécurisées, tronçon par tronçon, en fonction des cotes de débordement. Ainsi, il existe des espaces végétaux d'expansion en cas d'inondations. De plus, des murettes anti-crues ont été construites par petite section sur les rives de la Marne à Noisy-le-Grand.



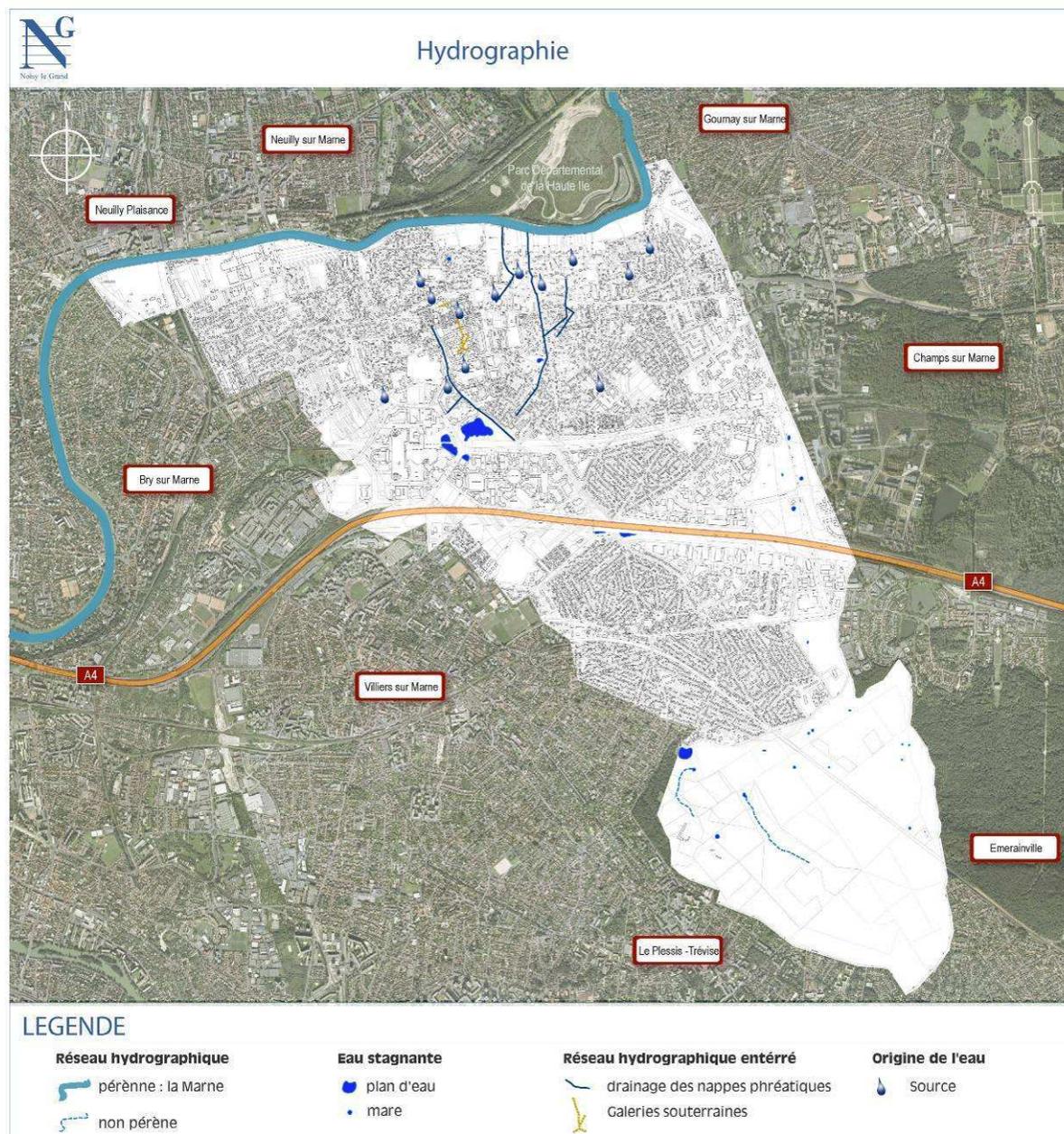
« Le Lac » dont les abords seront prochainement revalorisés



Les bords de Marne



Le Jardins des sources



Nom	Surface		Étude Safège Débit de nappe journalier le 6 mars 2001		Débit de nappe phréatique		Évaluation débits de pluie efficace	
	souterraine	EP	En m ³ /j	En l/s	moyenne	étiage	moyens annuels	Maximum hivernal
Sureau-Souchet	101 ha	215 ha	2270	26	2.5 l/s	1 l/s	4.6 l/s	25 l/s
Gambetta	53 ha	41 ha	330	4	1.3 l/s	0.5 l/s	2.4 l/s	13 l/s
Malnoue	116 ha	280 ha	2600	30	3 l/s	1.2 l/s	5.3 l/s	29 l/s
ru de Nesles	76 ha		2900	33	1.9 l/s	0.8 l/s	3.3 l/s	19 l/s

Source : étude Hydratec, 2002

Usages et utilisation des eaux de surface

De nombreuses sources ressortent des couches géologiques à fleur de coteau. La plupart de ces sources étaient autrefois utilisées et alimentaient des bassins de parcs ou de châteaux grâce à des galeries souterraines. L'urbanisation de la ville nouvelle a endommagé ce réseau historique. Aujourd'hui, une grande partie des nappes phréatiques sont drainées par le réseau des eaux pluviales.

Les aménagements « au fil de l'eau » sur le parvis de l'hôtel-de-ville ont réussi à valoriser les caractéristiques des coteaux avec une eau qui s'écoule de manière assez régulière, alimenté à la fois par les sources d'origine naturelles et par un apport anthropique.

Le SAGE Marne Confluence (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le périmètre du SAGE Marne Confluence regroupe deux masses d'eau :

- la Marne, sur le tronçon qui va de la confluence avec la Seine (Charenton-le-Pont) à celle avec la Gondoire (Torcy) et ses affluents Chantereine et Merdereau,
- le Morbras dans son intégralité.

Ce périmètre couvre une superficie d'environ 300 km² et comprend 52 communes et 4 départements.

Cinq grands enjeux de la gestion directe et indirecte de la Marne et des ses affluents sur le secteur concerné :

- le renouvellement urbain du territoire, dans une démarche d'aménagement durable qui devra permettre d'intégrer les cours d'eau et la gestion des risques aux projets d'aménagement,
- la gestion globale des milieux aquatiques, la création de continuités écologiques et le développement d'une identité paysagère liée aux cours d'eau,
- la préservation de la ressource en eau, en conciliant les différents usages socioéconomiques de la voie d'eau (transports de marchandises, tourisme, activités sportives et récréatives...) et en organisant l'alimentation en eau potable,
- l'amélioration de la qualité des cours d'eau,
- la gestion des risques de crues à l'échelle du bassin versant.

6 – Le climat

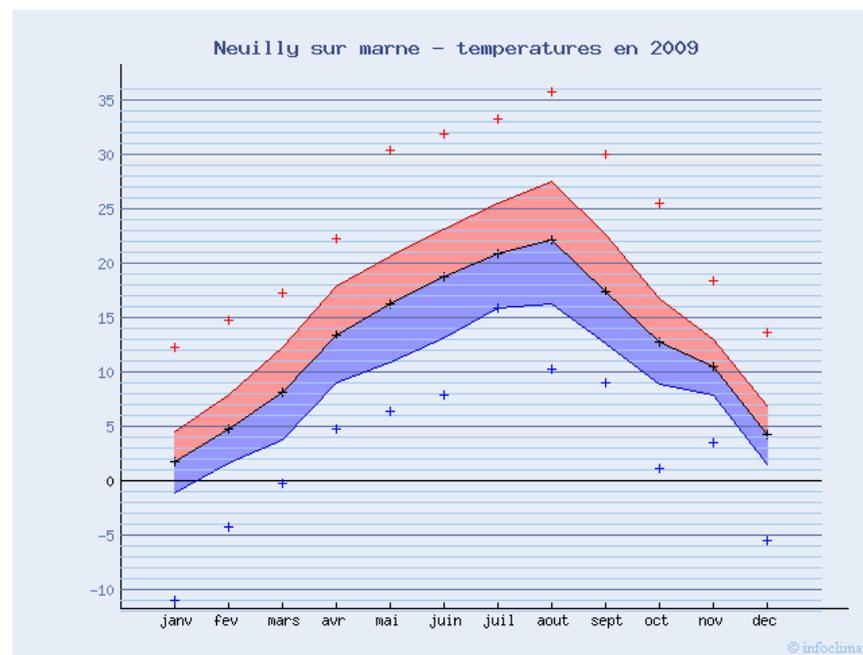
Les précipitations

Le climat de la région parisienne est un climat tempéré par l'influence conjointe de masses d'air d'origines océanique et semi-continentale.

Noisy-le-Grand est caractérisé par un régime à dominante océanique avec cependant des influences continentales. La pluviométrie annuelle moyenne présente 647 mm ce qui n'est pas très élevé pour un climat océanique type. Les pluies sont réparties sur toute l'année avec un maximum en automne et au printemps.

Les températures

La température annuelle est de 11,2°C avec une amplitude thermique de 14,9°C (maximum : 19°C en juillet et août et, minimum : 4,1°C en janvier).

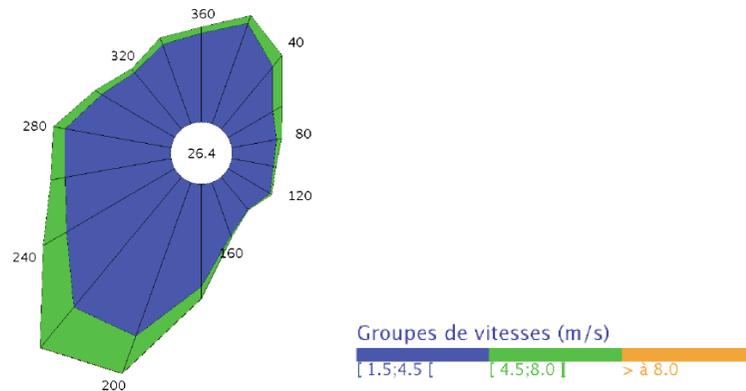


Les vents

Les vents les plus violents et les plus fréquents sont de direction sud-ouest (26,7%) et nord-est (22,9%). Les vents les plus violents ont une occurrence faible.

Source : Météo France 2009

Fréquence des Vents en fonction de leur localisation en %



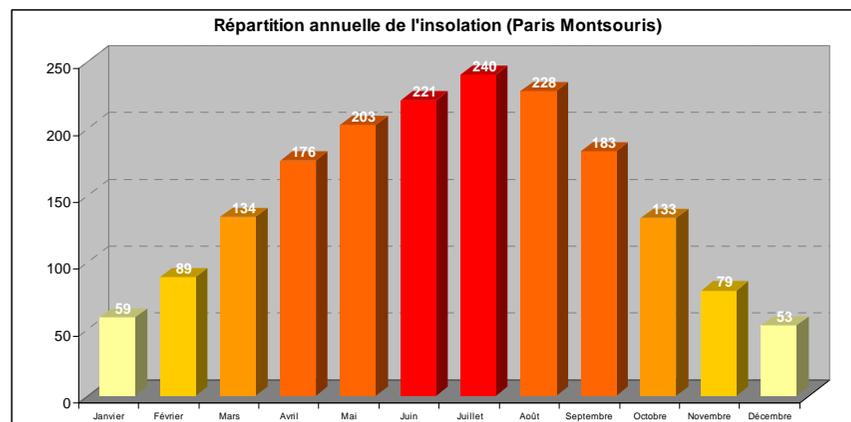
Les records

La commune ne disposant pas, sur son propre territoire, d'une station météorologique, la station de Paris Montsouris, située à une altitude comparable et à 10 km environ correspond aux mêmes phénomènes climatiques.

- Température enregistrée la plus froide : -13,9°C (17 janvier 1985)
- Hauteur maximale de précipitation en 24h : 95,7 mm (24 août 1987)

Le potentiel de production d'énergie solaire

La région bénéficie d'une durée d'insolation relativement importante estimée à 1 700 h par an (station de Paris Montsouris), ce qui est suffisant pour envisager l'installation de dispositifs type panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques. La répartition de l'ensoleillement permet de mettre en avant une certaine homogénéité de l'insolation mensuelle moyenne à 140 h d'ensoleillement.



www.infoclimat.fr (moyenne 1960-1990)

En moyenne annuelle, une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance nominale de 1 kWh produirait 951,9 kWh (cf. tableau et graphique ci-dessous).

Contrairement aux idées reçues, un système de production d'eau chaude solaire ou photovoltaïque parvient à une production forte d'avril à septembre, mais n'en est pas moins efficace en hiver avec des productions assez significatives.

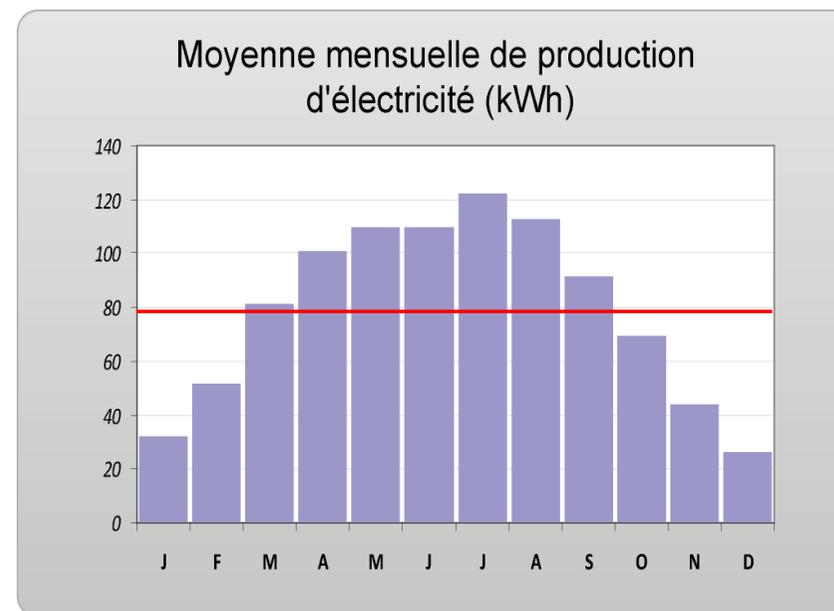
Mois	Ed	Em	Hd	Hm
Janvier	1,04	32,3	1,27	39,3
Février	1,85	51,8	2,27	63,5
Mars	2,62	81,2	3,33	103
Avril	3,38	101	4,45	134
Mai	3,54	110	4,74	147
Juin	3,68	110	5,06	152
Juillet	3,94	122	5,44	169
Août	3,64	113	5,01	155
Septembre	3,05	91,5	4,08	122
Octobre	2,24	69,4	2,88	89,4
Novembre	1,46	43,8	1,79	53,7
Décembre	0,84	25,9	1,02	31,5
Année		951,9		1259,4

Ed : Moyenne quotidienne de production d'électricité (kWh)

Em : Moyenne mensuelle de production d'électricité (kWh)

Hd : Moyenne quotidienne de radiation solaire reçue par m² par les modules photovoltaïques (kWh/m²)

Hm : Moyenne mensuelle de radiation solaire reçue par m² par les modules photovoltaïques (kWh/m²)



Le plan climat énergie territorial

La commune de Noisy-le-Grand devra établir avant le 31 décembre 2012 un plan climat énergie territorial, révisé tous les 5 ans, fixant les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce plan devra prendre en compte les orientations du schéma régional climat air énergie francilien qui entrera en vigueur en 2012.

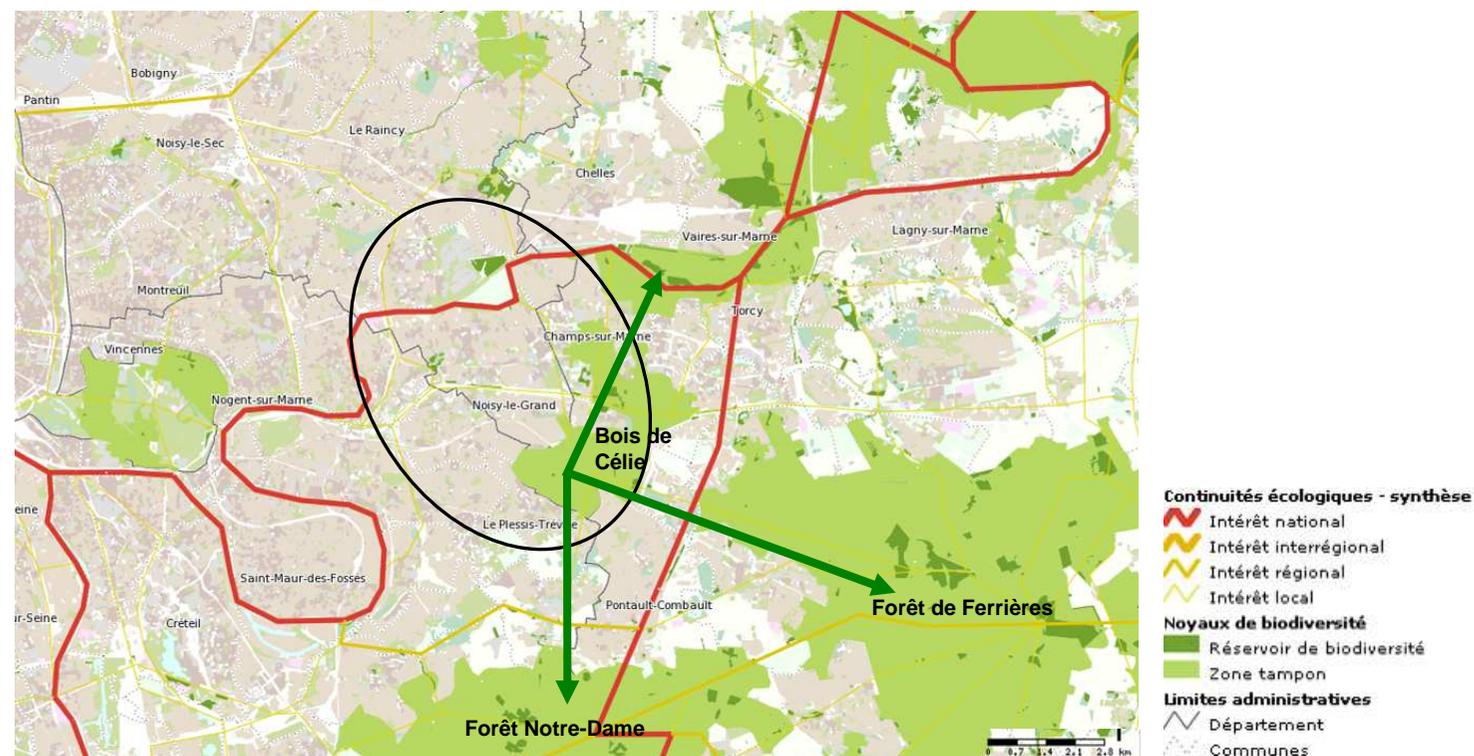
Par ailleurs, la commune devra aussi établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre pour la même échéance. Ce bilan sera rendu public et révisable tous les trois ans.

LE CADRE NATUREL ET LE PAYSAGE

1 – Les habitats et écosystèmes

Le réseau écologique présent sur le territoire de la commune

La commune se situe dans un département très urbain, mais a la chance de posséder des espaces naturels remarquables, intégrés à un réseau d'espaces naturels plus important. En effet, la Marne, limite nord de la commune constitue un corridor écologique d'intérêt national. Par ailleurs, la commune participe à l'environnement régional à travers le bois Saint-Martin qui constitue une réserve importante de biodiversité et qui s'inscrit en continuité d'un ensemble boisé plus important, constituant une partie de la ceinture verte d'Ile-de-France. Le bois Saint-Martin est en continuité avec le bois de Célie et de La Grange à l'est. Cet ensemble sert de lien avec la forêt régionale de Ferrières au sud-est et la forêt domaniale Notre-Dame au sud.



Source : IAU

Les espaces boisés

Le Bois Saint-Martin est un milieu naturel remarquable de 283 hectares, dont 273 sur le territoire communal, situé à l'extrême sud de la ville de Noisy-le-Grand et du département de la Seine-Saint-Denis. Il constitue avec le bois du parc de Malnoue (53 ha), le bois de Célie (108 ha), ainsi que les bois du Boulay (35 ha), et de la Grange (128 ha), un massif boisé de près de 600 hectares situé à l'est de Paris, aux confins du département de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et de la Seine-et-Marne. C'est le dernier poumon vert subsistant entre le Bois de Vincennes et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Il forme l'un des éléments majeurs de la ceinture verte régionale qu'il importe de préserver et de développer. Il reste un espace naturel de grande valeur biologique puisque les entités boisées qui le constituent sont toutes répertoriées en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 2 depuis 1991.

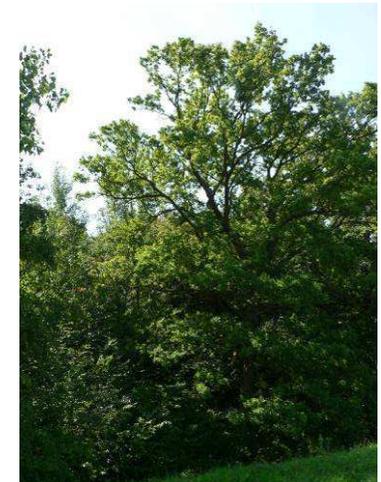
Le bois Saint-Martin a souffert de la tempête de 1999. De ce fait, cet espace nécessitera la mise en œuvre de moyens importants pour sa régénération et la mise en valeur de sa richesse écologique.

En juin 1995, à la demande de la ville de Noisy-le-Grand, le département de Seine-Saint-Denis classe le bois Saint-Martin en zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles. Le droit de préemption est délégué à l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France.

La maîtrise foncière du bois Saint-Martin permettra d'améliorer l'offre en espace vert à la population riveraine dans un secteur actuellement considéré comme déficient. De plus, la mise en relation de cet espace avec le bois de Célie, déjà propriété régionale, et le bois de la Grange, propriété publique, s'inscrit dans les objectifs de réalisation de la Trame Verte de Marne-la-Vallée.

Au terme de cette procédure, et sur les 278 hectares (273 ha sur la commune de Noisy-le-Grand et 5 ha sur la commune de Villiers-sur-Marne) que compte le domaine (y compris le bois des Yvris), la région devrait acquérir 211 hectares et la commune de Noisy-le-Grand 67 hectares, ainsi que les bâtiments.

Le bois des Yvris s'étale sur près de 8 hectares en prolongement du Bois Saint-Martin. Il est composé de deux grandes prairies et de zones boisées où s'élèvent de grands chênes. Il s'inscrit à la limite Est de la commune dans le parcellaire pavillonnaire des Yvris



Les bords de Marne

Les bords de Marne sont situés dans la partie Nord de la commune de Noisy-le-Grand, en bas des coteaux. Ils sont formés d'un complexe sportif, des quartiers de Rive Charmante et de Rive de Marne qui recèlent de grandes propriétés, du Parc de Villeflix, de parcs anciens, et d'espaces végétaux d'expansion installés pour prévenir aux risques d'inondations. Les bords de Marne sont peu aménagés pour les loisirs hormis une piste cyclable interdépartementale à deux voies qui longe la rivière. La commune a engagé une réflexion sur ce site, ce qui a donné lieu à la réalisation d'un schéma directeur sur les bords de Marne. En effet, la reconquête des bords de Marne est un enjeu majeur pour la commune de Noisy-le-Grand qui souhaite développer son potentiel de loisirs et d'espace à caractère naturel et ainsi améliorer encore davantage la qualité de vie des Noiséens. Un chemin identifié au sein du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) longe en effet les bords de Marne et se prolonge sur les communes voisines.

La qualité paysagère du site est due à la situation géographique : la Haute-Île est un espace naturel protégé de 65 hectares, classée en ZNIEFF de type 1 depuis 1989, devenue Parc départemental, et identifiée dans le cadre du réseau Natura 2000 en tant que zone de protection spéciale. C'est en outre une zone inondable qui n'appartient pas à la commune de Noisy-le-Grand mais qui se situe sur l'autre rive.

Les relations avec les bords de Marne et la Haute-Île seront donc particulièrement recherchées depuis les différents quartiers Noiséens.



2 – Les espèces : la faune et la flore

Le Département de Seine-Saint-Denis dispose d'un Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (OBDU), créé le 12 avril 2005, et qui a concrétisé la volonté du Département, des communes et des intercommunalités, des scientifiques et des associations, de développer des pratiques citoyennes de co-élaboration autour des enjeux liés à la valorisation et à la préservation de la biodiversité.

Les principales missions de l'Observatoire sont :

- **recueillir les données** relatives à la biodiversité, les valider d'un point de vue scientifique et les intégrer dans une base de données régulièrement mise à jour ;
- **dresser des états de référence**, effectuer des suivis spatio-temporels de la biodiversité, et prévoir son évolution future ;
- **définir des enjeux de préservation de la biodiversité** et des objectifs généraux de gestion à l'échelle du territoire ;
- **animer les réflexions**, à travers l'organisation d'ateliers de travail thématique avec les acteurs concernés ;
- **alimenter le centre de ressources** et devenir une référence sur la thématique de la biodiversité urbaine (fonds documentaire, réseau...) ;
- **réaliser des porters à connaissance** à l'aide d'assemblages pertinents de données à l'échelle de divers territoires, pour divers acteurs : services départementaux, communes, intercommunalités et aménageurs ;
- **diffuser et valoriser** les travaux de l'Observatoire, notamment auprès du grand public ;
- **s'inscrire dans les réseaux** et programmes nationaux, européens et mondiaux.

Un état des lieux de la biodiversité a été réalisé sur la commune de Noisy-le-Grand et il recense les espèces faunistiques et floristiques communes et remarquables sur le territoire : 525 espèces végétales et 98 espèces animales sont dénombrées, ce qui représente 24 % de la richesse en biodiversité départementale.

(Source : OBDU, CG93)

Localisation par sites	Flore	Oiseaux	Reptiles et amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons	Total
Bois des Yvris	74						74
Bois Saint-Martin	313	43	10		2		368
Bords de Marne	106	50	1				157
Fort de Villiers	15						15
Parc de la butte verte	21		3				24
Parc de Villeflix					1		1
Parc du CUR		24					24
Parc Salvador Allende		21					21
Autres sites	344	50	14	6	2		416
Total Noisy-le-Grand	525	73	14	6	5		623
Moyenne communale	318	53	6	23	2	21	425
Total Département	1227	180	18	573	15	534	2547

La flore

525 espèces sont identifiées, ce qui représente 43 % de la biodiversité départementale. Cette richesse peut s'expliquer par la présence d'un tissu pavillonnaire bien végétalisés et par la présence d'espaces naturels importants tels que le bois Saint-Martin et les bords de Marne.

Des enjeux de préservation de la biodiversité ont été définis et se regroupent en trois catégories :

- **la flore à enjeu prioritaire** : espèces à caractère patrimonial pour la Seine-Saint-Denis (rare : présent dans moins de deux communes), protégée au niveau régional ou national. Les sites hébergeant ces espèces sont à protéger et à surveiller en priorité.
- **la flore à enjeu élargi** : espèces bien représentées en Seine-Saint-Denis et assez rares en Ile-de-France. La Seine-Saint-Denis a un rôle à jouer pour leur préservation.
- **la flore invasive** : ces espèces, d'origine non locale mais s'étant acclimatées, se multiplient de façon incontrôlées et menacent les écosystèmes locaux. On distingue les espèces invasives avérées des invasives potentielles qui pourraient devenir invasives avérées à plus ou moins long terme. Il est impératif de ne pas les planter voire de détruire les populations existantes.

La commune compte 10 espèces à enjeu prioritaire :

Espèce			
Centenille	<i>Anagallis minima</i>		Espèce déterminante ZNIEFF
Laîche allongée	<i>Carex elongata</i>	Protection régionale : Espèces végétales protégées en région Ile-de-France (Arrêté du 11 mars 1991)	Espèce déterminante ZNIEFF
Laîche à bec	<i>Carex rostrata</i>		Espèce déterminante ZNIEFF
Lobélie brûlante	<i>Lobelia urens</i>	Protection régionale : Espèces végétales protégées en région Ile-de-France (Arrêté du 11 mars 1991)	
Rubaniér émergé	<i>Sparganium emersum</i>		
Potamot nouveau	<i>Potamogeton nodosus</i>		
Pâturin des marais	<i>Poa palustris</i>	Protection régionale : Espèces végétales protégées en région Ile-de-France (Arrêté du 11 mars 1991)	Espèce déterminante ZNIEFF
Cardamine impatiens	<i>Cardamine impatiens</i>	Protection régionale : Espèces végétales protégées en région Ile-de-France (Arrêté du 11 mars 1991)	Espèce déterminante ZNIEFF des milieux anthropisés
Chénopode des murs	<i>Chenopodium murale</i>		
Agrostis interrompu	<i>Apera interrupta</i>		

La commune compte 2 espèces à enjeu élargi :

Espèce		
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	Espèce déterminante ZNIEFF
Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>	Espèce déterminante ZNIEFF

La commune compte 21 espèces invasives

La faune

Les oiseaux

Des enjeux de préservation de la biodiversité ont été définis et se regroupent en deux catégories :

- **les espèces à enjeu prioritaire** : espèces à enjeux pour le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis : déterminées lors de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (concertations entre associations naturalistes et experts), elles regroupent les espèces de l'Annexe 1 de la Directive oiseaux ayant justifiées la création du site et quelques espèces supplémentaires à enjeux sur le site. Les sites hébergeant ces espèces sont à protéger et à surveiller en priorité.
- **les espèces à enjeu élargi** : espèces surreprésentées en Seine-Saint-Denis par rapport à la région atlantique et étant en plus ou moins fort déclin en France (résultat issu de l'analyse des données STOC). La Seine-Saint-Denis pourrait avoir un rôle à jouer pour la préservation de ces espèces.

La commune compte 4 espèces à enjeu prioritaire et 6 à enjeu élargi

Espèce à enjeu prioritaire		
Epervier d'Europe		Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Pic noir		Protection européenne : Directive Oiseaux (2 avril 1979) Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Martin-pêcheur d'Europe		Protection européenne : Directive Oiseaux (2 avril 1979) Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Faucon crécelle		Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Espèce à enjeu élargi		
Pic épeichette		Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Moineau domestique		Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)

Pouillot fitis		Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Pigeon colombin		Protection européenne : Directive Oiseaux (2 avril 1979) Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Hirondelle de fenêtre		Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)
Serin cini		Protection nationale : Oiseaux protégés en France (Arrêté du 17 avril 1981)

Les reptiles et amphibiens

Des enjeux de préservation de la biodiversité ont été définis et se regroupent en deux catégories :

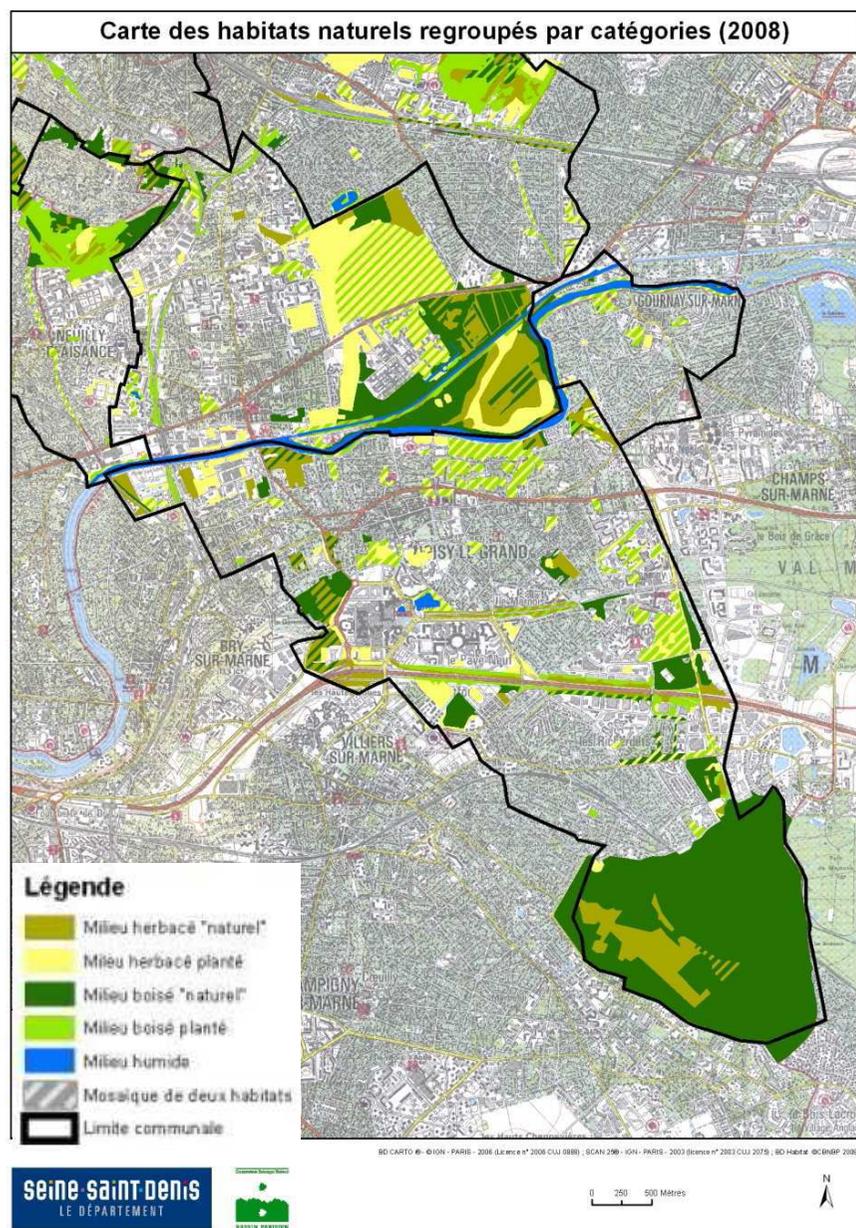
- **les espèces à enjeu prioritaire** : espèces à caractère patrimonial pour la Seine-Saint-Denis : espèces bénéficiant de nombreux statuts de protection et rares en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Les sites hébergeant ces espèces sont à protéger et à surveiller en priorité.
- **les espèces à enjeu élargi** : autres espèces de reptiles et amphibiens d'origine locale présentes en Seine-Saint-Denis. Ces espèces constituent également un enjeu de préservation.

La commune compte 3 espèces à enjeu prioritaire et 10 à enjeu élargi

Espèce à enjeu prioritaire		
Triton alpestre		Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Triton crêté		Protection européenne : Directive Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992) Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Lézard vivipare		Protection européenne : Directive Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992) Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Espèce à enjeu élargi		
Orvet fragile		Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Crapaud commun		Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Triton ponctué		Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Grenouille verte		Protection européenne : Directive Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992) Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Grenouille agile		Protection européenne : Directive Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992)

		Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Grenouille rousse		Protection européenne : Directive Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992) Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Triton palmé		Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 27)
Couleuvre à collier		Protection européenne : Directive Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992) Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Lézard des murailles		Protection européenne : Directive Habitats-Faune-Flore (21 mai 1992) Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)
Salamandre tachetée		Protection nationale : Amphibiens et Reptiles protégés (Arrêté du 19 novembre 2007)

La carte présentée ci-après est extraite de la « Fiche biodiversité de la commune de Noisy-le-Grand » réalisée en date du 7 octobre 2010 par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Elle présente les différentes catégories d'habitats naturels recensés sur le territoire communal.



3 – Les outils de gestion et de protection

Le site Natura 2000 du Parc départemental de la Haute-Ile

Depuis sa création, le Département de la Seine-Saint-Denis a mobilisé ses moyens et fédéré les énergies de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et scientifiques autour d'un projet de reconquête de la nature en ville. Ces efforts ont été reconnus en avril 2006 par l'Union européenne et l'Etat français, qui ont mesuré, au travers de cette démarche volontariste, l'importance de la biodiversité en milieu urbain en classant quatorze entités vertes et naturelles de la Seine-Saint-Denis en site Natura 2000.

Situé au sud du département de la Seine-Saint-Denis, à une dizaine de kilomètres à l'est de Paris, le parc départemental de la Haute-Ile s'étend sur 65 hectares environ d'anciennes terres agricoles entre la Marne au sud et à l'est, et le canal de Chelles au nord. Cet espace est localisé sur la commune de Neuilly-sur-Marne et est limitrophe avec les communes de Noisy-le-Grand et de Gournay-sur-Marne, dont il est séparé par la Marne. La proximité de ce site avec la commune et le lien étroit qui existe entre les berges conduisent à mener une attention particulière aux impacts que pourrait avoir le projet de PLU sur ce site Natura 2000.

Les terrains sont la propriété du Département de la Seine-Saint-Denis, qui depuis 1997, poursuit l'idée d'y créer une base de loisirs. Finalement, le projet est complètement repensé dans l'objectif de créer un parc à forte vocation écologique. L'un des principes essentiels de l'aménagement a été la création des " îles sur l'île " afin de restaurer des écosystèmes susceptibles d'accueillir différentes espèces d'oiseaux, de plantes et d'insectes. L'aménagement et le type de gestion réalisé sur le parc départemental de la Haute-Ile ont permis l'accueil d'une centaine d'espèces d'oiseaux, parmi lesquels on trouve certaines espèces protégées par la directive « Oiseaux », permettant ainsi l'intégration de ce parc au sein du multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

Le site accueille les oiseaux suivants inscrits à l'annexe I de la directive « Oiseaux » : Bondrée apivore, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Martin-pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Pic mar et Sterne pierregarin.

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé le 20 janvier 2011 en comité de pilotage et demeure en attente d'approbation par arrêté préfectoral. Pour chaque espèce d'oiseau, l'habitat a été identifié sur une carte. Les enjeux écologiques ont été cartographiés et mis en relation avec la fréquentation actuelle du parc. Il apparaît que les zones à intérêt écologique fort sont aujourd'hui peu voire pas du tout fréquentées. Cependant, les espaces en bord de Marne en face de Noisy-le-Grand sont amenés à évoluer du fait de la création d'une passerelle permettant de relier les deux rives. La passerelle est placée au droit de la zone ouverte au public sans restriction particulière, ce qui ne perturbera pas les équilibres écologiques actuels.

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

La ZNIEFF de type 1 du Bois Saint-Martin

Le bois Saint-Martin au Sud constitue la principale zone naturelle d'intérêt biologique de la commune. Il s'agit d'une zone boisée de grande surface dans un tissu urbain dense.

Le bois Saint-Martin, ainsi que le bois des Yvris, est classé en ZNIEFF de type II. 294 espèces végétales y ont été observées dont une espèce protégée à l'échelon régional (lobélie brûlante) et huit espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France.

Le milieu forestier est fortement influencé par les activités humaines et est dominé par un noyau de chênaies-charmaies plus ou moins dégradées. La présence de vieux arbres permet le développement d'insectes appartenant au cortège saproxylique. La physionomie du boisement laisse à penser que ces espèces sont présentes sur l'ensemble du boisement et notamment dans le Bois de la Grange.

La prairie de fauche est un des derniers espaces prairiaux de la Seine-Saint-Denis et est particulièrement intéressant par le cortège d'insectes qui l'accompagne et la présence de la bondrée apivore, oiseau inféodé à ce type de lieu.

La géomorphologie favorise la présence de milieux humides (pentes faibles, substrat). La diversité floristique est liée aux gradients de trophie et d'humidité du site ponctué de mares et de zones humides. Les bois marécageux à Aulnes hébergent le *Thelypteris palustris*, espèce protégée, apparaissant sur les sols hydromorphes.

Le réseau de mares et de fossés abrite plusieurs espèces d'amphibiens (dont la salamandre terrestre, des tritons, la grenouille agile), animaux protégés au niveau national. Le maintien du réseau de mares en eau au sein de la zone est essentiel à la survie de populations d'amphibiens (*Triturus alpestris*, espèce déterminante) dont certains sont rares ou menacés.

En marge de ce bois, les friches urbaines offrent une bonne diversité végétale mais ne constituent pas un milieu à fort intérêt biologique. Elles peuvent néanmoins servir de zone de refuge pour l'avifaune périurbaine (moineau commun, corneille noire, mésange, pigeon commun, tourterelle turque...) et pour certains micromammifères (campagnol, surmulot, hérisson...).

La ZNIEFF de type 1 des mares et boisements de la Butte Verte

Le périmètre de la ZNIEFF inclut les deux entités naturelles réparties de part et d'autre de la chaussée. Il englobe les deux mares et les habitats terrestres des amphibiens. Nous avons exclu les zones les plus anthropisées, à savoir le restaurant et la zone de stationnement, le parc urbain et les voies de déplacement.

L'intérêt de cette ZNIEFF est de regrouper quatre espèces de tritons et deux plantes protégées au niveau régional. Cette ZNIEFF se compose de deux entités :

- Au nord de la chaussée, une mare ouverte dont les berges relativement douces permettent à une végétation spécifique de s'installer (roseaux, massettes, joncs...). Cette mare est un lieu de reproduction pour les amphibiens et pour l'Utriculaire citrine (population abondante). Sur le pourtour de cette mare, le boisement est lâche et la gestion, dans un esprit de parc urbain, permet peu à la végétation herbacée, spécifique des milieux forestiers, de s'exprimer.
- Au sud de la chaussée, une mare à berges en pente douce dans un contexte plus forestier (fond tapissé par les feuilles, colonisation par les saules). Ce site est également favorable à la reproduction des amphibiens. Sur le pourtour, le boisement plus dense permet à une flore caractéristique des milieux forestiers de se développer.

La ZNIEFF de type 1 de la prairie inondable de la Haute-île

Sur la rive gauche de la Marne, entre le pont de Gournay-sur-Marne et le parc des tilleuls, la limite de la ZNIEFF est calée sur la piste cyclable pour prendre en compte les berges où se développe, entre autres, le Pâturin des marais (*Poa palustris*). Au nord, le périmètre est calé sur les routes. À l'ouest, la limite suit la ligne des bâtiments pour permettre l'inclusion du boisement du parc de Ville-Évrard. Au sud-ouest, la ZNIEFF est limitée par l'agglomération et le camping de Neuilly-sur-Marne.

Bordé par la Marne et le canal de Chelles, ce site abrite un patrimoine naturel remarquable compte tenu de sa périphérie extrêmement urbanisée. Le site regroupe de nombreuses caractéristiques des prairies inondables fonctionnelles avec le cortège d'espèces associées, tant pour la flore que pour la faune. Plusieurs espèces protégées (Pâturin des marais, Cuscute d'Europe, Cardamine impatience) y sont régulièrement observées.

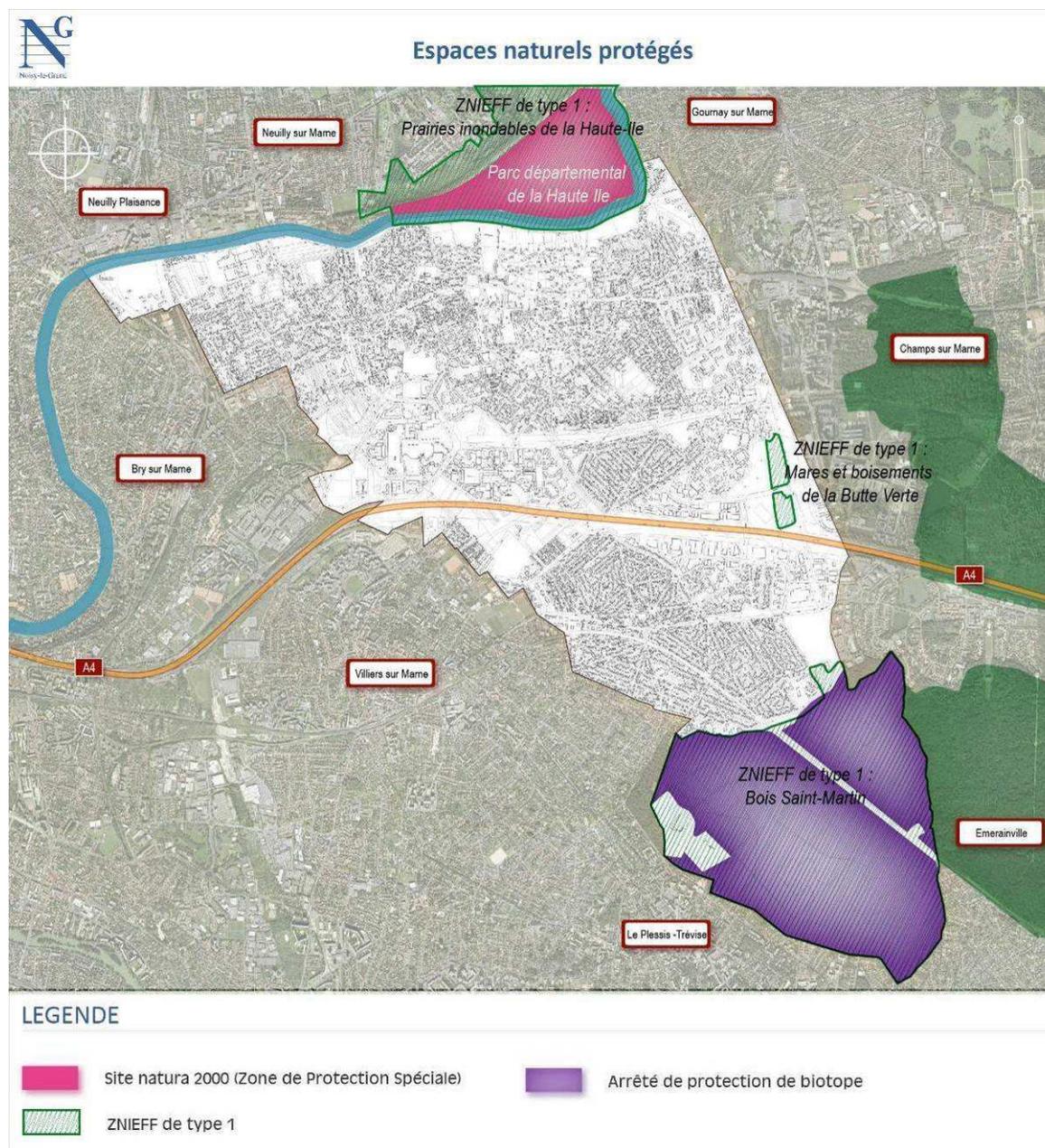
La diversité des habitats (prairies inondables, prairies ouvertes, friches buissonnantes, berges végétalisées...) est attractive pour une avifaune riche et variée. Parmi cette dernière, le site accueille 7 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » dont deux se reproduisent régulièrement sur le site (Martin pêcheur d'Europe, Pie-Grièche écorcheur) et deux hivernent fréquemment sur le site (Hibou des marais, Busard Saint-Martin).

L'arrêté de protection de biotope (APB)

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

L'arrêté n° 2006-3713 du 29 septembre 2006 institue la protection du biotope du Bois Saint-Martin sur la commune de Noisy-le-Grand et définit, afin de préserver la qualité et la fonctionnalité des milieux naturels, des prescriptions sur les zones de part et d'autre de la voie ferrée s'imposant aux propriétaires et aux ayants droit.

Les principales espèces remarquables identifiées sur le site sont les suivantes : la bondée apivore (*Permis apivorus*), le pic mar (*Dendrocopus medius*), la salamandre terrestre (*Salamandra salamandra*), le crapaud commun (*Bufo bufo*), le pic noir (*Dryocopus martius*), la lobélie brûlante (*Lobelia urens*), la grenouille agile (*Rana dalmatina*), le triton crêté (*Triturus cristatus*), le triton palmé (*Triturus helveticus*), le triton alpestre (*Triturus alpestris*), le triton ponctué (*Triturus vulgaris*).



Les espèces protégées

Au titre des ZNIEFF, certaines espèces végétales et animales sont identifiées comme espèces déterminantes. La liste des espèces dites " déterminantes " regroupe :

« - les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) ou extraites de livres rouges publiés au niveau national, régional ou à l'échelle du département,

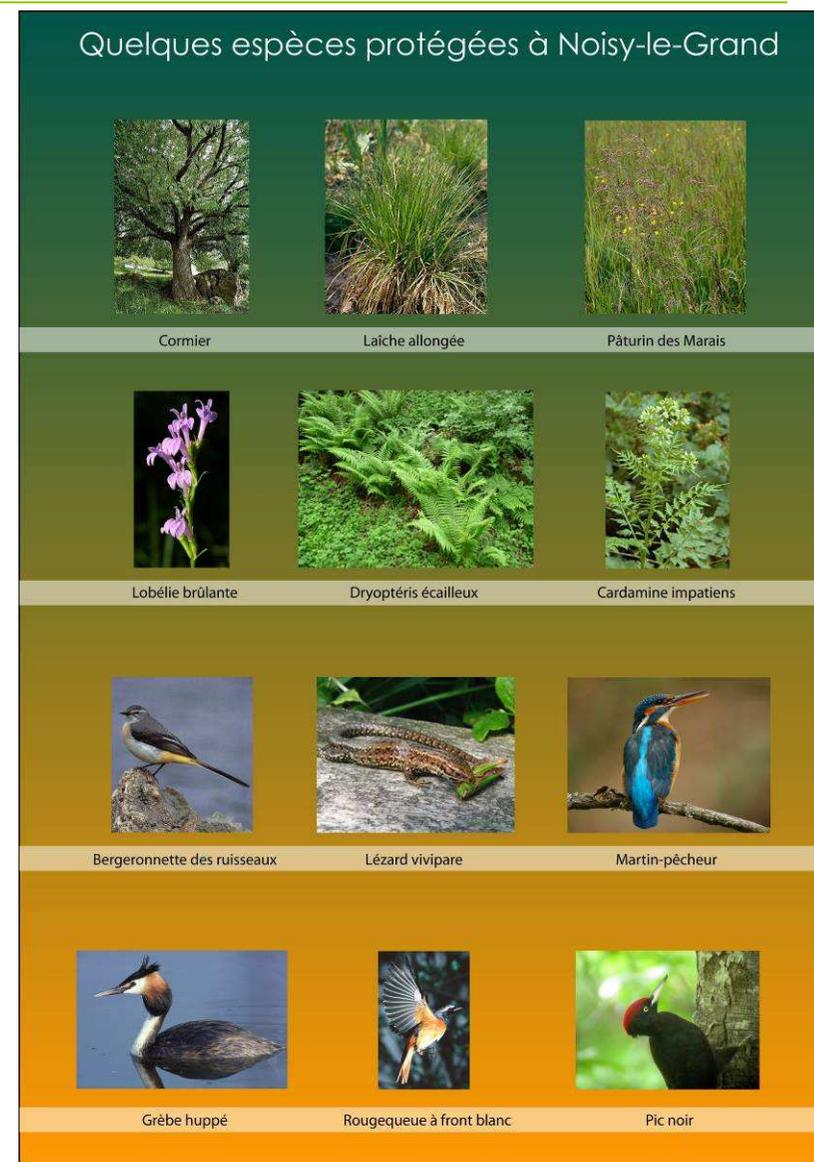
- les espèces protégées au plan national, régional, ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national et régional,

- les espèces à intérêt patrimonial moindre mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières, en limite d'aire ou dont la population est particulièrement exceptionnelle par son effectif, sa qualité, ... »

(Source : OBDU, CG93)

Flore	Faune
Cormier	Lézard vivipare
Orme lisse	Canard colvert
Centenille	Héron cendré
Laîche allongée	Grand cormoran
Laîche à bec	Grèbe huppé
Lobélie brûlante	Pic noir
Pâturin des Marais	Martin pêcheur d'Europe
Dryoptéris écailleux	Rougequeue à front blanc
Peucedan de France	Sterne pierregarin
Cardamine impatiens	Bergeronnette des Ruisseaux
	Râle d'eau

	Milieus anthropisés
	Hivernant
	Nicheur



4 – La trame verte et la trame bleue

La trame verte de la commune est composée d'un réseau d'habitats naturels divers tels que les parcs et jardins publics, les vastes espaces verts des résidences privées ou des quartiers d'habitat social, les jardins familiaux, mais encore les cœurs d'îlots verts des quartiers pavillonnaires, les alignements d'arbres et autres espaces publics paysagers.

Cette trame verte, bien que souvent reléguée à un rôle secondaire, est pourtant essentielle puisqu'en plus du rôle social et des aires de respiration qu'elle libère dans l'urbanisation, elle est un lien écologique entre les deux principaux éléments naturels que sont le Bois Saint-Martin et les bords de Marne.

Les parcs et jardins publics

Ils se situent tous au nord de l'A 4, au sein d'un tissu urbain varié et dense, dans lequel ils créent des espaces de respiration pour les habitants. Leur configuration est variée : tantôt des espaces relativement boisés, tant des espaces avec des plans d'eau, de la vigne... tous présentent des caractéristiques différentes, apportant aux habitants de Noisy des ambiances variées.

- Le Jardin des sources

Le Jardin des sources a été ouvert aux Noiséens en novembre 2008, en plein cœur du quartier du Pavé-Neuf. Il a été réalisé dans le cadre de la rénovation urbaine de qualité du quartier : en effet, il remplace un espace qui était déqualifié et utilisé en tant que parking. Les aménagements ont pour but de mettre en valeur l'eau, élément très présent à Noisy-le-Grand, en particulier en souterrain.



- Le Jardin des artistes

Le Jardin des Artistes s'étend sur près d'un hectare en centre ville, au cœur du quartier du Clos Saint Vincent. Ce lieu permet de découvrir le coteau de vigne du Clos St-Vincent et ses 400 pieds.



- Le parc de la Butte-Verte

Il y a 25 ans, il était occupé par une décharge publique. Aujourd'hui, sur une quinzaine d'hectares, avec un relief accidenté, il se compose de vastes pentes verdoyantes arborées de grands bosquets de frênes, érables, acacias, merisiers, pins et bien d'autres. La partie basse, peu remaniée, conserve ses vieux arbres et ses mares. La partie haute est le royaume des enfants et des sportifs avec ses aires de jeux, ses labyrinthes, ses terrains de foot et son parcours de santé...



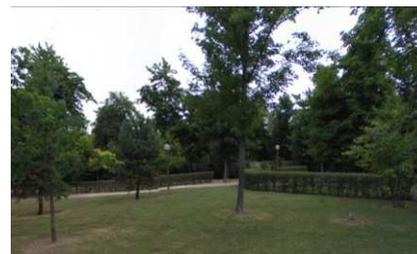
- Le parc du Centre urbain,

Il comprend un plan d'eau de 2 hectares dominant le parc, et dans lequel la pêche est autorisée. Il offre de grands talus verts et de beaux spécimens d'arbres aux essences diverses en plein cœur de la Ville Nouvelle



- Le square Allende

Ce square est situé à proximité de l'école du Clos de l'arche. Il offre 5 000 m² de quiétude sous de nombreux arbres plus que centenaires



- La promenade François-Mitterrand

Elle constitue une liaison directe entre le centre-ville et les bords de Marne. Elle est aménagée pour créer des vues remarquables sur la vallée et les coteaux en face.

- Les bords de Marne

La végétation présente sur les bords de Marne accompagne la liaison cyclable interdépartementale. Tout cet espace constituant la limite nord du territoire est très végétalisé, que ce soit sur les emprises industrielles du SEDIF ou du SIAAP, le quartier Rive Charmante, les espaces accompagnant les équipements sportifs ou la végétation des habitations implantées en bord de Marne.



Quelques espaces verts ou boisés privés tels que le domaine du groupe scolaire Françoise Cabrini participent au cadre vert de la commune même s'ils ne sont pas accessibles au public.

Les alignements d'arbres

Ils constituent une part importante de la trame verte. Plusieurs rues bénéficient de plantations d'alignement. La hiérarchie se compose en des alignements locaux de tissus pavillonnaires (tilleuls ou marronniers taillés) et des alignements de boulevards urbains ou d'accompagnement d'infrastructures (arbres en port libre) qui créent des continuités. Par ailleurs, des alignements nouveaux sont créés dans les différentes opérations d'aménagement, en particulier dans le quartier du Clos-Saint-Vincent.



Les cœurs d'îlots

Certains quartiers pavillonnaires présentent une organisation parcellaire et urbaine de laquelle découlent des cœurs d'îlots de taille importante et à la végétation abondante. Le Parc de Villeflix constitue un quartier à part, il est composé de grandes propriétés qui ont conservé une végétalisation importante.



Villeflix



Cœur d'îlot vert

Les jardins familiaux

La commune de Noisy-le-Grand compte deux sites sur lesquels sont installés des jardins familiaux :

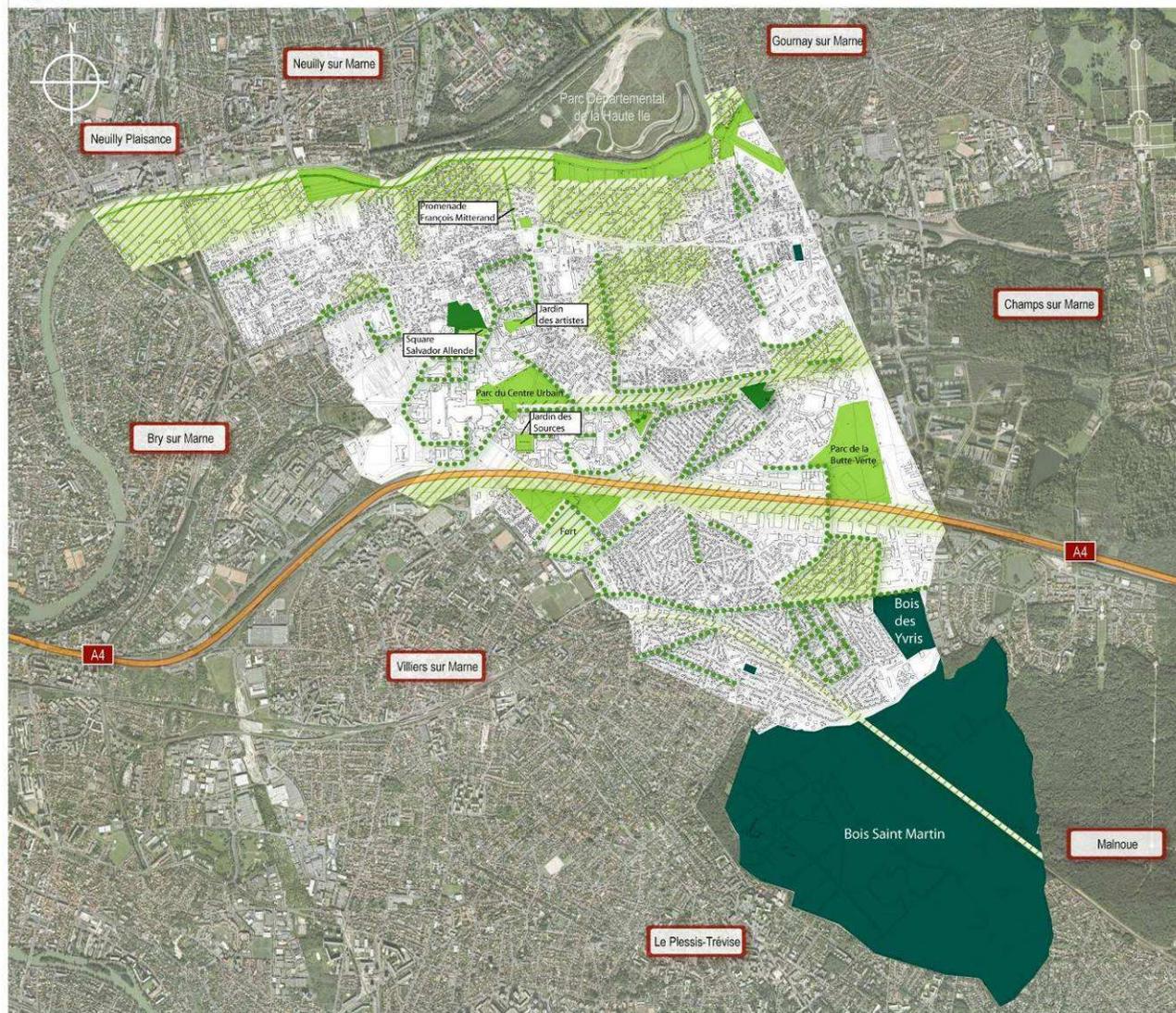
- en bords de Marne, impasse du Président Mazaryck, à proximité de Gournay, créés en 2002 et comptant 25 emplacements
- dans le quartier des Hauts-Bâtons, allée des Hautes-Vagues, créés en 2004 et comprenant 20 emplacements.



Les zones de friches constituent aussi des éléments de trame verte.

Sur les réserves foncières (quartier Mailles Horizons, les emprises de l'ex A103...) et aussi le long de l'autoroute A 4 se trouvent des zones de friches plus ou moins peuplées qui correspondent à d'anciens jardins où la végétation spontanée encore à l'état herbacé ou semi-ligneuse envahit de plus en plus la végétation arbustive, peu existante à certains endroits et formant de maigres bosquets à d'autres. Parmi les essences, on trouve des peupliers, des noyers, des chênes et des épicéas.

Le Fort de Villiers a été acheté par la ville. Il s'agit d'un espace urbanisé qui a été laissé à l'abandon et a été colonisé par une végétation de friche.



LEGENDE

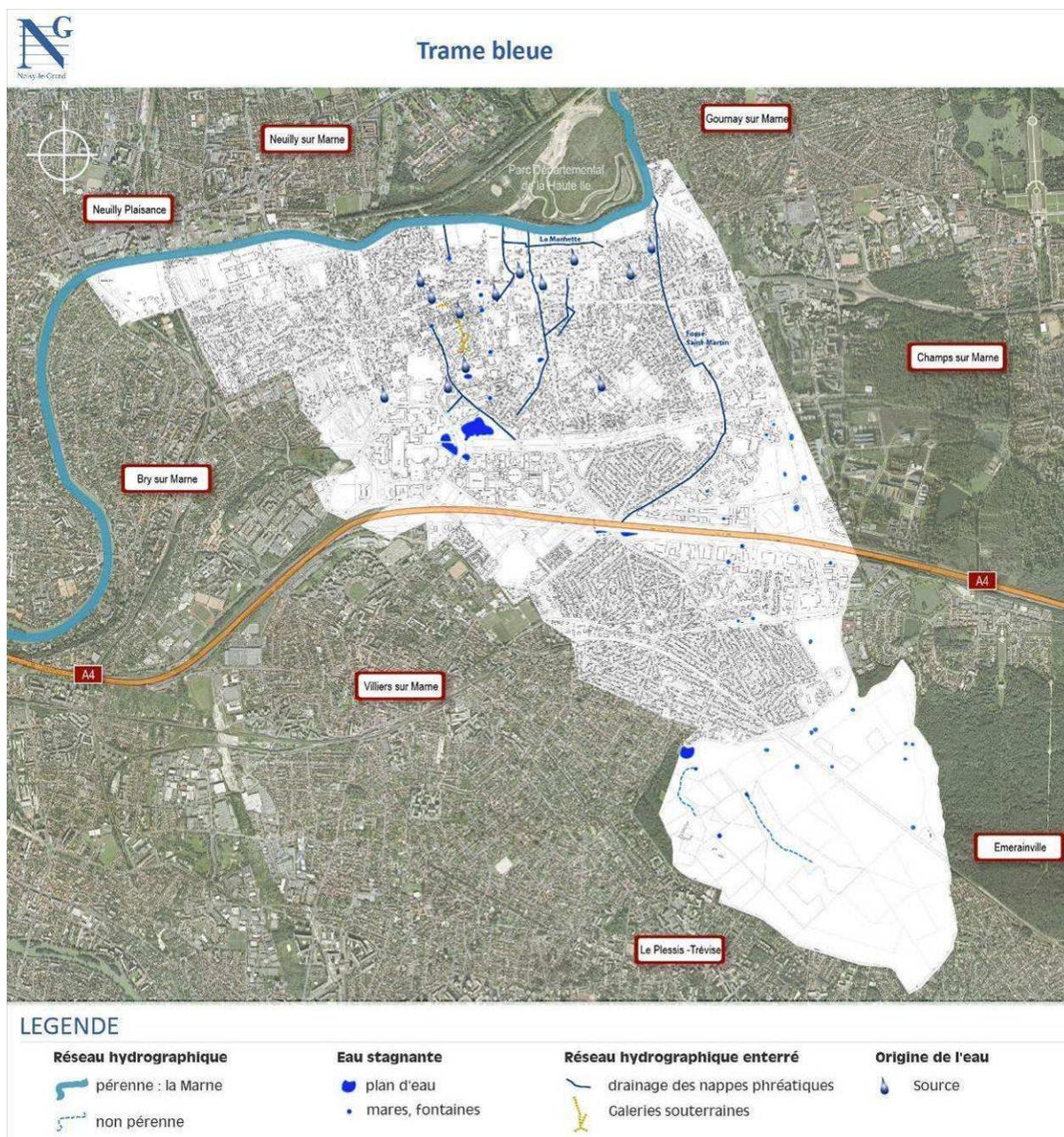
- Espaces verts publics
- Espaces boisés
- Espaces verts privés
- Zone verte (coeurs d'îlots, délaissés...)
- Alignements d'arbres

La trame bleue de la commune s'appuie sur la ressource importante du territoire, aussi bien aérienne que souterraine. En effet, l'eau occupe une place très importante dans la ville, et on la retrouve sous différentes formes : Marne, mares et plans d'eau, fontaine, source...

La trame bleue est aujourd'hui très fragmentée sur le territoire : en effet, trois entités principales peuvent être définies : les mares et rus dans le Bois Saint-Martin, les mares de la Butte Verte et le réseau dense du coteau. Les éléments sur le coteau sont très nombreux et bien reliés aujourd'hui. Il semble cependant difficile de relier les trois grandes entités. Les mares de la Butte Verte pourraient être intégrées dans une réflexion intercommunale, par exemple avec le territoire du SAN Val Maubuée.

Une promenade autour de la thématique de l'eau a été mise en place pour faire découvrir la richesse de la commune : il fait découvrir les grands espaces publics réalisés autour de l'eau (jardin des Sources, lac du CUR) les différentes fontaines (fontaine du Clos Saint-Vincent, place des Norottes, miroir d'eau place du Repos...) et les rus traversant le territoire (Ru de l'avenue Aristide Briand, Ru de la promenade François Mitterand). Ces différents éléments sont proches et bien reliés, ce qui en fait une entité importante à l'échelle de la trame bleue, d'autant plus que ces espaces sont en lien étroit avec la Marne.

De plus, il existe un projet d'aménagement de la Marnette, cours d'eau parallèle à la Marne et traversant le parc de Villeflix. Cet aménagement pourrait être l'occasion de recréer du lien entre différents éléments de la trame bleue.



5 – Le paysage

La commune s'inscrit dans un ensemble paysager façonné par le relief et la présence d'espaces naturels remarquables (bords de Marne et Bois Saint-Martin).

Trois entités paysagères dépendant du relief peuvent être identifiées sur le territoire :

- les bords de Marne
- le coteau de la Marne
- le plateau

Les bords de Marne présentent des profils paysagers variés, décrits de l'ouest vers l'est :

- à l'ouest se trouvent de grandes emprises industrielles (SEDIF et SIAAP), marquant le paysage par la taille imposante des bâtiments, mais la végétation est encore très présente sur ces sites. Des efforts sont ou vont être réalisés pour améliorer l'intégration des usines dans le paysage.

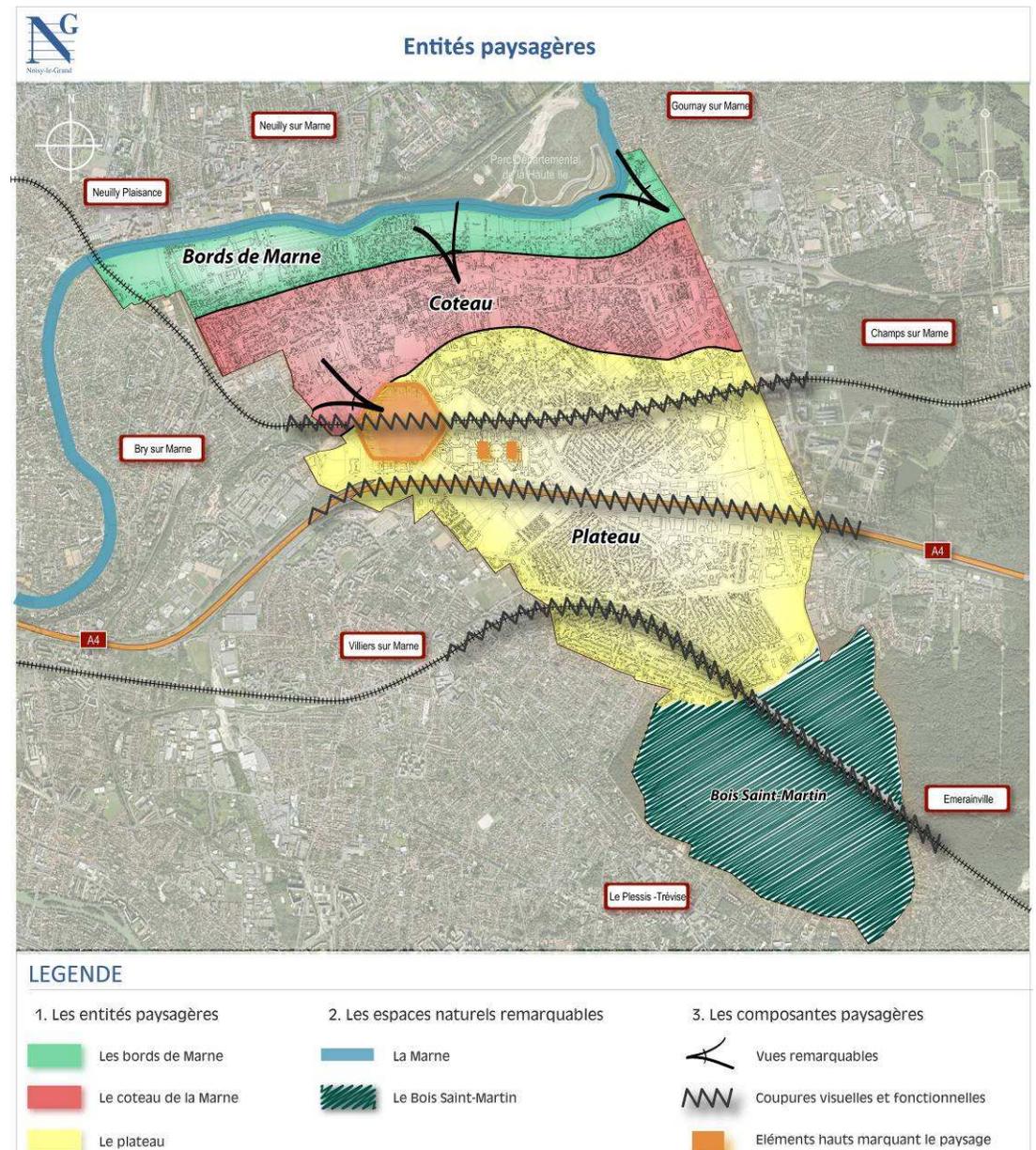
- Vient ensuite une partie encore naturelle (la Rive Charmante) et sur laquelle la commune envisage un projet d'aménagement intégrant un « port » et permettant la création d'une « avenue balcon » sur la Marne.

- On trouve ensuite une zone urbaine relativement dense, se déployant jusque sur les bords de la Marne.

- La partie en face de la Haute-Ile est constituée de grands espaces dédiés au sport et à la détente, avec des terrains enherbés et une végétation importante. La séquence suivante est constituée de fonds de jardins de grandes propriétés du parc de Villeflix et leur caractère naturel est très important.

- La dernière partie alterne des terrains en friche (terrains de réserve de l'A 103, dont le projet est aujourd'hui abandonné) et quelques habitations (gens du voyage sédentarisés)

- Depuis les terrains de réserve de l'A 103, des vues intéressantes se dégagent vers la Haute-Ile et la berge d'en face.



Le coteau est totalement urbanisé. L'histoire de la commune explique l'urbanisation progressive du coteau. Les formes urbaines y sont très variées, allant du tissu de bourg ancien au collectif en passant par du pavillonnaire plus ou moins ancien :

- En amont, près du quartier des Coteaux, la vallée s'ouvre vers Gournay-sur-Marne et s'oriente vers la vallée secondaire du Merdereau, à l'est. Les coteaux s'adoucissent, une urbanisation de type grands ensembles s'installe au milieu d'un tissu à dominante pavillonnaire.
- Au centre, près de l'implantation initiale du bourg, la vallée se pince et les pentes sont plus fortes. La topographie organise des circulations plus sinueuses et offre une vue en balcon sur la vallée et les coteaux sud de Neuilly-sur-Marne et Gagny. On y retrouve une urbanisation dense et ancienne près de l'église qui correspond à l'ancien bourg. A l'est, le parc de Villeflix présente de grandes demeures cossues installées dans des parcelles jardinées et boisées qui descendent jusqu'aux bords de Marne.
- En aval, la vallée se réouvre et les coteaux s'adoucissent à nouveau. La boucle de la Marne oriente la vallée dans un axe nord-sud et offre, du haut des coteaux, une vue vers Paris et sa banlieue est.

Le relief est important à certains endroits et a entraîné une organisation du réseau viaire parallèle à la pente. De ce fait, à partir de certaines rues, des perspectives se dégagent vers la vallée et les coteaux en face. En particulier depuis l'hôtel de ville, on a une perspective remarquable vers la Marne.

Le plateau est lui aussi conquis par l'urbanisation, qui se présente sous diverses formes : Ville nouvelle, habitat pavillonnaire, secteur tertiaire ou zone industrielle. Cependant, quelques espaces verts ou boisés créent des espaces de respiration dans cet ensemble urbain relativement dense : bois des Yvris, parc de la Butte Verte, parc du Centre Urbain et le Bois Saint-Martin.

Il est également marqué par la présence d'infrastructures de transport créant de véritables coupures visuelles et fonctionnelles : les lignes de RER A et E et l'autoroute A 4.

Certains bâtiments ou ensembles de bâtiments, du fait de leur hauteur et de leur configuration, constituent des éléments marquant le paysage et peuvent servir de point de repère : le quartier Mont d'Est et deux bâtiments des « arènes de Picasso », conçues par Manolo Nuñez-Yanowsky, et surnommés « les camemberts ».



Bâtiment repère dans le paysage



Les coupures urbaines : l'autoroute A4 et les voies ferrées

LES RISQUES ET LES NUISANCES

1 – La qualité de l'air et de l'eau et les nuisances

La qualité de l'air et la pollution atmosphérique

Le cadre réglementaire et l'engagement du Grenelle de l'environnement

La **loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie** du 30 décembre 1996, le décret 98-360 du 6 mai 1998 et les arrêtés du 17 août 1998 et du 24 juin 1999 ont pour objectif de « mettre en œuvre le **droit de respirer un air qui ne nuise pas à la santé** ». La loi rend obligatoires :

- la surveillance de la qualité de l'air assurée par l'Etat,
- la définition d'objectifs de qualité,
- l'information du public, dont l'Etat est le garant.

La loi a donné aux collectivités territoriales un rôle en matière de prévention, de surveillance, réduction ou suppression des pollutions atmosphériques.

La surveillance porte sur l'ensemble du territoire national depuis le 1er janvier 2000. Une information du public doit être réalisée périodiquement et une alerte doit être déclenchée en cas de dépassement de seuil.

Le **plan régional de la qualité de l'air** visant à bâtir une politique pour améliorer à moyen terme la qualité de l'air dans la région parisienne a été approuvé en novembre 2009. Il dresse l'état des savoirs sur les divers aspects touchant à la qualité de l'air en Ile-de-France et propose des orientations générales à l'adresse des autorités publiques :

- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par la réglementation ou par l'organisation mondiale de la santé, en particulier pour les polluants pour lesquels on observe en Île-de-France des dépassements : les particules PM¹⁰ et PM_{2,5}, le dioxyde d'azote NO₂, l'ozone O₃, le benzène C₆H₆, à proximité immédiate d'axes majeurs de trafic ou sources importantes de polluants.
- Diminuer les émissions d'autres polluants tels que les pesticides, les dioxines et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (famille de composés à forte toxicité) et limiter l'exposition des Franciliens ;
- Accompagner les évolutions nationales en termes de surveillance et de réglementation de l'air intérieur. Au niveau régional, appliquer une politique volontariste en matière de bonnes pratiques dans les Établissements Recevant du Public, en particulier ceux accueillant des enfants.

Le **plan de protection de l'atmosphère de la région Ile-de-France** a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 7 juillet 2006. L'objectif de ce plan est de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique afin de respecter les limites réglementaires et minimiser ainsi l'impact sanitaire. Le plan liste 9 mesures réglementaires pour atteindre ces objectifs.

Enfin, le **Grenelle de l'environnement** prend des engagements forts pour lutter contre les pollutions atmosphériques :

- **Engagement n°149** : le respect sans délai des objectifs réglementaires pour les NOx et l'ozone,
- **Engagement n°150** : un objectif de 15µg/m³ (PM 2,5) valeur cible en 2010 et obligatoire en 2015, soit une réduction de 30 % par rapport à aujourd'hui, avec atteinte à terme de la valeur guide de l'OMS (10µg/m³). Il intègre les particules primaires et secondaires : installations de combustion, chaudières, transports, chauffage au bois.

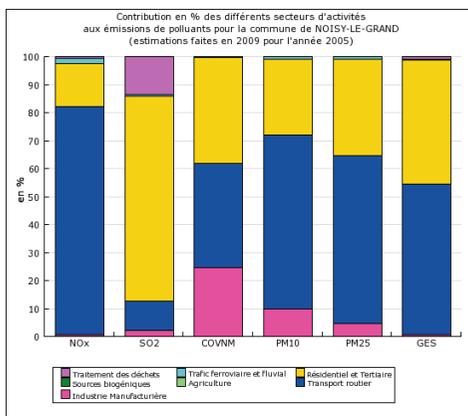
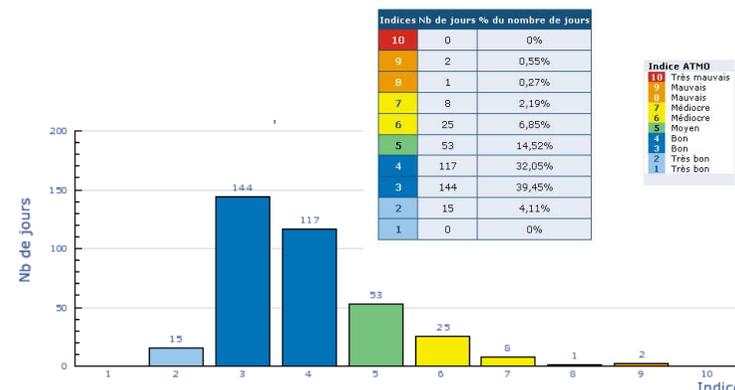
- Les paramètres de la qualité de l'air et les indices

Dans le cadre de la loi sur l'air, la qualité de l'air en France est surveillée en permanence par 35 organismes répartis sur tout le territoire. En Ile de France, c'est l'association AIRPARIF qui effectue ce travail ainsi que l'information auprès des autorités concernées.

L'indice de la qualité de l'air est un nombre entier compris entre 1 et 10 et associé à des valeurs qualificatives allant de « Très bon » (1 et 2) à « Très mauvais » (10). Il est calculé pour une journée et pour une zone géographique retenue par l'association de surveillance. Il est égal au plus grand des quatre indices de substances polluantes définis par l'arrêté et qui concernent : le dioxyde de soufre (SO2), le dioxyde d'azote (NO2), l'ozone (O3) et les particules. Les mesures sont effectuées à partir de stations fixes dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

La qualité de l'air est globalement bonne à Noisy-le-Grand (276 jours par an de qualité de l'air bonne à très bonne soit plus de ¾ de l'année, pour 4 jours classés de mauvais à très mauvais).

Ces chiffres sont à peu près similaires à ceux observés en moyenne sur l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis.



Ce graphique présente les contributions des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants. Il en ressort que le transport routier contribue fortement à la pollution aux NOx, du fait de la présence de l'A 4 au cœur du territoire, mais aussi pour les gaz à effet de serre et les particules. Le secteur résidentiel et tertiaire participe pour une part importante à la pollution, quelque soit le polluant, mais plus particulièrement le SO2. L'industrie manufacturière et l'activité de traitement des déchets sont les autres secteurs d'activités contribuant à la pollution, mais ils sont associés à seulement un ou plusieurs polluants.

NOx : oxydes d'azote ; SO2 : dioxyde de soufre ; COVNM : composés organiques volatils non méthaniques ; PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10µm ; PM25 : particules dont le diamètre est inférieur à 25µm ; GES : gaz à effet de serre

La qualité des eaux de la Marne

La directive cadre sur l'eau fixe l'objectif d'atteindre le bon état des cours d'eau à l'horizon 2015. Elle a défini un objectif de « bon potentiel en 2021 » pour la Marne, à partir de Gournay-sur-Marne.

1. L'état écologique

Le bon état écologique correspond au respect de valeurs de référence pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie :

- Concernant la biologie, on s'intéresse aux organismes aquatiques présents dans la masse d'eau considérée : algues, invertébrés (insectes, mollusques, crustacés ...) et poissons.
- Pour la physico-chimie, les paramètres pris en compte sont notamment l'acidité de l'eau, la quantité d'oxygène dissous, la salinité et la concentration en nutriments (azote et phosphore).

La principale cause de non atteinte du bon état écologique est la présence dans l'eau de nitrates et de phosphore en quantité excessive.

En 2008, l'état biologique de la Marne en amont de Noisy-le-Grand est bon, mais moyen en aval. L'état physico-chimique est bon en amont

2. L'état chimique

L'objectif de bon état chimique consiste à respecter des seuils de concentration – les normes de qualités environnementales – pour les 41 substances visées par la directive cadre sur l'eau (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc.) Ces seuils sont les mêmes pour tous les types de cours d'eau.

La principale cause de non atteinte du bon état chimique vient de la présence dans l'eau de pesticides. Il s'agit principalement d'herbicides (65%) utilisés pour les grandes cultures (oléagineux, maïs) et l'entretien des espaces verts et voiries en milieu urbain. Les principales molécules détectées sont le Diuron, le Glyphosate (Round'up), et l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate). Les autres polluants présents sont les fongicides (21%), les insecticides (6%) et les métabolites (7%).

En 2008, l'état chimique de la Marne en amont et en aval de Noisy-le-Grand est de mauvaise qualité, les paramètres déclassants étant les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le TBT (Tributylétain). (source : DRIEE)

Aucun polluant spécifique de la liste ci-dessous n'a été retrouvé dans les eaux de la Marne pour les relevés des années 2007, 2008 et 2009. (source : DRIEE)

Polluants spécifiques	NQE ($\mu\text{g/l}$)
Arsenic dissous	4,2
Chrome dissous	3,4
Cuivre dissous	1,4
Zinc dissous	7,8
Chlortoluron	5

Polluants spécifiques	NQE ($\mu\text{g/l}$)
Oxadiazon	0,75
Linuron	1
2,4 D	1,5
2,4 MCPA	0,1

Les nuisances sonores

L'Afnor, définit le bruit comme « un phénomène acoustique produisant une sensation considérée comme désagréable ou gênante ». Le bruit est une des principales nuisances perçues par les habitants. Il constitue un critère prioritaire dans le choix de sa commune d'habitation. 26% des Franciliens déclarent être gênés par le bruit (Source Bruitparif, 2009), gêne très liée aux conditions de logement, avec comme sources principales la circulation routière, le voisinage et les avions. Néanmoins, le bruit reste une préoccupation secondaire en tant que risque (à la 8^{ème} position des risques recensés).

Les dégâts sur la santé causés par les bruits excessifs sont de mieux en mieux connus. Aujourd'hui, 160 000 logements sont exposés à des niveaux de bruit excessifs autour des aéroports (plus de 55dB) et environ 280 000 logements sur les réseaux routiers (plus de 70 dB) ; 8 000 logements sont insonorisés annuellement aujourd'hui.

Le cadre réglementaire et l'engagement du Grenelle de l'environnement

La loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, dite loi « bruit », constitue sans doute le premier effort notable de formulation d'un texte fondateur renforçant la législation existante sans forcément remanier ni remplacer les textes précédents.

La lutte contre le bruit est un objectif européen affirmé dans la directive « Le bruit dans l'environnement », transposée en droit français par l'arrêté du 4 avril 2006, qui impose notamment aux agglomérations de cartographier le bruit et d'établir un plan d'action.

Cette loi cadre a pour objet principal de poser des bases cohérentes de traitement réglementaire de cette nuisance :

- instaurer des mesures préventives pour limiter les émissions sonores,
- réglementer certaines activités bruyantes,
- fixer de nouvelles normes applicables aux infrastructures de transports terrestres,
- instaurer des mesures de protection des habitants touchés par le bruit des transports aériens financées par une taxe sur les aéroports,
- simplifier la constatation des infractions et créer de nouvelles catégories d'agents de l'Etat et des communes habilités à les constater,
- renforcer les mesures judiciaires et administratives pour l'application de la réglementation.

En matière d'urbanisme, la loi « bruit » limite la constructibilité autour des aéroports. Sur le plan de l'acoustique des bâtiments, elle impose une isolation renforcée près des zones affectées par les transports bruyants.

D'autre part, le Grenelle de l'environnement prend des engagements forts pour lutter contre les nuisances sonores. Citons notamment :

- **Engagement n°153** : Révision de l'inventaire des points noirs de bruit pour fin 2007, et résorption en 5 à 7 ans des plus dangereux pour la santé ; accroissement des moyens dédiés à la lutte contre le bruit des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, de 150 à 400-450M€, financement à négocier entre Etat, collectivités locales ; RFF et sociétés d'autoroutes,
- **Engagement n°154** : revalorisation de la TNSA (taxe sur les nuisances sonores aériennes) pour les aéroports et réforme du dispositif de mise en œuvre, afin de résorber le stock de dossiers en cours dans un délai de deux ans,
- **Engagement n°155** : Définition des zones incompatibles avec la construction du fait du bruit, interdictions éventuelles et application effective,
- **Engagement n°157** : Processus de réception des bâtiments adapté aux réglementations en matière d'aération, de ventilation et d'acoustique,

- **Engagement n°158** : Mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations (diffusion de données, concertation).

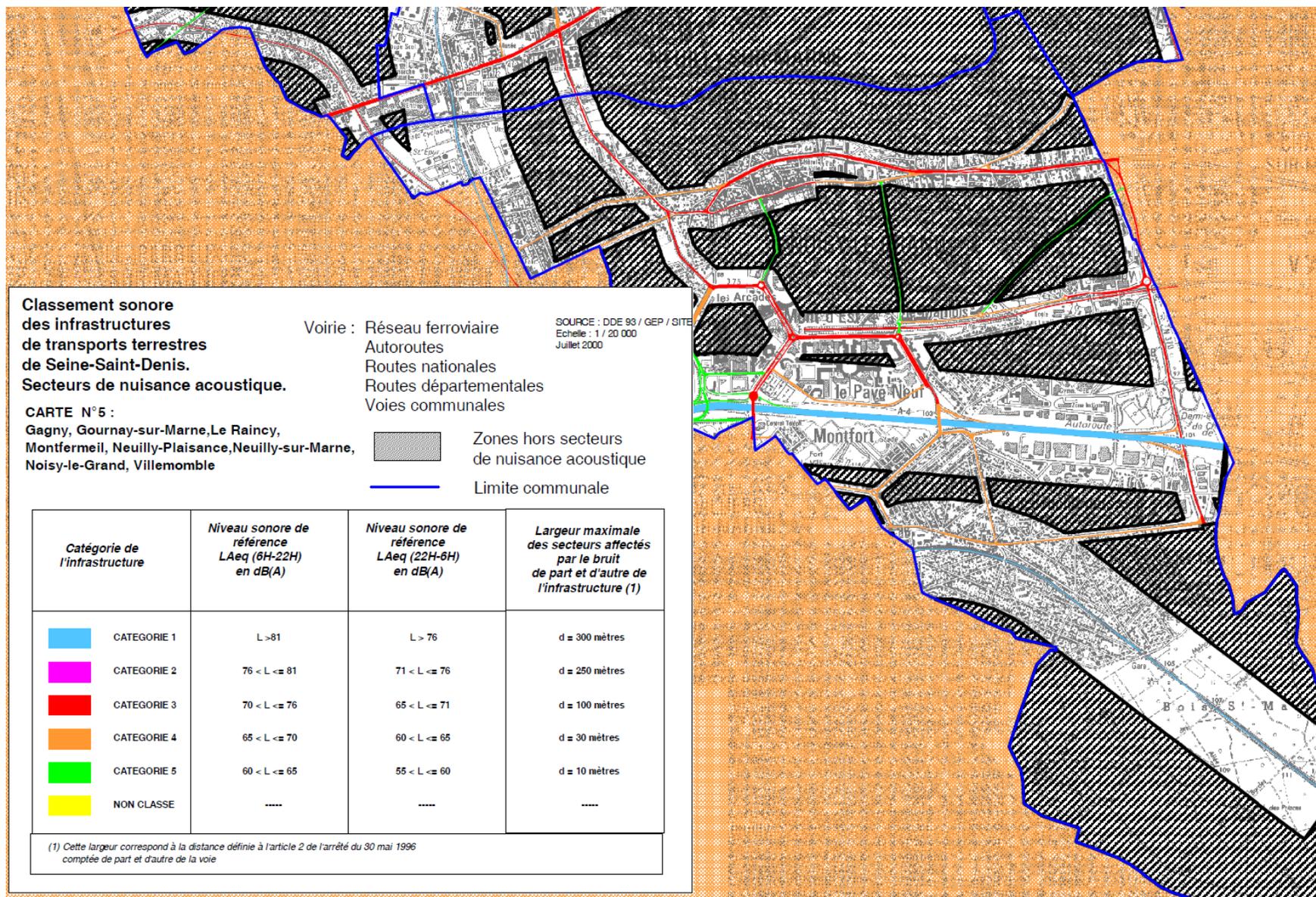
A l'échelle de Noisy-le-Grand

Selon le code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le Préfet de Seine-Saint-Denis a procédé au classement des infrastructures terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic (arrêté préfectoral du 20 mars 2000 concernant le réseau national et départemental).

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante). La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

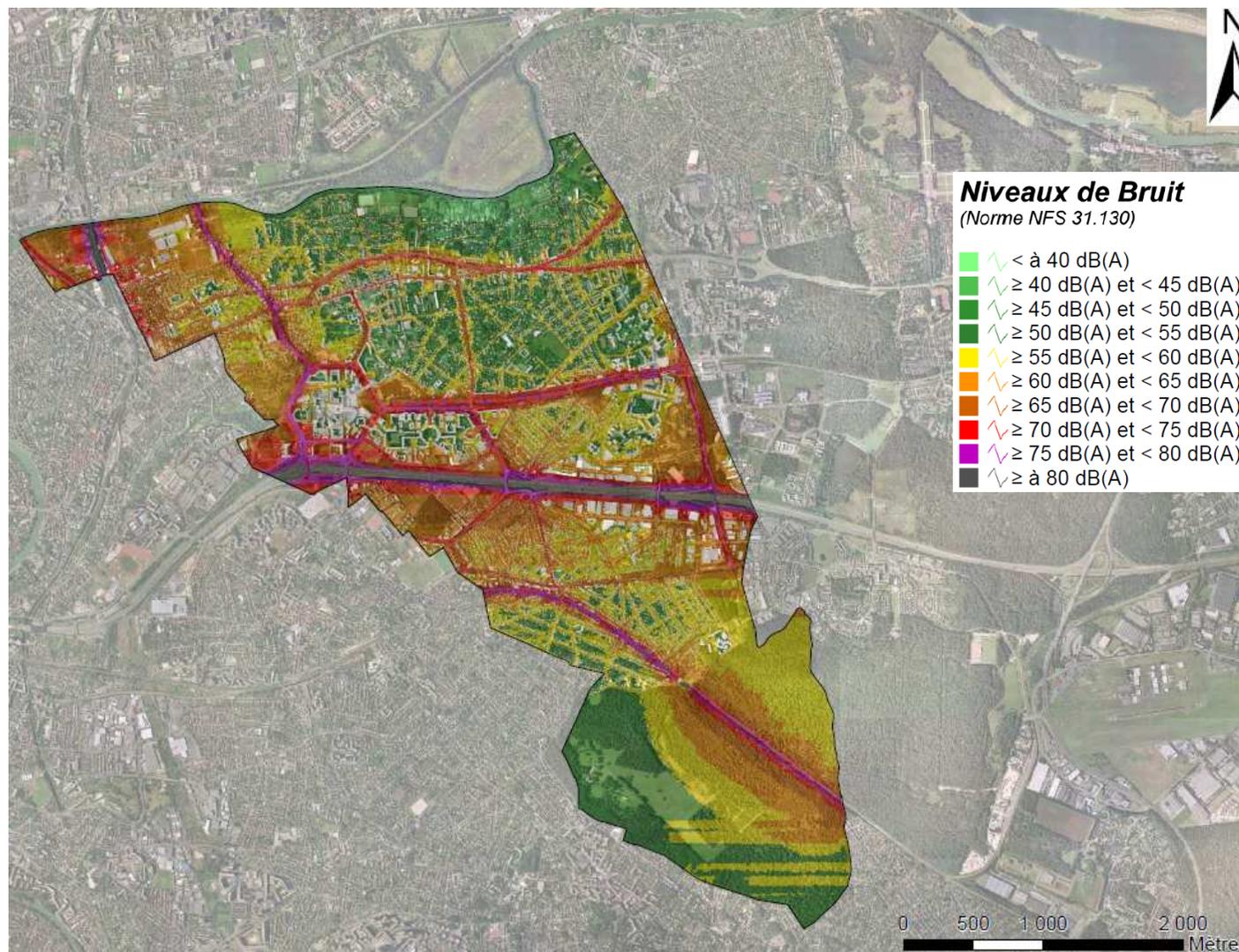
Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	1	d = 300m
76 < L < 81	2	d = 250m
70 < L < 76	3	d = 100m
65 < L < 70	4	d = 30m
60 < L < 65	5	d = 10m

L'arrêté préfectoral du 20 mars 2000 relatif au classement sonore du réseau routier national et départemental classe l'A 4 et la voie de RER E en catégorie 1, la voie de RER A, la RD 370, la RD 30, la RD 75 en catégorie 3, la RD 75 E, la RD 120, la RN 303, la RD 194, la rue de l'Université et l'avenue Gabriel Péri en catégorie 4, et les rues du Docteur Sureau (route de Villiers), Jules Ferry, du Centre, du Rempart et l'avenue du Général de Gaulle en catégorie 5.



Le CG 93 a établi une carte du bruit représentant les niveaux de gêne, en fonction de l'exposition au bruit induit par les trafics routiers et ferroviaires, en prenant en compte l'impact nocturne (Lden – indic pondéré). La dominance des couleurs jaune à orangé met en évidence un impact très fort du bruit.

Globalement, très peu de cœur d'îlots sont calmes, excepté au Nord-Ouest, le long des bords de Marne.



Les ondes électromagnétiques

Les enjeux de santé publique passent aussi par la problématique des ondes électromagnétiques. Les débats européens et nationaux sur ce sujet sont encore tranchés et aucune décision ferme n'a été prise. Cependant, face aux incertitudes scientifiques et à la multiplication des actions de justice contre les antennes, L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) a rendu son avis sur les antennes-relais le 15 octobre 2009 recommandant « de réduire les expositions aux radiofréquences, » par principe de précaution.

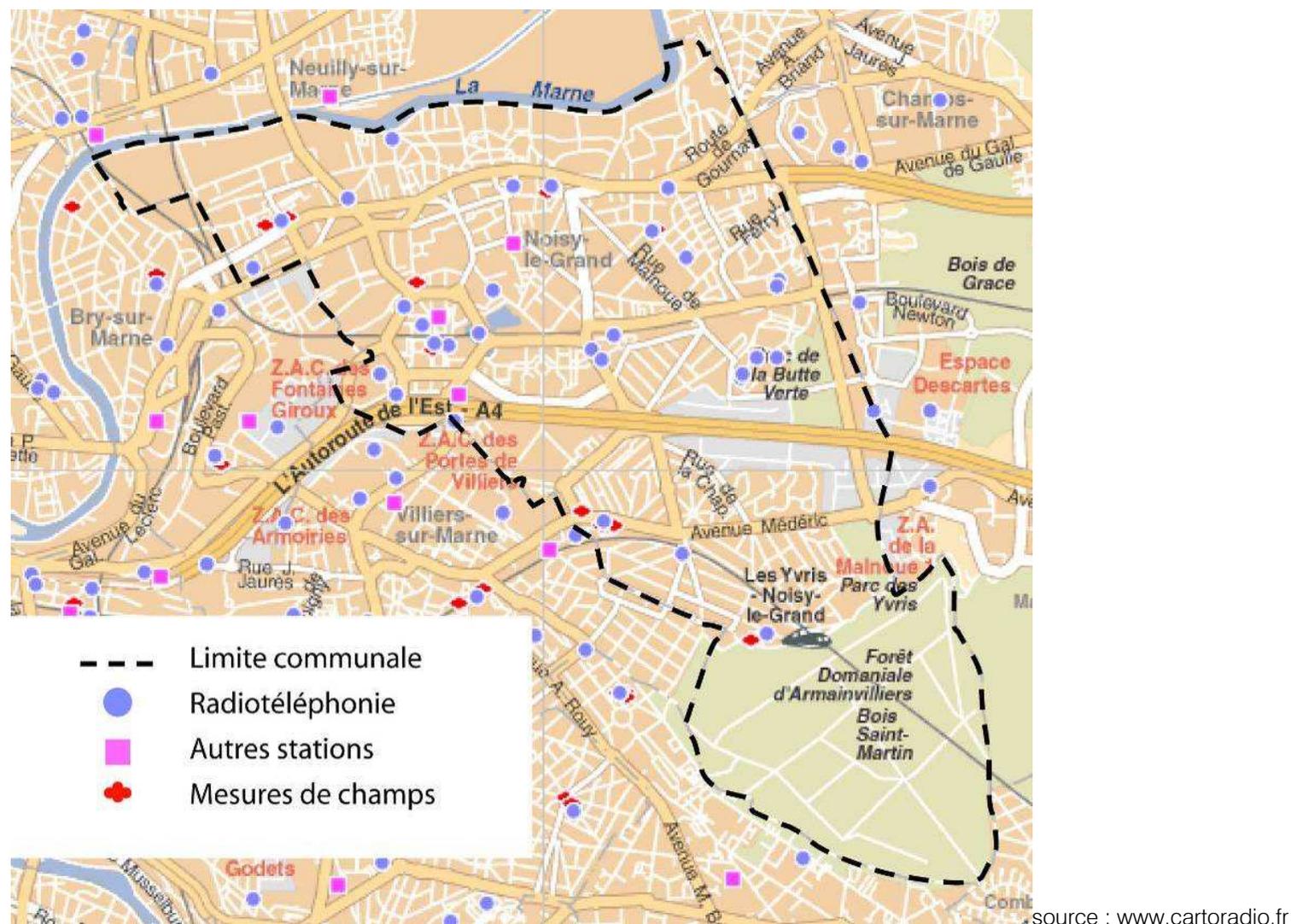
Sont représentés sur la carte ci-après tous les types de stations radioélectriques sauf, pour des raisons de sécurité, celles de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'Intérieur. Elles sont enregistrées dans une base de données d'une application de l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences), dénommée STATIONS, alimentée par tous les opérateurs d'émetteurs-radio, publics ou privés. La carte et les fiches de stations sont issues de cette base.

40 stations de radiotéléphonie (antennes relais), réparties sur les 19 sites () représentés sur la carte. Il s'agit des stations de base pour la téléphonie mobile (GSM et UMTS) et des faisceaux hertziens associés à ces installations.

4 autres stations réparties sur 3 sites (). Par « autres stations », on fait référence à un ensemble hétérogène allant des stations de réseaux radioélectriques privés aux radars météo, par exemple.

17 stations de mesures de champs () réparties sur 9 sites. Chacune de ces stations renvoie à une fiche de mesures comportant des indications géographiques sur l'emplacement des émetteurs, le détail des mesures réalisées à l'analyseur de spectre et un calcul des résultats.

La valeur limite fixée par le décret du 3 mai 2002 est de 28 V/m.



2 – Les risques naturels

Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs** approuvé en 2008 identifie sur le territoire de Noisy-le-Grand différents risques naturels :

- Inondation par :
 - débordement direct
 - ruissellement pluvial
- Mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles
- Tempêtes

Depuis 1983, **14 arrêtés** ministériels ont constaté l'état de catastrophe naturelle à Noisy-le-Grand. Ils concernent :

- des inondations (6 arrêtés),
- des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse (8 arrêtés)

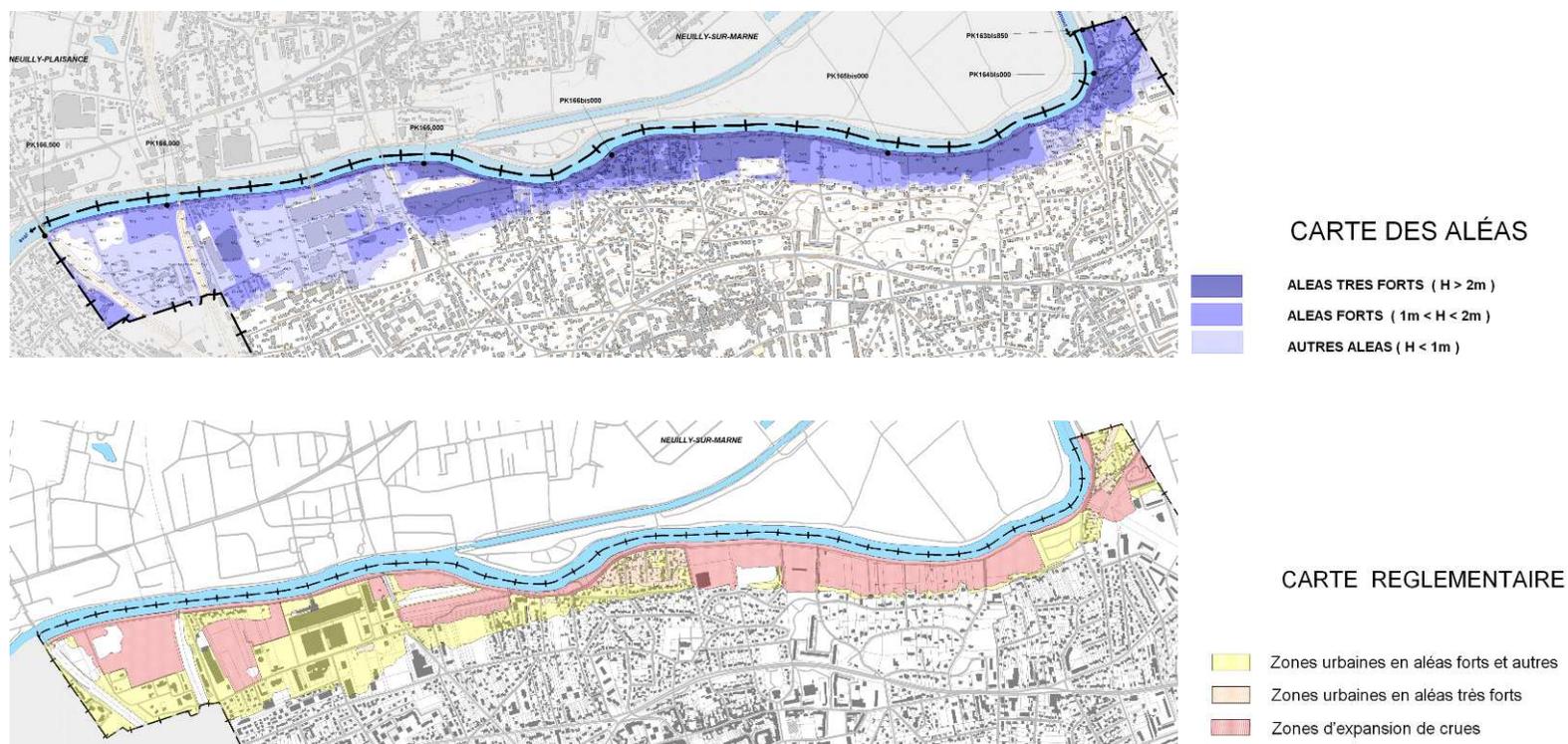
(source : www.prim.net)

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Publié au JO du
Inondation et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondation et coulées de boue	06/07/1987	06/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
Inondation et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
Mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1990
Mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	30/06/1993	27/05/1994	10/06/1994
Mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse	01/07/1993	31/12/1994	28/07/1994	09/09/1995
Inondation et coulées de boue	23/12/1993	18/01/1994	28/07/1995	09/09/1995
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1995	31/12/1996	19/09/1997	11/10/1997
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1997	31/12/1998	19/03/1999	03/04/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	06/07/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	31/11/2000	17/12/2000
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	13/05/2006	13/05/2006	22/02/2007	10/03/2007

Le risque d'inondation

Inondation par débordement direct

La présence de la Marne induit des risques d'inondation. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Marne (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 novembre 2010. Il comprend des zones cartographiées en plusieurs couleurs suivant le risque pour les quartiers urbanisés. Les abords du fleuve sont directement affectés. L'ensemble accueillant les équipements sportifs se situe en d'expansion des crues, ainsi qu'une partie des terrains non urbanisés de la Rive Charmante et les terrains du SEDIF et du SIAAP. La plupart des habitations entre le quai de la rive charmante et l'avenue du Général Grundler sont situés en zone urbaine en aléas très forts.



source : http://www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr/ppr/fichiers/noisy_le_grand_ppri.html

Inondation par ruissellement pluvial (risque fort)

La commune est exposée à un risque d'inondation en cas de fortes pluies. Selon le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM), Noisy-le-Grand est concernée par un risque « fort » d'inondation par ruissellement pluvial. Trois principaux facteurs expliquent ce risque :

- L'imperméabilisation des sols limite les infiltrations et augmente la part d'eau ruisselée
- Les fortes pentes accélèrent le transfert des eaux pluviales vers l'aval.
- Le sous-dimensionnement du réseau d'assainissement ne permet l'évacuation de la surcharge d'eau pluviale en cas d'événement exceptionnel. Il arrive que le niveau d'eau des canalisations monte jusqu'au niveau de la chaussée à certains endroits.

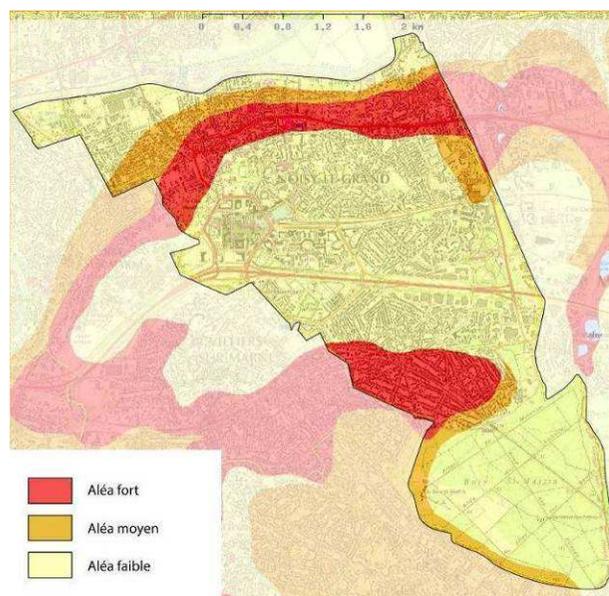
Les secteurs les plus touchés se situent sur le plateau, dans des zones d'habitat ancien qui se sont développées indépendamment de la ville nouvelle, les aménageurs de la ville nouvelle ayant largement dimensionné les réseaux.

Les risques géologiques : le risque de retrait et gonflement des argiles

Les tassements peuvent être liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Le volume d'un matériau argileux, tout comme sa consistance, évoluent en fonction de sa teneur en eau. En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. Ce phénomène est à l'origine de nombreux dégâts causés aux bâtiments, réseaux et voiries. Ces variations sont essentiellement gouvernées par les conditions météorologiques, mais peuvent être amplifiées par une modification de l'équilibre hydrique du sol (imperméabilisation, drainage, concentration des rejets d'eau pluviale...) ou une conception inadaptée des fondations des bâtiments.

Le nord de la commune, sur les coteaux, est concerné par un risque fort, de même qu'une partie du territoire au sud-ouest de la commune. Ces lieux correspondent à la présence d'argiles vertes dans le sous-sol

Un Plan de Prévention des Risques relatif au retrait-gonflement des sols argileux a été prescrit par arrêté préfectoral n°01-3061 sur le territoire des 40 communes de Seine-Saint-Denis le 23 juillet 2001. Suite à cette prescription, une carte départementale au 1/50 000ème de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux a été élaborée par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et mise à jour en juin 2007.



Le risque de mouvements différentiels de sols liés au retrait- gonflement des argiles est à prendre au sérieux. En effet, ce phénomène a engendré au cours de ces 20 dernières années de très nombreux sinistres sur le territoire national jusqu'à devenir, désormais, le deuxième poste d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles, derrière les inondations.

Aussi, le risque est « fort » sur des quartiers entiers de Noisy (Les Richardets, et les quartiers situés sur le coteau). Ces mouvements verticaux du sol sont rarement uniformes, en relation avec les hétérogénéités locales concernant tant la nature du sol que son degré de dessiccation.

Au delà de la nature géologique des terrains affleurant ou sub-affleurant qui constitue le principal facteur de prédisposition du phénomène, l'estimation du risque dépend d'autres critères :

- la lithologie ; l'hétérogénéité des formations, leur épaisseur, la présence de niveaux imperméables intercalés entre des termes argileux sont autant de paramètres qui vont influencer le potentiel de retrait gonflement des sols argileux,
- la minéralogie et notamment la teneur de minéraux gonflants
- le comportement géotechnique des sols, relativement à ses caractéristiques physiques, hydriques et mécaniques
- D'autres phénomènes, tel que l'occupation du sol (présence et nature de la végétation) et le contexte hydrogéologique (notamment les nappes perchées non pérennes) influent la prédisposition des sites.
- Toutes les études ont mis en évidence la vulnérabilité des constructions individuelles sur certains sols argileux étant donnée la faible épaisseur des fondations, en comparaison avec les fondations des immeubles d'habitat collectifs, plus résistants à ces phénomènes. Les quartiers soumis au risque le plus élevé sont aussi majoritairement des quartiers d'habitat individuel, d'où une vulnérabilité qu'il ne faut pas minimiser.

3 – Les risques d'origine anthropique

Les risques liés au transport de matières dangereuses

Dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), la commune est identifiée pour le risque de transport de matières dangereuses (TMD) :

- par voie d'eau (transport fluvial sur la Marne)
- par canalisation de gaz à haute pression
- par voie ferrée (RER E) et par route (N 303, D 194, A 4, N 370, D 330, D 75 et 75E, N 370, D 120, D 30).

Le risque technologique et industriel

On compte 189 installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire (ICPE), dont 12 soumises à autorisation. (source : préfecture de Seine-Saint-Denis)

Les sites et sols pollués

La base de données BASOL qui nous renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, présente un site sur le territoire communal : l'usine Ever

Description du site :

L'usine EVER était installée depuis 1938: y était exercée une activité de fabrication de peintures. Le site comprenait de stockages aériens de solvants en vrac. Les dépôts de liquides n'ont été dotés de rétentions qu'en 1989. A cette époque, les installations étaient très vétustes.

Le site a été mis en liquidation judiciaire le 04/11/1995. L'exploitant a quitté le site sans effectuer de remise en état; celle-ci incombait au liquidateur. Le site a été vendu par adjudication le 30/05/06. Une visite du 15/04/09 a permis de constater que le terrain est en friche et à l'abandon le site a été racheté par la mairie, aucune étude de pollution ni travaux de dépollution n'ont été faits en l'absence d'un projet.

Description qualitative à la date du 01/09/2009 :

La remise en état du site s'est limitée à l'enlèvement des déchets et résidus d'exploitation (environ 200 tonnes). L'exploration du sol n'a pas été faite. Elle a été imposée par arrêté préfectoral du 14/03/1996. La mise en sécurité du site a été réalisée (enlèvement de 200 T de déchets de juillet à septembre 1998). Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 Mars 1996, un diagnostic du sol a été réalisé le 20 Janvier 1999. Il met en évidence 2 points de pollution potentielle pour un volume estimé de 250 m3 de terres polluées. Une Etude Simplifiée des Risques classait le site en classe 2 (site à surveiller).

Il a été demandé par arrêté du 28 Juillet 2000 de réaliser une étude plus fine de la pollution. En cas de projet d'aménagement du site à usage "sensible", une Etude Détaillée des Risques devra être réalisée si la pollution du site est confirmée. Le 12/05/03 un arrêté préfectoral de mise en demeure pour consignation a été pris le 23/10/03 un arrêté préfectoral de consignation pour diagnostic approfondi de pollution a été pris. Depuis, le site a été dépollué par la commune.

Il existe d'anciens sites industriels ou des sites toujours en activité dont le fonctionnement est potentiellement polluant. 50 sont recensés sur la banque de donnée nationale BASIAS qui constitue l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non. Il est important de souligner que l'existence de site industriel dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de celle-ci mais laisse présager qu'existe ou a existé une activité potentiellement polluante.

LES RESSOURCES EN EAU ET LA GESTION DES DECHETS

1 – La production et la distribution d'eau potable

La commune de Noisy-le-Grand est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF) dont l'exploitation est confiée à Véolia. L'eau potable est le produit alimentaire le plus surveillé. Une bonne qualité de l'eau est déterminante pour une bonne politique de santé publique. Ainsi l'eau doit répondre à des normes définies par le Ministère de la Santé et le Parlement Européen.

La commune est alimentée par deux stations : une station de première élévation alimentée par l'usine de production de Neuilly-Noisy et une station de deuxième élévation, qui peut être alimentée par la station de production de Neuilly-Noisy mais qui est surtout alimentée par la station de production de Choisy-le-Roi, qui pompe son eau dans la Seine.

L'exploitation du réseau d'eau potable est confiée à Véolia Eau d'Ile-de-France.

Les volumes moyens journaliers mis en distribution en 2010 sur la commune sont les suivants : 2 300 m³/jour sur le réseau de première élévation et 7 150 m³/jour sur le réseau de seconde élévation.

La production d'eau potable

L'eau est puisée dans la Seine à Choisy-le-Roi et dans la Marne à Noisy-le-Grand. A l'état brut, elle ne convient pas à l'alimentation en raison des pollutions qu'elle contient comme des germes pathogènes (virus, bactéries), et des nitrates (dangereux notamment pour les bébés). Réduire toutes ces pollutions pour obtenir de l'eau potable suppose un traitement.

Les usines sont régisseur du SEDIF qui regroupe 142 communes desservies par les usines de Neuilly-sur-Marne/Noisy, Choisy le Roi et Méry-sur-Oise.

Les usines de production en chiffres

	Usine Edmond Pépin à Choisy-le-Roi	Usine de Neuilly-Noisy
Nombre d'habitants desservis et production moyenne	Elle fournit chaque jour 328 000 m ³ d'eau à 1,85 million d'habitants du sud de la banlieue parisienne et elle peut, si nécessaire, doubler sa production pour secourir l'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand.	Elle fournit chaque jour 255 000 m ³ d'eau à 1,63 million d'habitants
Capacité de production maximale	600 000 m ³ par jour	600 000 m ³ par jour
Période de construction	Construite à la fin du 19ème siècle, l'usine a été plusieurs fois modernisée.	Construite à la fin du 19ème siècle, l'usine a été plusieurs fois modernisée et l'usine actuelle a été mise en service en

		1968
Superficie	17 ha.	29 ha
Etapas du traitement	<ul style="list-style-type: none"> • le pompage - dégrillage, • la pré-ozonation, • la coagulation – floculation, la décantation, • la filtration biologique sur sable (44 filtres à sable), • l'ozonation, • la filtration biologique sur charbon actif en grains (21 filtres à charbons actifs), • la chloration-déchloration. 	<ul style="list-style-type: none"> • le pompage - dégrillage, • la coagulation, la floculation - décantation, • la filtration biologique sur sable (48 filtres à sable), • l'ozonation, • la filtration biologique sur charbon actif en grains (12 filtres à charbons actifs), • la chloration-déchloration.
	Ces usines sont aujourd'hui équipées d'une filière biologique utilisant le couplage "ozone-charbon actif en grains". Cette filière reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol et élimine tous les toxiques et substances indésirables, résultant des activités humaines, industrielles et agricoles ou issues du milieu naturel.	

L'usine Edmond Pépin de Choisy-le-roi est l'une des plus grandes usines d'eau potable du monde.

Une procédure de déclaration d'utilité publique relative à la protection du captage d'eau potable du SEDIF (autour de la prise d'eau de l'usine Neuilly-Noisy-le-Grand) est en cours. Dès que l'arrêté préfectoral sera adopté, il s'imposera aux autorisations du droit des sols en tant que servitude d'utilité publique annexée au PLU.

La distribution d'eau potable

La commune de Noisy-le-Grand, compte au 31 décembre 2009, une population de 63 0005 habitants. Les volumes distribués sur la commune sont de 3 417 068 m³ en 2008, de 3 415 150 m³ en 2009 et de 3 463 723 m³ en 2010. On observe donc une petite augmentation globale de consommation entre ces deux années.

Le réseau de distribution d'eau a un linéaire de canalisations de 142 259 km au 31 décembre 2010.

Pour la station de première élévation, la canalisation principale a un diamètre DN400 mm, on retrouve aussi quelques canalisations de 200 et 300 mm de diamètre.

Pour la station de deuxième élévation, les canalisations principales ont un diamètre de 500 à 700 mm. On retrouve également des canalisations allant de 40 à 400 mm.

Le réseau local est aujourd'hui suffisant pour alimenter la population actuelle. Cependant, étant donné le nombre de projets de construction prévus sur le territoire, il faudra veiller à ce que les renforcements ou extensions nécessaires puissent être réalisés pour répondre aux besoins d'une population nouvelle.

2 – Les eaux pluviales et l'assainissement

L'eau n'est pas une matière première comme les autres dans la mesure où c'est une ressource essentielle pour l'humanité et les équilibres écologiques. Plus que tout autre ressource naturelle, elle se trouve placée au cœur de la problématique de développement durable.

L'enjeu est ici de gérer une ressource rare et fragile, en équilibrant les usages : domestique, productif (agricole et industriel) et demande écologique nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 affirme la nécessité d'une « gestion équilibrée » de l'eau et institue le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe sur chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales de cette gestion.

Conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Eau de 1992, les SDAGE ont une portée juridique. Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent désormais en tenir compte pour toutes leurs décisions concernant l'eau et les milieux aquatiques. Les documents d'urbanisme doivent donc prendre en compte les dispositions du SDAGE (article L 212-1 du Code de l'Environnement).

Noisy-le-Grand est située dans le bassin hydrographique de Seine-Normandie.

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures sont entrés en vigueur le 1er janvier 2010. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine. Il a défini 8 objectifs :

- 1 - diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- 2 - diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- 3 - réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- 4 - réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- 5 - protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- 6 - protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- 7 - gérer la rareté de la ressource en eau
- 8 - limiter et prévenir le risque d'inondation

La Loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques complète la loi de 1992 avec 2 principaux objectifs :

- Donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau ;

- Donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux de transparence vis-à-vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Sa traduction directe pour les collectivités est lisible par exemple dans la mise en place du crédit d'impôts pour la récupération des eaux de pluies par les particuliers ou des obligations de gestion des eaux à la parcelle.

Le Schéma d'Assainissement des Eaux de l'Agglomération Parisienne

Les principaux axes du schéma directeur sont :

- La redéfinition des zones de collecte des stations d'épuration existantes,
- La réduction des volumes d'eaux claires acheminés vers les stations d'épuration,
- La diminution des risques d'inondation et de la pollution rejetée dans le milieu naturel,
- La mise en place de maillages de sécurité entre émissaires et entre installations d'épuration d'eaux usées.

A l'horizon 2015, les 2,8 millions de mètres cubes d'eaux rejetées chaque jour dans la zone centrale d'Ile-de-France seront traitées dans six stations d'épuration :

- déjà réalisée : Seine-Centre à Colombes,
- à renforcer : Marne-Aval à Noisy-le-Grand et Seine-Amont à Valenton,
- à alléger : Seine-Aval (Achères) (sa capacité baissera de deux millions de mètres cube par jour à un million et demi, voire moins si d'autres projets extérieurs au SIAAP (Ru de Marivel notamment) venaient à voir le jour),
- à construire : Seine-Grésillons à Triel et La Morée en Seine-Saint-Denis,

Des progrès significatifs devraient être réalisés en termes de qualité, notamment sur la station d'Achères qui, grâce à de nouveaux équipements en 2004, a réduit de moitié la pollution carbonée, de 80 % le phosphore et de 66 % l'azote ammoniacal. En 2015 l'efficacité de traitement devrait atteindre 90 % pour ces trois polluants grâce à une unité de dénitrification supplémentaire.

Pour limiter les odeurs, la couverture des installations de stockage des boues et de prétraitement achevée en 2002 a amélioré le cadre de vie des riverains. Les bassins de décantation qui n'auront plus de raison d'être compte tenu de la réduction de capacité seront détruits. Les premiers seront les bassins d'Achères III, à l'origine des nuisances les plus importantes.

Les eaux pluviales, actuellement collectées par les égouts où elles se mêlent aux eaux usées, saturant les réseaux. Les stations débordent et l'ensemble rejoint sans traitement les rivières. Plutôt que de surdimensionner les stations, la solution encouragée par le Schéma d'Assainissement consiste à retenir les eaux pluviales en amont pour les envoyer de façon contrôlée vers les stations. Des réservoirs et des tunnels de stockage des eaux pluviales ont été créés, offrant une capacité 534 000 m³ à la fin 2007, pour ceux relevant directement du SIAPP. La capacité totale à terme devrait être de 1 600 000 m³.

Le Schéma Départemental d'Assainissement de la Seine-Saint-Denis

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application imposent aux communes ou groupements de communes de réaliser un schéma directeur d'assainissement, qui définit les modalités de collecte et de traitement des eaux usées :

Ce schéma, intitulé Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau (AUDACE) comporte 64 engagements pour 2003-2012, regroupés en 4 orientations :

- orientation n°1 : assurer la pérennité du patrimoine départemental,
- orientation n°2 : maîtrise les inondations,
- orientation n°3 : préserver les rivières et respecter l'eau,
- orientation n°4 : développer une gestion solidaire de la ressource en eau.

Le réseau d'assainissement

La commune est desservie par un réseau de type séparatif (les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans deux canalisations distinctes). Le linéaire total est estimé à 193.7 kilomètres et réparti comme suit :

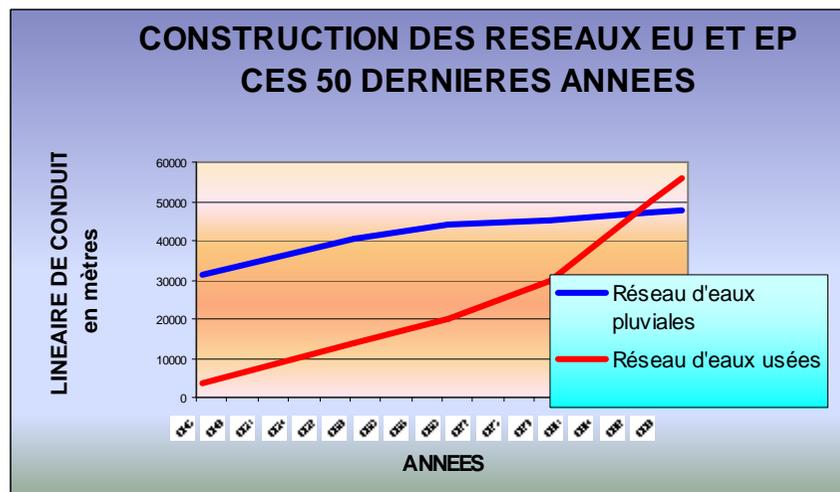
- 98.9 kilomètres de collecteurs pour les eaux usées, dont 3.8 km de réseau visitable ;
- 94.8 kilomètres pour les eaux pluviales, dont 5.1 km de réseau visitable.

La collecte et le transfert des effluents sont, pour la plupart du linéaire, gravitaires. Seul le quartier des Yvris nécessite un poste de refoulement des eaux usées (angle avenue des Graviers/Chemin de la Noisette) afin de diriger les effluents vers le collecteur de la Malnoue.

En ce qui concerne le service public de l'assainissement, la ville assure en régie uniquement la collecte et le transport des effluents. Le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.) est chargé du transport des eaux usées, par les émissaires des stations d'épuration et de leur traitement. Le département de la Seine-Saint-Denis assure le transport d'une partie des effluents, vers les grands émissaires du S.I.A.A.P.

Les réseaux eaux usées et eaux pluviales structurants majeurs fonctionnent suivant une pente naturelle sud nord et est ouest pour les collecteurs Médéric et Pambrun. Un refoulement des effluents d'eaux usées dans le sud est de la ville permet de les acheminer vers le collecteur du SIAAP, par le collecteur de Malnoue. Les eaux pluviales sont rejetées sans traitement dans la Marne.

Le graphique ci-dessous présente les constructions des réseaux eaux usées et eaux pluviales sur les 50 dernières années pour le territoire communal.



Source : programme d'assainissement 2005-2012 de la commune de Noisy-le-Grand

Dans le cadre d'un programme d'assainissement établi pour la période 2005-2012 par la commune, un état des lieux des réseaux a été effectué, identifiant ainsi les dysfonctionnements. Des travaux ont été mis en œuvre afin de lutter contre les inondations et d'améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

En effet, le milieu naturel peut être gravement affecté par des rejets polluants dans le milieu naturel, ayant plusieurs origines :

- rejet d'eaux usées dans les collecteurs d'eaux pluviales, et inversement,
- fosses septiques non conformes
- pratiques néfastes,
- mauvaise étanchéité des collecteurs.

La collecte et le traitement des eaux usées

Trois réseaux constituent l'ossature principale de la collecte des eaux usées sur Noisy-le-Grand :

- ✓ le collecteur interdépartemental (collecteur du SIAAP) 200/105 et 230/130 des bords de Marne (appelé « collecteur du SIAAP), traversant la commune d'est en ouest pour aboutir à la station d'épuration du SIAAP,
- ✓ le collecteur départemental de la Malnoue, avec son prolongement sous l'autoroute A4 afin de récupérer les effluents du quartier des Yvris. Ce tronçon traverse la commune du sud au nord pour se rejeter dans le collecteur interdépartemental du SIAAP des Bords de Marne,
- ✓ le collecteur du Centre Urbain Régional, départemental, débutant au niveau de l'autoroute A4 pour diriger les eaux usées de la Ville Nouvelle vers le collecteur du SIAAP avec sa principale antenne avenue du Pavé Neuf.

Les collecteurs du Centre Urbain Régional (eaux usées/eaux pluviales), de la Malnoue (eaux usées / eaux pluviales) et Paul Pambrun (eaux usées du Boulevard Paul Pambrun, de la rue René Navier et de la rue des Pêcheurs) sont les réseaux structurants gérés par le Conseil Général 93.

Par ailleurs, le département assure les contrôles des rejets industriels dans les réseaux communaux et départementaux, et réalise également les contrôles de conformité des branchements particuliers raccordés sur les collecteurs départementaux et interdépartementaux.

Les eaux usées des quartiers des Richardets et des Yvris sont dirigées vers la station d'épuration du SIAAP de Valenton via la commune de Villiers-sur-Marne.

Les eaux usées collectées sur les autres quartiers de la commune sont traitées, à la station d'épuration Marne-aval du SIAAP à Noisy-le-Grand avant rejet en Marne.

La station de Noisy-le-Grand (Marne Aval) est dimensionnée pour traiter un débit journalier de référence, au sens de la DERU (Directive eaux résiduelles urbaines) et de l'arrêté du 22 juin 2007, de 100 000 m³/j d'effluents provenant des de 16 communes de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne.

La rénovation de la station d'épuration Marne Aval, par le SIAAP, s'est déroulée entre mars 2007 et juin 2009 :

- la superficie occupée par l'usine de traitement a été réduite de 7 à 3 hectares ;
- sa capacité de traitement est passée de 30 000 m³/jour par temps sec à 75 000 m³/jour par temps sec et 125 000 m³/jour par temps de pluies ;
- la qualité des rejets respectent les normes européennes imposées par le classement en zone sensible ;
- la plus, la problématique des nuisances olfactives a été résolue par le confinement de tous le process de traitement et par l'adjonction d'une désodorisation de l'air.

Les travaux de reconstructions se sont déroulés comme suit :

- 2008 : achèvement des travaux de gros œuvre ;
- 2008 – printemps 2009 : aménagement des bassins et installations des systèmes de traitement des eaux ;
- Printemps 2009 – juin 2009 : déroulement des essais de mise en eau.

IDENTIFICATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, CAPACITÉ D'ÉPURATION ET PRÉSCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Usines d'épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de / n° département)	Débit de référence (au sens de la DERU et l'arrêté du 22 juin 2007)	Capacité nominale de l'arrêté	Acte réglementaire autorisant le rejet
Seine aval	Achères, et Saint-Germain-en-Laye (78)	2 300 000 m ³ /j	7 500 000 eq hab	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets des Yvelines et du Val d'Oise N°10-009/DRE du 18/02/2010
Seine amont	Valenton (94)	600 000 m ³ /j (aujourd'hui) puis 800 000 m ³ /j (après travaux au 31/07/2010)	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n°2008/4518 bis du 05/11/2008
Seine centre	Colombes (92)	240 000 m ³ /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n°95 040 du 12/06/1995 (en cours de mise en conformité avec l'arrêté du 22 juin 2007)
Seine Grésillons	Triel-sur-Seine (78)	155 600 m ³ /j	372 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines N° 07-054/DDD du 05/04/2007
Marne aval	Noisy-le-Grand (93)	100 000 m ³ /j	555 000 eq hab	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne N° 08-0273 du 29/01/2008

PRESCRIPTION DES REJETS POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

> Marne aval

A) NORMES ACTUELLES (valeurs minimales de l'arrêté du 22/06/2007)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur réductrice en concentration
MES	35 mg/l	90 %	85 mg/l
DBO5	25 mg/l	80 %	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	250 mg/l

B) NORMES APRES TRAVAUX (à partir de la réception de l'usine) : Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 75 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur réductrice en concentration
MES	15 mg/l	97 %	40 mg/l
DBO5	15 mg/l	95 %	30 mg/l
DCO	70 mg/l	92 %	140 mg/l
N-NH4 (T effluent 12 à 18°C)	5 mg/l	90 %	8 mg/l
N-NH4 (T effluent ≥ 18°C)	2 mg/l	95 %	5 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	8 mg/l	90 %	11 mg/l
NTK (T effluent ≥ 18°C)	5 mg/l	90 %	8 mg/l
NgI (T effluent 12 à 18°C)	15 mg/l	75 %	20 mg/l
NgI (T effluent ≥ 18°C)	10 mg/l	75 %	20 mg/l
Pt	1 mg/l	90 %	2 mg/l

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (100 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur réductrice en concentration
MES	25 mg/l	94 %	65 mg/l
DBO5	25 mg/l	90 %	50 mg/l
DCO	75 mg/l	90 %	150 mg/l
N-NH4	6 mg/l	85 %	9 mg/l
NTK	10 mg/l	80 %	20 mg/l
NgI	20 mg/l	70 %	25 mg/l
Pt	1 mg/l	80 %	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (100 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	
NTK	7 mg/l	85 %	
NgI	10 mg/l	80 %	
Pt	1 mg/l	85 %	

La gestion des eaux pluviales

8 millions de m³ d'eau de pluie se déversent annuellement en moyenne sur la ville

Les eaux pluviales sont acheminées et rejetées après passage en chambre de dessablement, soit directement en Marne à Noisy-le-Grand pour la majeure partie de la commune, soit en direction de Villiers-sur-Marne pour le quartier des Richardets. Le quartier des Yvris rejette quant à lui ses eaux pluviales par le réseau de l'avenue des Gravières en direction d'un bassin de rétention en eau situé sur la commune d'Emerainville.

L'intégralité des écoulements des eaux pluviales est gravitaire sur la commune.

Deux axes principaux assurent la collecte sud/nord des eaux de ruissellement pour les évacuer après passage en chambre de dessablement vers la Marne, seul exutoire naturel de la commune :

- ✓ le collecteur départemental de la Malnoue débutant dans la zone industrielle des Richardets au sud de l'autoroute et collectant au passage les eaux pluviales de la Butte Verte, la Grenouillère, le Marnois et en partie le Clos Saint-Vincent et le Centre,
- ✓ le collecteur départemental et communal du centre urbain dont l'origine du réseau collecte les eaux pluviales du Montfort et d'un tronçon de l'autoroute A4. Au passage, ce collecteur draine les quartiers du Pavé Neuf, de Mont d'Est et d'une partie du Centre Ville.

Le département de Seine-Saint-Denis s'est engagé, sur l'ensemble du territoire, dans une politique de limitation des débits d'eaux pluviales à 10 l/s/ha pour les opérations de construction sur des surfaces supérieures à 1 000 m². La ville applique actuellement cette politique en imposant dans les permis de construire cette limitation de débit. Cette pratique permet d'éviter l'aggravation de situations de saturation des réseaux à l'aval des zones nouvellement aménagées, et prévient l'apparition de nouvelles zones de débordement.

3 – La gestion des déchets

Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés ont pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Ils couvrent les déchets des ménages et les déchets des entreprises assimilables aux déchets ménagers. L'élaboration des plans est rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992. Cette loi précise également que, depuis le 1^{er} juillet 2002, la mise en décharge des déchets non ultimes est interdite.

Les politiques nationales et régionales (Grenelle de l'environnement et du Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA, approuvé par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 26 novembre 2009)) fixent les objectifs ambitieux suivants :

- Réduire de 7% le tonnage des ordures ménagères sur les cinq prochaines années.
- Diminuer de 15% les quantités partant à l'incinération ou au stockage
- Porter à 35% en 2012 et à 45% en 2015, le taux de recyclage des matières organiques (contre 24% actuellement au niveau national).
- Porter à 75% en 2019, le taux de recyclage des emballages.

Les deux premiers objectifs peuvent être atteints si les habitants modifient leurs habitudes en réduisant leurs déchets et en améliorant le tri provoquant de fait une amélioration des deux autres objectifs.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) de la Seine-Saint-Denis a été approuvé le 26 juillet 2005. Ce plan comporte les axes d'action suivants :

- Favoriser la réduction à la source de la production de déchet
- Augmenter le taux de recyclage, avec un objectif ambitieux fixé à 39% de la collecte sélective
- Mettre en place la méthanisation (procédé naturel de recyclage des déchets pour en valoriser le potentiel énergétique)
- Par ailleurs, les travaux de la Commission de révision du Plan Départemental ont abouti à plusieurs propositions :
- La mise en réseau des déchetteries
- La création de trois centres de tri pour les multimatériaux d'une capacité totale de 30 000 tonnes, permettant de faire face au développement de la collecte sélective
- Une ou deux entités de méthanisation pour une capacité totale de 200 000 tonnes.

Cet impératif implique la nécessité d'implanter en Seine-Saint-Denis des centres de traitement modernes qui permettront à la population de voir traiter ses déchets ménagers dans les meilleures conditions, c'est-à-dire en alliant le tri à la source (collectes sélectives), la valorisation matière (centre de tri et récupération), l'élimination avec valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie et méthanisation) et la valorisation organique (compostage et méthanisation)

Le ramassage des déchets - La collecte sélective

Depuis le 21 mai 1997, la ville de Noisy-le-Grand s'est engagée dans un programme de collecte sélective des déchets ménagers, qui touche aujourd'hui l'ensemble de la ville qui a confié le service de collecte à l'entreprise SEPUR.

La collecte sélective des déchets ménagers comprend :

- Les déchets propres et secs (bouteilles et flacons plastiques avec leurs bouchons, boîtes métalliques, boîtes en carton, briques alimentaires, journaux, magazines)
- Le verre (bouteilles et bocaux sans couvercle, flacons, etc.)
- Les déchets inertes (gravats, béton, etc.)
- Les déchets ménagers spéciaux (huiles, peintures, piles, batteries, etc.)
- Les objets encombrants (ferrailles, meubles, gros électroménager, etc.)
- Les déchets verts (tontes, feuilles, branchages ficelés en fagot d'un mètre maximum)
- Les ordures ménagères résiduelles (le reste)

La collecte se présente sous deux formes :

a) La collecte au porte à porte qui concerne l'essentiel des déchets ci-dessus à l'exception des déchets inertes et des déchets ménagers spéciaux. Pour cela, chaque Noiséen a été doté de trois conteneurs de couleurs différentes pour les ordures ménagères, les déchets propres et secs et le verre, ainsi que de sacs pour la collecte des déchets verts.

Le ramassage des objets encombrants est effectué en porte à porte et en déchetterie.

b) La collecte en apport volontaire qui s'organise de la façon suivante :

- l'ECOBUS pour les déchets ménagers spéciaux
- la déchèterie municipale pour les gravats, les déchets verts, le papier / carton, la ferraille, les encombrants et les déchets ménagers spéciaux



Abris à poubelle et corbeilles de rue se modernisent progressivement dans les quartiers noiséens

La production de déchets est de 423 kg de déchets par habitant et par an, ce qui est plus faible que la moyenne départementale et régionale mais ce qui est supérieur à la moyenne nationale (353 kg par habitant et par an).

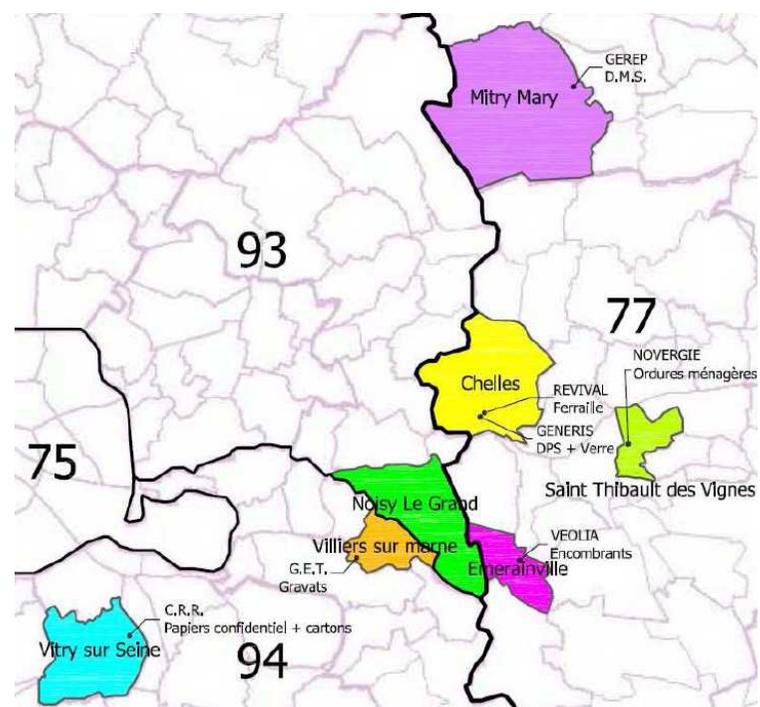
année		Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Noisy le Grand
2007	Kg/hab	492	468	457
2008	Kg/hab	481	451	439
2009	Kg/hab	Non dispo	Non dispo	431

La production des déchets est directement liée à la consommation. Le Grenelle de l'Environnement, en fixant des objectifs de réduction des déchets, vise les modes de consommation : il ne s'agit pas de moins consommer mais de consommer mieux.

Le traitement des déchets

Depuis le 1er Janvier 2009, la Ville de Noisy-le-Grand n'est plus adhérente au SITOM93.

Carte de localisation des unités de traitement



Le tableau suivant présente, selon le type de déchet, leur destination et leur devenir.

Déchets	Destination	Devenir
Encombrants	Centre de tri transfert d'Emerainville puis Centre d'enfouissement technique de classe 2 à Claye-Souilly (77)	Enfouissement
Ordures Ménagères	Usine d'incinération à St-Thibault-des-Vignes	Valorisation énergétique
Gravats	Centre d'enfouissement technique de classe 2 à Claye-Souilly (77)	Enfouissement
Ferraille	Ferrailleurs à Chelles (77)	Recyclage
Déchets Propres et Secs	Centre de tri de Chelles (77)	Recyclage
Verre	Plateforme de transfert à Villeparisis (77)	Recyclage
Déchets Végétaux	Plateforme de compostage à Chalifert (77)	Compostage
Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de tri transfert à Mitry-Mory (77)	Traitement en installations agréées
Papiers Cartons	Centre de tri à Vitry sur Seine (94)	Recyclage

Source : Ville de Noisy-le-Grand

La valorisation par incinération des ordures ménagères des noiséens se traduit par la production de :

- 32 711 MWh de vapeur,
- 4 734 MWh d'électricité,
- 3 322 tonnes de mâchefers revalorisées par la société YPREMA,
- 334 tonnes de cendres toxiques enfouies en décharge de classe 1,
- 115 tonnes de résidu d'épuration des fumées.